This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Arc
97
2

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A MENDE, A VALENCE ET A GRENOBLE,

EN 1857,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Le Compte-rendu du Congrès paraît, chaque année, au mois de mai; le prix de la souscription des membres souscripteurs est de 10 fr.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN. — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROID, 2.

1858.

CONGRÈS

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

XXIVe. SESSION.

1857.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A MENDE, A VALENCE ET A GRENOBLE,

EN 1857,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN. — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

1858.

~~Arc 07.2~~

Harvard College Library
Apr 3, 1923
Minot fund

FR 30.2444 (24) 1858

Transferred to Fogg Art Museum
June 1969

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulle, *Secrétaire-général.*

L'abbé VARIN, chanoine honoraire, curé de Vaucelles, *Secrétaire-adjoint.*

L. GAUGAIN, *Trésorier.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués dans la Liste générale par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont distingués par le caractère italique.)

1re. DIVISION DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS, DE LA SOMME ET DE L'OISE.

Inspecteur divisionnaire : * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

Nord.

Inspecteur : * M. le comte DE COURCELLES, à Lille.

BIGANT, président de chambre à la Cour impériale de Douai.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

COUSSEMAKER (de), correspondant de l'Institut, juge au Tribunal civil de Dunkerque.

* CUVELIER (Auguste), à Lille.

GODEFROY DE MESNILGLAISE (marquis de), ancien sous-préfet, id.

HESPEL (le comte d'), à Haubourdin.

HESPEL-D'HOGRON (Albéric d'), à Lille.

KOB-BERNARD, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille.

LENGLART (Louis), propriétaire, id.

LEROY, archiviste, à Lille.

MINARD, conseiller à la Cour impériale de Douai.

* Mgr. *Regnier*, archevêque de Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, id.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 20 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

Cardevaque (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.
* Doverone, à Hesdin.
Givenchy (Charles de), à St.-Omer.
* Givenchy (Louis de), id.
Grigny (Alexandre de), architecte, à Arras.
Hagéruc (Amédée de Beugny d'), au château de Sozinghem.
Haigneré, professeur, à Boulogne-sur-Mer.
* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.
Hermand (Octave), à St.-Omer.
La Plane (de), id.
Le Febvre (l'abbé F.), à Lens.
Lequette (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.
* *Linas* (le chevalier de), id.
* Mgr. *Parisis*, évêque d'Arras, id.
Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, id.

Somme.

Inspecteur : M. Magdeleine, ingénieur en chef en retraite, à Amiens.

Boyer de Sainte-Suzanne (le baron de), secrétaire-général de la préfecture de la Somme, à Amiens.
Corblet (l'abbé), id.
Cosette-Emont, propriétaire, id.
* *Duval*, chanoine titulaire, id.
Ermigny (d'), à Péronne.
Labourt, ancien magistrat, à Doulens.
Mennechet (Eugène-Alexandre), juge au Tribunal civil d'Abbeville.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.

* Cayrol (de), ancien député, à Compiègne.
* *Danjou*, juge au Tribunal civil de Beauvais.
Danse, président honoraire du Tribunal civil, id.
Decrouy, ancien notaire, à Compiègne.
Le Franc (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.
Voillemer, docteur-médecin, id.
* Vuatrin, avocat, à Beauvais.
Weil, architecte du Gouvernement, id.

2°. DIVISION DE L'AISNE ET DES ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire, à Villers-Coterets (Aisne).

Chauvenet (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.

Courval (le vicomte de), au château de Pinon, canton d'Anisy.

Delbarre, architecte, à Château-Thierry.

Dersu, juge au Trib. civil de Laon.

Hidé, propriétaire, à Bruyère.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

Le Roux, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Cosoy-sur-Serre.

Romain (l'abbé), professeur au petit-séminaire de Liesse.

Tavernier (l'abbé), chanoine hon., archiprêtre de St.-Quentin.

Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

Vignoine (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

Williot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

3°. DIVISION DE LA MARNE, DE SEINE-ET-MARNE ET DE LA MEUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET.

Marne.

Inspecteur : * M. Givelet, propriétaire, à Reims.

Alba, chef de division à la préfecture de la Marne, à Reims.

Allonville (le comte Pierre d'), au château de Somsois.

Auber (l'abbé), curé-desservant de Juvigny.

Aubriet (le docteur), à Vertus.

Bara (Mgr.), évêque-coadjuteur de Châlons.

Baye (Auguste de), au château de Baye.

Bigault de Granrut, architecte, à Châlons.

Bouquet, instituteur, à Poix.

Boulard, capitaine en retraite, à Poix.

Chassaigne, préfet de la Marne.

Clément aîné, ancien adjoint au maire, à Fismes.

Cosquin, membre du Conseil général.

Dampierre (le général comte de), à Hans.

Decoste, médecin-vétérinaire, à Sézanne.

Dérodé (Em.), président de l'Académie impériale de Reims.

Dommanget, ancien membre du Conseil général, à Ste.-Ménehould.

Drouet, greffier du Trib. civil, à Châlons.

Duhamel, percepteur des contributions directes, à Vitry-le-Français.

Duplessis, notaire honoraire, à Reims.

Duquenelle, membre de l'Académie, id.

* Garinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

* Givelet, membre de l'Académie impériale de Reims.

Godart (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

Goulet (François-André), à Reims.

* Mgr. *Gousset*, cardinal archevêque de Reims.

Lapoulle, membre du Conseil général, à Châlons.

Nitot, membre du Conseil général, id.

Parchappe, membre du Conseil général, id.

Perrier (Louis), adjoint au maire d'Épernay, membre du Conseil d'arrondissement, à Épernay.

Pinteville de Cernon, à Cernon.

Poisel, architecte, à Châlons.

Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Regnauld, notaire et maire, à Fismes.

Rémy père, instituteur, à Livry.

Saubinet, membre de l'Académie, à Reims.

Scheck-Paul, négociant, à Ay.

* *Sellier*, membre du Conseil général, à Châlons.

Vismes (de), ancien maire de Sézanne.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun, et à Paris, rue St.-Guillaume, 29.

Meuse.

Inspecteur : * M. Liénard.

Buvignier (Amand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.

JEANTIN, président du Tribunal civil, à Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

4e. DIVISION DU CALVADOS, DE LA MANCHE, DE L'ORNE, DE L'EURE ET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : * M. BOUET, à Caen.

ACHARD DE VACOGNES (Amédée), à Bayeux.

* *Aubert*, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.

AUVRAY (l'abbé), curé de Moult.

AUVRAY, architecte, chef de division à la mairie de Caen.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, id.

BEAUCOURT (de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* BEAUJOUR, notaire, à Caen.

BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte de), ancien ambassadeur, au château de Louvagny.

* BELLEFONT (Mme. la comtesse de), à Caen.

* *Bertrand*, doyen de la Faculté des lettres, maire de Caen.

* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.

BONNECHOSE (de), à Monceaux.

BOSCAIN, graveur, à Caen.

BOSCHER, curé de Maisoncelles-sur-Ajon.

BOURMONT (le comte Charles de), à Caen.

* BÉBÉISSON (de), à Falaise.

* *Caix* (de), à Quesnay.

* CAMPION, avocat, chef de bureau à la préfecture, à Caen.

CAUMONT (Mme. de), à Caen.

CHABLE, directeur de *l'Ordre et la Liberté*, à Caen.

COQUART (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.

COURTY, avocat, à Caen.

* CUSSY (Ch. de), à La Cambe.

CUSSY (le vicomte Fritz de), à Vouilly.

* *Dan de La Vauterie*, docteur-médecin, à Caen.

* *De La Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, id.

DELAUNAY, architecte, à Bayeux.

DESCHAMPS, architecte, à Caen.

DESHAYES, architecte, à Caen.

DESNOYERS, avocat, à Bayeux.

* DIDIOT (Mgr.), évêque de Bayeux et de Lisieux.

* DION (Henri de), ingénieur, à Bayeux.

* Douesnel (Alexandre), ancien député, à Bayeux.
Dubourg, juge au tribunal civil de Falaise.
Du Ferrage, propriétaire, à Caen.
* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.
Dumesnil-Duruisson (le comte), à Falaise.
* Du Moncel (le vicomte), à Caen.
Dupont, sculpteur, id.
* *Dupray-Lamahérie*, substitut du Procureur impérial, id.
Durécu, inspecteur de l'Association normande, id.
Eudeline (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Villers-Bocage.
* *Faucon-Duquesnay*, docteur-médecin, à Caen.
* Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados), et rue d'Anjou-St.-Honoré, 52, à Paris.
* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.
* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.
Fouques (l'abbé), curé de Troismonts.
Fournier (l'abbé), aumônier de Beaulieu.
Fresnaye (le baron de La), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.
* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.
* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.
Guillard, conservateur du musée de peinture, id.
* *Guy*, architecte de la ville, id.
* *Hardel*, imprimeur de la Société, id.
* Heudreville (d'), vice-président de la Société d'émulation de Lisieux.
* Houdetot (le comte d'), ancien pair de France, député, à Étreham, près Bayeux.
* *Laffetay* (l'abbé), chanoine, à Bayeux.
Lallier, maître de poste, à l'Hôtellerie.
* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.
Lamotte, architecte, à Caen.
* *Le Bard*, maire de Baron.
Le Blanc, ancien professeur de mathématiques, à Caen.
* *Le Boucher*, rue de l'Académie, à Caen.
Le Cerf, avoué, à Caen.
Leclerc, ancien maire de Falaise.
Le Court, avoué, à Pont-l'Évêque.
Le Couvreur (l'abbé), principal du collége, id.
Le Flaguais (Alphonse), ancien conservateur de la Bibliothèque de Caen.
* *Levavasseur*, employé des Douanes, à Caen.
Louvel (l'abbé), chanoine honoraire, principal du collége de Bayeux.

MALLET, ancien notaire, à Bayeux.

MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce de), à Vierville.

MARIE (l'abbé), chanoine honoraire, doyen d'Évrecy.

MONTARAN (la baronne de), à Mondeville, près Caen.

* *Morière*, directeur des Cours spéciaux au lycée de Caen.

* NEUVILLE (le comte Louis de), à Livarot.

NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire de Sommervieu.

* *Nozan* (de), inspecteur des télégraphes, à Caen.

* OILLIAMSON (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.

* OLIVE, maire d'Ellon, rue Echo, à Bayeux.

* OLIVIER DE BOUGY (le marquis), au château de Bougy.

* OLIVIER, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

PANNIER, avocat, à Lisieux.

PAYSANT (Ch.), propriétaire à Creully.

* PELFRESNE, architecte, à Caen.

PETIVILLE (de), à Bons-Tassilly.

Pezet, président du Tribunal civil de Bayeux.

PIQUOT (l'abbé), supérieur du séminaire de Villers-le-Sec.

POLIGNAC (Mme la comtesse de), à Outre-Laize, près Falaise.

* QUÉNAULT, sous-préfet, à Vire.

REGNIER (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.

SCELLES (l'abbé), curé de Gavrus.

SEVIN, propriétaire, à Falaise.

TAVIGNY DU LONGPRÉ, avocat, à Bayeux.

TIRARD (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

* TORSAY (Mme. la comtesse de). à Mouën.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

Travers, ancien professeur à la Faculté des lettres de l'Académie de Caen.

TRANCHANT (l'abbé), curé de Jort.

* TURGOT (le marquis de), sénateur, ministre plénipotentiaire, au château de Lantheuil.

* VASSEUR (Charles), à Lisieux.

* VAUTIER (Abel), député, à Caen.

VAUTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

VENGEON (l'abbé), curé de Luc.

VIGAN (de), inspecteur des forêts, à Caen.

* VILLERS (de), receveur général, id.

* *Villers* (Georges), adjoint au maire de Bayeux.

VINCENT (l'abbé), curé à Sept-Vents.

* *Youf*, (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * M. le comte DE TOCQUEVILLE, à Nacqueville.

* AIGNEAUX (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

BEAUFORT (le vicomte de), au château de Plain-Marais, à Picauville.

BEAUREPAIRE (de), ancien élève de l'École des chartes, à Avranches.

BONVOULOIR (le comte de), près Mortain.

CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.

* *Daniel* (Mgr.), évêque de Coutances et d'Avranches.

DESCHAMPS, D. M. P., à Thorigny.

* DESPONTS (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Nicolas, à Coutances.

DU POIRIER DE PORTBAIL, à Valognes.

* *Guiton* (le vicomte de), au château de Montanel, près Avranches.

LAINÉ, vice-président de la Société archéologique, à Avranches.

LE CARDONNEL (l'abbé), vicaire de St.-Jores, par Prétot, près Carentan.

LE CREPS, propriétaire, à St.-Lo.

Le Président de la Société archéologique, à Avranches.

* PONTGIBAUD (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

ROUGÉ (le comte de), au château de St.-Symphorien.

SAUVAGE, avocat, à Mortain.

SESMAISONS (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

SAINT-GERMAIN (de), député, à Apilly, près Avranches.

* TOCQUEVILLE (le comte de), au château de Nacqueville.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.

DEVILLE, receveur général, à Alençon.

DUTOT, fabricant d'ornements d'église, à Séez.

* FALENDRE (le marquis de), à Moulins-Lamarche.

* FERRIÈRE (le comte de La), au château de Ronfeugeray.

GURCHEVILLE (le marquis de),

membre du Conseil général de l'Orne, au château de Valeureux, près Mortrée.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.

Lautour, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne.

Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.

* Mouchel, membre du Conseil général des manufactures, à Laigle.

Picquenot, sculpteur, rue des Ardreilles, à Séez.

Poirier (l'abbé), secrétaire de l'Évêché, à Séez.

Vigneral (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Ry.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond Bordeaux, docteur en Droit, à Évreux.

* Anisson du Péron, au château de St.-Aubin-d'Écrosville.

Barrey (le comte de), à Verneuil.

Bigottière (de La), à la Bigottière, par St.-André-en-la-Marche.

* Blosseville (le marquis de), au château d'Amfréville-la-Campagne.

Boury (le comte de), à Amfréville-la-Campagne.

* Brigode (le comte de), à Romilly.

Caresme (l'abbé), curé du Bec-Hellouin, canton de Brionne.

Chennevière fils, à Louviers.

* *Devoucoux* (Mgr.), évêque d'Évreux.

* Dibon (Paul), propriétaire, à Louviers.

Dumesnil-Dubuisson (le comte), au château de la Garenne, à Giverville.

* Gardin, percepteur surnuméraire, à Bernay.

Graveron (Gabriel de), à Cailly, canton de Gaillon.

Guillard (Émile), avoué, à Louviers.

* *Janvier de La Motte*, préfet de l'Eure, à Évreux.

* *Jouen* (l'abbé), chanoine, à Évreux.

Lalun, architecte, à Louviers.

La Roncière Le Noury (le baron Clément de), capitaine de vaisseau, au château de Cracouville, près d'Évreux.

Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

Lebreton, notaire honoraire, à Évreux.

Lenormant (François), à La Chapelle-St.-Éloi, Fontaine-la-Sorêt.

Le Reffait, conseiller général, à Pont-Audemer.

* Loisel, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

MARCEL (Léopold), adjoint au maire de Louviers.

MÉRY (Paul), à Évreux.

* MÉTAYER-MASSELIN, inspecteur de l'Association normande, à Bernay.

MONTREUIL (le baron de), député, au château de Tierceville (Gisors).

* *Philippe-Lemaître* (Mme.), à Illeville, canton de Montfort.

* PONCET, maire des Andelys.

* PRÉTAVOINE, maire de Louviers.

* QUESNÉ (Victor), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg.

RENAULT, avocat, adjoint au maire de Louviers.

ROSTOLAN (de), à Évreux.

SENEVAS (le baron Raoul de), au château de Montaure, près de Louviers.

VIGAN DE CERNIÈRES (le baron de), à Cernières.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* *Barthélemy*, architecte, à Rouen.

BERTHE (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, 6, à Rouen.

* BOUEL (le comte de), à son château, près Neuchâtel.

BOURDIN, rue Impériale, n°. 2, à Rouen.

CAZE (de), membre de l'Académie, id.

* *Cochet* (l'abbé), ancien aumônier du collége, à Dieppe.

COLLAS (l'abbé), chapelain de la maison des Saints-Anges, à Rouen.

CUSSON, secrétaire-général de la mairie, id.

DECORDE (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

* DURANVILLE (Léon de), propriétaire, à Rouen.

* ERNEMONT (d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

ESTAINTOT père (le comte d'), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

* ESTAINTOT fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

GIRANCOURT (de), à Varimpré, près Neuchâtel.

GOUÉLAIN (Gustave), au Mont-aux-Malades, près Rouen.

LA LONDE (Arthur de), rue La Rochefoucauld, à Rouen.

LA LONDE (de), ancien officier de cavalerie, id.

LE COMTE (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

* LE ROY, instituteur-supérieur, à Cany.

MABIRE, maire de Neufchâtel.

MATHON, bibliothécaire, à Neufchâtel-en-Bray.

MÉLICIEUX (l'abbé), curé, doyen de Gournay.

* *Mouquet*, receveur particulier des finances, à Dieppe.

* RONDEAUX, ancien député, à Rouen.

* SÉMICHON, membre du Conseil général, à Neufchâtel.

* SIMON, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.

5e. DIVISION DE LA SEINE, DE SEINE-ET-OISE, DE L'YONNE, DE L'AUBE ET D'EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. DARCEL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Blanche, 6, à Paris.

ARAMONT (le comte d'), rue de Poitiers, 52, à Paris.

ARRIBAULT, ingénieur des ponts-et chaussées, à Paris.

* ARTHUS-BERTRAND (Mme. veuve), rue Hautefeuille, id.

BARBIER, employé au ministère de la guerre, id.

* BARTHÉLEMY (Edouard de), maître des Requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 3, id.

* BASTARD (Léon de), archiviste-paléographe, place du Palais-Bourbon, 3, id.

* BEAULNY (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, id.

* BEAUFORT (le comte Ch. de), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

BELBEUF (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 53, id.

* BERNARD-CHEVALIER, rue Cassette, 17, à Paris.

* BLACAS (le comte Stanislas de), rue Grenelle-St.-Germain, 79, id.

* BLANCHE, secrétaire-général du Ministère d'État, id.

BLUM (l'abbé), de la Congrégation de Picpus, id.

BOISRENAUD (le comte de), rue St.-Guillaume, 3, id.

* BONAND (Henri de), rue du Bac, 92, id.

BOSSIN, horticulteur, quai de la Mégisserie, id.

BREVAL (Henri), graveur, rue du Dragon, 15, id.

* *Bucaille* (Gustave), inspecteur de l'Association normande, boulevard du Temple, 42, id.

* BETHUNE (le comte de), rue d'Iéna, 13, à Paris.

* Bethisy (le marquis de), rue de Lille, 56, à Paris.
* Champagny (le général, vicomte de), rue de Varennes, 57, id.
Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, id.
Chossotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.
* *Contencin* (le baron de), directeur-général de l'Administration des cultes, rue de Las-Cases, 8, à Paris.
* Courtavel (le marquis de), rue St.-Guillaume, 34, id.
Coutant (Lucien), membre de plusieurs Sociétés savantes, quai aux Fleurs, 9, id.
* Croze (le baron Charles de), rue du Cherche-Midi, 15, id.
* De Bouis, docteur-médecin, rue St.-Louis-au-Marais, 44, id.
* Deligand, statuaire, rue du Cherche-Midi, 72, id.
* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.
* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St.-Dominique, 23, id.
Didron (Edouard), rue St.-Dominique-St.-Germain, 23, id.
Dietrich, graveur, id.
Dion (Albert de), rue de la Ville-l'Évêque, 19, id.
* Erceville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St.-Germain, 13, à Paris.
* *Ernouf* (le baron), membre de la Commission des arts et des édifices religieux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 47, id.
Foulogne, peintre, à Paris.
Gauthier, conseiller à la Cour de cassation, id.
Hubert-Ménage, fabricant d'ornements d'église, rue d'Enfer-St.-Michel, 5, id.
Joly de Villiers, contrôleur des contributions, id.
Kergorlay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.
* Labarte (Jules), rue Drouot, 2, id.
Labille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.
* Lasteyrie (le comte Ferdinand de), rue du Bac, 32, id.
Le Fèvre du Ruffié, sénateur, ancien ministre, rue de Vaugirard, 46, id.
Liesville (de), place St.-Germain-des-Prés, 5, id.
Liger, architecte, rue Blanche, 60, id.
* Le Harivel-Durocher, rue du Cherche-Midi, 57, id.
Longueil (de), graveur, rue Royale-St.-Honoré, 8.
Lusson, peintre-verrier, id.
* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, 33, id.
* *Marion*, inspecteur de la Côte-

d'Or, rue Gaudot de Mauroy, 39, à Paris.

* Martainville (le marquis de), rue de l'Université, id.

Maufras, professeur au collége Rollin, rue des Postes, id.

Millet, inspecteur des forêts, rue du Marché-St.-Honoré, 6, id.

Migne (l'abbé), au Petit-Mont-Rouge, barrière d'Enfer, à Paris.

Minoret (E.), avocat à la Cour impériale, rue Faubourg-St.-Martin, 13, id.

* Mirepoix (le duc de), rue St.-Dominique-St.-Germain, 102, id.

Moll, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

Moquin-Tandon, conservateur du jardin botanique de l'École de médecine, id.

* Mosselman, propriétaire, rue d'Anjou-St.-Honoré, 63, id.

Nettancourt (de), colonel en retraite, rue de Madame, 37, id.

Nugent (de), place Vendôme, id.

* Oilliamson (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

* Oudinot de la Faverie, rue de Fleurus, 35, id.

Paris (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

Pernot, peintre, rue Ste.-Hyacinthe-St.-Honoré, 7, à Paris.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue de Lille, 23, id.

* Maurenq, rue de Tivoly, 9, id.

* Petibon, rue de Monsieur-le-Prince, 26, id.

Pinieux (le chevalier de), rue Caumartin, id.

* Pomereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* Pontois de Pont-Carré (le marquis de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 42, id.

Poussielgue-Rusand (Placide), orfévre, rue Cassette, 34, id.

* Reizet (le comte de), secrétaire d'ambassade, rue d'Amsterdam, 35 bis, id.

Renée (A.), député du Calvados, à Paris.

* Robert, sous-intendant militaire de la garde impériale, rue de Bourgogne, 6, id.

Robin (Mlle.), propriétaire, rue Basse, 18, à Passy.

* Rotschild (le baron de), rue Laffitte, 25, à Paris.

* Ruillé (de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 80, id.

* Sagot, membre de plusieurs Académies, id.

Salvandy (Paul de), rue Cassette, 30, id.

* Sarty (de), ancien préfet, rue Rumford, 14, à Paris.

* Seraincourt (le comte de), rue de Berry-St.-Honoré, 22, à Paris.

Solicoffre, rue de Clichy, 28, id.

Terray de Mont-Vindé (le vicomte), conseiller à la Cour impériale, id.

* Teste-Douet, membre du Comité des arts et monuments, id.

Thiac, notaire, place Mazarine, id.

* Thiollet, dessinateur au dépôt central d'artillerie, id.

Thiollet fils, à Paris.

Tible, dessinateur au dépôt central d'artillerie, id.

Van den Berghe (Oswald), rue de Grenelle-St.-Germain, 26, à Paris.

Vanin, conseiller à la Cour impériale de la Seine, membre du Conseil géneral de la Marne, id.

* Varin, ancien avoué, rue de Monceaux, 12, id.

Vautier, fils, id.

Verdier, architecte, rue Cassette, 20, id.

* *Villefosse* (Héron de), archiviste, rue de Laval, 23, id.

* Villegille (de La), secrétaire du Comité historique, id.

Vogué (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

Walsh (le vicomte Edouard), rue de l'Université, 42, id.

* Wint (Paul de), id.

Yonne.

Inspecteur : Mgr. Joly, archevêque de Sens.

Brulé (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens.

Canchy (de), propriétaire, id.

* *Challe*, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général, à Auxerre.

Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

Dormois (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

Droit (l'abbé), à Charbuy.

* Havelt (le baron du), au château des Barres, à Sainpuits, par Entrains-sur-Nohain.

Lallier, président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

* La Tour-du-Pin-Gouvernet (le marquis de), à Chaumont-sur-Yonne, par Villeneuve-la-Guyard.

Laureau (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

Le Maistre (le chevalier), membre correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre.

Quentin, archiviste du département, à Auxerre.

Roze (Henri), ancien ingénieur

en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

* Tonnellier, greffier en chef du Tribunal civil, id.

Tonnellier, président du Tribunal civil, à Joigny.

Vibraye (le comte de), à Bazoches, près Avallon.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé Desnoyers, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

Du Faure de Pibrac (le comte), membre de plusieurs académies, id.

* Dupuis, membre de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour impériale, à Orléans.

Jacob, imprimeur-libraire, id.

Marchand, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, près Briare.

Rocher (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, à Orléans.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

Adnot, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

Arson de Rosières, propriétaire, à Rosières.

Barbeau-Rémond, propriétaire, aux Riceys.

Batier, conducteur des ponts-et chaussées, à Bar-sur-Seine.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste.-Madeleine, à Troyes.

* Camusat de Vaugourdon, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.

* *Coffinet* (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, id.

Gaussen, artiste peintre, auteur du *Portefeuille archéologique*, à Troyes.

* *Doyen* (le baron), receveur général de l'Aube, id.

* Fléchey-Cousin, architecte, id.

Fontaine-Gris, président de la Chambre de commerce, id.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de la Société académique de l'Aube, id.

Gréau (Jules), manufacturier, id.

Hervey, docteur-médecin, id.

Huot (Charles), manufacturier, id.

Huproye (Truchy de La), propriétaire, id.

MAUROY (de), propr^e., à Troyes.
MILLOT, architecte, id.
PARIGOT, maire, id.
ROIZARD (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, id.
ROYER (Jules), architecte, aux Riceys.
TEZENAS (Prosper), propriétaire, id.
* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.
VERNIER (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

CLAYE, propriétaire, à Maintenon.
* *Durand* (Paul), à Chartres.
LA MÉSANGE, architecte de la ville, à Dreux.
MORISSURE fils (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.
* TELLOT (Henry), propriétaire, à Dreux.

6e. DIVISION DE LA SARTHE, DE MAINE-ET-LOIRE ET DE LA MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche de Vaux, près le Mans.

Inspecteur honoraire : M. CH. DROUET.

Sarthe.

Inspecteur : M. DAVID, architecte, au Mans.

ANJUBAULT, bibliothécaire au Mans.
BAILHACHE, professeur de seconde au Lycée impérial du Mans.
BAUCHET (Paul), architecte, au Mans.
BLOTTIÈRE, sculpteur, id.
Bouvet (l'abbé), curé de Neuvy.
BOURDON-DUROCHER, officier en retraite, au Mans.
CHARLES (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.
* *Chevreau* (l'abbé), vicaire-général du Mans.
CLERMONT-GALLERANDE (le comte de), au Mans.
DAMIENS, statuaire, id.
Delarue, architecte du département, id.
* *Espautart* (Adolphe d'), propriétaire, adjoint au maire, id.
ETOC DE MAZY, médecin de l'Asile des Aliénés, id.

FOUCAULT (le comte de), au Mans.
GAUMÉ, professeur de dessin, id.
GUÉRANGER (Dom), abbé de Solesmes.
HAMON, membre du Conseil général, au Mans.
* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.
JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, id.
LANDEL, ancien conseiller de préfecture, id.
* LE BAILLIF (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Benoît, id.
LE GRIS DE LA POMMERAYE, propriétaire, id.
LE NORMAND DE LOUAMEL, directeur des contributions directes, id.
LE PRINCE, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, id.
L'HERMITE, membre du Conseil général, à St.-Calais.
LIVET (l'abbé), premier aumônier de l'hôpital, id.
LORIÈRE (Gustave de), avocat, à Asnières, canton de Sablé.
* LORIÈRE (Léon de), avocat, id.
* LOTTIN (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
* LOYAC (le marquis de), à Vendeuvre.
MOUSSERON, propriétaire, au Mans.
* NANQUETTE (Mgr.), évêque du Mans.
NEUFBOURG (de), substitut du Procureur impérial, au Mans.
* NICOLAÏ (le marquis de), à Montfort.
* PAILLART-DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, au Mans.
PERSIGAN (l'abbé), curé de St.-Pater.
PICOT DE VAULOGÉ (le comte de), à Vaulogé.
* PROVOST, juge de paix, à Sillé-le-Guillaume.
RIANCEY (Henri de), avocat, à Paris et au Mans.
RICHARD, adjoint au Maire du Mans.
RIOBÉ, procureur impérial, à La Flèche.
ROUSSEAU, professeur de dessin, au Mans.
RUILLÉ, sous-préfet, à St.-Calais.
SAINT-PATER (le comte de), à St.-Pater.
* SHINGER, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.
VALLÉE (Gustave), juge suppléant, id.
VERDIER, professeur de mathématiques, en retraite, id.
Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Baillou de La Brosse, propriétaire, à Saumur.

Barbier de Montault, historiographe du diocèse, membre de l'Institut des provinces, à Angers.

Boutton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Briffaut (l'abbé), curé, à Saumur.

* Chevalier (l'abbé), sous-directeur de la pension St.-Julien, à Angers.

* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.

* Joubert (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

Leclerc-Guillory, prop^re., id.

Lestoile (de), à Landes-Chasle, près Angers.

Ragueneau, à Montfaucon.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

Villers (François), architecte, id.

Mayenne.

Inspecteur : * M. de La Beauluère, à Laval.

* Champagney (Mme. la marquise de), au château de Craon.

* *Denys*, membre de l'Institut des provinces, à Fontaine-Daniel.

Descars (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gonthier.

* Destouches, propriétaire, à Laval.

Faubert, artiste sculpteur, à Champgeneteux.

Garnier, agent-voyer, à Laval.

Hercé (le comte Armand de), au château de Monguéré.

* Le Fiselier, secrétaire de la Société de l'industrie, id.

Maubué (de), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, id.

Ozouville (d'), propriétaire, id.

Sebeaux (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Laval.

* Wicart (Mg^r.), évêque de Laval.

7e. DIVISION DE LOIR-ET-CHER, DU CHER, D'INDRE-ET-LOIRE, DE L'INDRE ET DE LA NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis de Vibraye, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

Jobal (de), propriétaire, à Blois.

Launay, professeur au collége de Vendôme.

Cher.

Inspecteur : M. Berry, conseiller à la Cour impériale.

Bengy-Puyvallée (de), propriétaire, à Bourges.
De La Chaussée, propriétaire, id.
Le Noir (l'abbé), curé de Charly.
Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Galembert, propriétaire, à Tours.

Bacot de Romans (Jules), à Tours.
Boileau, à Tours.
Bouillé-Courbe, propriétaire, id.
Boislève-Desnoyers, maire, à Langeais.
Boulart (Émile), ancien juge de paix, à Richelieu.
* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.
Charlot, chimiste, id.
* *Guérin* fils, architecte, id.
Jacquemin (le général), id.
* *Lambron de Lignim* (le baron), id.
* La Ponce (de), conservateur du musée archéologique, à Tours.
Lobin (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, id.
Mame (E.), maire de Tours.
Outremont (le général comte d'), à Tours.
Roze-Cartier, propriétaire, id.
* Sarcé (de), au château de Hodberd-St.-Christophe.
Sourdeval (de), juge au Tribunal civil, à Tours.

Indre.

Inspecteur: M. Maurenq, rue de Tivoly, 9, à Paris.

Blanchetière, conducteur des ponts-et-chaussées, au Blanc.
* Charon (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argenton.
Migné, imprimeur-lithographe, à Châteauroux.

Nièvre.

Inspecteur: * M. l'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

Choulot (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.
Clément (l'abbé), doyen de Châtillon-en-Bazois.

* *Dufêtre* (Mgr.), évêque de Nevers.
MILLET (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St.-Amand-en-Puisaye.
VÉE (l'abbé), chanoine honoraire, curé d'Entrains.
VIOLETTE (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8e. DIVISION DU PUY-DE DOME, DU CANTAL, DE LA HAUTE-LOIRE, DE LA LOIRE ET DE LA LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire: * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur: * M. THIBAULT, peintre-verrier, à Clermont.

* CHARDON DU RANQUET, à Clermont.
* CROIZET (l'abbé), doyen de Neschers.
* DESBOUIS, bibliothécaire de la ville, à Clermont.
FELIGONDE (Eustache de), id.
FORCE (de La), membre du Conseil général, id.
LARGÉ, inspecteur de l'Académie, id.
LE COQ, professeur à la Faculté des sciences, id.
* MALLAY, architecte du département, à Clermont.
MOLIN (du), conseiller à la Cour impériale, à Riom.
MONESTIER, ingénieur des ponts et chaussées, à Clermont-Ferrand.
PECHOUX, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand.
ROMEUF, maître de pension, à Clermont-Ferrand.
SARTIGE (le baron de), id.
* SÉDAIGNES (le vicomte Jacques-Alfred de), au château de l'Oradon, près Clermont-Ferrand.
* *Thévenot*, peintre-verrier, membre de l'Institut des provinces, id.

Haute-Loire.

Inspecteur: M. Albert DE BRIVES, membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.

APCHIER DE PRUNS (le marquis d'), à Brassac (Haute-Loire).
* BERTRAND DE DOUE, président de la Société académique, au Puy.
BRETAGNE, directeur des contributions directes, au Puy.
CALEMARD DE LA FAYETTE, président de la Société d'agriculture, scien-

ces, arts, industrie et commerce du Puy.

ORLHAC (Justin d'), ingénieur des mines de la Motte.

Loire.

Inspecteur: * M. Paul D'ALBIGNY DE VILLENEUVE, membre de l'Institut des provinces de France, secrétaire-général de la Société impériale académique de la Loire, etc., à St.-Etienne.

ALBIGNY DE VILLENEUVE (d'), de St.-Étienne.

* BARREAU (André), archiviste du département, à St.-Etienne.

* BURET (Eugène), notaire, id.

* GÉRARD, agent-voyer en chef à St.-Etienne.

* PHILIP-THIOLLIÈRE, négociant, vice-président de la Société impériale académique de la Loire, à St.-Etienne.

Lozère.

Inspecteur: * M. DE MORÉ, propriétaire, à Serverette.

BALMELLE, membre du Conseil général, à Villefort.

BALDIT (l'abbé), archiviste du département.

BARBOT, docteur-médecin, adjoint au maire de Mende.

BELVIALA (Casimir de), propriétaire, à Langogne.

BERNIS (le comte de), au château de Salgasse.

BLANC (l'abbé), curé de la cathédrale de Mende.

BLANQUET, docteur-médecin, à Javols.

BOISSANADE (l'abbé), à Mende.

BONDURAND, conducteur des ponts-et-chaussées, id.

BONENFANT (l'abbé), curé de Javols.

BONNET (l'abbé), curé de La Chaze.

BOSSE (l'abbé), vicaire de la cathédrale de Mende.

BRASSAC (l'abbé), à Marvejols.

BRION (le marquis de), au château du Fournel.

BOUDET (l'abbé), chanoine à Mende.

BOYER, conservateur des hypothèques, id.

BUFFIÈRE (l'abbé), aumônier de l'Asile de St.-Alban.

CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.

* *Chapelain* (le baron de), à Mende.

CHAPELAIN (Joseph de), au château du Champ.

Charier, à Chirac.

Chassaing, élève de l'École des Chartes.

Chevalier, membre du Conseil général, à Mende.

Colombet (de), membre du Conseil général, à Langogne.

Corsac (Clément de), au château de la Grange.

Couderc (l'abbé), curé de Bedouez.

Charpal Odilon, membre du Conseil général, à Mende.

Daudé, docteur-médecin, à Marvejols.

Daudé-Lacoste, président du Tribunal civil, id.

Deberc, avocat, à Marvejols.

Delalo, président du Tribunal civil, à Mauriac.

Desmolles, ancien député, à Langogne.

Despinassous, membre du Conseil général, à Marvejols.

Dufresne de Chassaigne, médecin en chef des eaux de Bagnols.

Feyesse, avocat, à Mende.

Fleury (le marquis de), préfet de la Lozère.

Foulquier (Mgr.), évêque de Mende.

Framond (de), membre du Conseil général, à Entrenase.

Gaillardon (l'abbé), chanoine honoraire, à Mende.

Guédou (le Père), supérieur des Jésuites, à Sarlat.

Grenier, ingénieur civil, à Agen.

Ignon, (Edouard, imprimeur, à Mende.

Jabrun (de), à Marvejols.

Jaffard (l'abbé), chanoine, à Mende.

Labarthe (de), maire de Sejas.

Lahondès, à Laborie.

Lambert-Pasque, professeur de tissage, à Mende.

Lapierre (de), secrétaire-général de la Préfecture, id.

Laurans, chef de division à la préfecture, id.

Le Franc, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

Lescure (Edmond de), à Bellesagne.

Ligonnès (de), à Mende.

Lonjon, ingénieur en chef, id.

Malafosse (de), au château du Boy.

Michel (l'abbé), curé de Serverette.

Monteils, docteur-médecin, à Mende.

Morangiès (le comte de), au château de Fabrèges.

Moulin, substitut, à Marvejols.

Ollier (l'abbé) vicaire de Langogne.

Pagès, juge d'instruction, à Marvejols.

Paillerets (de), ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

Pantel, notaire, adjoint au maire de Mende,

Papabel, membre de la Société Entomologique, à Mende.

PARADEN, vice-président du Tribunal civil, à Mende.

PELATAN, expert-géomètre, à CHAZEAUX.

PLAGNES, notaire, à Mende.

POLGE (l'abbé), secrétaire-général de l'évêché de Mende.

PORTAL, maire d'Aumont.

PORTALIÉ (Casimir), négociant, à Mende.

RAMADIER (Frédéric), propriétaire, à Serverette.

RANVIER (l'abbé), vicaire, à Mende.

RENOUARD, président du Tribunal civil, id.

REVERSAT, membre du Conseil général, à Mende.

RIMBAUD, conseiller de Préfecture, à Mende.

* ROUSSEL, président de la Société d'agriculture, à Mende.

ROUSSEL (l'abbé), curé de Marvejols.

ROUVILLE (de), maire, à Javols.

ROUVILLE (de), payeur du département, à Mende.

* SUCHET, receveur-général, id.

SECOND, négociant, à Mende.

TESTELAS, avocat, id.

TOURETTE, architecte, id.

VACHIN, juge de paix, id.

VIDAL (l'abbé), vicaire-général, id.

VINCENS, notaire, à Marvejols.

9e. DIVISION D'ILLE-ET-VILAINE, DES COTES-DU-NORD, DU FINISTÈRE, DU MORBIHAN ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. A. RAMÉ, membre de l'Institut des provinces, rue La Fayette, 2, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur: M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

AUDREN DE KERDREL, ancien député, à Rennes, rue St.-Sauveur, 3.

* BREIL DE LANDAL (le comte), au château de Landal.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

DE LA BIGNE-VILLENEUVE, à Rennes.

Delafosse, propriétaire, ancien député, id.

FRUGLAYE (le comte de La), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.

* *Genouilhac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

* HARDOUIN, membre de plusieurs académies, à Valformand, près Rennes.

* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Geslin de Bourgogne, à St.-Brieuc.

Frémainville (Raoul de), à St.-Brieuc.

Gautier-du-Mottay, à Plérin, canton de St.-Michel de St.-Brieuc.

Sicamois, officier de l'Université, à St.-Brieuc.

Finistère.

Inspecteur : * M. du Marhalla, à Quimper.

* *Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

Coetlosquet (le comte Maurice de), à Quimper.

* Du Chastellier, membre de l'Institut des provinces, au château de Kernuz, près Pont-Labbé.

* Halléguen, docteur-médecin, à Châteaulin.

Hersat de La Villemarqué, président de la section archéologique, de l'Association bretonne, au château de Kéransker, près Quimperlé.

Le Bastard de Mesmeur, à Lescoat-en-Crozon.

Morbihan.

Inspecteur : * M. de Kébidec, à Hennebont.

Jacquemet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, président de la Société archéologique du Morbihan, à Vannes.

Kéranflech (de), propriétaire à Carnac.

Lallemand (Alfred), juge de paix, à Vannes.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. Nau, architecte, à Nantes.

Audiffret (le comte d'), receveur général, à Nantes.

Bertrand-Geslin (le baron), membre du Conseil général, boulevard Delorme, id.

* *Bizeul*, membre de l'Institut des provinces, à Blain.

Blanchet, docteur-médecin, place Royale, à Nantes.

Cahour, aumônier du Lycée impérial, id.

Caillaud (Frédéric), membre de l'Institut des provinces, rue des Arts, 29, id.

Cornulier (Hippolyte de), rue Royale, 15, id.

Cornulier (René de), capitaine de vaisseau, rue Haute-du-Château, à Nantes.

Dague-Dubois, rue du Marais, 7, id.

Driollet, architecte de la ville, à Nantes.

Guéraud (L.-A.), imprimeur-libraire, passage Bouchaud, id.

Guignard, avocat, boulevard Delorme, 33, id.

Hillereau, architecte, rue des Arts, id.

Huette, membre du Conseil municipal, place Royale, id.

Izahn (le baron Armand d'), propriétaire, id.

La Tour du Pin Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.

Lehoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

Le Maczon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

* Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.

Martel, directeur du grand-séminaire, à Nantes.

Méry ainé, conseiller municipal, à Nantes.

Phelippes-Beaulieux, avocat, rue des Arts, 29, id.

Phelippes-Beaulieux (Emmanuel), avocat, id., id.

Poulain des Dodières (Robert), au château de Bois-Thoreau.

* Raymond (Charles de), architecte, à Nantes.

Richard (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, id.

* Rousteau (l'abbé), professeur d'archéologie au petit-séminaire de Nantes.

Thibault, avocat, rue Paré, à Nantes.

Tilly (le marquis Henri de), rue Tournefort, 1, id.

Vandier, membre de la Société académique de Nantes, rue Sully, 2, id.

* Van-Isegheem (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

Verger (Constant), membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, place de la Monnaie, id.

Viau, peintre-décorateur, id.

10e. DIVISION DE LA VIENNE ET DES DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Le Cointre-Dupont.

* Cardin, ancien magistrat, à Poitiers.

La Brosse (le comte de), propriétaire, à Poitiers.

La Croix (l'abbé), curé de St.-Jean-de-Montierneuf, à Poitiers.
Le Cointre (Eugène), propriétaire, id.
Ménardière (Camille-Arnault), avocat, docteur en Droit, rue Sous-St.-Cybar, id.
Pilotelle, conseiller à la Cour impériale de Poitiers.
Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
Robert (l'abbé), curé de Notre-Dame, id.
Taunay, juge-suppléant près le Tribunal civil de Rochefort.
Tourette (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. Avril de La Vergnée, propriétaire, à Niort.

Arnault (Charles), corresp. du Ministère d'État, à Niort.
Beaulieu, membre de l'Institut, id.
David, député au Corps législatif, à Niort.
Garoteau, notaire, à Champdeniers.
Mathan (le baron Edgard de), lieutenant-colonel au 8e. régiment de hussards, à Niort.
* Ravan, trésorier de la Société de Statistique, à Niort.
Rondier, juge, à Melle.
* Roulière (Victorin de La), à Niort.
Rousseau (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.
Segrestain, architecte du département, à Niort.
Sénéchaut (l'abbé), curé de St.-Varent.

11e. DIVISION DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE ET DE LA VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Brisson, secrétaire en chef de la Mairie de la Rochelle.

Avril de la Vergnée (Ernest), avocat, à la Rochelle.
Beauchamp (Charles de), à Pons.
Bourgeois (Justin), à Saintes.
Briand (l'abbé), chanoine honoraire, à Saintes.
* Chollet (l'abbé), curé-doyen d'Aigrefeuille.

Clervaux (Jules de), à Saintes.
Dumorisson, juge de paix du canton de Pons.
* *Landriot* (Mgr.), évêque de la Rochelle.
Limal, juge au Tribunal civil de Saintes.
Menut, employé des Douanes, à la Rochelle.
Morin, avoué, à Saintes.
Peponnet (l'abbé), vicaire de St.-Jean, à Saintes.
Pesson (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.
* Phelippot, propriétaire, au Bois (île de Ré).
Rochet (l'abbé), aumonier de l'hôpital civil, à St.-Jean-d'Angély.
Romieux (Gaston), secrétaire de l'Académie, à la Rochelle.

Vendée.

Inspecteur : * M. Léon Audé, conseiller de Préfecture, à Bourbon-Vendée.

* *Delamarre* (Mgr.), évêque de Luçon.
Fillon (Benjamin), à Fontenay.
Poeydavant, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Maillezais.
Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.
* Le Roy de La Bruyère, receveur-général, à Bourbon.

12e. DIVISION DE LA HAUTE-VIENNE ET DE LA CREUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Félix de VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau, près Nontron (Dordogne).

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Alluaud, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.
Duboys (Auguste), pharmacien, id.
Fougère, docteur-médecin, id.
* Roy-Pierrefitte (l'abbé), à Limoges.
Tarnaud (F.), banquier, id.
* *Texier* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire du Dorat.

Creuse.

Inspecteur : * M. Blanchetière, conducteur des ponts-et-chaussées, au Blanc (Indre).

Masbrenier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Guéret.

Parathon (Cyprien), négociant, à Aubusson.

13e. DIVISION DE LA GIRONDE, DES LANDES, DE LA DORDOGNE, DE LA CHARENTE ET DE LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Charles DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. Léo Drouyn, à Bordeaux.

Aymen (le docteur), à St.-Philippe-d'Aiguille, par Castillon-sur-Dordogne.

Alaux (Gustave), architecte, rue de la Taupe, à Bordeaux.

* Auzac de La Martinie (d'), propriétaire, à Pujol.

* *Castelnau d'Essenault* (le baron Guillaume de), à Bordeaux.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue des Remparts, 73, id.

Cibot de La Ville (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

* Jabouin, sculpteur, id.

Kercado (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, place Dauphine, 30, à Bordeaux.

* Lapouyade, président du Tribunal civil de la Réole.

* Le Roy (Octave), juge au Tribunal civil, à Bordeaux.

Montaigne (Octave de La), à Castelmoron-d'Albret, canton de Monségur.

* Moulis (l'abbé), curé d'Arcachon.

* Paquerée, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castillon-sur-Dordogne.

* Pardiac (l'abbé J.-B.), premier vicaire de Notre-Dame, rue J.-J. Rousseau, 21, à Bordeaux.

* Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, à Bordeaux.

Landes.

Inspecteur : * M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

GUILLOUTET (de), membre du Conseil général des Landes, au château de la Case.

LAURANCE, principal du Collége, à Mont-de-Marsan.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis DE GOURGUES, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

AUDIERNE (l'abbé) à Périgueux.

MASSOUBRE (Eugène), rédacteur de l'*Echo de Vésonne*, à Périgueux.

RIGNY (le comte de), receveur particulier, à Nontron.

SAGETTE (l'abbé), professeur de rhétorique au petit-séminaire de Bergerac.

* VERNEILH (Félix de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrenier.

VERNEILH (Jules de), propriétaire, id.

VIDAL, pasteur, à Bergerac.

Charente.

Inspecteur : * M. DE CHANCEL, président de la Société archéologique, à Angoulême.

* *Cousseau* (Mgr.), évêque d'Angoulême.

MORGAVEL (le général de), commandant du département de la Charente, à Angoulême.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur. M.

* BÉCHADE, ancien percepteur, à St.-Barthélemy.

LA BORIE-SAINT-SULPICE (de), à Villeneuve-sur-Lot.

14e. DIVISION DE TARN-ET-GARONNE, DU TARN, DU LOT, DE L'AVEYRON ET DU GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron de CRAZANNES, membre de l'Institut, à Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne).

Tarn.

Inspecteur : * M. DE LEUTRE, président du Tribunal civil de Gaillac.

BELLET (MAURICE), substitut du procureur impérial, à Gaillac.

SAINT-SAUVEUR (Constant de), à Gaillac.

Aveyron.

Inspecteur : * M.

* Bion-Marlavagne (L.), archiviste du département.

Gers.

Inspecteur: M. l'abbé de Monlezun, chanoine, à Auch.

15e. DIVISION DE LA HAUTE-GARONNE, DES HAUTES-PYRÉNÉES, DES BASSES-PYRÉNÉES, DE L'AUDE, DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'ARRIÉGE.

Inspecteur divisionnaire: * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur: * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, 6, à Toulouse.

* Morel, avocat, à Saint-Gaudens.

* Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur: * M. Loupot, architecte, à Luchon (Haute-Garonne).

Le Peltier, substitut du procureur impérial, à Lourdes.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur: * M. H. Durand, inspecteur du département, à Bayonne.

M. Genestet de Chairac, bibliothécaire, à Bayonne.

Aude.

Inspecteur: M. Mahul, ancien préfet à Carcassonne, rue Las Cases, 16, à Paris.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : * M. de Bonnefoy, à Perpignan.

16e. DIVISION DES BOUCHES-DU-RHONE, DU VAR, DE L'HÉRAULT, DU GARD ET DE VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : M. ROUX, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

**Inspecteur :* M. Talon, avocat, à Aix.

Alphandery (Joseph), avocat à la Cour, rue du Collége, 9, à Aix.

Amoreux (Albin d'), sous-intendant militaire, id.

Autheman (François-Nicolas), propriétaire, géologue, à Cassis.

Balthasar, à Arles.

* *Berluc de Pérussis* (Léon), à Aix.

Bousquet (Casimir), conservateur de la bibliothèque de la Société de Statistique, à Marseille, rue St.-Jacques, 68.

Dol, avocat, cour du Chapitre, 2, à Marseille.

Gibert (Joseph), conservateur du musée, à Aix.

Masse (Étienne-Michel), à la Ciotat.

Mazel, substitut du Procureur-impérial, à Marseille.

Montreuil, juge de paix, à Marseille.

Saurel, vérificateur des Douanes, id.

Tassy (Gaspard), conseiller municipal, à Aix.

Segond-Creps, avocat, secrétaire de la Société de Statistique, à Marseille.

Var.

* *Inspecteur:* M. Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

Hérault.

Inspecteur : * M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique à Montpellier.

Besiné (Henri), architecte, rue Petit-St.-Jean, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du musée, à Beziers.

Caron (l'abbé), président de la Société archéologique, à Beziers.

Chaulan (l'abbé), aumônier des prisons, id.

Durand (l'abbé), archiprêtre de St.-Nazaire, id.

Farre aîné (l'abbé), chef d'Institution au couvent de Notre-Dame, à Gignac.

Giraud-Magloire (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Cyr.

Hot (l'abbé), curé de Gabian, par Roujan.

Mathon, conservateur du musée, à Beziers.

Rouyer (Jules), inspecteur des Postes du département de l'Hérault, à Montpellier.
Pailher (l'abbé), curé à Abeilhan par Béziers.
Paulinier (l'abbé), curé de Ste.-Ursule, à Pézénas.
Vinas (l'abbé), curé à Jonquières.

Gard.

Inspecteur : * M. Auguste Pelet, à Nîmes.

Curnier (Léonce), receveur-général, à Nîmes.
* Dupont (de Fontenay, Côte-d'Or), professeur, à Nîmes.
Perrot, antiquaire, à Nîmes.
Retz (le comte de), à Alais.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. Valère Martin, membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Anselme (Hubert d'), vice-président du musée, rue Culande, 108, à Avignon.
Athenosy (Isidore), docteur-médecin, rue Culande, 30, id.
Aymé (jeune), administrateur du musée, id.
Boudin (Augustin), rue Boucane, 26, id.
Carbonnel (Jules), curé de St.-Pierre, id.
Debelay (Mgr.), archevêque d'Avignon.
Deloye (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.
Lambert, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.
Martin (l'abbé), vicaire-général, protonotaire apostolique, à Avignon.
Moutonnet, curé de St.-Didier, id.
Pougnet (Joseph), diacre, rue Corderie, 6, id.

17e. DIVISION. RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET BASSES-ALPES.

Inspecteur divisionnaire : M. YEMENIZ, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges de Soultrait.

* Benoist, architecte, à Lyon.
* Bergeret, id., id.
* *Bonald* (Mgr. *de*), cardinal, archevêque de Lyon.

Boulangier, ingénieur, à Lyon.
* Carraud, propriétaire, id.
* Delaplagne (l'abbé Louis), vicaire de St.-Polycarpe, id.
* *Desjardins*, architecte, id.
* *Dupasquier* (Louis), id., id.
Fournet, professeur à la Faculté des sciences, id.
* Morin-Pons (Henri), banquier, id.
Richard de Nancy, docteur-médecin, id.
Roux (l'abbé), aumônier du Sacré-Cœur, à Lyon.
* Saussaye (de La), recteur de l'Académie, id.
* Savoye (Amédée), architecte, id.
Smith (Valentin), conseiller à la Cour impériale, id.
* Soultrait (le comte Georges de), id.
Vernances (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théologie, id.

Ardèche.

Inspecteur: * M. Raymondon, architecte du département, à Privas.

* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse (Ardèche).
Beaux (Furcy), à St.-Péray.
Dalmas, membre de la Société géologique de France, à Privas.
Dubois, juge de paix, à St.-Étienne-de-Lugdarès (Ardèche).
* Poncer, huissier, auteur de l'*Histoire d'Annonay*.
Rouchier, chanoine honoraire, aumônier du Sacré-Cœur, à Annonay.
Séguin (J.), à Annonay.
Treillot (l'abbé), à St.-Péray.

Ain.

Inspecteur: M. Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).

* Baux, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.
* Blains (des), à Ambronay.

Drôme.

Inspecteur: * M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Aillaud de Brisis, membre du Conseil général, à Nyons.
Alivon, aumônier du Collége, à Forcalquier.
Alléon, ancien président du Tribunal de Commerce, à Annonay.
Arbalestier (le baron d'), au château de la Gardette, près Loriol.
Arsac (l'abbé), curé-archiprêtre, au Buis-lès-Baronnies.
Audiffret (le comte d'), receveur-général, à Valence.

Barjon, ancien principal du Collége, à Valence.

Barrin (de), à St.-Marcel-lès-Valence.

Becquen, sous-préfet de Montélimart.

Belle (l'abbé), chanoine, doyen du chapitre, à Valence.

Beranger, ancien député de la Drôme, président à la Cour de cassation.

Bergeron (Paul), à Valence.

Bernard, architecte, à Valence.

Bernes de La Haye (de), au château d'Esguilles.

Besset, architecte, à Tain.

Bimard (le marquis de), membre du Conseil général, à Chabeuil.

Bith, membre du Conseil général, maire de Montélimart.

Blanc-Montbrun (Alfred), ancien capitaine d'artillerie, membre du conseil général de l'Isère, au château de la Rolière.

Blanc-Montbrun (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, à Valence.

Bonnet, juge de paix, à Valence.

Bonniot (Jean-Antoine), négociant, id.

Bord (le baron du), membre du Conseil général, à St.-Paul-Trois-Châteaux.

Bordarier, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Valence.

Bourdulet (l'abbé), sécrétaire de l'Évêché, id.

Brissey, ancien maire, à Pierrelatte.

Canon (l'abbé), curé-archiprêtre de St.-Paul-Trois-Châteaux.

Champion, aumônier de l'hôpital-général, à Valence.

Chapouton, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

Chaix l'abbé), curé de Châteauneuf de Galaure.

Chauffeur, architecte-voyer de la ville, à Valence.

Constant, ancien notaire, id.

Coston (de), à Montélimart.

Courselles (de), sous-préfet, à Die.

Craisson (l'abbé), vicaire-général, à Valence.

Delfortrie, à Loriol.

Didelot, aumônier de la Visitation, à Valence.

Dumas (Joseph), professeur de mathématiques, id.

Dupré de Loire, docteur-médecin, id.

Emblard, avoué, id.

Epailly, architecte, id.

Eynard (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit-séminaire, id.

Faure (Léopold), propriétaire, à Grignan.

Fralay, préfet de la Drôme, à Valence.

Fontaine, propriétaire, à St.-Laurent-en-Royans.

Froment, membre de l'Institut historique, au Cheylard.

Gagne, avocat, à Montélimart.

Gagne (Mme), née Elisa Moreau de Rus, id.

Gallier (Anatole de), à Tain.

Garnier, directeur des Contributions directes, à Valence.

Genthon, ancien curé de Grest, à Montélimart

Genthon (M. et Mme), à Valence.

Giély (l'abbé), aumônier, id.

Giraud (Aristide), président de la Chambre consultative des arts et manufactures, à Romans.

Giraud (Paul-Émile), ancien député, id.

Johanny, conservateur de la Bibliothèque et du Musée, à Valence.

Joucard (Louis), ancien ingénieur civil, id.

Jouviou, inspecteur d'Académie, id.

Joviac (le marquis de), à Chomeyrac.

Labretonnière, payeur du département, à Valence.

Lacroix, rédacteur du *Courrier de la Drôme*, id.

Labnage (de), membre du Conseil général, maire à Tain.

Lavarenne (l'abbé de), chanoine, à Valence.

Long, propriétaire, à Valence, correspondant de l'Academie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Die.

Lunel (l'abbé), chanoine, à Valence.

Lyon (l'abbé), curé d'Etoile.

Lyonnet (Mgr.), évêque de Valence.

Marc-Aurel (Jules), à Valence.

Marc-Aurel (Edouard), id.

Marty, colonel d'artillerie en retraite, id.

Menet, notaire, id.

* Michelas, sculpteur, à Valence.

Monier de La Sizeranne, président du Conseil général, à Tain.

Montrond (de), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Valence,

Montrond (de), ancien capitaine d'artillerie, au château de Recoubeau.

Montrond (de), capitaine d'artillerie, à Valence.

Morin, député de la Drôme à Dieule-Fit.

Mourrat (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Valence.

Nadal (l'abbé), chanoine, id.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Perossier (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

Pistre (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Pierre-du-Bourg-lès-Landes.

Planel, président honoraire du Tribunal civil, id.

Port-Roux (du), à Romans.

Proust, procureur impérial, à Valence.

Romieux (l'abbé), curé de St.-Marcel de Valence.

Ronzier (Yves), avoué, à Valence.

Rosset (l'abbé), aumônier du Collége, id.

Saint-Prix (Hector de), à Mirmande.
Sapey, député, à Valence.
Sauvagron (Hippolyte), avocat, id.
Sièyes (le marquis de), au château de Valentin, id.
Tabaret (l'abbé), curé de St-Jean de Valence.
Tardif de Moidrey, capitaine d'artillerie, id.
Thanneron, maire du Bourg-lès-Valence.
Thomé, à Alleix.
Tricol, architecte, à Valence.
Urtin, lieutenant-colonel du Génie en retraite, à Valence.
Vacher, membre du Conseil général, maire de Valence.
Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.
Vernet (Antoine), ancien instituteur, à Saulces.
Veyrenc (l'abbé), directeur des études au petit-séminaire, à Valence.
Vincent (l'abbé), membre de l'Institut historique, curé de la Vache.

Isère.

Inspecteur: * M. Victor Teste, architecte, à Vienne.

Berruyer, architecte du diocèse, à Grenoble.
Budillon (l'abbé), curé de Buvin, canton de Morestel.
* Dardelet, graveur, à Grenoble.
David, (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.
* *Du Boys* (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.
Guédy (l'abbé), chanoine, curé de Vezeronces, canton de Morestel.
* Gariel, conservateur de la bibliothèque publique, à Grenoble.
* Labbé, juge de paix, à Heyrieux.
Mège (l'abbé), archiprêtre du canton de Tullins.
* Montreynard (le comte de), au château de Tencin, canton de Goncelin.
Mouffiet, proviseur du Lycée, à Grenoble.
Pichot (l'abbé), curé de Sermérieu, canton de Morestel.
* Saint-Andéol (de), propriétaire, à Moirans.
* Vallier (A.), banquier, place du Palais, à Grenoble.

Basses-Alpes.

Inspecteur: * M. de Berluc-Pérussis, à Aix (Bouches-du-Rhône).

Alivon (l'abbé Henri), à Manosque.
Allègre, inspecteur primaire, à Sisteron.
Bonierbale (l'abbé), à Forcalquier.
Cardonnel (l'abbé), à Niozelles.
Curnier (l'abbé), curé de Monfuron (Basses-Alpes).

FERAUD (l'abbé), curé de Sièyes, près Digne.
HUGUES (Henri), avocat, à Digne.
MARIUS TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.
MARTIN (l'abbé A.), membre de plusieurs Académies, au Brusquet.
RAMBAUD (l'abbé), à St.-Maime, par Forcalquier.
RICHAUD (Léopold), aux Mées.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : * M. ARBAUD (Paul), au château de Rousset.

18e. DIVISION. COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : *M. le comte Charles DE MONTALEMBERT ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. MARION (Jules), rue Godot-de-Mauroy, 39, à Paris.

AUBERTIN (Charles), conservateur du Musée historique de la ville de Beaune.
* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
BRETENIÈRE (Edmond de), id.
BRUNO, propriétaire, à Dijon.
* CAUMONT, architecte, id.
CHEVROT, architecte, à Dijon.
Cissey (le comte Louis de), au château de Cissey.
COLLET (l'abbé), vicaire-général de Dijon.
DESTOURBET, président du Comice agricole, id.
DHETEL, notaire, à St.-Jean-de-Losne.
DU PARC (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.
GAULOT, ancien notaire, id.
GUILLEMOT, président du Tribunal civil de Beaune.
LIGER-BELAIR (le comte de), à Dijon.
MARION (Adrien), id.
MATHIEU (Adrien), conseiller à la Cour impériale, id.
MENNE (le général), rue Montigny, id.
* MONTGOLFIER (Raymond de), à Montbard.
PROTAT (Hippolyte), propriétaire, à Brazez-en-Plaine.
ROCHEFOND (de), rue Turgot, à Dijon.
* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, id.
* SÉGUIN (Marc), id.
SUISSE, architecte du département, à Dijon.
VESVROTTE (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte DE CISSEY, au château de Cissey (Côte-d'Or).

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

BULLIOT, membre de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

CANAT (Paul), à Châlon-sur-Saône.

CHEVRIER (Jules), id.

DEJUSSIEU (Michel), imprimeur, libraire, à Autun,

ESTERNO (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.

FEBVRE (Mme.), rue de la Barre, 9, à Mâcon.

Fontenay (Joseph de), président de la Société Éduenne, à Autun.

LACROIX, pharmacien, à Mâcon.

LATOUR, ancien juge de paix, à Chagny.

MAC-MAHON (le comte de), à Autun.

Marguerye (Mgr. *de*), évêque, d'Autun.

NICOT (Charles), à la Villeneuve, près Cuisery.

* *Ochier*, docteur-medecin, à Cluny.

PEQUEGNOT, (l'abbé), curé de Couches.

REY (Victor), maire d'Autun.

* *Surigny (de)*, à Mâcon.

THOMAS (l'abbé), missionnaire, à Autun.

Allier.

Inspecteur ; * M. Albert DE BURES, à Moulins.

ALARY, professeur au Lycée, à Moulins.

ARCY (le comte d'), receveur-général, id.

BALORRE (le comte de), id.

* BELLENAVES (le marquis de), à Bellenaves, par Ébreuil.

* BONNETON, architecte, à Gannat.

* BOUDANT (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.

* BOURBON-BUSSET (le comte Charles de), à Busset.

BOURBON-CHALUS (le comte Gaspard de), à Moulins.

BRUGIÈRES DE LA MOTTE, ancien sous-préfet, à Montluçon.

COGORDAN, juge au Tribunal de commerce, id.

* DADOLE (Émile), architecte, à Moulins.

DESCHAMPS DE VERNEIX, conseiller général, à Hérisson.

DESROSIERS (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

DESROSIERS (le P.), à Montluçon.

Dreux-Brézé (Mgr. *de*), évêque de Moulins.

* Dupré, professeur au séminaire d'Iseure.

* Esmonnot, architecte du département, à Moulins.

Estoille (le comte de L'), id.

Giat, vérificateur de l'enregistrement, id.

Girard, notaire, id.

Grandpré (Guillaume), ancien président du Tribunal de commerce, id.

Jourdier, maire de Moulins.

* Léger-Tailhardat, architecte, à Montluçon.

Martine (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Moulins.

Meilheurat des Prureaux (Louis), à Moulins.

Michelon (Henri), membre de la Sociéié d'émulation, id.

* Montlaur (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id., et à Paris, rue Monthabor, 40.

Ogerdias (l'abbé), curé de Souvigny.

Papon de La Meigné, juge d'instruction, à Moulins.

Pasqual de Mora, id,

Saint-Gérand (de), à St.-Gérand-de-Vaux.

Seuillet, ancien notaire, à Moulins.

Tudot (Edmond), professeur de peinture, id.

Vander (l'abbé, curé d'Huriel.

Haute-Marne.

Inspecteur : * M. G. Duval de Fraville, à Coudes, près Chaumont.

Bouillevaux, curé, à Pertes.

* *Guérin* (Mgr.), évêque de Langres

19e. DIVISION. DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire: * M. WEISS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de Besançon (Doubs).

Doubs.

Inspecteur: * M. Victor Baille, architecte, à Besançon.

Jura.

Inspecteur: * M. Edouard Clerc, conseiller à la Cour impériale de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules DE BUYER, à la Chaudeau.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

20e. DIVISION. MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire: * M. VICTOR SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Moselle.

Inspecteur: M. Auguste PROST, à Metz.

* *Boulangé*, ingénieur des ponts-et-chaussées, rue Ollivier, 27, à Paris.
* CHABERT, propriétaire, à Metz.
DEBOBE, architecte du dépt., id.
DURAND (Louis), propriétaire, id.
LE BOUTEILLER, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Metz.
* *Van der Straten* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Meurthe.

Inspecteur : * M. le baron P.-G. DE DUMAST, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

BASTIEN (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.
DEGOUTIN (Alphonse), juge d'instruction, à Vic.
HUMBERG, architecte, id.
LE MONNIER, membre du Conseil général d'agriculture, à Nancy.
MONTUREUX (le comte de), à Arracourt.
OPPERMAN (A.), chef d'escadron au 7e. régiment de lanciers, à Nancy.

Vosges.

Inspecteur : * M. MAUDHEUX, avocat, à Épinal.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé STRAUB, professeur au séminaire de Strasbourg.

DAGONEU (Henri), médecin en chef de l'asile d'aliénés de Stephanfeld.

Guerba (l'abbé), curé de St-Georges, à Hagueneau.

Mury (l'abbé Joseph), professeur au petit-séminaire, à Strasbourg.

Mury (l'abbé Pantaléon), professeur au petit-séminaire, id.

Ring (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg.

Schauenbourg (le baron de), ancien pair de France, id.

Schir, vicaire-général, id.

Spach, archiviste du dépt., id.

Haut-Rhin.

Inspecteur: M. Anatole de Barthélemy, sous-préfet, à Belfort.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.

Le comte Alexandre DE HUMBOLDT, à Berlin.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet. (Yorkshire).

Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

Aueswold, président de la régence, à Trèves.

Autesses (le baron de), directeur de la Société du musée germanique, à Nuremberg.

B.

Bayley (W.-H.), à Londres.

Belford (Sa Grâce le duc de), Brighton-square, à Londres.

Bell, docteur en philosophie, à Londres.

Baehr, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brinckeu (de), conseiller d'État, à Brunswick.

Bukland, membre étranger de l'Institut des provinces, professeur de géologie, à Oxford.

C.

Capitaine (Ulysse), sécrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liége (Belgique),

Cononcau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Coppietters (le docteur), à Ipres.

Czoerning (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche, pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

Dectorff (comte), à Gothingen.

Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Drury (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

F.

Fabry-Rossius, docteur ès lettres, à Liége.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, admsnistrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, professeur d'architecture à l'Académie des beaux-arts, à Vienne.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

* Furstemberg-Stanheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Geissel (Mgr.), cardinal, archevêque de Cologne.

Gelvet (le comte de), à Esloo, près Maestrech.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

Gildenhuis, négociant, à Rotterdam.

Gonella.

* Gosse fils, à Genève (Suisse).

Grandgagnage, membre de l'Institut archéologique de Liége.

* Grant (Mgr.), évêque de Soutwarh, à St.-Georges, à Londres.

Guercalhe (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

Hagmans, bibliothécaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liége (Belgique).

Hartshome (Rev. C. H.), archéologue, à Londres.

Hulsch, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

Kestelood, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

Krieg de Hocfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Heidelberg.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

Labis (Mgr.), évêque de Tournay.

Laurent (Mgr.), évêque de Luxembourg.

Le Roi, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

Lenderschmit, conservateur du musée de Mayence.

Lenhard (Franz), sculpteur, à Cologne.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

* Lopez (le commandeur), conser-

vateur du musée d'antiquité de Parme.

M.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayenfisch (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

Mayer (Joseph), à Liverpool.

Meyer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Minervini (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Muller (Mgr.), évêque de Munster.

N.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Noel (de), propriétaire, à Cologne.

O.

Olfers (d'), directeur-général des musées, à Berlin.

* Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut Liégeois, à Liége (Belgique).

Oudard, négociant, à Gênes (Sardaigne).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* *Parker*, membre de la Société architecturale, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

Petit de Rosen, à Tongres.

Q.

* *Quast* (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

Rambou, conservateur du musée de Cologne.

Reichensperger, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Respileuz (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

* Roach-Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Londres.

* Robiano (le comte Maurice de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, n°. 7, à Bruxelles.

Roulez, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Hasting Russel, id.

* *Roysin* (le baron de), au château de Kurens, près Trèves.

S.

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin,

Sauzail-Soumaigne (le baron de), à Francfort.

Schayes, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Schenase (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

Schriefer, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Schulte (l'abbé), doyen de Freekendorf, diocèse de Munster.

* Serra di Falco (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

Sheffield-Grace, à Know-le-House, comté de Kent.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), vice-président du Tribunal de Munster,

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du Palais, à Berlin.

T.

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

* Tierney (le chanoine), à Arundel en Sussex.

Thomsen, directeur-général des musées, à Copenhague.

U.

Urlichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W.

* Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

Warnkœnig, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wittmann, directeur de la Société archéologique de Mayence.

Wetter, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

Whewel, docteur en Théologie, professeur à Cambridge.

Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

Wigand (Paul de), chevalier de l'Aigle-Rouge, à Wetzlar (Prusse).

Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs Académies, professeur, à Cambridge.

* Wallerstein (le prince de), ancien ministre, à Munich.

Y

* Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Yorio (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

ADDITIONS.

Bostenney (de), maire, à la Saussaye (Eure).

Bretagne, directeur des contributions directes, à Auxerre.

Bruère, curé de St.-Martin, à Paris.

Cousin, président de la Société de Dunkerque.

Dagoury, inspecteur des forêts, à Mortagne (Orne).

De La Tréhonnais, à Lisieux.

Dufaur de Pibrac (le comte), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Orléans.

Joanne, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de Vaugirard, 25, à Paris.

Marcillac (le comte de), à Bar-sur-Aube.

Mégard, premier président à la Cour impériale de Caen.

Montluisant (de), capitaine d'artillerie, rue St.-Dominique-St. Germain, 2, à Paris.

* Molay-Bacon (du), secrétaire-général de la préfecture du Tarn, à Alby.

Sède (G.), juge au Tribunal civil de Montreuil (Pas-de-Calais).

Total des membres : 1,330.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1857.

RECETTES.

Excédant du compte de 1856.	22,870	02
Cotisations recouvrées sur l'année 1854. . . .	30	»
Id. id. 1855.	150	»
Id. id. 1856. . . .	2,300	»
Id. id. 1857. . . .	6,815	»
Id. payées par avance sur 1858. . . .	60	»
Vente de livres d'archéologie	24	»
Total.	32,249	02

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement.	265	83
Frais de retour de mandats non payés. . . .	84	65

CONCIERGE.

Traitement du concierge.	78	95

IMPRESSIONS.

Impressions	2,967	85
Vignettes pour le compte-rendu des séances. .	85	»

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

Affranchissement du compte-rendu des séances.	484	71
Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires et menues dépenses.	182	28
A reporter.	4,149	27

Report. . . .	4,149	27

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux séances générales de Paris, Neubourg, Evreux, Mende, Valence et Grenoble. .	561	75
Solde des frais de la séance de Louviers. . . .	69	50

MUSÉE ET BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.

Travaux de peinture au musée et à la bibliothèque de la Société.	258	26
Caisse et port de moulages envoyés par S. Exc. M. le Ministre d'Etat.	125	40

MÉDAILLES.

Achat et gravure de médailles	459	15

ALLOCATIONS.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. de Moré.	Fouilles sur l'emplacement de la ville romaine de Javols.	700	»
M. Dupuis.	Souscription pour l'achat des maisons historiques d'Orléans	100	»
. . . . .	Moulage des chapiteaux de la crypte de St.-Laurent de Grenoble	80	»
M. l'abbé Lacurie.	Moulages à Saintes. . . .	100	»
M. de Berluc-Pérussis.	Réparations à l'église de St.-Maime.	100	»
Id.	Inscription à la mémoire de Gassendi.	25	»
	A reporter. . . .	6,728	33

	Report. . . .	6,728 33
M. Rostan.	Rétablissement d'une borne milliaire à St.-Maximin .	100 »
M. Métayer-Masselin.	Réparation du tombeau de Gislebert de Vascœuil . .	30 »
M. Gaugain.	Réparations à l'église de Vaucelles	100 »
	Total.	6,958 33

BALANCE.

Recettes.	32,249 02
Dépenses.	6,958 33
Excédant.	25,290 69

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. Des Moulins.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	122 60
M. Bordeaux.	Souscription au monument de Cocherel.	50 »
MM. Baudot et Rossignol.	Réparations à l'église d'Auxey	50 »
M. Gayot.	Monument commémoratif de l'entrevue de saint Loup et d'Attila.	40 »
Id.	Réparations à l'église de Moussey.	100 »
M. l'abbé Tridon.	Id. à l'église de Fouchères.	100 »
	A reporter. . . .	462 60

	Report. . . .	462	60
M. l'abbé Tridon.	Id. de deux églises monumentales de l'Aube. . .	200	»
M. de Glanville.	Fouilles à Villers-sur-Mer.	100	»
M. l'abbé Crosnier.	Réparations au portail de l'église de Neuilly-en-Donjon.	80	»
Id.	Id. de Buxières-la-Grue. .	100	»
M. Esmonnot.	Fouilles à Néris.	100	»
M. Givelet.	Id. à l'église de Sept-Saulx.	200	»
MM. Des Moulins et Léo Drouyn.	Id. à l'église de St.-Sulpice d'Izon.	60	»
M. de Granrut.	Incrustation du bas-relief des Vignerons de St.-Jean, à Châlons-sur-Marne . . .	20	»
M. l'abbé Le Petit.	Réparations à l'église de Mouen.	100	»
M. Chaubry de Troncenord.	Rétablissement des volets du rétable de Fromentières. .	20	»
Id.	Rétablissement d'une croix commémorative du sire de Joinville.	50	»
MM. de Caumont, Gaugain, G. Villers.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la Cathédrale de Bayeux.	1,000	»
M. Hucher.	Réparation de la crypte de La Suze.	100	»
Id.	Achat d'une statue de saint Roch.	50	»
	A reporter. . . .	2,542	60

	Report. . . .	2,542	60
M. David.	Réparations à l'église de Sarié.	50	»
M. Boyer de Sainte-Suzanne.	Fouilles dans la forêt de Bellême et dans le cimetière de St.-Germain de Mortagne.	200	»
M. de La Sicotière.	Réparations à l'église de St.-Cenery	50	»
	Somme à la disposition de M. de La Sicotière . . .	100	»
M. l'abbé Jouve.	Réparations à l'église de Léoncelle	200	»
	Idem, id. de Jullian . . .	100	»
	Plan de la ville antique de Valence.	50	»
M. Vallentin.	Fouilles dans le voisinage de Die	100	»
Id.	Fouilles à Valence et dans le voisinage	100	»
MM. De Berluc-Pérussis et Bonierbale.	Fouilles à Dauphin (Basses-Alpes)	100	»
M. l'abbé Vinas.	Fouilles à Jonquières . . .	50	»
M. Raymondon.	Id. dans le département de l'Ardèche	100	»
M. Valère-Martin.	Rachat de la tour de Villars (Vaucluse).	100	»
M. Berruyer.	Construction d'un hangar pour préserver les pierres romaines de Grenoble. . .	150	»
M. Ch. Le Blanc.	Fouilles au Bosquet . . .	50	»
	A reporter. . . .	4,142	60

	Report. . . .	4,142	60
M. l'abbé PICHOT.	Fouilles à Sermerieu. . . .	50	»
M. le baron de CHAPELAIN.	Rachat de la chapelle St.-Jean de Villefort.	200	»
M. ROUSSEL.	Fouilles à Banassac. . . .	100	»
	TOTAL. . . .	4,492	60

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant.	25,290	69
Allocations à solder	4,492	60
Excédant.	20,798	09

Caen, le 29 juin 1856.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXIVe. SESSION

TENUE

A MENDE ET A VALENCE.

PREMIÈRE PARTIE DE LA SESSION A MENDE,

LE 24 AOUT 1857 ET JOURS SUIVANTS.

Séance d'ouverture.

Présidence de M. de CAUMONT, directeur de la Société française d'archéologie.

Le Congrès s'est ouvert dans les vastes salles de la Préfecture, ancien évêché de Mende, que M. le marquis de Fleury, préfet de la Lozère, a mis avec beaucoup d'obligeance et d'empressement à la disposition du Congrès.

M. de Caumont ouvre la séance à 10 heures du matin et appelle au bureau : MM. l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie; *Gaugain*, trésorier de la même Société; le baron *de Chapelain*, ancien président de la Société d'agriculture de Mende; *Roussel*, président de la même Société; *Renouard*, président du Tribunal civil de Mende; *E. de Moré*, secrétaire-général du Congrès; *Thi-*

bauld, de Clermont, inspecteur du Puy-de-Dôme; *Blanc*, curé de la cathédrale de Mende; l'abbé *Corblet*, d'Amiens, directeur de la *Revue de l'art chrétien*.

M. L'abbé *Polge* est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

Le Congrès se compose des membres dont les noms suivent :

MM.

APCHIER DE PRUNS (le marquis d'), à Brassac (Haute-Loire).
ALBIGNY DE VILLENEUVE (d'), de St.-Étienne.
BALMELLE, membre du Conseil général, à Villefort.
BALDIT (l'abbé), archiviste du département.
BARBOT, docteur-médecin, adjoint au maire de Mende.
BELVIALA (Casimir de), propriétaire, à Langogne.
BERNIS (le comte de), au château de Salgasse.
BION-MARLAVAGNE, de Rodez.
BLANC (l'abbé), curé de la cathédrale de Mende.
BLANQUET, docteur-médecin, à Javols.
BOISSANADE (l'abbé), à Mende.
BONDURAND, conducteur des ponts et chaussées, id.
BONENFANT (l'abbé), curé de Javols.
BONNET (l'abbé), curé de La Chaze.
BOSSE (l'abbé), vicaire de la cathédrale de Mende.
BOULANGIER, ingénieur, à Lyon.
BRASSAC (l'abbé), à Marvejols.
BRION (le marquis de), au château du Fournel.
BOUDET (l'abbé), chanoine, à Mende.
BOYER, conservateur des hypothèques, id.
BUFFIÈRE (l'abbé), aumônier de l'Asile de St.-Alban.
CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.
CHAPELAIN (de) père.
CHAPELAIN (Joseph de), au château du Champ.

CHARIER, à Chirac.
CHASSAING, élève de l'École des Chartes.
CHEVALIER, membre du Conseil général, à Mende.
COLOMBET (de), membre du Conseil général, à Langogne.
CORSAC (Clément de), au château de la Grange.
COUDERC (l'abbé), curé de Bedoucz.
CHARPAL ODILON, membre du Conseil général, à Mende.
DAUDÉ, docteur-médecin, à Marvejols.
DAUDÉ-LACOSTE, président du Tribunal civil, id.
DEBERC, avocat, à Marvejols.
DELALO, président du Tribunal civil, à Mauriac.
DESMOLLES, ancien député, à Langogne.
DESPINASSOUS, membre du Conseil général, à Marvejols.
DUFRESSE DE CHASSAIGNE, médecin en chef des eaux de Bagnols (Lozère).
FELIGONDE (Eustache de), à Clermont-Ferrand.
FAYBESSE, avocat, à Mende.
FLEURY (le marquis de), préfet de la Lozère.
FORCE (de La), membre du Conseil général, à Clermont-Ferrand.
FOULQUIER (Mgr.), évêque de Mende.
FOURNET, professeur à la Faculté des sciences, à Lyon.
FRAMOND (de), membre du Conseil général, à Entrenas.
GAILLARDON (l'abbé), chanoine-honoraire, à Mende.
GUÉDOU (le Père), supérieur des Jésuites, à Sarlat.
GRENIER, ingénieur civil, à Agen.
IGNON (Edouard), imprimeur, à Mende.
JABRUN (de), à Marvejols.
JAFFARD (l'abbé), chanoine, à Mende.
JANVIER DE LA MOTTE, préfet de l'Eure.
LABARTHE (de), maire de Sejas.
LAHONDÈS, à Laborie.
LAMBERT-PASQUE, professeur de tissage, à Mende.

LAPIERRE (de), secrétaire-général de la Préfecture, à Mende.

LARGÉ, inspecteur-honoraire de l'Université de Clermont-Ferrand.

LAURANS, chef de division à la préfecture de la Lozère.

LE COQ, professeur à la Faculté des sciences, à Clermont-Ferrand.

LE FRANC, ingénieur des ponts et chaussées, à Mende.

LESCURE (Edmond de), à Bellesagne.

LIGONNÈS (de), à Mende.

LONJON, ingénieur en chef, id.

MALAFOSSE (de), au château du Boy.

MICHEL (l'abbé), curé de Serverette.

MOLIN (du), conseiller à la Cour impériale, à Riom.

MONESTIER, ingénieur des ponts et chaussées, à Clermont-Ferrand.

MONTEILS, docteur-médecin, à Mende.

MORANGIÈS (le comte de), au château de Fabrèges.

MOULIN, substitut, à Marvejols.

NARCILLAC (le comte de), sous-préfet, à Bar-sur-Aube.

OLLIER (l'abbé), vicaire de Langogne.

ORLHAC (Justin d'), ingénieur des mines de la Motte (Haute-Loire).

PAGÈS, juge d'instruction, à Marvejols.

PAILLERETS (de), ingénieur des ponts et chaussées, id.

PANTEL, notaire, adjoint au maire de Mende.

PAPAREL, membre de la Société Entomologique, à Mende.

PARADAN, vice-président du Tribunal civil, id.

PEGHOUX, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand.

PELATAN, expert-géomètre, à Chazeaux.

PLAGNES, notaire, à Mende.

POLGE (l'abbé), secrétaire-général de l'évêché de Mende.

PORTAL, maire d'Aumont.

PORTALIÉ (Casimir), négociant, à Mende.

RAMADIER (Frédéric), propriétaire, à Serverette.
RANVIER (l'abbé), vicaire, à Mende.
RENOUARD, président du Tribunal civil, id.
RETZ (le comte de), à Alais (Gard).
REVERSAT, membre du Conseil général, à Mende.
RIMBAUD, conseiller de Préfecture, id.
ROMEUF, maître de pension, à Clermont-Ferrand.
ROUSSEL, président de la Société d'agriculture, à Mende.
ROUSSEL (l'abbé), curé de Marvejols.
ROUVILLE (de), maire, à Javols.
ROUVILLE (de), payeur du département, à Mende.
SUCHET, receveur général, id.
SABTIGE (le baron de), à Clermont-Ferrand.
SECOND, négociant, à Mende.
TESTELAS, avocat, id.
TOURETTE, architecte, id.
VACHIN, juge de paix, id.
VIDAL (l'abbé), vicaire-général, id.
VINAS (l'abbé), curé de Jonquières.
VINCENS, notaire, à Marvejols.

M. le Directeur déclare la session ouverte; il adresse quelques bonnes paroles à l'Assemblée, il s'attache à exposer l'objet du Congrès et indique l'ordre qui sera suivi dans les discussions et les délibérations.

M. de Moré, secrétaire-général de la session, prend la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

« Avant de commencer vos travaux, permettez à votre secrétaire-général de vous exprimer sa vive reconnaissance pour le zèle que vous avez mis à répondre à son appel; vous n'avez été, Messieurs, rebutés ni par les difficultés et la

longueur de la route, ni par le peu de temps que vous aviez à donner à cette première étape de la science dont vous êtes véritablement les soldats infatigables. Mais vous aviez compris l'importance archéologique de l'antique pays des Gabales, et notre savant et honorable directeur, M. de Caumont, l'avait compris également, lorsqu'il m'accordait, lors des séances tenues au Puy, une allocation pour commencer des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne *Gabalum*, et plus tard, à Paris, au Congrès des Sociétés savantes, lorsqu'il prenait, à ma sollicitation, l'engagement de tenir des assises scientifiques à Mende. Ainsi, en quelques mois, la ville de Mende aura été le centre d'un mouvement agricole des plus importants, et qui a déjà ouvert des voies nouvelles à la première des industries, et le siége du Congrès archéologique, dont la mission est de raviver le goût des études historiques, si c'était nécessaire, ou plutôt de mettre en lumière celles qu'une semblable solennité fait ordinairement éclore. Vous avez, Messieurs, des questions à résoudre, des monuments à explorer, à classer, à décrire; le programme rédigé à l'avance ne sera pas le cadre exclusif de vos travaux; la lumière jaillira de la discussion; des horizons nouveaux s'ouvriront à chacune de vos séances.

« Permettez-moi seulement de vous tracer, en peu de mots, le tableau de notre histoire locale. Elle date, comme celle de tous les peuples des Gaules, de l'époque de leur asservissement à la domination romaine. César dit, à propos du dénombrement des troupes que les diverses tribus gauloises fournissaient pour aller au secours de Vercingétorix assiégé dans Alise : « Les Arvernes fournissaient trente-cinq mille hommes, *adjunctis Eleuteris, Cadurcis, Gabalis, Velaunis, qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt.* »

« Les Gabales subirent donc les diverses phases de la fortune de tous ces peuples; mais leur asservissement n'avait pas

étouffé en eux le sentiment de la nationalité et du culte des ancêtres, et le druidisme conserva son influence, non-seulement pendant la domination romaine, mais même après que le christianisme eut pénétré dans ces montagnes. On le retrouve encore debout au VIIIe. siècle ; Charlemagne est obligé de proscrire ce culte dans ses *Capitulaires*, et ses traces ne sont pas encore effacées au XIe. siècle. C'est ce qui explique, Messieurs, la quantité de monuments druidiques dont les montagnes du Gévaudan sont encore couvertes, et je ne doute pas que des tombeaux gaulois que j'ai eu l'occasion de fouiller récemment et dont je compte vous entretenir, ne soient les témoins de ces temps héroïques de notre pays.

« A l'époque de l'invasion franque, les Gabales ont le privilége d'être gouvernés par des comtes particuliers ; les noms de Pallade et d'Innocent sont parvenus jusqu'à nous.

« Le premier nous est connu par ses démêlés avec l'évêque Parthenius, en 570 ; le second, par sa persécution contre les chrétiens et la mort de saint Laurent. L'histoire ne nous a rien laissé sur les successeurs directs de ces gouverneurs : jusque vers le milieu du Xe. siècle, le Gévaudan passa entre diverses mains pour être ensuite gouverné par des ducs ou comtes d'Aquitaine.

« Je m'abstiens, Messieurs, d'entrer dans cette voie si fertile et si attrayante de l'histoire religieuse et civile du Gévaudan au moyen-âge ; d'autres la parcourront avec plus de science, mais pas plus de patriotisme pour nos illustrations locales. Je craindrais, d'ailleurs, de prendre, sur les études auxquelles vous êtes appelés, Messieurs, un temps précieux et plus utilement employé, et je laisse à notre honorable Directeur le soin de vous tracer le cadre de vos travaux pendant le peu de temps que vous avez à leur consacrer. »

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages et brochures dont suit la désignation :

Annuaire de l'Institut des provinces, 1857.

Congrès scientifique de France, 24e. session.

Congrès archéologique de France, session de 1856.

Définition élémentaire de quelques termes d'architecture, par M. de Caumont.

Rapport verbal fait, en 1855, *à la Société française d'archéologie sur divers monuments*, par M. de Caumont.

Discours prononcé par M. Louis Cousin, en 1855, *devant la Société Dunkerquoise.*

Note sur les murs gallo-romains de Dax, par M. de Caumont.

Le castellum gallo-romain de Larçay, par M. de Caumont.

Rapport verbal fait en 1855 *sur divers monuments*, par M. de Caumont.

Instructions de la Commission archéologique diocésaine établie à Poitiers, par M. l'abbé Auber.

Ces ouvrages seront déposés dans la bibliothèque de la Société d'agriculture de Mende.

La première question est mise en discussion ; elle est ainsi conçue :

Existe-t-il des monuments celtiques dans le Gévaudan? En donner l'indication.

Les monuments présumés d'origine celtique sont assez nombreux dans le département de la Lozère, ancien Gévaudan. On n'y remarque pas moins de vingt-un *dolmens*, situés, pour la plupart, sur des plateaux de terrain calcaire, vulgairement appelés *causses*. Les mieux conservés se voient aux environs de Chanac, de Grèzes, de Banassac, de Chirac, de Cultures, de Bramonas, de Changefège, de la Rouvière, de Ste.-Hélène, du Thor et de Ste.-Enimie. Ils

forment ordinairement un carré long composé de pierres énormes plantées perpendiculairement et laissant une ouverture sur la partie antérieure; une cinquième pierre, de dimensions plus colossales encore que les premières, est superposée à celles-ci et complète une sorte de cabane que la tradition locale désigne souvent comme un tombeau de géant.

Les fouilles déjà faites confirment, du reste, cette opinion populaire : on a trouvé dans ces *dolmens* des urnes remplies d'ossements, des haches en pierres et autres débris d'armure. Tout récemment encore, les fouilles qui ont été entreprises, à l'instigation de M. Émile de Moré, dans l'intérieur du superbe dolmen qui domine le *causse* de Changefège, ont amené la découverte de deux vases, de flèches en silex et de plusieurs fragments d'anneaux et de poterie.

Nous ne connaissons encore positivement dans la Lozère que deux *tumulus* ou amas de pierres entassées sur les lieux où étaient inhumés les personnages de distinction.

L'un se voit auprès de Marvejols; l'autre, situé sur la *Boulène*, est appelé « lou clapas dés pessamën », ce qui veut dire *le tas de pierres des soucis.*

Espérons que les recherches pratiquées sur le *causse* de Changefège confirmeront l'opinion émise par M. E. de Moré, qui porte au nombre de huit les monuments de cette espèce, dans cette seule partie de notre territoire.

On admire, près de Châteauneuf-de-Randon, une magnifique *pierre branlante* d'un volume gigantesque, et à laquelle cependant l'unique force du plus petit doigt de la main suffit pour imprimer un mouvement d'oscillation qui dure un assez long-temps.

M. de Moré rend compte des fouilles faites sur le *causse* de Changefège, situé dans les environs de Mende, où ont été trouvés des tombeaux qui pourraient être celtiques; cepen-

dant il reste beaucoup d'incertitude au sujet de cette origine.

M. Théophile Roussel complète les renseignements donnés par M. de Moré, en faisant part du résultat de ses recherches sur le même *causse*. D'après le savant observateur, l'abondance d'ossements épars çà et là, accumulés même quelquefois en gisement assez considérable, porte à croire qu'une nombreuse population, réunie en trois villages, habitait autrefois ces lieux aujourd'hui presque déserts.

M. de Caumont manifeste le désir que ces recherches soient poursuivies, afin de constater plus positivement l'origine de ces tombeaux et des tumulus antiques de la contrée.

La parole est accordée à M. Thibauld, qui fait observer qu'il serait utile pour la science de comparer les objets antiques perdus au milieu du *causse* de Changefège, avec les objets trouvés dans d'autres contrées et attribués par quelques archéologues à la nation franque; des rapports et de la comparaison peut jaillir quelque lumière pour l'étude de ces antiquités d'origine incertaine.

M. Roussel émet alors l'opinion que ces restes ne peuvent être attribués à l'époque des Francs, mais bien à l'époque celtique, et s'appuie sur ce que les conquérants de la Gaule se sont établis très-tard dans le Gévaudan.

M. de Caumont fait espérer une allocation pour entreprendre de nouvelles fouilles dans le territoire de Changefège.

L'ordre du jour appelle la seconde question du programme, ainsi conçue :

Rechercher la trace des voies romaines et leur point de jonction avec celles déjà trouvées en Auvergne, dans le Velay, le Bas-Languedoc et le Rouergue.

M. Roussel fait remarquer que, depuis les travaux de M. Ignon père, publiés en 1829, la question relative aux

voies romaines, dans le Gévaudan, a reçu peu d'éclaircissements. Les traces d'une seule voie (celle qui conduisait de Lyon à Toulouse) sont suffisamment constatées. Elle existait dans la partie du département qui avoisinait le Velay, Aubrac et l'Aveyron.

M. de Chapelain signale plusieurs traces de voies romaines dans la commune de St.-André-Capcèze.

M. de Moré donne de nouveaux détails sur le parcours de plusieurs voies et lit ensuite la note suivante :

MÉMOIRE SUR LES VOIES ROMAINES DU GÉVAUDAN,

Par M. de Moré.

Dans un mémoire que j'ai lu au Congrès des Sociétés savantes des départements, en 1856, sur les monuments gallo-romains du Gévaudan, mémoire qui sera présenté de nouveau, le 26, quand le Congrès visitera Javols, j'ai parlé des voies romaines; j'ai emprunté à M. Ignon les principales indications de ces voies; mais, depuis, j'ai eu occasion de les parcourir pas à pas, et je pense que M. Ignon a pu se tromper sur certains points; c'est pourquoi j'en fais une nouvelle description.

En partant de St.-Haond, dans l'ancien Velay, on passe, aux confins de cette commune, l'Allier, sur lequel il reste encore des vestiges d'un ancien pont, de construction romaine; on voit, à gauche, le village du Tan et, plus loin, dans la même direction, Condres qu'on croit être le Condate de la carte de Peutinger; à droite, le Giraudès, commune de St.-Christophe, qui dépendait autrefois du Gévaudan, et fait partie aujourd'hui du département de la Haute-Loire. En entrant dans le département de la Lozère, cette voie a, à droite, Ance-le-Pont et Ancette; à

gauche, le village de Champs; elle passe au-dessus du Bois-Noir, commune de Grandrieu, où l'on en reconnaît quelques vestiges entre Mazembert, à droite, et Augnac, à gauche; nouveaux vestiges au terroir de Fajoles, qui se dirigent entre Monfourchès, à droite, et Chazeaux, à gauche; elle traverse ensuite le village dit la Bataille; en sortant de la Bataille, petite montée qui, à peu de distance de ce village, présente quelques traces dont la majeure partie des pavés ont été enlevés pour la construction des habitations; elle passe à l'Estrade, petit village qui a pris son nom de la route même, *via strata* (chemin pavé), et qui en offre quelques restes, et de là sur la Mageride; mais elle est couverte par la pelouse, et va descendre au mas de Fénestre.

Au-dessus de ce mas, qu'elle laisse un peu à droite, on voit encore des traces d'une redoute, ou retranchement, et on y a trouvé beaucoup de vestiges de fondements qui annoncent que ce mas était anciennement très-considérable: apparemment un *vicus*; ou même, d'après l'étymologie du mot, une *mansio* (lieu de gîte), ou une station qui dominait la petite rivière d'Ance. Après cette rivière, on en retrouve des traces en remontant pour aller joindre le bois d'Acher, et, suivant le chemin *charral* de cette partie de la Margeride, on entre dans le bois qui se continue jusqu'au pied de cette montagne; on voit, de temps en temps, des traces de la voie; on indique tout près d'un rocher, appelé le Ronc-de-Mazieu, l'emplacement d'une colonne milliaire qui a disparu.

A partir du bois d'Acher, la voie romaine, qui le traverse, n'est plus apparente qu'à une certaine distance après les limites de la plaine de Ferluguet, commune de Ste.-Eulalie (1).

Elle passe à mi-côte du bois communal de Ferluguet, laisse

(1) Ici, M. Ignon a fait une transposition que je vais rectifier.

à droite ce village et celui de Chardenous, ainsi que le village du Viala et celui de Sepche, et, à gauche, les villages de la Roche et de la Baume; elle traverse la route départementale de Serverette à St.-Alban, passe devant le village des Pis qu'elle laisse à droite, ainsi que ceux de Fontans et du Cros; elle a, à gauche, les Uttes et Reirols, traverse la route impériale de Serverette à St.-Chely (1), passe devant l'Estival qu'elle laisse à droite, traverse la rivière de Truyère, à l'endroit connu sous le nom de Gaz-Robert (Gai-Robert).

A peu de distance de cet endroit, la voie se bifurque : une branche se dirige vers Marvejols; elle a, à gauche, les Brunels, mais bientôt elle disparaît et on a de la peine à la retrouver; l'autre branche traverse une espèce de camp entouré, de tous côtés, de pierres et d'eau, arrive au bois du Mont, point culminant, où l'on voit encore un tertre de forme ronde, composé de pierres et de briques amoncelées, et descend tout droit à Javols.

Une autre voie romaine, en sortant de Javols, passe près des Moulins; elle a, à gauche, Cyveirac et Longuesagne et, à droite, Tiracols, le Chailaret et le Mas-Neuf; elle passe entre le Mas-du-Bouschet et de la Tuile; elle a, à droite, le village de la Croux et celui de Las Bros et en face la Pigneire. Les traces jusqu'à la chapelle de Bastide sont d'abord de 6 mètres de largeur et enfin de 2 mètres, pendant une étendue de 800 mètres. Cette route prend ici nom de Chami-Ferrat, à partir de Rieufrech, qui est à droite; les ravines, la pelouse et les bruyères recouvrent cette voie, ce n'est qu'au pont de Malpertus qu'elle présente quelques traces peu apparentes

(1) M. Ignon fait passer la voie romaine aux Estrets, à Bigose, à Buffièrette, à la Tieule, pour revenir ensuite comme un cul-de-sac sur Javols.

jusqu'à un bois de bouleau, appartenant à M. Hermet de Grandviala. Un peu avant ce bois appelé la Devèze, à droite de la route romaine, on voit un embranchement qui se dirige vers St.-Chely, passe au pont de l'Échelle, près Garabie, à la Gazelle, traverse la commune de St.-Georges, la Chapelle-St.-Laurent, etc.

En continuant de suivre le Chami-Ferrat, on passe sur le pont de la Peirade, à deux arches de construction moderne, et on arrive à Malbouzon, où l'on voit, à côté de l'église, des vestiges d'un monastère qui dépendait de la domerie d'Aubrae. De Malbouzon, qu'elle traverse, la voie, ayant, à gauche, Finieyrols et, à droite, Rieutortet, présente jusqu'à Rieutord-d'Aubrae, qu'elle traverse aussi, les traces les plus apparentes; au sortir de Rieutord, elle descend jusqu'au pont de Marchastel sur la rive du Bès; il paraît qu'elle devait passer dans la partie de cette rivière sur laquelle est placé le pont, dont la construction remonte à l'époque du voyage de François 1er. au couvent d'Aubrae. Avant et après ce pont, les traces de la voie sont très-visibles; elle est pavée en cailloux de granit et surtout en fragments de basalte roulés; sa largeur, vis-à-vis du moulin de Boukingham, est de 8 mètres, dont le tiers est à peine couvert par la pelouse. On laisse, à droite, le chemin de Nasbinals et le village de Montgros, au-dessus duquel on suit à gauche le Chami-Ferrat qui longe la rive gauche du Bès jusqu'au domaine du Derroc; ce domaine, situé à droite de la voie, qui a, à gauche, la belle cascade formée par le ruisseau de la Garde et passe à côté et à gauche du lac Saillens, des Places-Basses et du lac Soubeyrol, aux Places-Haltés (hautes), à Fontanille. Elle descend ensuite au village des Enfruchs, ancien Rouergue.

On remarque, de temps en temps, sur cette voie des espèces de colonnes; elles ont été taillées, elles sont composées de deux pierres posées l'une sur l'autre : la plus haute a une

petite ouverture demi-ovale vers le milieu, l'autre est à peu près carrée; elles ont chacune 1 mètre environ de hauteur.

J'en ai vu une à Rieutord-d'Aubrae. La deuxième est au village de Marchastel. Il en existe plusieurs autres, mais je n'ai pas remarqué l'endroit où elles se trouvent.

Une autre voie, connue sous le nom de Regourdane, passe dans les Cévennes sur la Lozère, à Vielvie, à l'Estrade près Villefort, sur la plaine de Montbel et arrive au camp romain connu sous le nom de Montmilan.

Je vais décrire quelques médailles romaines, toutes en argent, qu'un paysan trouva, il y a quelques années, au domaine de Mas-Neuf, non loin de la voie romaine; elles étaient renfermées dans un vase en terre.

1. Tibère. Instruments de sacrifice.

R. Cæsar Augusti cos. design. princ. juvent. ou Caius Lucius. Debout deux boucliers et les instruments pontificaux.

2. Auguste. Tête nue et barbue, à droite.

R. Ob civis servatos, dans une couronne de chêne.

3. Auguste. Taureau marchant à droite.

R. Caius et Lucius.

4. Inc. Auguste.

R. Cippe Alex. Fortuna redux Cæsar Augustus.

5. Memmius A. C. Cerialia. Preimius fecit. Cérès, assise, tenant des épis et une quenouille. A ses pieds, un serpent.

6. Pletoria. Figure de face.

R. Laure, demi-nue, conduisant le char du Soleil.

7. Famille Memmia. Memmi C. F. Quirinus.

Tête barbue et laurée avec une ample chevelure.

8. Famille Sentia { L. Sentius Saturninus. Lucius.

R. Dioscure, dans un quadrige, à droite.

9. Famille Plautia. Figure de face.

R. L'Aurore, demi-nue, tenant quatre chevaux par les rênes.

10. Famille Carisia. Tête de la Monnaie à droite.

R. Instruments du monnayage.

11. Famille Tituria. Sabinus. Tête nue et barbue, à droite.

R. Sabine, séparant son frère et son époux. Signe lunaire dans le ciel. Ex. L. Titus.

12. Famille Claudia. Ælius. Tête à droite.

R. Muse appuyée sur un cippe.

13. Famille Flaminia. Tête à droite. Derrière, Roma.

R. Flamini Cilo. Victoire dans un bige.

14. Famille Ælia. Bala. Tête à droite.

R. Figure dans un char traîné par deux cerfs.

15. Quatrième Légion.

16. Onzième Légion.

M. de Caumont met à la disposition de M. de Moré une carte, avec prière d'y faire marquer la direction des divers restes de voies romaines, trouvés dans le département. Cette carte sera renvoyée au Conseil de la Société française d'archéologie quand les indications demandées y auront été tracées.

L'ordre du jour appelle la troisième question ainsi conçue :

Quels sont les monuments romains ou gallo-romains du Gévaudan ?

M. de Moré dit qu'un grand nombre de localités possèdent des restes de monuments gallo-romains.

M. de Caumont demande qu'on prenne le soin de dresser le catalogue complet de ces vestiges.

M. Roussel lit un mémoire sur le monument de Lanuejols et s'attache à prouver que ce tombeau n'est point celui de Plancus, mais plutôt de deux enfants, fils de Bassianus. Il ajoute que le Valdonez devait renfermer une villa romaine, comme semble l'indiquer plusieurs inscriptions et les traditions du pays. Ce mémoire est écouté avec un vif intérêt.

NOTES SUR LE MONUMENT ROMAIN DE LANUEJOLS,

Par M. Théophile Roussel.

Le département de la Lozère, dévasté cruellement par les guerres de religion, n'offre plus aujourd'hui qu'un petit nombre de monuments dignes de l'intérêt des étrangers. Trois sont classés au rang des monuments historiques et dans ce nombre figure le monument connu sous le nom de *Tombeau de Lanuejols*, unique reste des temps romains, encore debout dans le pays des anciens Gabales. Ce monument mérite l'attention des archéologues par les caractères remarquables de sa construction, autant que par sa situation singulière et les problêmes historiques qu'il présente à résoudre.

Situé au fond d'une vallée d'un accès difficile, au pied du mont Lozère, loin du tracé des voies romaines et de tout centre connu d'anciennes populations, enseveli presque complètement pendant des siècles sous les débris des montagnes voisines roulés par des ravines, ce monument autour duquel des décombres, faute de mieux, ont fait l'office de gardiens, n'a attiré que de nos jours les regards de la science et la sollicitude de l'autorité.

Signalé pour la première fois, au commencement du siècle dernier, dans les *Recherches* du R. P. Louvreleul sous le nom de *Tombeau de Plancus*, il est encore mentionné dans les écrits modernes et connu généralement dans le pays sous cette fausse désignation.

Les paysans de la vallée de Lanuejols l'appellent *lou Mazelet*. Suivant une tradition répandue parmi eux, il aurait servi long-temps d'habitation, et diverses dégradations, que l'on constate dans les assises supérieures, viennent à l'appui

de cette tradition. A une époque plus rapprochée de nous, lorsque les cailloux et les terres entraînés en eurent rempli l'intérieur, à la hauteur de près de 4 mètres, un jardin fut établi dans son enceinte. Un peu plus tard, toute cette portion apparente allait être détruite par son propriétaire, et enlevée pour servir à des constructions nouvelles, lorsque, prévenu à temps, un préfet connu pour son attachement à notre pays, M. Florens, intervint et empêcha la démolition.

L'Administration sembla même vouloir prendre sous sa protection ce monument aux trois quarts enseveli : des fouilles furent entreprises en 1814, par ordre d'un autre préfet, M. Gamot; la pierre qui porte l'inscription fut mise à nu, et si l'inscription fut mal lue par MM. Gamot et Leboullenger, ingénieur en chef des ponts et chaussées, elle servit, néanmoins, à mettre à néant l'attribution traditionnelle de ce monument au fondateur de Lyon, Munatius Plancus, dont le tombeau se trouve à Gaète. Le monument fut découvert jusqu'au seuil de la porte d'entrée. Un mémoire, rédigé par M. Gamot, fit connaître les dimensions exactes de l'édifice et en donna la description qui fut transmise par le Gouvernement à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. C'est à la suite de ce travail, que le sol du monument, avec une certaine étendue de terrain autour, fut annexé au domaine de l'État (1), et qu'il fut fait quelques recherches pour découvrir les *monuments circonvoisins* dont la dernière ligne de l'inscription revèle clairement l'existence.

Les événements de 1815 interrompirent les travaux. Le

(1) La prairie ou pâturage sur laquelle se trouve le monument dépendait du château du Boy. Elle fut acquise par l'État, au prix de 250 fr. On y éleva un poteau en bois, bientôt détruit, et sur lequel on avait inscrit ces mots : *Propriété de l'État.* C'est à cela que se sont bornées, pendant quarante ans, les mesures de conservation d'un édifice classé au rang des *monuments historiques de la France.*

monument retomba dans l'oubli, et les ravines, de même que les laves d'Herculanum ou la cendre de Pompéï, reprenant l'office conservateur rempli par elles déjà, durant des siècles plus barbares, roulèrent de nouveaux débris autour des blocs romains, remplirent de terre et de vase l'enceinte un instant désobstruée, et ne laissèrent bientôt plus apparaître, à la surface du sol, que la partie de l'édifice qui dépasse le niveau de la pierre oú se lit l'inscription.

Cette portion du monument était encore, il y a dix-huit mois, tout ce que la génération nouvelle avait vu du monument de Lanuejols. Il ne restait des travaux de 1814 que le mémoire oublié de M. Gamot et la mention que M. Ignon en avait faite en 1829, dans les *Mémoires* de la Société d'agriculture. L'atterrissement gagnant toujours, l'inscription commençait elle-même à être envahie, lorsque, en 1855, M. Bretagne, alors directeur des Contributions directes, à Mende, vint à Lanuejols pour l'examiner.

Je me rendis peu de temps après, sur les lieux, avec M. l'abbé Bosse, d'abord, et ensuite avec M. Laurent aîné, agent-voyer en chef du département, pour déterminer les travaux de déblaiement et de préservation qu'il y avait lieu d'entreprendre, et faire appel, dans ce but, à la sollicitude de l'Administration départementale. A ma prière, en effet, M. Janvier, préfet de la Lozère, accompagné de M. Tourrette, architecte départemental, de M. le Maire de Lanuejols et de l'agent-voyer de l'arrondissement, voulut bien se rendre sur les lieux, au mois d'octobre 1855.

Frappé du déplorable abandon autant que du caractère remarquable de l'édifice, M. le Préfet consentit à oublier un instant, avec nous, que le monument était classé au nombre des monuments historiques. Une autorisation ministérielle était nécessaire pour entreprendre des travaux. Pressé, comme nous de rendre à la lumière du jour et de la science

un monument dont les assises supérieures se montraient si imposantes; convaincu facilement que tout travail ne serait durable qu'à la condition d'écarter le cours des ravines qui, à chaque orage, apportaient une couche nouvelle à l'atterrissement, M. Janvier consentit à affecter une somme de 2,000 fr., sur les fonds alloués aux communes pour les travaux d'utilité publique, pendant l'hiver de 1855-1856, à déblayer le monument, à l'entourer d'une enceinte et à détourner les eaux torrentielles à l'aide d'un fort éperon en maçonnerie. Ces travaux se conciliaient heureusement avec l'amélioration des voies de communication de la commune de Lanuejols. En conséquence, M. le Maire de cette commune et l'agent-voyer furent invités à s'entendre avec le Président de la Société d'agriculture, sur la meilleure direction à donner aux travaux, et il fut enjoint à M. l'architecte Tourrette d'exécuter les plan et dessin du monument, ainsi qu'un projet de restauration, destinés à être transmis à M. le Ministre d'État.

Trois mois d'hiver ont été consacrés à déblayer l'édifice, à creuser des voies d'égouttement, à construire des canaux pour les eaux, qui noyaient ses fondations, à élever des murs de défense; à amener, en un mot, les lieux à l'état où ils se trouvent aujourd'hui. Dans l'accomplissement de cette œuvre, le Président de la Société d'agriculture n'a eu qu'à se louer du zèle tant de fois éprouvé de M. Laurent, agent-voyer en chef, et du concours aussi loyal qu'éclairé de M. Ernest Second, maire de Lanuejols. M. Tourrette, de son côté, a exécuté plusieurs dessins très-soignés qui ont été transmis, avec un mémoire descriptif, à M. le Ministre d'État; je dirai tout à l'heure quel a été le résultat de ces démarches.

En même temps qu'elle provoquait des travaux sur les lieux, la Société d'agriculture de la Lozère publiait, dans le Bulletin de ses séances, la leçon encore inédite de l'inscription, telle que M. Bretagne l'avait communiquée à la

Société française d'archéologie, pendant la session du Congrès scientifique du Puy. La note publiée avec cette inscription éveillait l'attention du Comité de la langue, des arts et de l'histoire de France, et dans un Rapport (1) lu, peu de temps après à ce Comité, par un de ses membres les plus distingués, M. Beulé, nous trouvions l'invitation suivante : « Cette inscription de Lanuejols mérite une étude attentive. Il ne suffit pas de la restituer simplement, sans justifier la restitution par des preuves et la transcription par un *fac-simile*. On ne peut donc qu'inviter la Société académique de la Lozère à faire de cet important monument l'objet d'un travail complet et définitif. »

La Société académique de la Lozère ne se fait pas l'illusion d'avoir atteint, même à l'heure qu'il est, le but que lui indiquait M. Beulé. Elle pense qu'il appartient à la Société française d'archéologie et aux savants devant lesquels j'ai l'honneur de parler, et dont elle attendait impatiemment la venue dans ces montagnes, de rechercher ce but difficile; elle espère qu'ils ne se sépareront pas avant de l'avoir atteint, et les notes que je lis en ce moment n'ont d'autre prétention que celle de leur ouvrir la voie et de leur rendre la tâche moins ardue. C'est dans ces vues qu'a été rédigé à la hâte le court historique qui précède, des vicissitudes du monument de Lanuejols et des travaux dont il a été l'objet. Je me permettrai d'y ajouter, dans ces mêmes vues, un résumé des données puisées dans l'étude des lieux, et qui sont de nature à aider les investigations de la savante assemblée réunie à Mende en ce moment. Il serait superflu, dans les limites où je me renferme, de reproduire la description du monument, ainsi que les différentes leçons de l'inscription, qui ont été déjà publiées; il serait encore plus oiseux d'entre-

(1) Voir *Revue des Sociétés savantes*. Mars 1856.

tenir le Congrès des différentes conjectures émises sur son origine et sa destination. L'inscription, dont M. Bretagne a donné le premier une leçon satisfaisante, prouve qu'il s'agit d'un de ces édifices, différents des temples proprement dits, en ce qu'ils n'étaient point inaugurés, et qui, sous le nom d'*ædes*, étaient consacrés au souvenir d'un événement ou d'une personne. Cette inscription établit encore que le monument a été construit depuis ses fondements jusqu'à son faîte *(a fundamento usque ad consummationem)* et dédié par un père et une mère, Julius Bassianus et Pomponia Regoia, à l'honneur et à la mémoire de deux fils très-pieux. Elle apprend enfin que, sur ce même sol, aussi profondément caché sous les débris que le sol de l'ancienne Rome, s'élevaient d'autres édifices bâtis par les mêmes mains *(cum ædificiis circumjacentibus)*. Voilà ce que je me borne à constater, en présence des différentes hypothèses émises et des croyances populaires encore en vigueur.

L'examen attentif du monument lui-même conduit à penser que sa décoration intérieure répondait aux belles apparences des parties respectées par le temps. Il n'est pas douteux que la pierre calcaire qui forme ces assises colossales, n'entrait pas seule dans la construction, et que le marbre, en particulier, avait été employé au revêtement intérieur des murailles. Dans les travaux exécutés en 1814, on recueillit un assez grand nombre de débris de corniches et de frises, conservés au musée de la Société, et notamment deux fragments de bas-reliefs, dont l'un représente une tête de cheval et l'autre la partie moyenne du membre inférieur d'un homme assis ou à cheval.

Différents objets découverts également en 1814, et dont les plus curieux ont disparu, témoignent de l'existence d'autres monuments et probablement des *ædificia circumjacentia* mentionnés dans l'inscription. Non loin de l'entrée

du principal édifice, on trouva un fragment considérable de colonne, ayant 55 centimètres de diamètre, et n'ayant pu appartenir à cet édifice. J'ajoute que, dans le village de Lanuejols, à l'angle d'un mur moderne, on observe un fragment pareil et offrant les mêmes dimensions. Voulant m'éclairer, autant qu'il se peut, sur le point que je traite, j'ai recouru à la mémoire des anciens du pays. J'ai pu m'entretenir avec un maçon, nommé Robert, qui prit part à tous les travaux de 1814. Il m'a affirmé (et le propriétaire du château du Boy, M. Malafosse, dont les souvenirs remontent jusqu'à ce temps-là, a confirmé ce témoignage), qu'à une distance de 45 mètres environ du principal *mazelet*, on trouva un amas de débris et des assises de pierres indiquant l'existence d'un autre mazelet, de dimensions moindres que celles du premier. M. Malafosse a déclaré avoir vu, vers l'emplacement indiqué par le maçon Robert, une belle pierre d'environ 2 mètres de long et dont un des côtés était couvert de sculptures. Il croit pouvoir assurer que ces sculptures figuraient trois guirlandes de fleurs, réunies par des têtes de béliers, et que les personnes qui présidaient aux travaux appelaient ce débris *la pierre des sacrifices*. On aurait trouvé, en outre, des chapiteaux et des fûts de colonnes. Tous ces objets ont disparu aujourd'hui, et il est probable que les plus considérables par le poids ont été laissés sur place et recouverts de nouveau par les alluvions des ravines.

Le village de Lanuejols offre, du reste, dans les matériaux apparents de la construction de ses maisons, de nombreuses pierres de taille qui ont le cachet de l'époque romaine. Je citerai seulement une pierre, formant l'imposte d'une porte et portant cette inscription : *Jovi optimo maximo*.

A l'Ouest du village, et non loin du terrain occupé par les mazelets, se trouve un champ, dit *Champ de l'église*,

dans lequel la tradition place un antique cimetière. M. l'abbé Chevallier, curé à Lanuejols depuis vingt-quatre ans, M. Malafosse et le maçon Robert m'ont assuré qu'on a souvent découvert des pièces de monnaie romaines en labourant ce terrain. Les paysans qui en trouvent sur ce point et ailleurs, ont coutume de les porter à l'offrande, le dimanche. C'est ainsi que le curé et le vicaire de Lanuejols ont pu recueillir de nombreuses monnaies qui, pour la plupart, étaient passées aux mains d'un jeune amateur de numismatique, qui fut mon condisciple, Louis Valentin, dont la collection, si précieuse pour le Gévaudan, a été, après sa mort, envoyée en présent à l'établissement que la Compagnie de Jésus possède à Vals, près du Puy-en-Velay. M. Malafosse, qui a possédé beaucoup de pièces trouvées à Lanuejols, prétend que la plupart d'entr'elles appartenaient à la colonie de Nîmes. Il croit avoir vu aussi plusieurs monnaies impériales et consulaires : il en a possédé quelques-unes en argent et en or.

Les mêmes personnes m'ont assuré que, pour peu que l'on remue les terres, soit sur les points que je viens d'indiquer, soit sur d'autres points de la vallée, on trouve des débris anciens et particulièrement des tombes avec les dispositions suivantes : ce sont des cavités, offrant à peu près les dimensions d'un corps humain, construites en pierre sèche, comme des espèces de bières : toutes auraient offert cette particularité d'être orientées les pieds du mort tournés vers le Levant. Les couvercles ou toitures de ces tombes sont formés par des dalles calcaires, tirées des bancs jurassiques du voisinage.

Si nous cherchons un peu plus loin et dans les alentours de Lanuejols, nous serons frappés d'abord par le site pittoresque qu'occupe, au fond de la vallée, une petite chapelle dédiée à saint Genès. D'après la tradition, cet oratoire est fort antique et jadis il était le but d'un pélerinage annuel; on

s'y rendait de Villefort et de points encore plus éloignés de la Lozère et du Vivarais. Nous avons été frappé de cette circonstance, que le saint, ainsi en vogue autrefois, était précisément un martyr romain du IIIe. siècle, dont la conversion et le supplice eurent un grand éclat parmi les peuples de l'Empire : il s'agit de ce jeune comédien, favori de Dioclétien, qui, représentant sur la scène, par dérision, le personnage d'un chrétien, et arrivé au moment de parodier une scène de martyre, fut illuminé soudain, et jouant son rôle au sérieux, se convertit sur le théâtre, en présence de l'Empereur, et fut aussitôt martyrisé. L'oratoire a été restauré, il y a peu d'années, et M. le Curé rapporte que, dans une cavité pratiquée dans l'antique muraille, on a trouvé un grand nombre d'ossements, dont les dimensions ont fait dire dans le pays que c'était des os de géants. J'ajoute que la paroisse de Lanuejols est sous l'invocation de saint Pierre-ès-liens, et que je n'ai pu trouver aucun document relatif à l'histoire de cette paroisse dans les temps reculés.

A l'extrémité opposée de la vallée, et dans une position plus singulière et plus dominante encore que celle de l'oratoire de St.-Genès, on aperçoit les ruines de l'antique forteresse de Chapieu, bâtie, d'après la tradition, sur l'emplacement d'un camp romain. L'histoire n'ajoute rien à ce qu'allègue la tradition, touchant ce point fortifié, sinon qu'il eut une grande importance au moyen-âge, fut vivement disputé entre les évêques et les barons du Tournel, et que la forteresse a été détruite, au XVIe. siècle, par ordre du cardinal de Richelieu. C'est à la suite de cette destruction que les barons du Tournel auraient fait construire le château du Boy.

En face de Lanuejols, vers le Sud, et sur une des collines qui forment les gradins inférieurs du mont Lozère, on aperçoit enfin des ruines abandonnées, sur lesquelles nous avons

vainement cherché des renseignements précis. D'après la tradition de la vallée, il y avait là un monastère, appelé les Boissonnades, dont l'origine se perd dans la nuit des siècles. Les moines de ce couvent desservaient la paroisse de Lanuejols et possédaient de grands biens.

Telles sont les données, qu'à défaut d'archives locales et de tout document historique, j'ai pu recueillir en parcourant les lieux. J'ajoute que, quelque sauvage qu'elle paraisse dans son aspect actuel, quelque reculée que soit la vallée de Lanuejols, le pays qui l'entoure est presque partout empreint de souvenirs romains. Et je ne puis omettre de citer, à quelques kilomètres de distance, sur une autre pente du mont Lozère, les Thermes de Bagnols dont les travaux, de construction romaine, ont été signalés par les anciens médecins de l'établissement, notamment M. Bonnel de La Brageresse, et plus récemment par le préfet, M. Valdenuit.

Sur cet ensemble d'indices, je ne chercherai pas à édifier, à mon tour, une hypothèse : ne serais-je pas en droit de conclure, toutefois, que le monument élevé à la mémoire des fils de Bassianus et de Pomponia Tregoia n'a pas été un monument isolé, jeté, par suite d'un événement dont la trace est perdue et comme par accident, au fond de ces montagnes des Cévennes et de la Lozère, dont les Romains connaissaient et recherchaient les fromages excellents ? N'est-on pas en droit d'admettre que des Romains, assez opulents pour construire le monument qui nous occupe, avaient établi leur résidence, leur villa dans cette vallée, alors très-différente de ce qu'elle est aujourd'hui, par la configuration du sol, comme par l'aspect des monts qui l'entourent ? Ne doit-on pas supposer que la famille des Bassianus établit là son habitation, de même qu'une autre grande famille gallo-romaine s'était établie, à peu de distance vers le Sud, entre le Tarn et le Tarnon, dans la *villa de Trevidon*, dont le sou-

venir et la trace auraient disparu, sans les poésies de Sidoine Apollinaire? Qui sait enfin si la terre du Boy, possédée de temps immémorial par les barons du Tournel, et de laquelle dépendait l'emplacement des Mazelets, n'est pas le reste des anciennes possessions territoriales de la famille des Bassianus?

Sans doute, si l'on juge, d'après une première impression, on sera peu disposé à admettre qu'une grande famille romaine ait choisi un pareil lieu de résidence. Mais, en examinant avec plus d'attention et recherchant, par la pensée, le niveau du sol antique sous les décombres qui l'ensevelissent, on reconnaît les profondes dégradations que la vallée de Lanuejols a subies depuis les temps romains. Il est hors de doute que, lorsque la surface des terres occupait le niveau où se trouve le seuil du monument des Bassianus, l'emplacement choisi pour perpétuer des souvenirs en élevant cet édifice et les édifices circonvoisins, n'était pas soumis à l'incursion des ravines. Alors, les grandes falaises jurassiques arides et escarpées qui dominent la vallée, du côté du Nord, devaient offrir des pentes vertes et boisées, et l'eau des pluies qui s'écoule aujourd'hui torrentielle et chargée de terre, y était absorbée par une couche végétale. On a la preuve, par la tradition, que ces pentes déchaussées, et particulièrement la partie dite la Côte, étaient couvertes de chênes et de hêtres magnifiques dont la destruction ne s'est consommée qu'à une époque peu éloignée de nous. Les vieillards de Lanuejols racontent qu'il y avait autrefois dans le village cinq à six familles de pauvres habitants, dont le principal gagne-pain consistait à arracher les vieilles souches des grands arbres plus anciennement abattus, et à aller vendre ce bois à Mende, où on le portait à dos d'âne.

Il est probable que cette destruction des bois s'est faite peu à peu, et que la dégradation des pentes, l'exhaussement

de la vallée, l'ensevelissement des monuments romains, en ont suivi les phases et le progrès. De nos jours, depuis que tout obstacle a disparu, l'action des ravines est irrésistible et l'apport des matériaux est très-considérable : dans l'espace de quarante ans, on a vu les surfaces déblayées à la profondeur de plus de 3 mètres, autour du monument, remblayées de nouveau par le tribut incessant des eaux torrentielles, qui descendent chaque hiver et à chaque orage. La masse, aujourd'hui accumulée de ces débris successifs, est arrivée à former, sur l'emplacement des édifices romains, un véritable *delta* de cailloux et de terres. L'exhaussement s'étend sur le village lui-même; on en a la preuve dans les travaux qu'on a dû exécuter pour défendre l'église paroissiale de l'envahissement ; de même que les habitants de la lande maritime de Mimizan défendent leur église contre la marche du sable des dunes. On en a une autre preuve dans la situation de la fontaine du village, qui est à une profondeur de près de 2 mètres au-dessous du niveau actuel du sol de la route municipale.

Ainsi, cette disparition de monuments de l'époque romaine et des terres cultivées, sous le ravinement des montagnes autrefois couvertes de bois et de végétation, vient donner un exemple frappant de cette dégradation effrayante des vallées sous l'influence du déboisement et de l'abandon des terres à grande pente au parcours des troupeaux. Il y aurait là tout un ordre de considérations utiles, à propos de ce fait particulier dont les proportions et la mesure nous sont offertes par le monument des Bassianus. Je ne puis les aborder ici; mais on saura, en étudiant le monument dans l'intérêt de l'archéologie et de l'histoire, faire ressortir la précieuse leçon que sa situation et l'état présent des lieux viennent donner aux populations de l'ancien Gévaudan, dont le sol est misérablement ruiné, sur tant de points, par le même fait et par suite de la même faute.

M. de Caumont manifeste le dessein de publier ce monument avec le plan du tombeau que M. Tourrette, architecte du département, offre de mettre à la disposition du Congrès *(Voir la suite de ce volume).*

M. de Moré exprime ses regrets de ce qu'une magnifique mosaïque, existant il y a peu d'années à Javols, ait été détruite.

M. de Moré expose ensuite brièvement le résultat des fouilles faites à Bagnols-les-Bains; il parle de St.-Sauveur-de-Peyre, et enfin d'un camp romain dont les vestiges subsistent encore près de Langogne.

La quatrième question est ainsi conçue :

Le Gévaudan a-t-il eu des ateliers monétaires spéciaux?

M. Roussel répond à la question par une improvisation qui fera l'objet d'un mémoire.

Parmi les ateliers monétaires du Gévaudan, dit M. de Moré, figure celui de Banassac, dont la découverte est due à M. Duchalais.

On voit, au cabinet des médailles de la rue Richelieu, à Paris, un grand nombre de ces triens.

J'en possède plusieurs :

Le premier porte le nom du lieu où il a été frappé, en abrégé *Ban.*

Le deuxième a dû être frappé dans une localité voisine de Banassac; la légende est difficile à expliquer.

Le troisième m'a été communiqué par M. Mioche, de Clermont. Il est en bronze; on lit, à l'exergue : PU POUR PUECH. Il y a, en effet, non loin de Banassac, un village de ce nom qui, à cause de sa proximité et de l'importance qu'il avait autrefois, pouvait être une dépendance de Banassac.

Je possède, depuis 1855, un monétaire de Rodez. La ressemblance qu'il a avec certains triens de Banassac et les

rapports qui ont existé entre les Gabales et les Rutènes me font désirer de le publier; du reste, je le crois inédit.

Parmi les monnaies épiscopales du pays, est le denier mendois. Je possède cette pièce et, quoiqu'elle ait été publiée par M. Tobiesen-Duby, je crois devoir la reproduire.

Il y a un autre genre de monnaie, qui était à l'usage du chapitre de l'église cathédrale de Mende, elle était connue sous le nom de méreaux et servait à constater la présence des chanoines au chœur.

M. de Caumont pose la cinquième question, ainsi conçue:

Quelles sont les différentes inscriptions connues qui existent dans le Gévaudan depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours?

Il est donné lecture de trois inscriptions récemment trouvées, l'une sur une brique, les deux autres sur deux fragments de pierre.

On mentionne aussi les inscriptions trouvées à Javols, que le Congrès doit aller visiter le 26.

M. de Caumont engage fortement les antiquaires du Gévaudan à rechercher, d'une manière plus persévérante, les autres inscriptions qui, d'après l'illustre archéologue, doivent probablement se trouver dans quelques localités du département; il demande aussi que toutes les inscriptions existant dans les églises, qu'elles soient anciennes ou récentes, soient relevées et publiées.

L'ordre du jour appelle la sixième question, ainsi conçue:

Quelles sont les églises les plus remarquables, soit de l'époque romane, soit de l'époque ogivale, que l'on rencontre dans le Gévaudan?

La parole est donnée à M. l'abbé Ollier, qui lit un intéressant mémoire sur l'église paroissiale de Langogne, un des monuments remarquables du pays, tant par le ca-

ractère très-prononcé de son architecture que par les pieuses légendes qui se rattachent à sa fondation.

MÉMOIRE SUR L'ÉGLISE DE LANGOGNE,

Par M. l'abbé Ollier.

Nommer cette église, c'est désigner un des monuments les plus intéressants du pays et celui peut-être qui se recommande le plus à l'attention du Congrès, soit par le style, soit par l'antiquité incontestable de son origine et les pieux souvenirs qui s'y rattachent.

Une ancienne charte, relatée en note par les deux savants ecclésiastiques qui ont écrit de nos jours sur l'histoire du Gévaudan, et religieusement conservée dans les archives de la paroisse de Langogne, fait remonter la fondation de cet édifice jusqu'au-delà de l'an 1000, si tristement célèbre par la grande frayeur que son approche avait inspirée. Nous croyons, toutefois, que les constructions ne commencèrent qu'après cette année fatale écoulée. Ces lourds massifs de granit témoignent assez de la confiance en l'avenir qui venait de renaître.

D'après la charte en question, les fondateurs furent le vicomte Etienne, d'origine assez noble, *satis nobilem*, et sa pieuse compagne Agelmode. Ces religieux époux, seigneurs du pays, se trouvant sans enfants et dans un âge avancé, avaient été ainsi plongés dans un profond chagrin : « Nos « quidem, peccato nostro et justitia Dei, filium non ha- « buimus, unde multum doluimus. »

Pendant qu'ils gémissaient, au sein de cette douleur amère, ils eurent, l'un et l'autre, un songe merveilleux et se sentirent inspirés de bâtir une église en l'honneur des saints martyrs Gervais et Protais, sur le territoire de Mont-Milat. S'étant communiqué ce qui venait de leur arriver iso-

lément, ils conçurent le projet de partir pour Rome avant de passer outre. Ils se mirent en route le 6 septembre, et arrivèrent dans la ville éternelle au commencement du mois suivant. Les premiers jours s'écoulèrent dans des prières et des veilles presque continuelles auprès de l'autel du bienheureux apôtre Pierre : *Venimus ad altare beati Petri, ante cujus altare oravimus et vigilavimus ;* où, vers le milieu d'octobre, la vision qu'ils avaient eue précédemment se renouvela dans les mêmes conditions. Ils se hâtèrent d'en faire part au Souverain-Pontife. Celui-ci fut saisi d'admiration ; il convoqua aussitôt les principaux de sa Cour qui partagèrent son étonnement ; et tous, élevant la voix, bénirent le Seigneur qui sauve ceux qui espèrent en lui : *Illi tunc æquivoce et magno clamore benedixerunt Deum.* Les nobles voyageurs reçurent alors du Souverain-Pontife, et au nom de la Ste.-Pénitence, l'ordre d'aller réaliser aussitôt leur religieux dessein.

L'église fut donc bâtie sans retard ; les pieux époux la dotèrent, en même temps, de biens considérables, et fondèrent un monastère pour douze chapelains et autres clercs destinés à la desservir. Les religieux appartenaient à l'ordre de saint Benoît, et dependaient du monastère voisin de St.-Théofrid.

Le Souverain-Pontife avait engagé le généreux vicomte et son épouse à revenir à Rome après la construction de leur église ; ils s'empressèrent d'obéir à cette invitation, et allèrent faire hommage de leur fondation au père commun des fidèles. La main sur le tombeau du bienheureux apôtre Pierre, ils jurèrent de la défendre, jusqu'à la fin, de toute l'étendue de leur pouvoir.

Le vicaire de Jésus-Christ s'engagea, de son côté, à ne jamais aliéner, de l'Église romaine, le sanctuaire ainsi édifié. Il fulmine même, dans une bulle, datée de l'église

de St.-Cosme et St.-Damien, les plus terribles anathêmes contre tout roi, marquis, duc. comte, vicomte ou autre, qui oserait jamais porter atteinte à la fondation des généreux époux. Il est aussi défendu à tout évêque, sous les plus rigoureuses peines, d'avoir jamais à interdire leur église, sous quelque prétexte que ce soit.

Cette pièce importante émanait de Sylvestre II, l'illustre moine de St.-Gérand.

Outre ce précieux privilége, écrit sur parchemin, avec du jonc marin : *in junco marino scriptum in pergameno*, les nobles époux rapportèrent de la ville éternelle, pour enrichir leur fondation, une parcelle de la vraie croix et des reliques des deux saints martyrs de Milan, patrons de leur église.

On nous permettra de signaler encore ici l'acte de donation des généreux fondateurs. Nous transcrivons les débuts de ce pieux testament dans la langue où il fut écrit ; nous craindrions, en le traduisant, de le dépouiller de l'odeur de sainte simplicité et d'admirable piété qu'il respire à chaque ligne :

« In nomine summi Dei omnipotentis creatoris omnium « qui est trinus in personis et unus in essentia majestatis, « notum sit omnibus fidelibus præsentibus et futuris quod « ego Stephanus vicecomes Gabulitunensis cum conjuge « mea Agelmoda, cogitans Domini misericordiam et tre- « mendum ejus judicium in quo recipiet unusquisque prout « gessit sive bonum sive malum ut ipsum D. N. J. C. in « die judicii propitium habere possimus hæredem eum nos- « træ hæreditatis fore decrevimus. »

Après ce religieux préambule, suivent les dispositions des généreux époux. C'est avec une douce et sainte surprise que, parmi les propriétés affectées au service de l'église et aux besoins du monastère, nous avons distingué le Mas-Richard, appartenant, en partie, aux pauvres de l'hospice

communal ; les Choisinets, devenus le refuge des orphelins, et la Fulgère, habitée par une colonie de fervents religieux de l'ordre de Cîteaux.

Il semble que les pieux fondateurs protègent, du haut du ciel, leur héritage, et l'on éprouve une ineffable joie à voir leur patrimoine, après avoir servi si long-temps à l'entretien de leur église, devenir aujourd'hui la demeure des saints, ou servir d'asile aux pauvres de Jésus-Christ.

L'acte de donation fut consenti à Guy, abbé de St.-Théofrid : il porte l'approbation du pape Grégoire V. L'évêque de Mende, Matafred ; celui du Puy, Théobald ; Pierre, évêque de Viviers, y apposèrent leur signature, ainsi que plusieurs autres personnages de la famille d'Étienne ou d'Agelmode.

Deux siècles plus tard, Pierre, roi d'Aragon et seigneur du Gévaudan, se trouvant à Montpellier, confirma, par un décret royal, les priviléges du monastère et de l'église de Langogne. Le décret est daté du mois de janvier 1205, et contre-signé par Guillaume, évêque de Maguelone ; Guy, prévôt du même siége ; Guillaume de Rabestein ; Albert, prieur du susdit monastère, et autres personnages de distinction.

A l'époque de la fondation du vicomte Étienne, Langogne n'était qu'un hameau ; et il suffit, encore aujourd'hui, de jeter un coup-d'œil sur la partie ancienne de la ville, pour se convaincre que cette cité doit réellement son origine au monastère et à l'église contre lesquels elle se trouve adossée.

Au centre de l'antique cité sont donc situés l'église et son monastère. Pour son monastère, il a été entièrement bouleversé : une partie sert aujourd'hui de presbytère ; une autre aile a été convertie en chapelle, à l'usage des congrégations érigées dans la paroisse ; la troisième partie du

cloître, qui fait face à l'église, est à l'état de masure. Quelques arceaux, vieux débris de l'ancien édifice, sont arqués en ogive et accusent une construction postérieure à celle de l'église.

Abordons maintenant l'église elle-même. Il est à présumer que les Bénédictins, qui devaient la desservir, furent chargés de diriger sa construction. Cluny dut donc envoyer ses habiles architectes; or, on sait que ces architectes se distinguèrent entre tous les autres du même temps, jusqu'à attirer le blâme de saint Bernard sur le luxe de leurs églises et les énormes dépenses qu'entraînaient leurs constructions. Observons, pour l'honneur de l'illustre et saint docteur, que son blâme ne tombait que sur les édifices destinés au service spécial des monastères.

Quoi qu'il en soit, cette église, parfaitement orientée, se compose de trois nefs très-élancées pour une construction romane. Les voûtes sont divisées en travées à peu près égales et séparées par des arcs-doubleaux mesurant le plein-cintre.

Trois arcades, de chaque côté, mettent en communication les trois nefs depuis le portail jusqu'au transept; ces arcades sont séparées par des pilastres flanqués de colonnes engagées et cantonnées en croix. Celles des nefs, surtout de la grande, s'élançant, d'un seul jet, du pavé jusqu'à la naissance des voûtes, font ressortir l'élévation de l'édifice et donnent déjà à présager la révolution importante qui ne s'opéra, néanmoins, que deux siècles plus tard dans l'architecture des églises.

Au-dessus des arcades, ainsi qu'au-dessus de l'abside fortement surbaissée, s'ouvraient des fenêtres, aujourd'hui fermées, qui distribuaient jadis une douce et mystérieuse lumière dans l'intérieur de l'édifice.

Vis-à-vis des bras du transept, et tout autour du sanc-

tuaire, les arcades s'élèvent au niveau de l'abside, et presqu'à la naissance de la voûte. Du fond de l'abside s'ouvrent les trois fenêtres symboliques; elles sont arquées en fer-à-cheval; on y a placé, tout récemment, de modernes et élégants vitraux.

Mais revenons sur nos pas, et, nous plaçant à l'entrée des nefs latérales, laissons plonger nos regards, à travers une multitude de colonnes et de chapiteaux, jusqu'au fond des mystérieuses chapelles placées au-delà des bras du transept, et qu'on n'aperçoit qu'à demi; c'est une des belles perspectives de l'édifice. Les chapelles mesurent les bras du transept et se confondraient avec eux, si elles n'en étaient séparées par une arcade décorée de pilastres et de colonnes; elles offrent un asile sûr au recueillement et à la prière. Il est fâcheux que l'on ait muré une de ces chapelles pour en faire une sacristie; très-fâcheux aussi qu'on ait ouvert sur elles d'énormes fenêtres, répandant à flots le grand jour; elles y ont perdu, en partie, cet air recueilli et mystérieux qu'avait voulu leur donner l'architecte. De construction plus récente que celle de l'édifice, nous croyons que ces chapelles n'ont pas été surajoutées, mais transformées; elles auraient subi le sort du chevet de l'église qui, de forme demi-circulaire, dès le principe, ainsi que l'indiquent quelques restes des anciens fondements, a été converti postérieurement en un quadrilatère parfait. Nous n'avons pu nous expliquer les motifs de cette transformation.

En avant du transept commence l'aire du chœur, élevée de trois marches au-dessus de celle des nefs; elle se prolonge, à travers les croisées, jusqu'au fond de l'abside. Au milieu, se dressait autrefois un antique et élégant autel dont il ne reste plus de vestiges; il a été remplacé par un lourd bloc de marbre qui, avec ses couleurs bariolées, et la raideur de ses lignes droites et de ses perpendiculaires, fait l'effet disgracieux d'un mur de cloison en avant de l'abside.

Détournons nos regards de cet aspect glacial pour contempler les élégants chapiteaux que nous avons déjà signalés. Tous sont aussi parfaitement fouillés que pouvait le permettre le dur granit sur lequel l'ouvrier avait à opérer ; sur les uns s'étale la large feuille d'acanthe, ou se déroule la petite volute corinthienne ; quelques-uns sont décorés de gracieuses guirlandes de fleurs, quelquefois entremêlées de fruits divers ; un certain nombre sont garnis de centaures et de chimères ; plusieurs reproduisent de vigoureuses scènes et renferment un sens caché sous leurs figures symboliques. Qui pourrait, par exemple, s'empêcher de reconnaître le médisant dans cette grosse tête vomissant deux énormes vipères ? Et comment ne pas voir le double sort du juste et du pécheur, dans ce malheureux qui se laisse dévorer par le lion infernal ; tandis que, sur l'autre face, se trouve le chrétien généreux domptant et terrassant le monstre ?

Acuerunt linguas sicut serpentis. — Circuit leo quærens quem devoret, cui resistite fortes.

La même pensée se trouve reproduite un peu plus loin, sous d'autres formes. Cette fois, ce sont deux âmes figurées par deux petits enfants et protégées par deux anges ; l'une est arrachée de la gueule du lion par son saint protecteur, tandis que l'autre échappe à la sollicitude de son gardien céleste, pour tomber sous la dent de l'animal rugissant. La garde de l'épée dont se servent les anges est une croix latine, exactement dessinée.

Nous renonçons à décrire ces chapiteaux ; nous laissons ce soin à des iconographes plus habiles que nous. Plusieurs sont, d'ailleurs, horriblement mutilés ; d'autres obstrués par les couches épaisses d'un impur badigeon ; les plus beaux ne paraissent qu'à demi : d'épais planchers dérobent aux regards ce qu'ils auraient de plus caractéristique et de plus beau.

Nous regrettons de n'avoir pas eu sous la main des dessinateurs habiles : nous aurions été heureux d'avoir à offrir aux membres du Congrès une copie de ceux de ces chapiteaux que nous avons pu dégager.

Un mot maintenant sur l'extérieur de l'édifice. Les nombreuses substructions qu'il a subies, ou les masures qui l'environnent, le dérobent entièrement aux regards. Nous avons, toutefois, remarqué, dans un ignoble galetas, une série de tableaux ou médaillons parfaitement conservés ; ils sont disposés, à de petites distances, tout autour de l'entablement de la toiture primitive. Sur la façade se trouvent aussi deux arcades profondes, reproduisant au-dehors un prolongement des bas-côtés. Elles sont séparées du grand portail par deux colonnes anciennes. Sur les chapiteaux de ces colonnes, très-basses et fort dégradées, on distingue encore les contours de deux lions : ce qui donnerait à croire qu'elles étaient comme le soubassement d'autres colonnes plus élancées et couronnées du grand arceau de la façade. Elles sont là maintenant, avec leur teinte noirâtre, comme pour protester en face de l'orgueilleux portail gothique qui a usurpé la place.

On ne s'attendait guère, sans doute, à voir figurer un portail gothique dans l'antique église que nous venons de décrire. Il existe cependant, couvrant de ses ogives flamboyantes tout le fond de l'édifice, et s'en va même percer au-dedans, de sa pointe aiguë, le plein-cintre de l'élégante voûte.

Mais nous voilà rentrés dans l'intérieur de l'édifice. Ce qui s'offre à nos regards, ce sont des fûts de colonnes, misérablement tronqués et suspendus disgracieusement, comme pour l'écraser, au-dessus d'une mauvaise chaire qui leur a disputé l'espace ; ou bien encore ces magnifiques chapiteaux, vrais médaillons de l'art, brisés ou obstrués sous les planchers épais d'informes tribunes.

Tournez-vous à droite comme à gauche, et vous verrez, des

deux côtés, deux laides chapelles, heureusement cachées derrière les pilastres et les nefs, et qui, en face des majestueux massifs de l'édifice, étalent misérablement leur œuvre prismatique et étiolée.

Sur les parois de ces chapelles sont encore suspendues d'énormes fenêtres ou plutôt de vraies portes cochères qui, jetant à flots le grand jour dans l'intérieur du saint lieu, lui ont fait perdre cette douce clarté si convenable à la disposition de ses parties, ainsi qu'au recueillement et à la prière.

Inutile d'observer que là, comme partout ailleurs, l'impur badigeon a exercé son tyrannique empire.

Cette église, encore si belle malgré les affreuses mutilations qu'elle a subies, va bientôt encore être soumise à la pression des échafaudages et aux dévastations du marteau. Il s'agit d'agrandir son enceinte, insuffisante pour les besoins du culte et l'accroissement de la population. Nous bénissons la divine Providence d'avoir placé, pour cette œuvre, à la tête de la paroisse un ami éclairé des arts qui, secondé par des magistrats intelligents et un conseil de fabrique bien disposé, a adopté, comme son œuvre capitale, la restauration de son église, et n'a rien plus à cœur que de lui restituer son ancienne beauté.

Nous faisons des vœux bien sincères pour qu'il puisse réaliser jusqu'au bout ses nobles et saints projets.

M. le Président parle ensuite d'un projet d'agrandissement de cet édifice, trop restreint pour les besoins actuels du culte.

M. de Colombet, maire de Langogne, membre du Conseil général, expose les divers plans présentés à cet effet.

M. de Caumont exprime, dans l'intérêt de la conservation artistique de ce monument, le vœu qu'un architecte habile préside aux réparations projetées.

M. l'abbé Bosse, vicaire de la cathédrale, signale l'église de la Rouvière, près de Mende, comme un édifice roman construit en entier avec des pierres de petite dimension.

M. de Caumont prend la parole : d'après le peu de renseignements qui nous sont offerts, dit-il, sur les monuments religieux du diocèse de Mende, il serait très-utile de dresser la statistique des églises du diocèse, commune par commune, canton par canton, comme je l'ait fait pour le Calvados. Je fais des vœux pour que ce travail soit immédiatement entrepris.

M. de Chapelain prend de là occasion de signaler l'église de St.-Jean, située près de Villefort, et dont la construction remonte à une époque assez reculée; il serait à désirer, d'après ce laborieux archéologue, que ce petit édifice, depuis long-temps abandonné, et acquis par un propriétaire, fût racheté et rendu au culte.

M. Roussel énumère plusieurs églises du diocèse qui lui paraissent construites avec un caractère vraiment digne de l'attention des amis de l'architecture religieuse : ce sont celles de Notre-Dame de Moissac, de Nasbinals, de Lanuejols, de St.-Jean du Blemud, du cimetière de St.-Chely, du Malzieu.

M. de Caumont annonce l'ordre du jour pour le lendemain.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire,

J. POLGE,

Chanoine honoraire.

1re. Séance du 25 août.

Présidence de M. le baron DE CHAPELAIN.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont, Le Petit, Gaugain, Roussel, de Moré.* M. *Corblet* remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Decorde, curé de Bures, demande quelques fonds pour la restauration de la pyramide des fonts baptismaux de l'église de Bures (Seine-Inférieure). Renvoyé à la Commission des vœux.

M. Pilotelle, conseiller à la Cour impériale de Poitiers, rend compte des derniers travaux de restauration entrepris au palais de cette ville.

M. de Croze adresse quelques renseignements sur les ruines d'un monastère bénédictin, situé près de Brioude. Il promet le dessin d'une ancienne cuisine bien conservée, qui sera décrite plus en détail par M. Le Blanc.

M. Des Moulins, de Bordeaux, regrette de ne pouvoir assister au Congrès. Il réunira, pour l'année prochaine, tous les documents qu'il possède concernant la Dordogne.

M. Guillory, d'Angers, exprime les mêmes regrets.

Un fabricant de vitraux de Nantes, M. Jeantin, demande quelques conseils sur divers points d'iconographie. Le Congrès renvoie la lettre à M. l'abbé Le Petit, secrétaire de la Société française d'archéologie, avec prière de répondre aux questions qui y sont formulées.

M. de Buzonnière demande quelques renseignements sur l'emplacement que doit occuper un nouvel autel qu'on se propose d'élever dans l'église Ste.-Euverte, à Orléans. M. de Caumont a répondu à cette lettre.

M. de Reichensperger, de Cologne, ne peut se rendre aux

congrès français, parce qu'il doit assister au congrès allemand de Ratisbonne. Il se glorifie de voir l'Allemagne marcher sur les traces de la France, et suivre la puissante impulsion donnée par le savant et actif fondateur des Congrès de France.

M. de Chapelain lit un mémoire sur l'itinéraire que suivit César pour aller combattre Vercingétorix. Des idées différentes ont été émises à ce sujet. On s'est basé surtout sur le tracé des voies romaines; on oublie que ces routes n'ont été faites qu'après la conquête. Beaucoup de monuments portent le nom de César; mais il n'est nullement constaté qu'ils doivent leur existence à ce grand homme. La plupart ont été élevés postérieurement. Ce sont donc là des éléments insuffisants pour élucider la question. L'armée romaine était à Arles; elle voulait pénétrer chez les Arvernes. M. de Chapelain combat les opinions qui font suivre à César l'Allier ou la Loire, ou un itinéraire entre ces deux rivières. Il admet que l'armée de César s'est rendue d'abord à Montpezat; de là, elle aura gagné le mont Milan où elle a pu se reposer avec sécurité. Là les Romains gardaient le cours de l'Allier et n'étaient plus qu'à une journée d'*Anderidum* (Javols), où ils se rendirent probablement ensuite. L'importance de cette cité est attestée par sa position et parce qu'elle était la capitale du pays des Gabales. Les Romains, voulant tomber à l'improviste sur les Arvernes, ont dû passer par des endroits déserts, abrités, pour éviter les surprises. C'est pour cela que l'auteur du mémoire croit que de *Anderidum* les Romains se sont rendus à Chaudes-Aigues, où l'on trouve de nombreux débris gallo-romains. C'est, d'ailleurs, une tradition de date immémoriale dans le pays.

M. Faybesse lit quelques notes sur les antiquités du Monastier.

Il existait, dit-il, il y a une trentaine d'années, sur la principale place du Monastier, canton de St.-Germain-du-Theil, servant de borne à deux rues aboutissant à cette place, une pierre en granit, ou plutôt la moitié d'une pierre primitivement carrée, de la hauteur d'environ 2 mètres, creusée en dedans, où étaient représentés, d'un côté, Hercule tenant par les cornes la biche du mont Monole, et, de l'autre, les oies du Capitole : on n'a pu savoir ce que représentaient les deux autres faces du carré. Comme le dedans de cette pierre formait une courbe ou demi-cercle, les enfants, en y faisant du feu, la firent éclater ; alors, et pour la conserver autant que possible, on en fit placer les fragments à une fontaine qui fut construite un peu plus bas ; on l'y voit encore avec les sujets qu'elle représente.

Vers la même époque, en labourant un champ, on trouva, près du même village, la moitié d'un socle de statue en marbre blanc assez commun, qui a été placé en relief dans un mur de jardin pour le conserver.

Il résulte de cela et d'autres monuments trouvés sur différents points du Gévaudan, notamment de celui qui est placé au village de Lanuejols, canton du Bleymard, que la civilisation romaine a pénétré dans le Gévaudan, comme dans les autres parties des Gaules, et qu'elle y a laissé des débris très-dignes de l'intérêt des archéologues.

Le Secrétaire,

L'abbé J. CORBLET.

2e. Séance du 25 août.

Présidence de Mgr. l'Évêque de Mende, assisté de Mgr. l'Évêque du Puy.

Mgrs. les Evêques de Mende et du Puy étant entrés dans la salle, l'Assemblée tout entière se lève et les prie, par l'organe de M. de Caumont, de vouloir bien présider la séance.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, baron *de Chapelain*, *T. Roussel*, l'abbé *Le Petit*, *Gaugain*, l'abbé *Polge*, et *de Moré*, secrétaire-général.

On continue l'examen, commencé à la séance du 24 août, concernant les églises les plus remarquables du diocèse de Mende.

M. l'abbé Bosse lit le mémoire suivant sur la cathédrale de Mende.

LA CATHÉDRALE DE MENDE ET SES CLOCHERS,

Par M. l'abbé Bosse, vicaire de la cathédrale.

Lorsque, pour la première fois, on arrive à Mende, surtout par les routes du Nord ou du Sud qui permettent de saisir, d'un coup-d'œil, tout l'ensemble de la ville, on n'est pas peu surpris de voir un vaste vaisseau, orné de deux élégantes flèches, se détacher majestueusement du milieu d'un ensemble d'habitations tellement compactes qu'on a peine à y découvrir des indices de circulation, et qui paraissent se pousser l'une l'autre pour venir se presser autour de ce vaisseau comme si, ailleurs, tout appui devait leur manquer.

Rien, en effet, ne pouvait auparavant faire soupçonner ce que, enfants perdus dans nos montagnes, nous nous plaisons à appeler *la richesse artistique de notre Gévaudan.*

Car, il faut le dire, ce n'est pas chez nous qu'on trouve une branche de ces peuples antiques chez qui la culture des arts a été héréditaire ; ni un pays riche où les ressources abondent ; ni un de ces centres importants soit en population, soit en politique. Non, la population Gévaudanaise a été une des plus infimes dans la famille gauloise ; le pays qu'elle habite, doté à peine, de nos temps, de quelques moyens de communication, n'offre point de ressources et ne renferme que des habitants tout rustiques, disséminés sur un sol ingrat qu'ils cultivent avec peine ; enfin, aux XIVe. et XVe. siècles, Mende méritait à peine le nom de ville. Non, rien ne pouvait préparer à trouver chez nous un monument que des contrées plus favorisées seraient heureuses de posséder, que des siéges plus importants seraient heureux d'égaler.

Mais pourquoi s'égarer dans ces considérations ? Il s'agit d'un monument religieux : la religion sait partout enfanter des merveilles.

La vieille cité des Gabales n'existait plus. Le torrent dévastateur des barbares avait passé sur elle, et avec tant de furie, qu'il n'y avait pas laissé pierre sur pierre. On disait qu'à la lettre fut appliquée sur elle l'antique malédiction *du sel et de la charrue ;* car, plus malheureuse que tant d'autres cités, elle ne vit pas se relever un seul pan de ses habitations ; la charrue se promena pendant des siècles sur les ruines de ses monuments, et elle tomba dans un tel oubli, qu'un secrétaire perpétuel de l'Institut lui avait assigné son emplacement en dehors même du Gévaudan ; et elle aurait dû subir ce dernier outrage si de récentes découvertes, dues au zèle de notre savant compatriote, M. Ignon, qu'on honorera toujours comme le *père de nos recherches locales, soit historiques, soit monumentales*, ne fussent venues chasser à jamais toute incertitude.

Les successeurs de saint Privat durent donc aller poser ailleurs les fondements de l'église destinée à être leur siége principal (cathedra).

Leurs regards se fixèrent sur un lieu de bien minime importance, situé sur la rive gauche du Lot, au pied d'une montagne escarpée, nommée Mimas, d'où il avait tiré son nom de *viculus Mimatensis*. Pouvaient-ils mieux choisir que ce lieu le plus rapproché de la célèbre grotte où, à l'exemple de son divin Maître, saint Privat venait, dans le recueillement et la prière, se délasser de ses travaux apostoliques, au milieu de nos âpres montagnes? Pouvaient-ils mieux choisir que ce lieu, témoin des combats, tout imprégné du sang de l'illustre martyr de la *foi* qu'il confesse jusqu'à son dernier soupir; martyr de la *charité*, car il refuse de vivre puisqu'il faut trahir ses ouailles et les livrer à la fureur des barbares.

Quel fut l'emplacement qui fut d'abord choisi pour cette église? Était-ce au lieu de St.-Ilpide? La situation de ce petit plateau le plus rapproché de la grotte; les pieux et anciens usages d'invoquer le patron, de prier pour les morts, etc., quand une procession, se rendant à la grotte, arrive sur ce plateau; la découverte, en 1805, de plusieurs cercueils renfermant encore des débris d'ossements, un arceau de porte, un fragment de bénitier, etc.; tout cela pourrait bien donner à croire que là il y a eu autre chose qu'un monastère, qu'on suppose avoir existé en cet endroit (1).

Était-ce au lieu dit de St.-Gervais? Des débris de murs y annoncent un édifice dont les proportions ne permettent pas de le mettre au rang d'un simple oratoire.... Il n'en reste plus que le chœur, qui a été retiré de l'état de délabrement

(1) En 1561, les protestants ruinèrent, à St.-Ilpide, une maison et une église, ainsi que l'ermitage de St.-Privat (*Docum. histor.*).

dans lequel l'avait laissé la Révolution, et soigneusement restauré par la générosité de M. Vernon, curé de Mende, et de M. de Sales, doyen du chapitre. Si, tel qu'il est, sa construction ne remonte pas jusqu'à l'époque qui nous occupe, on reconnaît cependant qu'à partir des arceaux il a été reconstruit sur un édifice plus ancien. Il est, d'ailleurs, de tradition constante que St.-Gervais a été église paroissiale, et il y a cette singulière coïncidence que la paroisse de Javols, établie sur l'ancien *Gabalum*, a pour patrons les mêmes saints Gervais et Protais.

Il n'est pas difficile de se rendre compte de l'abandon et de la ruine de ces édifices, quand on se rappelle les invasions successives qui ont désolé notre pays. Les positions soit de St.-Ilpide, soit de St.-Gervais, n'offraient pas un asile bien sûr : les habitations, éparses tout autour, durent se concentrer sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville, pour se prêter un mutuel appui contre l'ennemi du dehors; là aussi dut s'élever une nouvelle église.

Faut-il croire qu'elle était si exiguë qu'au XIVe. siècle, au dire des *Notices historiques sur la cathédrale*, etc., imprimées en 1846, *elle ne pouvait guère contenir que le nombreux clergé qui la desservait, au point que les fidèles étaient obligés de se réunir dans les différentes paroisses qui entouraient la ville et qui étaient au nombre de quatre, dont la principale était celle des saints martyrs Gervais et Protais?* Mende avait des chapelles hors de ses murs : St.-Jean, St.-Laurent; on peut y ajouter St.-Ilpide et St.-Gervais. Mais transformer ces oratoires en autant de paroisses, c'est-à-dire de centres pour la famille Mendoise, ne nous paraît pas possible. Nous ne trouvons, en effet, nulle part de tradition de paroisse, excepté pour St.-Gervais. D'ailleurs, le nombre de ces paroisses nous paraît bien grand pour une ville telle que Mende avant le XIVe. siècle; et il faut avouer

que, s'il en eût été ainsi, Mende eût présenté cet exemple inouï d'un peuple se renfermant dans des murs pour sa propre sûreté, et laissant exposé au dehors ce qu'il avait de plus cher dans ces temps de foi, ses temples....

Toutefois, en tenant compte de l'accroissement de la population, nous aimons mieux assigner une origine plus noble à la cathédrale actuelle qui a remplacé l'ancienne.

Le Gévaudan avait donné à l'Eglise un de ses pontifes les plus illustres. D'une science profonde qui le fit désigner comme le meilleur professeur de son temps; d'une régularité comme religieux qui en fit le réformateur des abbayes à la tête desquelles il fut appelé successivement, Guillaume de Grimoard, devenu Urbain V, se montra à la hauteur de la position à laquelle son mérite seul l'avait élevé, chose rare à cette époque. Qu'il nous suffise de rappeler, à sa gloire, que l'Eglise n'eut pas de réformateur plus zélé de sa discipline et des mœurs de ses enfants, et qu'il eut le courage d'entreprendre de faire cesser le veuvage de l'Eglise de Rome, malgré les représentations, les instances et, on peut le dire, les très-vives oppositions de ses cardinaux qui pleuraient comme des femmes en quittant la terre de France, nous dit un auteur du temps.

Urbain V avait le cœur porté aux grandes choses, et il savait y employer largement les revenus du St.-Siége. Rome, Avignon, Montpellier, etc., en conservent encore de précieux souvenirs. Dans ses libéralités, il ne pouvait oublier le pays qui avait été son berceau, et pour lequel, nous dit un ancien document, le pouillé, il avait toujours conservé l'affection d'un père pour sa fille bien-aimée; et c'est à cette affection que nous aimons à attribuer la construction de notre cathédrale.

Il était, en effet, à peine élu (1362) et il pensait à la réédification de cette cathédrale; il en faisait dresser le plan, il

se préparait à fournir aux dépenses. Ce qui le prouve, c'est que, deux ans plus tard, en 1364, il obtenait de Charles V une taxe extraordinaire d'un florin (11 fr. 93) sur tous les feux du Gévaudan. Quatre ans plus tard encore (1368), il transférait son neveu, Pierre Gérard, de l'évêché de Mende à un autre siége qu'on croit être celui d'Avignon ; il faisait administrer cet évêché en son nom afin d'en appliquer les revenus à son œuvre chérie ; il y ajoutait lui-même des dons très-considérables, et, par une bulle de 1369, il ordonnait de commencer les travaux.

Malheureusement la mort le surprit le 19 décembre 1370; à cette époque, ces travaux ne pouvaient pas être bien avancés. Toutefois, nous avons des preuves irrécusables qu'à cette date, le chevet de l'église était à peu près terminé. C'est ce qui résulte d'un état des *comptes et dépenses faites par maître Boeri*, vicaire-général d'Urbain V, et d'un autre état des *pierres taillées*, pour les années 1369 et 1370, mentionné dans un ancien pouillé des archives du chapitre de Mende, que nous devons aux recherches de M. Pascal, auteur du *Gabalum*. Quelles sont ces dépenses faites par l'homme de confiance d'Urbain V ? A quoi ont été employées ces pierres? Nous le voyons par les armes de ce grand pape placées sur l'ancienne porte de la sacristie, à la clef de voûte de la même sacristie, à la clef des voûtes de la chapelle de Notre-Dame et de St.-Privat. Elles ne laissent aucun doute à cet égard.

A la page 122 du *Gabalum*, M. Pascal a écrit : *Nous ne possédons aucun document qui puisse nous guider pour l'appréciation du style et du génie architectonique de l'édifice entrepris par Urbain V.* En écrivant ces lignes, ce bien estimable auteur avait sans doute perdu de vue les précieux témoins qui nous restent de l'œuvre d'Urbain V. Avec eux, nous n'avons pas besoin de documents; et, en les contemplant, on ne se sent que plus porté à déplorer l'acte des

vandales modernes qui nous a privés d'un monument digne de la munificence d'un tel pontife.

Le plan est celui d'une vraie basilique, ayant la forme d'un vaisseau, selon les constitutions apostoliques. Elle est à une seule nef de 12 mètres de largeur sur 25 mètres de hauteur, supportée par vingt-quatre piliers. Tout autour règne un *déambulatoire* de 4 mètres de largeur sur 13 mètres de hauteur. Au-delà du déambulatoire se déroulent, comme une couronne, vingt ouvertures servant pour chapelles, sacristies ou portes. Le rond-point est privé de cette chapelle, ordinairement plus grande que les autres et consacrée toujours à la Sainte-Vierge, qu'on remarque dans d'autres grandes églises. Les ouvertures ou chapelles, du côté du Nord, ont 4 mètres 70 centimètres de profondeur; celles du Midi n'ont que 4 mètres 10 centimètres. La hauteur est la même que celle du déambulatoire. Ainsi, d'un mur latéral à l'autre, la largeur est à peu près de 25 mètres (égale à la hauteur de la nef), et la longueur totale, dans œuvre, de 67 mètres.

Dans ces proportions, la basilique, telle que l'avait conçue Urbain V, ne pouvait que présenter au coup-d'œil un magnifique ensemble. Elle devait étonner par la hardiesse de sa construction, alors que ses vingt-quatre piliers n'étaient que des faisceaux de légères colonnettes qui, s'élançant d'autant de bases prismatiques, projetaient des rameaux dans les bas-côtés et allaient épanouir et entrelacer leurs nervures au sommet de la voûte de la nef. Là, entre ces faisceaux de colonnettes, s'ouvraient de larges fenêtres divisées par des meneaux gracieusement couronnés de trèfles, de quatre-feuilles, d'étoiles et autres figures, telles que nous les font supposer les fenêtres inférieures de l'abside. Les fenêtres supérieures ne devaient, sans doute, répandre dans la nef qu'un jour mystérieux; car il est à supposer qu'Urbain V voulut une œuvre complète, et elle ne pouvait l'être sans

des vitraux; mais nous n'avons aucun document qui puisse nous affirmer qu'il en ait existé.

Le soin de continuer l'œuvre d'Urbain V échut au chapitre, qui respecta le plan primitif, mais qui y fit des modifications qui nous font toucher du doigt le point où a fini l'action du grand pontife. A cette époque, les faisceaux de colonnettes tendaient à disparaître pour faire place à des piliers ronds, ornés de simples nervures. C'est le genre que l'on crut devoir adopter pour le reste de l'édifice. Ainsi, à partir de la chapelle convertie en sacristie, au lieu d'un gracieux piédestal dont les prismes semblent surgir du sol, autour de l'abside, c'est, au contraire, une lourde masse ornée d'un réseau de nervures qui vient s'implanter sur ce sol. Dans cette ancienne chapelle, les minces colonnettes garnissent encore les angles du mur extérieur, et, aux angles opposés, elles ont les nervures en regard. Aussi, à partir de ce point, plus d'armes d'Urbain V.

Quelque zèle que le chapitre apportât à la continuation des travaux, ils marchèrent bien lentement. On ne travaillait pas sur un terrain libre, c'était sur l'emplacement occupé par l'ancien édifice qu'il fallait démolir successivement. Le chapitre était réduit à ses seules ressources; il ne venait plus rien de Rome. On voit bien le successeur d'Urbain V, Grégoire XI, ainsi que son frère, le cardinal Anglic de Grimoard, s'intéresser à cette œuvre, mais seulement pour ordonner la continuation des travaux. A peine Urbain V était-il mort que le siége de Mende avait un titulaire. Le chapitre ne pouvait donc compter que sur lui-même; et il ne paraît pas qu'il fût aidé par les évêques. Pendant cette période, quelques-uns seulement vinrent résider à Mende; les autres traitèrent leur évêché comme un seul bénéfice *simple*, dont ils dépensèrent ailleurs les revenus. Pas un, en effet, à l'exception de Clément de La Rovère, n'in-

scrivit ses armes à côté de celles d'Urbain V ou du chapitre.

Malgré les généreux efforts du chapitre, l'œuvre avançait lentement; les temps étaient, d'ailleurs, si calamiteux!.. C'est ce qui nous explique comment cette œuvre, commencée en 1369, souvent reprise, souvent interrompue, ne vit la consécration de l'autel et du chœur qu'en 1457, par Guy de La Panouse, pour n'être à peu près terminée qu'en 1500, avec le concours de Clément de La Rovère.

A cette époque, la cathédrale était à peu près arrivée à son état complet; elle possédait même, vers le fond de la nef, une crypte ou chapelle souterraine. Elle était enrichie de nombreuses reliques dues, en grande partie, à la munificence d'Urbain V, qui n'avait pas attendu sa consécration. A la longue, le chapitre l'avait pourvue d'une ornementation intérieure : jubé, chaire, boiseries, etc, en rapport avec l'édifice. Ce qui nous montre le zèle que le chapitre avait apporté à décorer l'intérieur, c'est qu'en 1381, il y avait placé des orgues, renouvelées en 1463; c'est-à-dire qu'à cette époque la cathédrale de Mende possédait ce que de plus importantes ne se sont donné que plus tard. Il ne manquait plus que le couronnement indispensable de toute cathédrale : des clochers.

La cathédrale de Mende en recevra qui seront dignes d'elle.

Clément de La Rovère, après dix ans d'épiscopat passés dans son diocèse et qui n'avaient pas été infructueux, venait d'être décoré de la pourpre (1503) par son oncle Jules II. Un an après, il mourait à Rome, et son frère, François de La Rovère, lui succédait sur le siége de Mende, pour lequel il abandonnait celui de Galbio, dans les États de l'Église. Esprit élevé, généreux, nourri sur la terre classique des arts, il avait su les aimer, et il voulut en laisser une preuve impérissable à sa patrie adoptive.

La cathédrale avait des clochers, puisque le *pouillé* parle de contributions pour les réparations de l'église et des clochers, en 1381. Il est probable que c'était tout ce qui restait de l'ancien édifice. On ne voit pas trop quelle était leur position. Toujours est-il qu'ils n'occupaient pas l'emplacement de ceux qui existent : puisque les travaux de reconstruction ont commencé par le chevet, cet emplacement était certainement en dehors de l'ancien édifice. D'ailleurs, un acte de 1508 nous montre François de La Rovère demandant à son chapitre un terrain pour construire un clocher, et celui-ci l'accordant, à condition qu'il en sera construit un second destiné à son propre usage. Quelle que fût leur valeur artistique, on peut dire qu'ils n'étaient plus, ni par leur style, ni par leur position, en rapport avec ce qui avait été fait.

François de La Rovère n'eut pas de peine à le comprendre. Quatre ans après sa prise de possession, le 8 août 1508, il faisait poser la première pierre du grand clocher; un an après, le 13 juillet 1509, il faisait poser la première pierre du petit; et, chose incroyable, si on n'en avait les preuves, mais qui nous montre ce que peut une volonté énergique, dans moins de cinq années, en 1512, leurs flèches dominaient le vallon; mais non pas toutefois avec une gloire égale.

L'un, celui de gauche, n'arrive qu'à une hauteur de 65 mètres. Privé de tout ornement, il ne se fait remarquer que par sa sévère simplicité. On dirait qu'il n'est là que pour être l'humble témoin du triomphe de son voisin.

L'autre, du milieu de constructions qui semblent l'étreindre, s'élève, appuyé sur quatre larges contreforts, dont la lourdeur disparaît bientôt sous d'élégantes ciselures, et va porter sa flèche à une hauteur de 84 mètres.

En lui, on n'a pas de peine à reconnaître le cachet du

style qui allait dominer, c'est-à-dire de la *Renaissance*, genre d'architecture qui, n'ayant presque rien créé, s'empara, pour les confondre et les amalgamer, de toutes les beautés des différents styles, depuis la plate-bande grecque jusqu'à l'ogive.

On voit, en effet, tout le luxe des modillons du style roman se développer, s'échelonner, pour former la saillie de support à la première galerie, d'où s'élancent sept colonnettes de plus de 4 mètres de hauteur, et si sveltes que l'œil a peine à croire qu'elles puissent ne pas fléchir aux moindres coups d'une tempête. Sur le côté du Midi, on en remarque une d'une seule pierre formant base, fût et chapiteau. Ces colonnettes, réunies par des arceaux plats, vont soutenir une seconde galerie dans laquelle s'ouvrent deux baies à plein-cintre, séparées par un pilastre et décorées d'une archivolte ornée de fleurons.

Mais c'est de la troisième galerie surtout que s'élèvent, comme une vigoureuse végétation, ces élégants clochetons, ces aiguilles prismatiques, ces pyramides, ces arceaux, etc., offrant sur toutes leurs faces les ornements les plus gracieux, les plus variés, les plus capricieux, et d'un fini qui étonne et confond l'imagination quand on les observe de près. D'innombrables crosses végétales descendent de tous les angles de la flèche et s'étendent sur les arcs-boutants qu'elles transforment en autant de guirlandes qui semblent plutôt flotter tout autour que la soutenir. Et c'est sur ces appuis si fragiles, en apparence, que la flèche vient reposer, et elle semble les toucher si peu qu'on la prendrait pour une couronne suspendue au milieu d'un riche bouquet, tant l'architecte, en y ménageant des ouvertures, a su en rendre la base, pour ainsi dire, transparente. Sur les huit faces, en effet, se trouvent deux rangs d'ouvertures superposées. Le premier est formé par de belles fenêtres ogivales, partagées par un

meneau supportant l'arc trilobé; le second est formé par autant de baies longues et étroites, surmontées d'un pinacle aigu.

Encore une fois, l'imagination reste confondue quand on examine la masse des matériaux, les proportions de l'édifice, le fini du travail, et que l'on pense que, de 1508 à 1512, un pareil chef-d'œuvre a pu être terminé.

Aussi les artistes qui avaient fouillé toutes ces pierres voulurent-ils rendre hommage à l'homme énergique qui les avait appelés : ils disséminèrent ses armes sur toutes les parties de l'édifice, et ils les disposèrent, deux à deux, comme les joyaux d'une couronne, au-dessus des ogives, sur les huit faces de la flèche, d'un côté, avec les initiales de François de La Rovère; de l'autre, avec celles de son frère Clément. Mais rien n'égale la délicatesse de celles qui sont placées sur le contrefort de gauche, au point où celui-ci se transforme en octogone. Dans un encadrement richement ciselé, deux figurines soutiennent ces armes dans la partie inférieure ; dans la partie supérieure au tympan, au milieu de têtes d'anges, s'offre le portrait, bien conservé, de François, avec mitre en tête, et de grandeur presque naturelle.

Il ne manquait plus à cette œuvre que la décoration de la façade de la cathédrale, entre les deux clochers. Quelle cause, après un travail tel que celui que nous admirons, a pu empêcher d'y mettre la dernière main? L'intention de le faire nous apparaît manifeste : la belle rosace qui transmet à l'intérieur ses mille couleurs, n'a pu s'épanouir qu'entre les mêmes mains qui ont décoré les clochers; la porte actuelle n'occupe qu'une petite partie d'une ouverture considérable, laissée dans le mur, et qu'il est facile de reconnaître, destinée à recevoir l'ornementation du grand portail; enfin, des pierres d'attente se montrent aux deux clochers.

On a dit que Merle, en ruinant la cathédrale, avait

détruit ce portail et, pour preuve, l'on montre ces pierres; mais elles donnent un démenti à cette assertion. Elles sont trop bien conservées pour que d'autres en aient été détachées violemment. Devaient-elles servir uniquement à un portail ? Les arcs qu'elles indiquent semblent dire le contraire; car les arceaux concentriques et rentrants, qui forment ordinairement un portail, sont pratiqués dans l'épaisseur du mur; et, ici, il faudrait admettre qu'ils ont été pratiqués au dehors. Si nous osions émettre une opinion, ce serait celle-ci : ces pierres d'attente étaient uniquement destinées à une galerie reliant les deux clochers et dont les arcs immenses auraient formé un porche abritant cette principale porte d'entrée.

Mais revenons dans l'intérieur de la cathédrale. Le trouverons-nous tel que nous avons essayé de le décrire ?

Hélas ! une nuit de Noël (1579), un traître, nommé Bounicel, des environs de Marvejols, où il était allé leur porter ses conditions, amenait Merle avec quatre ou cinq cents de ses hommes, et leur livrait la porte d'Aigues-Passes. Ceux-ci se portèrent tout de suite sur la cathédrale qu'ils étaient sûrs, d'après le traître, de trouver remplie de fidèles qui célébraient la naissance du divin Enfant. Là, commença un affreux carnage que nous n'essaierons pas de décrire. Au carnage succéda la spoliation. On n'a pas besoin de se demander si elle fut complète, quand un document authentique (l'*Intendit*) nous dit qu'on vola jusqu'aux clous des maisons des particuliers. On estima à plus de trente mille écus la valeur matérielle des objets pillés dans la cathédrale. Qui nous dira la valeur artistique de tant d'objets que la munificence et la piété y avaient réunis depuis des siècles ?

Après la spoliation, la destruction. Tableaux, statues, orgues, chaire, boiseries du chœur, tout ce qui, en un mot, n'avait pas une valeur immédiate pour ces sauvages, tout fut brisé, mutilé, jeté au feu. Les treize cloches du chapitre

qui étaient au petit clocher furent converties en canons. Les deux bourdons dont François de La Rovère avait enrichi le grand clocher eurent le même sort. L'un était du poids de quatre cents quintaux, l'autre de cinq cents. On avait donné à celui-ci le nom de cloche *Non-pareille*. Elle avait, en effet, peu de rivales, pas même la fameuse *Georges-d'Amboise* de Rouen, qui pesait cent quarante quintaux de moins. Pour nous en donner une idée, on a coutume de faire porter nos regards sur le dôme qui couvre la tour de l'escalier du grand clocher. Là, dit-on, François de La Rovère aura voulu nous laisser le modèle de sa *Non-pareille*. C'est une erreur. Ce dôme est, sans doute, remarquable par sa forme si gracieuse, par ses sculptures et surtout par l'élégant feston qui semble se détacher de ses bords pour flotter au vent; mais on aurait tort d'y chercher le modèle de la *Non-pareille*. Sa forme est loin d'être celle d'une cloche; son diamètre intérieur, qui n'est que de 2 mètres 80 centimètres, ne serait pas en rapport avec le battant qui existe encore et qui est de 2 mètres 35 centimètres de hauteur, sur une circonférence de 1 mètre 10 centimètres à son nœud de percussion. Je crois que, pour avoir une idée de la *Non-pareille*, il faut, après avoir vu le battant, se transporter aux ouvertures laissées évidemment aux voûtes du clocher pour introduire une telle masse, et qui ont à peu près 4 mètres de diamètre.

L'œuvre de destruction ne s'arrête pas là, la cathédrale doit tomber à son tour. Si la ruine en eût été consommée dès les premiers jours, à la suite du pillage, elle eût paru avoir une excuse dans l'ivresse du triomphe. Mais non; elle tombera sous les coups d'un froid calcul, disons-le, à l'éternelle honte de Merle, que rien au monde ne relèvera du titre de *chef de brigands*, quoique Henri de Navarre l'ait investi, en 1578, du titre de *son gentilhomme;* quoique,

de nos jours, un homme, heureusement étranger à notre pays, ait cherché à réhabiliter sa mémoire. Oui, répétons-le, à l'éternelle honte de Merle, ce n'est pas dans la première ivresse du triomphe, c'est après dix-huit mois de pillage ; c'est après que la paix conclue entre catholiques et protestants, au château de Fleix, en Périgord (le 26 novembre 1580), lui a été signifiée personnellement et au nom de Henri de Navarre ; c'est seulement au moment d'évacuer le pays que Merle décrète froidement que la cathédrale sera ruinée. Pour cela, le marteau des démolisseurs aurait été trop lent. On les vit, creusant la base des colonnes qui soutiennent la nef et une partie de celles des chapelles du côté du Midi, remplacer cette base par des étaies en bois, placer de la poudre entre ces étaies et, en une explosion, cette cathédrale, *une des plus belles du Languedoc*, nous dit le même document, ne fut plus qu'un immense monceau de ruines !

A ce désastre échappèrent seulement les chapelles du côté du Nord, le mur du déambulatoire derrière l'abside ; au Midi, la chapelle de St.-Privat, une partie de celle de St.-Etienne, celle de St.-Gervais, et le mur extérieur d'une partie des autres.

Il se retire enfin, Merle, ce gentilhomme qui n'a ni feu, ni lieu, puisque, pour s'en débarrasser, le diocèse lui achète la seigneurie de la Garce et Salavas, en Vivarais, que le baron d'Apchier cède généreusement pour une légère indemnité. Mais hélas ! après lui, il ne reste que ruines et la misère la plus profonde : misère si grande que, dans les cahiers de doléance, aux États de Blois, en 1588, les députés du Gévaudan exposent « que le pays, depuis long-temps « désolé par les réformés, n'a pu avoir ses terres labourées « et ensemencées, n'y étant resté aucun bétail... ; qu'il en « est résulté une famine et une nécessité incroyable de toutes « choses, au point que la plupart du peuple est contraint

« de vivre d'herbe et de racines sauvages...; qu'il a plu « encore à Dieu de visiter ce pays, depuis le commencement « de l'été, d'une peste telle que les deux tiers des habitants « en sont décédés... »

Nous passons le reste de l'exposé. Mais ceci nous était nécessaire pour faire comprendre l'état actuel de la cathédrale.

Aussitôt que le pays commença à respirer, Adam de Hurtelou et son chapitre rivalisèrent de zèle pour relever leur cathédrale de ses ruines. Le chapitre abandonna la meilleure partie de ses revenus; l'évêque y consacra toutes ses ressources. Mais que pouvaient-elles être dans un pays longuement spolié, décimé par la famine et par la peste? Il fallut que l'évêque recourût à l'aliénation d'une partie de son temporel; ne pouvant encore y suffire, il fallut implorer la libéralité d'Henri IV.

Ce fut en 1600 que l'on mit la main à l'œuvre, qui ne fut enfin terminée et ne reçut sa consécration que le 10 octobre 1620, par Charles de Rousseau.

Le plan de l'ancienne cathédrale fut entièrement respecté; mais, en voyant la nouvelle, les anciens du peuple durent sans doute verser des larmes comme les anciens des Israélites, en comparant leur nouveau temple avec l'ancien. Plus de légères colonnettes, plus de gracieuses nervures; toute sculpture a disparu. Sur de lourdes bases, des colonnes rondes, entièrement nues, vont soutenir une voûte à plein-cintre. L'ogive disparaît presqu'entièrement; elle est à peine sentie dans les entrecolonnements; elle n'est bien marquée à l'abside que parce que la nécessité l'impose à l'architecte. Celui-ci est tellement imbu du mépris de l'époque pour l'ogive, qu'il néglige les pierres d'attente des anciens arceaux pour prendre plus haut les bases de ses pleins-cintres, qu'il ne décore pas même d'arceaux croisés que lui présentent les parties qui n'ont pas été ruinées. Ainsi, quand

on parcourt la cathédrale, les chapelles du Nord se présentent avec leurs ouvertures à ogives et leurs arceaux croisés; celles du Midi leur correspondent avec des voûtes nues et à plein-cintre. L'ogive ne fut bien conservée que pour les fenêtres, mais dépouillée de tous ses ornements et ramenée à sa simplicité primitive, c'est-à-dire à l'ogive à lancettes géminées.

Telle qu'elle est, notre cathédrale est cependant encore un beau vaisseau, mais qui rappelle, par sa sévère nudité, la triste époque qui le vit réédifier. Nous ne pourrons donc pas y montrer aux savants archéologues, qui ont la bienveillance de m'écouter, de ces richesses de l'art qu'offrent tant d'autres cathédrales, malgré les soins qui ont succédé à Adam de Hurtelou; car le marteau des démolisseurs de 93 s'est fait sentir sur elle et aussi le vandalisme des *restaurateurs modernes.*

Je ne parle pas ici de l'impur badigeon qui la recouvre. Sous son épaisse couche gémissent, sans doute, les parties anciennes de l'édifice; mais la pauvreté des matériaux qui ont servi à sa réédification lui donnent malheureusement droit d'asile. Ces *restaurateurs* l'ont affligée d'une porte à la sacristie et d'une porte d'entrée, du côté de la Préfecture, qui sont irréprochables en elles-mêmes, mais qui jurent avec le style de l'édifice. Ils ont démoli l'enceinte du chœur, ainsi que le jubé; en la réparant, ils ont respecté très-peu des tombeaux qu'elle possédait en grand nombre comme d'autres églises, et dont le langage, quoique muet, était bien éloquent. Il ne reste plus que le caveau des Évêques sous le chœur. Il est à regretter qu'en remaniant le pavé, ils n'aient pas eu l'idée de relever de ses ruines l'ancienne crypte qui doit être vers le fond, et qui serait d'autant plus vénérable, qu'après avoir servi pendant long-temps de sanctuaire où l'on conservait les reliques des martyrs, elle vit

elle-même le martyre d'un grand nombre de prêtres et de fidèles qui s'y étaient réfugiés au moment où les soldats de Merle pénétraient dans la cathédrale.

Nous signalerons au Congrès la clef de voûte de la première sacristie; l'édicule incrusté dans le mur de la chapelle du grand clocher; l'ornementation de la porte de ce clocher; les armes du chapitre fraîchement décorées au-dessus de la porte du cloître qui s'ouvrait dans la chapelle de St.-Blaise, et l'extérieur de cette porte, aujourd'hui murée. En y allant, on ne remarquera pas sans intérêt les restes d'arceaux du cloître primitif.

Les tableaux ne méritent pas d'être examinés. Nous en excepterons la tête de la Sainte-Vierge, représentée dans son assomption au tableau du chœur. C'est un don de Mg^r. Sylvestre-Cruzy de Marsillac. Ce tableau venu, dit-on, d'Italie, n'était pas sans mérite. Relégué, pendant la Révolution, dans les combles de la cathédrale, il s'y était dégradé et fut retouché par un peintre qui ne respecta que la tête.

Nous n'avons en vitraux que ceux des cinq fenêtres de l'abside. Ils ont été malheureusement restaurés sans goût, et, qui pis est, sans nul souci du dessin; les verres de la fenêtre du milieu ont été remplacés par un simple verre de couleur violette, disposé en marqueterie. Il n'y a que la rosace qui fasse briller, encore intactes, les couleurs si vives et si variées dont elle fut enrichie à l'époque de la restauration de la cathédrale.

En sculpture, nous pouvons être fiers de montrer le buffet de l'orgue qui doit avoir peu de rivaux. C'est un travail du milieu du XVIIe. siècle, donné encore par Mg^r. de Marsillac et dû au talent d'un chanoine de la cathédrale, nommé Agier, qui le fit exécuter par les ouvriers du pays. Il allait disparaître dans la tourmente révolutionnaire, quand un artiste du pays, M. Sauvage, au milieu du tumulte de la discussion,

monta à la tribune de l'orgue et joua la *Marseillaise*. Ce fut le salut de l'orgue, désormais trouvé bon à quelque chose par les *patriotes de* 93. Nous avons encore : 1°. les deux candélabres en bois sculpté de la même époque, placés à l'entrée du chœur, tirés, par Mgr. de La Brunière, des débris de la chapelle du château du Cheylard ; 2°. les boiseries du chœur et des stalles, dues à Mgr. de Lieucourt, mort en 1707, où se trouvent de belles scènes de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Le chœur en était entièrement revêtu avant sa démolition; ce qui ne fut pas employé dans le chœur fut placé plus tard, par Mgr. de La Brunière, à la chapelle des fonts-baptismaux. A Mgr. de Lieucourt on doit encore les autels actuels de St.-Privat et de la Sainte-Vierge que ce prélat avait placés aux deux côtés de la porte du chœur. On lui doit encore la grille des chapelles de St.-Étienne et de St.-Jacques.

Nous bornons là ce simple exposé. Notre but, en l'entreprenant, n'a pas été de faire une description scientifique et approfondie de notre cathédrale et de ses clochers. En en donnant un rapide aperçu historique, nous n'avons voulu qu'aider les membres du Congrès, qui sont venus honorer nos contrées de leur visite, à s'attacher avec plus d'attention à l'examen qu'ils voudront faire de nos monuments. Ils verront où est la source de ce disparate qui se montre dans les différentes parties de notre cathédrale; ils comprendront pourquoi elle est si pauvre, si nue; et, nous osons le dire, ils s'attacheront à elle, car ils connaissent maintenant l'historique de ses malheurs : le malheur a toujours attiré les cœurs bien nés.

Oui, dès ce jour, l'éminent archéologue qui a redonné la vie à tant de monuments français voudra attacher son nom à l'ère nouvelle que verra luire notre cathédrale. Par lui, elle sortira, je ne dis pas seulement de cet oubli, mais de

cette indifférence qu'on n'a cessé de lui témoigner jusqu'à présent dans les régions administratives; indifférence telle que ce n'est que bien tard qu'on l'a admise au nombre des monuments historiques : que c'est comme par grâce qu'on laisse arriver jusqu'à elle les quelques miettes du budget qui permettent à peine de la garantir de l'intempérie des saisons.

Oui, proclamons-le, dès aujourd'hui l'œuvre de François de La Rovère trouve enfin un digne appréciateur en M. de Caumont. Il ne voudra pas qu'elle reste plus long-temps incomplète. Son influence si connue, si féconde en heureux résultats, aura d'autant plus de poids, pour faire terminer la grande façade, que l'Administration supérieure n'ignore pas les sacrifices que la ville de Mende et le département, qui sont si pauvres, s'imposent pour la création d'une place devant cette façade.

La septième question est ainsi conçue :

Étudier les villes et les châteaux fortifiés dont il reste des vestiges.

M. de Caumont prend la parole : « La question qui est « posée, dit-il, est un peu vague et je demande la per- « mission d'en indiquer le sens et l'étendue. Cette question « contient en germe toutes celles qui se rattachent à l'état « de l'architecture civile et de l'architecture militaire du « moyen-âge dans le pays. Je crois donc qu'elle doit être « divisée, c'est-à-dire que nous devons d'abord enregistrer « les renseignements qui nous sont fournis sur l'architecture « civile avant de passer à l'architecture militaire.

« Ainsi, nous prions les membres du Congrès de signaler « les monuments civils, c'est-à-dire les anciens édifices pu- « blics ou privés qui méritent d'être remarqués dans le pays. »

Personne ne prenant la parole, M. de Caumont demande à présenter quelques observations :

« Je suis étonné, continue-t-il, que le monument le plus « important de la ville de Mende, au point de vue archéo- « logique, ait été si peu remarqué que personne ne songe à « le citer. Ce monument, qui passe ici inaperçu et sur « lequel je désire appeler l'attention du Congrès, c'est la « partie de l'ancien évêché qui longe une des rues voisines de « la cathédrale. Je connais peu de monuments civils, du com- « mencement du XIIIe. siècle, plus importants que celui-là. « Cette grande construction, que j'examinais ce matin même « avant la séance, est divisée en dix travées par des contreforts « plats, reliés les uns aux autres par des arcatures au- « dessus du deuxième étage et surmontées d'un attique dont « l'entablement est garni de *crosses tronquées* faisant l'office « de modillons, genre de corniche très-fréquent en Bour- « gogne et ailleurs, aux XIIe. et XIIIe. siècles.

« Des boutiques ont été établies tout le long de la rue, « au rez-de-chaussée ; mais tout porte à croire qu'elles « n'existaient pas dans l'origine ; aussi les a-t-on supprimées « dans le dessin que je présente, p. 65. Le rez-de- « chaussée du bâtiment est voûté en ogive d'une extré- « mité à l'autre. Les ouvertures carrées que vous voyez dans « le dessin correspondent à la partie supérieure de chaque « travée, et donnent aujourd'hui du jour aux espèces d'en- « tre-sols établis au-dessus de la plupart des boutiques. « C'est en montant dans ces entre-sols, ce matin même, « que j'ai pu observer partout les belles voûtes ogivales qui « existent.

« L'étage qui surmonte ces voûtes était vraisemblable- « ment percé de fenêtres de dimension et de forme pareilles « à celles qui sont indiquées dans mon dessin. On ne les voit « plus maintenant, parce que l'appareil a été *horriblement* « recrépi de chaux à plusieurs reprises, et qu'on ne distingue « plus rien ; mais j'ai la conviction qu'elles ont existé et

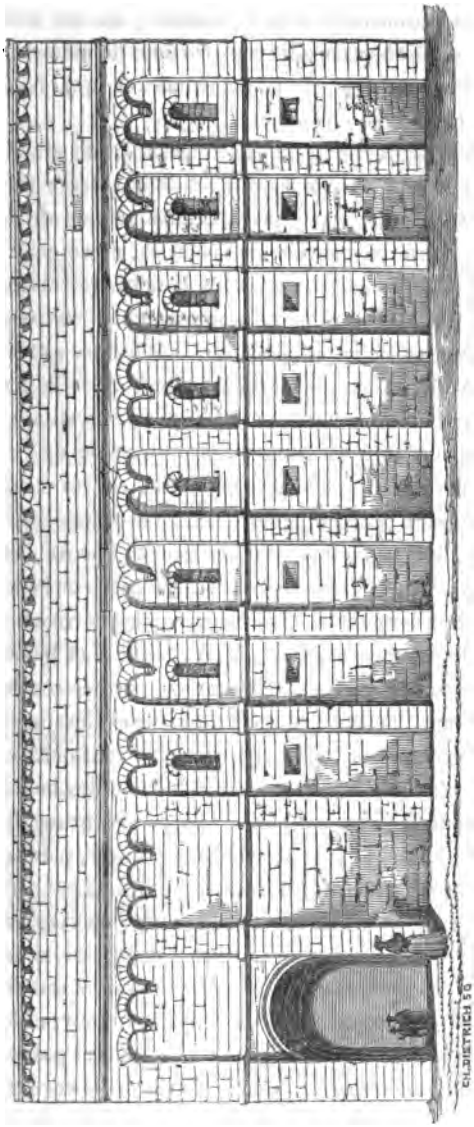

MUR EXTÉRIEUR DE L'ÉVÊCHÉ DE MENDE.

« qu'on les retrouverait sous le mortier ; on en voit, en « effet, de semblables dans les constructions de même époque « qui existent au Sud de la cathédrale et qui bordaient « l'ancien cloître des chanoines.

« Les deux travées de l'extrémité orientale du grand mur « de l'évêché sont plus larges que les huit autres ; les con- « treforts sont reliés par trois arcatures au lieu de deux : « la grande porte par laquelle on pénétrait, de ce côté, dans « l'enceinte épiscopale, s'ouvre dans la dernière travée.

« Il est fort à désirer que ce beau monument soit respecté « dans la reconstruction projetée de la préfecture ; et si l'on « est obligé d'y percer des jours, il faudrait qu'ils fussent de « la grandeur et de la forme de ceux que j'ai restitués dans « le dessin qui vous est soumis : la destruction de ce mur « serait à nos yeux un acte de vandalisme, car les construc- « tions civiles de cette importance sont très-rares.

« Les bâtiments dont je parlais tout à l'heure, et qui « existent au Nord de la cathédrale, ont fait partie de l'enceinte « capitulaire et bordent un cloître dont quelques colonnes an- « noncent le commencement du XIIIe. siècle. Les travées de « cet édifice sont séparées extérieurement par des contreforts « plats comme à l'évêché, mais il y a moins d'élévation et les « intervalles entre les contreforts sont plus considérables ; il « n'y a pas d'attique : l'entablement repose sur des modillons. « Ces restes des bâtiments canoniaux me paraissent très-dignes « d'intérêt ; je pense qu'ils ne sont pas en danger, parce qu'on « y a logé les détachements d'infanterie qui tiennent garnison « à Mende ; il sera seulement très-utile de s'opposer aux ré- « parations qui pourraient être faites à cette caserne sans le « concours des archéologues ; il faut que rien ne soit changé « dans l'ordonnance de l'édifice ; et, si l'on rouvrait les fe- « nêtres à plein-cintre qui existent, il ne faudrait pas les élar- « gir ; il faudrait respecter tous les détails de la corniche. »

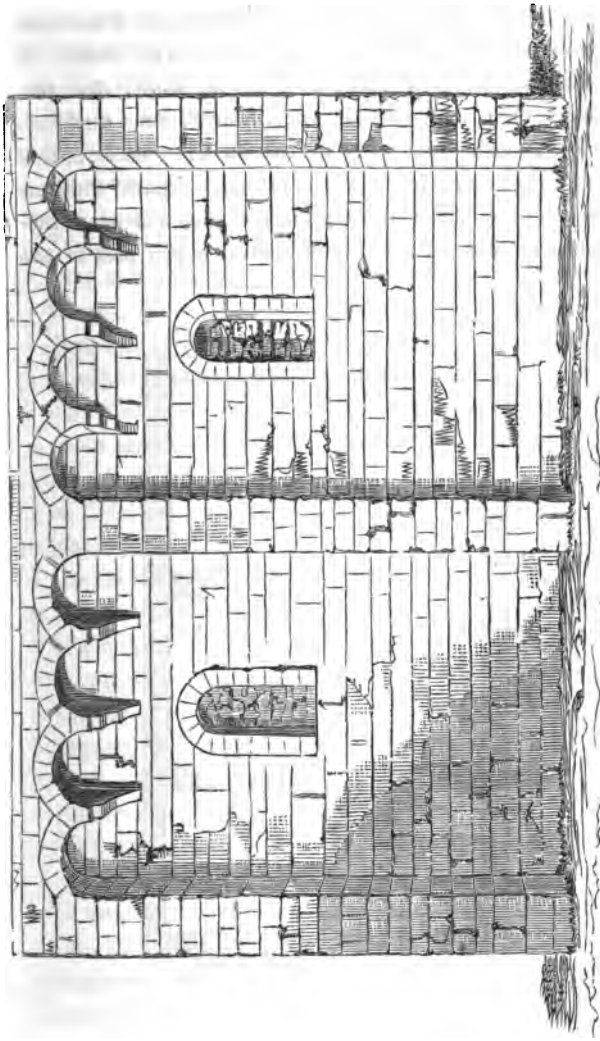

MUR EXTÉRIEUR DU CLOÎTRE DE LA CATHÉDRALE, A MENDE.

Anciennes caves. — « Je prévoyais que plusieurs de vos « maisons de Mende étaient reconstruites sur d'anciennes « caves voûtées en ogive, et j'ai voulu m'en assurer. Je « suis donc descendu hier, avec M. de Moré, dans plu- « sieurs de ces caves. Nous avons trouvé, dans quelques- « unes, de belles voûtes que je crois du XIVe. siècle, et dont « je compte faire un dessin avant mon départ. Plusieurs « de ces caves offrent des espèces d'alcoves s'étendant laté- « ralement sous les rues, et présentant à peu près le plan

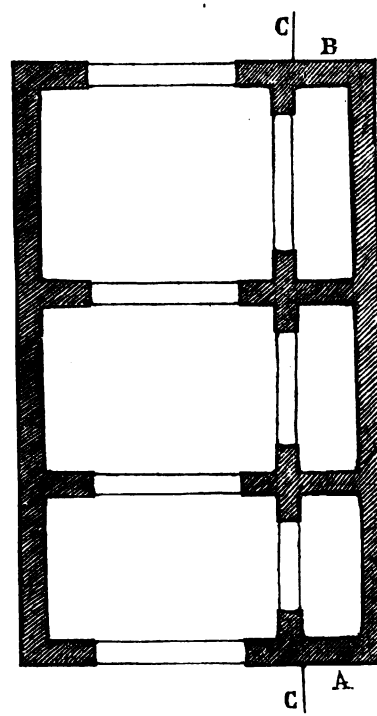

« que voici ; de sorte que la moitié de la rue passe d'A en B

« sur les alcoves dont je parle et qui s'avancent sous le pavé « des rues en avant de la façade des maisons qui est per- « pendiculaire à la ligne C C.

« Ces faits sont intéressants et j'engage les habitants de « Mende à les examiner plus attentivement que je n'ai pu « le faire; je n'ai, d'ailleurs, visité que trois ou quatre de « ces caves. »

Fontaines publiques. — « Pour terminer ce que j'avais à « vous communiquer sur l'architecture civile ancienne de « Mende, je voudrais vous parler de vos fontaines : j'ai « demandé hier à quelle époque elles avaient été établies. « Plusieurs membres de l'Assemblée, habitant la ville, et « que j'avais lieu de croire bien informés, m'ont répondu « qu'on ignorait la date de cet établissement. Je serais bien « étonné qu'il n'existât pas, dans les archives municipales « ou départementales, des documents précis constatant l'ori- « gine des fontaines, et la Société d'agriculture, sciences et « arts de Mende les trouvera tôt ou tard, j'en suis sûr. Il est « probable que les évêques de Mende n'ont pas été étrangers à « ce bienfait. En attendant que les recherches que je sollicite « soient faites, voici le dessin d'une des fontaines; il a été « fait par notre confrère, M. E. Thibault (Voir la page 70). « Comme dans beaucoup de fontaines de la première moitié du « XVIe. siècle et dans celles du XVIIe., les tuyaux de plomb « sortent d'un réservoir porté sur une colonne qui s'élève « du centre d'une grande vasque octogone, et se courbent, « vers la circonférence, pour y porter leurs jets d'eau qui « se trouvent ainsi à la portée de ceux qui veulent les « recueillir dans des vases. Ces tuyaux sont maintenus et « supportés par des branches de fer. Le réservoir surmon- « tant la colonne offre un globe en plomb surmonté d'une « couronne crénelée. De cette couronne sort un person-

« nage, portant sur le poing un faucon dont le bec donnait « issue à un filet d'eau.

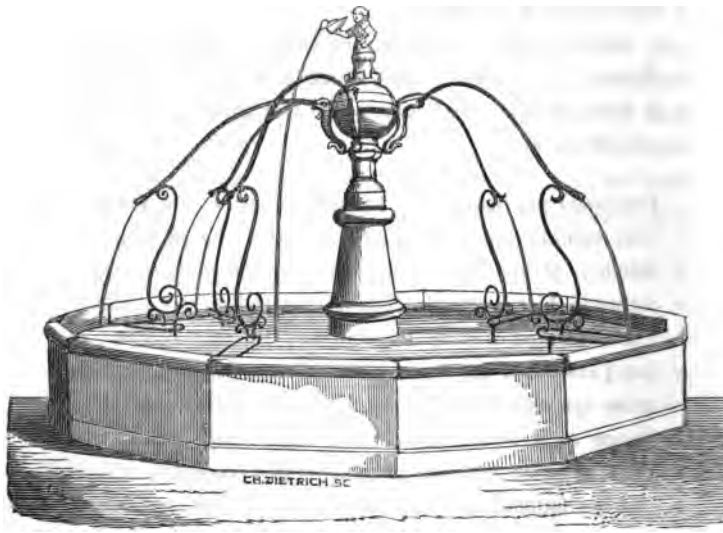

E. Thibault del.

UNE DES FONTAINES PUBLIQUES DE MENDE.

« La fontaine et le grand réservoir voûté, servant de « lavoir dans une autre partie de la ville, méritent aussi « l'attention. Je le répète en terminant, l'histoire des fon- « taines de Mende est un sujet de recherches intéressant « et bien digne des archéologues du pays. »

On passe aux châteaux et aux villes fortifiées.

M. de Moré parle de l'enceinte murale de la ville de Serverette.

M. de Chapelain décrit le château du Champ, près Villefort (Lozère) *(V. ce mémoire à la suite des procès-verbaux)*.

M. Faybesse décrit l'enceinte murale de Marvejols.

Divers châteaux du moyen-âge sont mentionnés et som-

mairement décrits par plusieurs membres de l'Assemblée.

M. de Caumont demande que cette nomenclature soit complétée, et que des dessins soient présentés, s'il est possible, pour indiquer l'importance et l'ancienneté relative de ces châteaux. Selon lui, la statistique des constructions féodales est pour l'étude de l'histoire locale un point de départ indispensable. Il invite donc les archéologues du pays à compléter, pendant que la chose est possible encore, la description de toutes les ruines qui existent dans les campagnes; la statistique monumentale doit comprendre non-seulement les monuments religieux, mais encore les ruines des châteaux, quelque délabrés qu'ils soient.

M. de Moré lit la note suivante sur le château du Tournel :

« Le château de St.-Julien-du-Tournel, siége d'une baronnie avant la Révolution, appartenait à l'une des familles les plus anciennes du Gévaudan.

« Situé sur une montagne schisteuse et sur la rive droite du Lot, il était inaccessible de plusieurs côtés. Ses appartements étaient au moins à 22 mètres au-dessus de la première porte; il avait sept portes qu'il fallait franchir avant de pénétrer dans l'intérieur; l'une servait de défense à l'autre. Il avait six tours et plusieurs fortifications; il possédait un chemin de retrait, ou fausse porte, entre le Nord et le Couchant. On remarquait une citerne creusée dans l'endroit le plus élevé du château et, plus bas, un cachot; le tout taillé dans le roc et d'une grande profondeur.

« Le château du Tournel rendait hommage à l'Evêque de Mende; en cas de trouble et en temps de guerre, les possesseurs étaient tenus de le lui céder si Sa Grandeur le demandait; mais ils pouvaient exiger un inventaire des meubles et autres effets qui s'y trouvaient.

« La tradition rapporte que ce château a été battu par

le canon, mais on ignore à quelle époque. En effet, le haut du mur de la principale tour avait été emporté, tandis que l'intérieur avait résisté.

« Il paraît qu'une partie des camisards des Cévennes trouvèrent le moyen de s'emparer de ce château, vers le commencement du XVIIe. siècle.

« Ce fut sous la conduite de Gasque, leur chef, qu'à l'abri de cette forteresse, ils exercèrent leurs brigandages sur la paroisse de St.-Julien-du-Tournel et sur les autres terres du seigneur de Châteauneuf.

« La baronnie du Tournel passa à la famille de Châteauneuf-Randon, par le mariage d'Odilon Guérin de Châteauneuf-Randon, fils de Guigne Méchin, avec Marguerite du Tournel, héritière de la baronnie de ce nom (1); elle resta entre les mains de cette famille jusqu'en 1726, époque où elle passa à M^e^. Pierre-Charles de Molette, marquis de Morangières, par son mariage avec dame Claudie-Louise de Châteauneuf, héritière de cette illustre famille. Le contrat de mariage est daté du 31 décembre 1726. »

La question suivante est mise en discussion :

Quelle est l'origine de l'église du Gévaudan? Saint Martin, apôtre de l'Aquitaine, a-t-il évangélisé le Gévaudan? Indiquer l'époque de l'introduction du christianisme dans le Gévaudan. Quel a été le premier évêque de Mende?

Mg^r^. l'Evêque de Mende, président de la séance, indique en peu de mots les recherches qui ont été faites sur ce sujet; il signale, à cette occasion, les publications de M. l'abbé Pascal, qui sont connues et desquelles il résulte que nul document ancien n'établit que saint Privat ait été le premier évêque de Mende.

(1) De Curdin, t. II, p. 312 (Contrat de mariage du 12 octobre 1210).

Un membre communique à l'Assemblée le passage suivant du livre de M. l'abbé Pascal, relatif à la question :

NOTE DE M. L'ABBÉ PASCAL.

En ne faisant remonter qu'au milieu du IIIe. siècle l'établissement du siége épiscopal du Gévaudan, nous suivons la tradition qui nous est léguée par Grégoire de Tours, ce père de l'histoire ecclésiastique de France. Or, on sait que la chronique de cet historien place sous l'empire de Dèce la mission de saint Gatien ou Gratien à Tours, de saint Trophime à Arles, de saint Paul à Narbonne, de saint Saturnin à Toulouse, de saint Denys à Paris, de saint Austremoine à Clermont, de saint Martial à Limoges. Dèce, *Decius*, parvint à l'empire en 249.

On a cherché, surtout en ces derniers temps, à reculer cette mission jusqu'à l'empire de Claude, c'est-à-dire jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne, et l'on a prétendu que ces fondateurs des susdites églises avaient été envoyés dans les Gaules par l'apôtre saint Pierre lui-même, ou du moins par saint Clément, qui fut élu pape vers l'an 90 de J.-C. Un savant prêtre de la Société de St.-Sulpice, qui a publié récemment un ouvrage très-remarquable sur l'apostolat de saint Lazare à Marseille, ainsi que sur sainte Marie-Madeleine, sainte Marthe, etc., soutient avec beaucoup de talent ce dernier sentiment. Après avoir présenté plusieurs arguments en faveur de sa thèse, l'auteur cite un manuscrit qui a appartenu jadis à l'église d'Arles et qui est maintenant déposé, sous le n°. 5537, à la Bibliothèque impériale. Ce monument est du XIe. siècle. On y lit, contrairement au célèbre passage de Grégoire de Tours, que l'apôtre saint Pierre envoya dans les Gaules, sous l'empire de Claude, plusieurs missionnaires pour y prêcher la foi, et on y nomme Trophime,

Paul, Martial, Austremoine, Gratien, Saturnin et Valère. S'il faut préférer ce témoignage à celui de Grégoire de Tours, et s'il est vrai que saint Sévérien et saint Privat ont été les disciples de saint Martial et de saint Austremoine, il faudra croire que le siége épiscopal de Mende date du premier siècle de l'ère chrétienne et qu'il y a eu, dès ce temps-là, des disciples de Jésus-Christ dans le Gévaudan.

Pour nous borner en ce moment aux difficultés qui naissent de l'adoption de ce sentiment, nous demandons comment on pourra concilier le martyre de saint Privat avec cette date. L'histoire, comme on le sait, ne parle que d'une invasion des peuples *Alamanni* sous la conduite de Crocus, vers le milieu du IIIe. siècle. Quelques auteurs même placent cette invasion, et par conséquent le martyre de saint Privat, au commencement du Ve. siècle. Il faudrait, en ce cas, regarder comme un récit mensonger le martyre de ce saint évêque du *Gabalum*, mis à mort par les soldats de Crocus.

Ce n'est pas tout. Si saint Privat a été évêque du Gévaudan au premier siècle de l'ère chrétienne, il faudra admettre une longue interruption dans le catalogue de nos évêques jusqu'à saint Firmin, qui n'apparaît que vers la fin du IIIe. siècle ou même au commencement du quatrième. Nous convenons que les noms des successeurs de saint Privat jusqu'à saint Firmin ont pu se perdre, soit parce que les annales de cette Eglise ont été négligées dans ces temps reculés, soit pour toute autre raison. Mais comment expliquer qu'un très-grand nombre d'autres siéges épiscopaux de France qui, selon le manuscrit précité, auraient été fondés dans le premier siècle, se trouvent absolument dans le même cas que notre siége gabalitain? Les sept principaux siéges mentionnés par Grégoire de Tours, et qu'il faudrait reculer jusqu'au premier siècle, sont dans la même pénurie de noms des successeurs jusqu'au milieu du IIIe. siècle. Ce sont les siéges de Tours,

Arles, Narbonne, Toulouse, Paris, Clermont et Limoges. Là, du moins, et infiniment mieux que dans notre Église du Gévaudan, on devrait avoir conservé les noms des successeurs immédiats de saint Gatien, de saint Trophime, de saint Paul, de saint Saturnin, de saint Denys, de saint Austremoine et saint Martial. Or, les catalogues épiscopaux de ces églises commencent au IIIe. siècle, de même que la succession des évêques de Mende. Il en est ainsi dans cinquante autres siéges épiscopaux de la France. Comment encore une fois expliquer tant de lacunes?

On sait, par exemple, que Lyon eut pour premier évêque saint Pothin, dans la première moitié du IIe. siècle, c'est-à-dire plus de cent ans avant saint Privat. Cette illustre Eglise connaît saint Irénée, successeur de saint Pothin, saint Zacharie qui succéda à saint Irénée, saint Helius ou Hély qui vint après saint Zacharie, Faustin qui succéda à saint Hély, et qui vivait à l'époque où saint Sévérien et saint Privat évangélisaient le Gévaudan. Si les nombreuses Eglises qui, selon les contradicteurs de Grégoire de Tours, ont été érigées durant le Ier. siècle de notre ère, ne peuvent (pas même une seule) nous offrir une suite d'évêques successeurs du premier, n'est-il pas logique de conclure que cette prétention à l'antiquité apostolique n'est nullement fondée? Pourquoi, d'autre part, accorderait-on une plus grande confiance au manuscrit du XIe. siècle qu'au témoignage positif de Grégoire de Tours qui vivait dans le VIe. siècle?

Pour nous restreindre à notre objet spécial, il est utile de citer une contradiction que nous trouvons dans un auteur assurément très-estimable, mais qui, tout en rejetant le document historique de Grégoire de Tours et en représentant saint Austremoine comme envoyé à Clermont par l'apôtre saint Pierre lui-même, se condamne par ses propres paroles. C'est le célèbre André du Saussey, évêque de Toul, dont

nous avons un martyrologe gallican très-estimé en deux volumes in-folio. Cet écrivain (décédé en 1675) fait mourir saint Austremoine avec les saints Autolian, Lamine, Victorin, Maxime, à l'époque où Crocus s'empara de la ville de Clermont. Selon ce calcul, saint Austremoine aurait été évêque de Clermont *pendant deux cent vingt ans !!!*

Pour ce qui regarde saint Martial, évêque de Limoges, nous émettons l'avis qu'il envoya saint Sévérien dans le Gévaudan. Quelques auteurs lui attribuent la mission de saint Privat dans la même contrée. S'il était possible d'adopter la légende qui fait de saint Martial un des propres disciples contemporains de Jésus-Christ, et voit dans lui le jeune garçon qui fournit les cinq pains d'orge pour la multiplication des pains racontée dans l'Évangile, la fondation de notre siége gabalitain remonterait très-haut, comme on voit. Or, une saine critique ne peut accepter une tradition de ce genre. On a objecté en sa faveur que le pape Jean XXII ordonna de placer saint Martial au rang des apôtres et des disciples ; cela ne saurait être une raison sérieuse. On donne bien le nom d'apôtres d'une contrée à ceux qui y ont apporté la lumière de l'Évangile. Saint François-Xavier est, pour cette raison, qualifié d'apôtre des Indes. On s'est aussi appuyé sur deux épîtres de saint Martial dans lesquelles il se dit contemporain du divin Sauveur. Le cardinal Bellarmin considère, après mûr examen, ces lettres comme apocryphes et en donne des raisons péremptoires.

Il résulte de ce qui vient d'être exposé que saint Martial et saint Austremoine, n'ayant fondé les églises de Limoges et de Clermont qu'au milieu du IIIe. siècle, leurs disciples, saint Sévérien et saint Privat, n'ont pu fonder que vers ce même temps l'église de Mende.

Maintenant, en ce qui touche la fixation du siége épiscopal du Gévaudan dans cette dernière ville, du moins immédiatement après saint Privat, nous nous complaisons à transcrire

ici les observations si judicieuses de la *Gallia christiana* qui ont toutes nos sympathies :

Verisimile tamen est Mimatum vicum post sancti Privati martyrium, pace Ecclesiæ redditâ, frequentiâ factum esse celebrem, hocque loco episcopum et clericos sedem fixisse. Nec obstat quòd hi præsules dicti sint nihilominus Gabalitani; non enim isti ità dicti sunt à vico Javouls, sed à totâ gente Gabalorum cui præerant, quemadmodùm diù dicti sunt Arverni episcopi qui apud Clarum montem sedebant, non claromontenses...

« Il est pourtant vraisemblable que le hameau de *Mimatum* (Mende) devint célèbre après le martyre de saint Privat « et quand la paix fut rendue à l'Église, à cause des peuples « qui venaient honorer ce tombeau, et que l'évêque avec « son clergé fixa en ce lieu sa demeure. Rien n'empêche que « ces prélats aient pris la qualité d'évêques gabalitains, car « ils n'ont pas pris ce titre à cause de Javoulx, mais ils « l'ont tiré de toute la contrée des Gabales dont ils étaient « les pasteurs. C'est ainsi qu'on a donné le titre d'évêques « d'Auvergne aux prélats qui siégeaient à Clermont, au lieu « de les qualifier évêques de cette ville. »

M. l'abbé Blanc pense que la question relative aux dates absolues de l'origine de l'église de Mende est insoluble, et qu'il faut apporter une sage réserve dans cette étude, si l'on ne veut se jeter dans les conjectures.

M. l'abbé Corblet parle des recherches entreprises, à l'heure qu'il est, sur différents points de la France, pour étudier l'origine du christianisme dans les Gaules et préciser la date de son introduction dans les divers diocèses; il cite notamment les recherches faites par les Bénédictins de Solesme.

M. de Caumont signale M. d'Ozouville, de Laval, membre

de la Société française d'archéologie, comme un de ceux qui ont le plus profondément étudié la question. M. d'Ozouville a été empêché de se rendre à Mende, comme il l'avait désiré; on peut, du reste, consulter les deux volumes qu'il a publiés sur le sujet qui occupe le Congrès et lire, dans l'*Annuaire* de l'Institut des provinces qui paraîtra en janvier 1858 (1), la communication faite par M. d'Ozouville, en avril 1857, au Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, et la discussion à laquelle cette communication a donné lieu.

On passe ensuite à la question suivante :

Faire connaître les causes des diverses translations du siége épiscopal dans le Gévaudan.

A l'occasion de cette question, M. de Caumont fait observer que le programme pose en fait des translations qui sont contestées : le Congrès enregistrera donc dans le procès-verbal les documents, s'il en existe, qui peuvent servir à établir ce fait contesté avant d'en apprécier les causes.

M. de Moré pense que le siége de Mende, qui peut-être avait existé dans les premiers temps à Javols, a pu ensuite être placé à la Canourgue.

Une circonstance qui a peut-être plus d'importance qu'on ne croirait au premier abord, c'est celle-ci : tous les notaires apostoliques qui ont résidé à la Canourgue écrivaient, en tête de leurs actes cette formule : *Notaire apostolique, résidant à la Canourgue, ancien siége des évêques du Gévaudan.* Les plus anciens actes portent cette suscription. On se demande comment les notaires apostoliques, hommes lettrés, érudits consciencieux et gardiens naturels des traditions

(1) Un volume in-12 de près de 800 pages. Paris, Derache, rue du Bouloy, 7.

les plus respectables, auraient inventé un pareil titre, et comment ils l'auraient employé, s'ils ne l'avaient tenu de leurs prédécesseurs; il paraît inadmissible que les évêques de Mende eussent toléré, sans faire de réclamation, cette formule dans un grand nombre d'actes, qui passaient journellement sous leurs yeux et qui étaient écrits par des hommes en qui ils plaçaient toute leur confiance. Cette considération, jointe à quelques autres que je n'ai pas le temps de développer ici, me paraît d'un très-grand poids.

M. de Caumont engage M. de Moré à rechercher des preuves de cette opinion, qui a été précédemment émise par quelques personnes, mais qui ne paraît guère fondée. Relativement à Javols, il demande si, dans les fouilles qui y ont éte faites, on a trouvé des inscriptions chrétiennes ou des tombeaux offrant des signes qui puissent les faire rapporter aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Il n'est rien affirmé à ce sujet; des cercueils en pierre ont été exhumés, mais rien n'annonçait absolument leur date, ni la croyance de ceux auxquels ils avaient servi.

Relativement à la Canourgue, voici ce qu'en a dit M. l'abbé Pascal:

« Assez long-temps, il est vrai, on a présumé que les évêques du Gévaudan tinrent leur siége dans la petite ville de la Canourgue. Ce nom de *Canonica* semblait légitimer jusqu'à un certain point cette opinion, car il désigne un chapitre canonial. Ceci ne prouve rien : il existe en France d'autres localités de ce nom auxquelles on ne s'est jamais avisé de rattacher l'existence d'un siége épiscopal. Tel est, dans le département du Lot, le village de Canourgue, ainsi nommé parce qu'il y existait des chanoines réguliers. La ville de Montpellier nous offre, à son tour, une place de la Canorgue, parce que là fut jadis une communauté canoniale. La Canourgue en Gévaudan est dans le même cas. Il est vrai que

les corps de saint Firmin et de saint Frezal, évêques de la contrée, y furent inhumés. Mais peut-on conclure de ces faits que ces pontifes ont eu leur siége à la Canourgue? Nullement. On ne peut ignorer que, de tout temps, les évêques ont eu, hors de leur ville épiscopale, des résidences passagères. C'est ainsi que Balsiéges et Chanac, dans ce même diocèse, ont été des demeures épiscopales.

« Pourquoi, du reste, ces anciens prélats auraient-ils fixé leur siége à la Canourgue et auraient-ils préféré cette localité à celle qui possédait les reliques du saint martyr, leur prédécesseur? La Canourgue, qui, à cette époque, ne fut guère qu'un médiocre village, n'était pas, à beaucoup près, un point central comme Mende. Comment concevoir que le siége épiscopal fût fixé à la Canourgue, localité située aux limites du diocèse de Rodez, tandis qu'à l'extrémité opposée les bornes du *Gabalum* ou Gévaudan atteignaient celles du Velay et que la ville de Saugues appartenait à ce diocèse? Nous avons d'autres preuves à produire en faveur de Mende et nous nous complaisons à penser qu'elles ne laisseront pas la moindre incertitude sur la thèse que nous soutenons. »

On passe à la question suivante du programme :

Recherches sur la famille d'Urbain V, dont le tombeau se voit encore dans l'église de Bedouès.

M. Théophile Roussel, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Mende, lit sur ce sujet un mémoire qui est écouté avec beaucoup d'intérêt.

Il exprime, en terminant, son étonnement de ce que la ville de Montpellier n'a pas encore songé à élever un monument au pape Urbain V.

M. Vinas adresse le même reproche à la ville de Mende.

Il résulte de cette discussion un double vœu émis par l'As-

semblée : elle pense que des monuments commémoratifs d'Urbain V pourraient être simultanément érigés à Montpellier et à Mende.

M. l'abbé Vinas dit que l'assertion qui s'était produite, qu'Etienne, frère du pape Urbain V, n'avait point eu d'enfants, est sans fondement ; il cite l'histoire d'Aigrefeuille qui fait mention de son fils.

Le même membre communique ensuite un ancien missel de l'église de Mende, trouvé dans le diocèse de Montpellier. Il lit la note suivante sur ce monument :

NOTE DE M. L'ABBÉ VINAS.

Le hasard m'a fait découvrir, dans un état de délabrement déplorable, un missel gothique du XVe. siècle, qui a appartenu à l'église de Mende, et que je crois précieux sous le rapport liturgique, soit à cause du nom des saints évêques de Mende, qu'il mentionne au nombre de sept ; soit parce qu'il constate l'identité de rites et de cérémonies entre cette église et ses voisines du Languedoc, et en particulier avec le missel de Maguelone de 1484, son rituel de 1530, le missel de Narbonne de 1517, celui d'Agde de 1511, et celui de Lodève, de la même époque.

Durand de Mende, dans son *Rational des divins offices*, mentionne ces rites, particuliers à nos églises : or, il paraît certain aujourd'hui que Durand de Mende était natif de Puymisson, au diocèse de Béziers ; son épitaphe, dans l'église de la Minerve, à Rome, l'appelle *Bitterensis*, et son frère, qui lui succéda sur le siége de Mende, fut inhumé dans le prieuré de Cassau, distant d'une lieue seulement du village de Puymisson.

Nous nous proposions seulement de présenter notre missel

aux membres illustres et savants qui composent cette assemblée, dont nous avons cru qu'il pouvait exciter l'intérêt.

Nous venons de rédiger, à la hâte, cette note, pour laquelle nous réclamons votre indulgence, afin de vous désigner ce qui nous paraît plus particulièrement réclamer votre attention.

Constatons d'abord que ce missel appartient à l'église de Mende.

On trouve au folio 347 verso. « Festum reliquiarum ec-« clesiæ et diocesis Mimatensis quod semper celebratur xv « dies festi omnium SS. Oratio. »

Dans cette oraison se trouvent le nom de sept pontifes de Mende qu'on appelle *pontifices hujus ecclesiæ.*

Ces saints sont : Privat, Fredald, Firmin, Ilerus, Sévérien, Hilaire et Loup. Une critique trop sévère avait écarté *Sévérien*, et nous ne connaissons aucun autre document mentionnant saint Loup.

Je crois avoir lu dans le *Gallia christiana nova*, le nom de saint Lupentius, évêque dans l'abbaye de St.-Privat, à Gabale, sous la reine Brunehaut.

Immédiatement après l'office de cette fête se trouve en rubrique : « Officium in festo reliquiarum ecclesiæ Mimatensis « et diocesis. »

On dit, dans les oraisons : « quorum sacratissimæ in hac « basilica continentur reliquiæ, » et encore : « quorum « hic gaudemus habere patrocinia. » Folio 348.

Voici quelques-unes des particularités de notre missel : il commence par le Canon.

La lettre initiale renferme dans sa panse la croix qui se met encore et qu'on a toujours mise au commencement du Canon. De cette lettre, peinte en or, cinabre et outremer, partent des appendices qui encadrent gra-

cieusement toute la page de vélin sur lequel est écrit le missel.

Toutes les capitales qui commencent les offices sont de la même forme; les autres capitales sont perlées et fleuronnées avec une habileté extrêmement remarquable.

Le Canon, jusqu'au *Pater*, ne renferme aucune variante avec les missels ordinaires. Seulement, avant le *Communicantes*, nous lisons en rubrique : *Ciriacus papa constituit.* Les mots *infra actionem* ne sont placés qu'à l'action proprement dite du sacrifice, avant les paroles *Qui pridie quam pateretur.*

Le *Pater* est noté et nous paraît mériter, dans ses deux modes, l'attention des amateurs de plain-chant religieux.

Après l'*Agnus Dei*, quando mittit corpus in sanguinem, nous ne trouvons pas *Hæc communio et consecratio*, mais *Hæc sacrosancta commixtio corporis et sanguinis*, formule qu'on trouve dans presque tous les missels de l'Eglise gallicane, mal à propos appelés parisiens.

Vient ensuite l'oraison pour la paix, suivie de ces mots : *pax tibi et ecclesiæ universali.*

Les trois oraisons avant la Communion sont différentes de celles que nous disons aujourd'hui. Il y en a deux après la Communion, une *post missam.* L'action de grâces est conforme à celle qui se trouve au rituel de Maguelone et commence seulement au verset Benedicite sacerdotes Dni Dno du cantique Benedicite.

Nous sentons le besoin d'abréger ces détails.

Appelons maintenant votre attention sur un recueil de proses très-remarquables pour le fond et pour la forme, d'une poésie noble et naïve, respirant partout le parfum de la plus suave piété.

Prose du Saint-Sacrement. Folio 352.

Prose de la Vierge. Folio 358 verso : Salve Verbi sacra parens, flos de spina, spina carens.

Une prose remarquable, à la messe des Cinq-Plaies, qui est l'histoire de la Passion, se trouve séparément. Folio 335.

Vient ensuite un recueil de bénédictions épiscopales, pour toute l'année, malheureusement incomplet, les feuillets étant perdus.

Suit une belle bénédiction des cierges, au jour de la Purification, avec un mode particulier de les allumer et de les distribuer, mode reproduit dans le missel de Maguelone, avec les notes du chant, ici seulement indiqué par ces mots : « Tribus vicibus et trina voce. »

La bénédiction des époux devant l'autel, à la messe du mariage, sous la forme de préface, comme dans tous nos missels de la province de Narbonne.

Les intonations notées du *Gloria* et du *Credo*. Il y en a six pour le *Gloria* et deux pour le *Credo*.

Il y a encore à remarquer des Préfaces propres.

Une messe, pour les morts, est précédée d'une rubrique singulière. Folio 331.

Nous savons, par l'histoire de Montpellier, que le collége de Mende, ou des Douze-Médecins, était fort riche en manuscrits.

Le collége St.-Ruf avait aussi une bibliothèque dont les livres étaient attachés aux tables avec des chaînes de fer.

Il y avait au couvent St.-Germain, aujourd'hui l'école de médecine, à Montpellier, après avoir été l'évêché, dix-huit places pour les clercs du diocèse de Mende.

Ce missel, trouvé à Cette, aurait-il appartenu à quelqu'une de ces maisons, fondées par la piété filiale des illustres enfants du Gévaudan ? Faut-il le faire venir directement de Mende ? Ce dernier sentiment nous paraît préférable, à

cause des mots *in hac basilica, — hic gaudemus*, cités plus haut.

M. de Chapelain lit un mémoire sur la collégiale de Quézac, en réponse à la 12e. question du programme (*V. le mémoire à la suite des procès-verbaux*). L'auteur reçoit les remercîments du Congrès.

On passe à la question suivante :

Quelle était la géographie religieuse et féodale du Gévaudan ?

Personne ne demandant la parole pour répondre à cette question, M. de Caumont regrette qu'on n'ait pas préparé un rapport, au moins sur la première partie de la question. La géographie féodale est très-difficile à faire, mais il n'en est pas de même pour la géographie religieuse. On sait quels étaient les patronages, combien les abbayes possédaient de revenus, quels étaient leurs droits et leurs priviléges. Le pouillé du diocèse doit exister, et dans ce catalogue on doit trouver des renseignements précieux pour la géographie religieuse du pays.

M. de Caumont demande à quelle époque remonte le premier pouillé du diocèse et quelle en est la dernière copie.

M. l'abbé Bosse répond que M. l'abbé Pascal a cité un pouillé de Mende, qui existe à la Bibliothèque impériale; il est probable que c'est le manuscrit le plus ancien du pouillé. Il ne connaît pas la date des dernières copies qui existaient avant la Révolution.

M. l'abbé Baldit, archiviste de la ville, lit un mémoire sur le pouvoir temporel des évêques de Mende.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

POLGE.

EXCURSION A JAVOLS ET A SERVERETTE.

La troisième journée du Congrès a été consacrée à faire une excursion à Javols et à Serverette. Dès quatre heures du matin, MM. de Caumont, Le Petit, Gaugain, de Moré, Léon Vinas montaient en voiture pour aller se réunir aux membres du Congrès qui les avaient dévancés à Javols. Ils furent reçus, à leur arrivée, au château de M. de Rouville où on leur offrit la plus gracieuse et la plus généreuse hospitalité. Après le déjeûner, le Congrès se transporta sur l'emplacement des constructions antiques d'*Anderidum*, qu'il parcourut sous la direction de MM. de Rouville, de Moré, le docteur Blanquet. M. le Curé, son vicaire et plusieurs habitants de Javols voulurent aussi servir de guides au Congrès et au bureau de la Société française d'archéologie.

Avant de parcourir le sol d'*Anderidum*, le Congrès avait pris connaissance du mémoire suivant de M. de Moré, que nous allons reproduire :

RAPPORT SUR LES ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES DE L'ANCIENNE PROVINCE DU GÉVAUDAN ;

Par M. DE MORÉ, membre de la Société française d'archéologie.

Le département de la Lozère, ancien Gévaudan, est à peine connu et surtout peu visité par les archéologues. Quelques mémoires, presque introuvables, révèlent seuls les richesses qu'il renferme, sans satisfaire complètement la curiosité ou la science. Cette contrée possède, en effet, de nombreuses traces de l'antique civilisation gallo-romaine, et ces vestiges s'offrant d'eux-mêmes aux regards, ont amené la découverte de plusieurs monuments importants ; des fouilles faites à peu de frais ont fait connaître des constructions d'une

grande étendue et font espérer de bien plus précieuses exhumations. Je n'ai pas la prétention, dans ce simple rapport, de relever toutes les richesses archéologiques du Gévaudan, ni d'en donner un tableau complet; de faibles connaissances et une plume peu expérimentée seraient insuffisantes à cette tâche, dont je ne me dissimule pas la difficulté; mais mon but serait complètement atteint, si ce rapport avait pour résultat d'attirer l'attention des archéologues sur un pays fier de son antique origine, et de leur procurer l'occasion d'obtenir de nouveaux renseignements sur l'histoire de ses anciens possesseurs.

Je ne parlerai pas des monuments d'origine gauloise, c'est-à-dire antérieurs à la domination romaine, quoiqu'ils soient en nombre assez grand; je me propose de signaler seulement ceux qui sont d'origine romaine ou gallo-romaine.

M. Ignon, secrétaire de la Société d'agriculture de Mende, a publié différents mémoires ou notices insérés dans le *Bulletin* de la Société; c'est à l'aide de ces précieux renseignements que j'ai pu diriger mes recherches, et classer celles qui ont été faites avant moi. J'emprunte à M. Ignon sa *Notice sur les voies romaines;* j'ai moi-même découvert plusieurs tronçons de ces lignes de communication et j'ai vérifié avec soin celles qui sont indiquées dans cette notice.

Il existe, dans le département, plusieurs voies ou embranchements de voies romaines; la principale est celle qui le traverse du Nord-Est à l'Ouest et qui devait faire partie de la belle route militaire ouverte par Agrippa, vingt ans avant le commencement de l'ère chrétienne. Elle conduisait de Lyon en Auvergne, en Aquitaine, et jusqu'en Espagne. Cette voie est connue, suivant les localités, sous les noms d'Estrado (estrade), de Chalsado (chaussée), de Chami roumiou (chemin romain), et Chami ferrat (chemin ferré), c'est-à-dire pavé, à cause de sa solidité.

En partant de St.-Haond, dans l'ancien Velay, on passe, aux confins de cette commune, l'Allier, sur lequel il reste encore des vestiges d'un ancien pont, de construction romaine ; on voit, à gauche, le village du Tan, et plus loin, dans la même direction, Condres, qu'on croit être le Condate de la Carte de Peutinger ; à droite, le Giraudès, commune de St.-Christophe, qui dépendait autrefois du Gévaudan, et fait partie aujourd'hui du département de la Haute-Loire.

En entrant dans le département de la Lozère, cette voie a, à droite, Ance-le-Pont et Ancette ; à gauche, le village de Champs ; elle passe au-dessus du bois Noir, commune de Grandrieu, où l'on en reconnaît quelques vestiges entre Mazembert, à droite, et Augnac, à gauche ; nouveaux vestiges au terroir de Fajole, qui se dirigent entre Montfourchés, à droite, et Chazeaux, à gauche ; elle traverse ensuite le village dit *la Bataille*, dénomination qui parle assez en faveur de la destination militaire de cette route et semblerait indiquer une action qui aurait eu lieu dans cette position, mais sur laquelle on n'a d'autre document que la tradition ; en sortant de la Bataille, petite montée qui, à peu de distance de ce village, présente quelques traces dont la majeure partie des pavés ont été enlevés pour la construction des habitations, elle passe à l'Estrade, village qui a pris son nom de la route même (*via strata,* chemin pavé), et qui en offre quelques restes, et de là sur la Margeride ; mais elle est couverte par la pelouse, et va descendre au mas de Fénestre, appartenant à M. de Belviala.

Au-dessus de ce mas, qu'elle laisse un peu à droite, on voit encore des traces d'une redoute ou retranchement, et on y a trouvé beaucoup de vestiges de fondements, qui annoncent que ce mas était anciennement très-considérable, apparemment un *vicus*, ou même, d'après l'étymologie de mas, une *mansio*, lieu de gîte, ou une station qui dominait

la petite rivière d'Ance. Après cette rivière, on en retrouve des traces en remontant pour aller joindre le bois d'Acher, et, suivant le chemin charral de cette partie de la Margeride, on entre dans le bois qui se continue jusqu'au pied de cette montagne ; on voit, de temps en temps, des traces de la voie ; on indique, tout près d'un rocher appelé le *Ronc de Mazieu*, l'emplacement d'une colonne milliaire qui a disparu. A partir du bois d'Acher, la voie romaine, qui le traverse, n'est plus apparente qu'à une certaine distance après les limites de la plaine de Ferluguet, commune de Ste.-Eulalie ; mais les propriétaires riverains l'ont réunie à leurs champs et le labour l'a fait disparaître en partie ; elle passe à mi-côte du bois communal de Ferluguet, laissant ce village et celui de Chardenous à droite, Courbette et la Roche-Boirelac à gauche ; arrivée au village du Viala, dépendant de la commune de St.-Denis, qui est à droite, elle est très-apparente.

Elle a quitté, avec le bois d'Acher, le nom d'Estrado, pour être désignée, à partir de là, sous celui de la Chalsado. En face du village des Pis, l'antique chaussée a disparu par les labours et elle ne reparaît en partie qu'auprès du domaine du Viala à droite, et est très-apparente vis-à-vis du village de Sepche, aussi à droite, et les villages de la Roche et de la Baume à gauche ; elle traverse le ruisseau de la Sigeirette, laissant à droite les villages du Cros, de Ponges et de Fontans, où l'on voit un reste de pavé.

Elle traverse la route actuelle de Mende à Clermont, laissant les Estrets à droite et le village de Bigose à gauche ; elle entre dans les bois et pacages de Billière, ayant en face, à droite, le village de Buffièrette, commune d'Aumont. On remarque, dans cette partie de la voie, quelques vestiges qui achèvent de disparaître par l'effet des ravines et du labour.

Avant la construction du chemin qui va d'Aumont aux Estrets, en passant devant Buffièrette, la voie romaine, qui

prend ici le nom de Chami roumiou, était pratiquée comme chemin vicinal, et on l'entretenait parce qu'elle servait en même temps de draye pour le passage des troupeaux venant de la Guiole et autres lieux du Rouergue. En sortant des bois et pacages de Billière, on trouve, à gauche, entre le mas de la Tieule (tuile) et le Bouschet, un embranchement de cette voie qui conduisait à *Gabalum*. La distance de la route militaire à cette capitale n'est que de 4,200 mètres. Cet embranchement a, à gauche, le mas Neuf, le Chailaret et Tiracols; à une certaine distance, les bois Bertrand et du Mont, et, à droite, Cyveirac et Longuesagne; il arrive à Javols, du côté des moulins, en longeant le Triboulin. Il y a quelques années, en restaurant la route de St.-Amans, à Aumont, qui traverse, sur quelques points, cet embranchement, on trouva des traces de la voie romaine, à 5 décimètres sous terre, près du Chailaret. Il est inutile, sans doute, de remarquer que cet embranchement, dirigé comme une espèce de cul-de-sac sur Javols, milite assez en faveur de son importance lors de la construction de la route militaire; aucune autre localité dans le Gévaudan ne réunit autant de preuves pour lui disputer l'honneur d'avoir été la capitale des Gabali.

En reprenant la route militaire de l'embranchement de la Tuile et du Bouschet à Javols, on voit, à droite, le village de la Croux (la Croix) et celui de Las Bros, et en face la Pigneire. Les traces, jusqu'à la chapelle de Bastide, sont d'abord de 6 mètres de largeur et enfin de 2 mètres pendant une étendue de 800 mètres, le reste de la route ayant été dégradé soit pour en employer les pierres à la clôture des propriétés voisines, soit pour en réunir le terrain à ces mêmes propriétés. Cette route prend ici le nom de Chami ferrat. A partir de Rieufrech, qui est à droite, les ravines, la pelouse et les bruyères recouvrent cette voie; on ne la

reconnaît plus, quoiqu'on vous dise que vous marchez sur le Chami ferrat, et ce n'est qu'au pont de Malpertus qu'elle présente quelques traces peu apparentes jusqu'à un bois de bouleau, appartenant au sieur Hermet, de Grandviala. Un peu avant ce bois, appelé la Devèze, à droite de la route romaine, on voit un embranchement, qui se dirige vers St.-Chely; il est à présumer que c'est par là qu'on se dirigeait dans le pays des Arverni. En continuant de suivre le Chami ferrat, on passe sur le pont de la Peirade, à deux arches de construction moderne, et on arrive à Malbouzon, commune fort ancienne, où l'on voit, à côté de l'église, des vestiges d'un monastère qui dépendait de la domerie d'Aubrae. De Malbouzon qu'elle traverse, la voie, ayant à gauche Finieyrols, et à droite Rieutortet, présente jusqu'à Rieutort-d'Aubrae, qu'elle traverse aussi au milieu, les traces les plus apparentes : au sortir de Rieutort, elle descend jusqu'au pont de Marchastel sur la rive du Bès; il paraît qu'elle devait passer dans la partie de cette rivière, sur laquelle est placé le pont, dont la construction remonte à l'époque du voyage de François Ier. au couvent d'Aubrae. Avant et après ce pont, les traces de la voie sont très-apparentes; elle est pavée en cailloux de granit et surtout en fragments de basalte roulés ; sa largeur, vis-à-vis du moulin de Boukingham, est de 8 mètres, dont le tiers est à peine couvert par la pelouse; les cordons sont intacts sur ses deux côtés. On laisse, à droite, le chemin de Nasbinals et le village de Montgros, au-dessous duquel on suit, à gauche, le Chami ferrat qui longe la rive gauche du Bès, petite rampe et lacet vis-à-vis de Mont-Grousset jusqu'au domaine du Derroc, appartenant à M. Valette. Ce domaine est situé à droite de la voie, qui a, à gauche, la belle cascade formée par le ruisseau de la Garde, et passe à côté et à gauche du lac Saillens, des Places-Basses et du lac Soubeyrol, aux Places-Haltes (Hautes), à Fontanille. Elle a

pour limite, à l'extrémité du département, une pierre de basalte, placée en face et à peu de distance du Mazuc du Pendouliou, dépendant du département de l'Aveyron ; à droite, la montagne de Montorget, dans la Lozère; elle descend ensuite au village des Enfruchs, ancien Rouergue.

Près du lac Saillens, la voie romaine n'est pas trop dégradée dans certaines parties; ici, comme près de Marchastel, elle a 8 mètres de largeur ; elle est pavée en basalte. Partout où il existe des vestiges apparents de cette voie, on voit qu'elle était bombée pour faciliter l'écoulement des eaux ou l'enlèvement des neiges par le vent; que ses bords, retenus par de grosses et larges pierres placées de champ, lui servaient d'encaissement, et, dans certains endroits, les ravines ayant ouvert des tranchées, on peut reconnaître les différentes couches de la construction; elles sont au nombre de quatre : la première est formée de grandes pierres, la deuxième de pierres moins fortes, l'une et l'autre liées par une terre grasse et durcie; la troisième est, comme les pavés ordinaires, recouverte d'un gravier qu'on peut considérer comme la quatrième couche, qui a disparu dans la plus grande partie de ces vestiges.

Il est une autre voie, connue dans le pays sous le nom de Regourdane, qu'on croit avoir été faite par l'empereur Gordien, dont le nom semble être défiguré dans celui de Regourdane. Elle devait conduire de Nîmes dans le Velay et en Auvergne, en passant dans les Cévennes, sur la Lozère, à Vielvie *(vetus vicus)*, à l'Estrade, près de Villefort; sur la plaine de Montbel, près de Montmilan et de Langogne, etc.

C'est sans doute cette ligne que dut suivre César, lorsque, instruit de la révolte presque générale des Gaules, suscitée par le conseil de Vercingétorix, s'étant rendu de Rome à Narbonne, il partit de cette ville dans la saison la plus rigoureuse de l'année, traversa les Cévennes, qui étaient alors

couvertes de neige de la hauteur de 2 mètres, et qu'à force de travail les soldats ouvrirent un chemin pour arriver chez les peuples d'Auvergne.

Cette route put être restaurée plus tard sous Gordien, dont elle aurait reçu le nom.

Le seul camp romain que l'on connaisse dans le pays des Gabali, et dont il existe encore quelques traces, est situé dans le territoire de la commune de Langogne, au quartier appelé le Montmilan.

On en voit les restes sur le plateau de ce mont, dont l'enceinte, à peu près ovale, est formée par des rochers, des pierres et des terres transportées, ayant 210 mètres de long sur 100 de large.

Cette position militaire, parfaitement choisie pour la facilité de la défense, domine une grande étendue de pays; il existe au Nord, en face du village actuel de la Valette, un bois de pins où devait être l'entrée par un chemin couvert; à l'Est, partie la plus basse du plateau, on voit le vallon arrosé par l'Allier, dans lequel on a bâti plus tard la ville de Langogne; de ce côté, les retranchements sont très-apparents. La partie la plus saillante est au Nord-Ouest, d'où l'on découvre le ruisseau de la Ponterie, qui va se jeter dans l'Allier; cette partie présente encore des restes de fortifications; à l'Ouest, à quelque distance, se trouve le village actuel de Surgère, et, au Sud, le Chailaret.

Au centre, on voit une élévation ou tertre artificiel qui devait être apparemment occupé par le prétoire ou la tente du général, placée ordinairement, suivant Polybe, sur un point un peu plus élevé que le reste, d'où l'on pouvait plus facilement voir ce qui se passait dans le camp. Des tas de pierres amoncelées sur plusieurs points semblent avoir servi à des redoutes; le plus considérable se trouve dans la partie où devait être la porte d'entrée. Quelques vestiges de relève-

ment indiquent l'existence de fossés, que le temps ou les labours, depuis que le plateau a été retourné par la charrue, ont presque entièrement fait disparaître, et qui, d'ailleurs, à raison de l'élévation des escarpements du plateau, n'avaient pas besoin d'être bien profonds.

On a trouvé, sur le plateau de Montmilan, de nombreux débris de poterie antique, et des médailles romaines en argent, appartenant aux règnes de César et d'Auguste, ou à des familles consulaires, ce qui nous reporte aux premiers temps de l'occupation des Gaules par les Romains.

Parmi les monuments remarquables, je rappellerai celui de Lanuejols, petit village à une lieue à l'Est de Mende; le père Louvreleul en a parlé dans ses *Mémoires historiques sur le pays du Gévaudan*, sous le nom de mausolée de Plancus, et Cassini, sur la feuille 55 de sa *Carte*, lui donne celui de tombeau romain.

INSCRIPTION DU MONUMENT DE LANUEJOLS.

HONOR ET MEMORIA IVLII POMPON BASSVI FILIVS
BAILI· IN FILIORVM PI···MORVM LIVIVS BAS···IANV··· PATER
ET ROMIO MAREGOIA MATER··· EIEM AFVNDAMENTOVS
O···EC ON···DMIONOM EXSTRVXERVNT ET DEDICAVERVN
..... CVM EDIFICiis CIRCVM IACENTIBVS

2m, 20c.

0m. 58c.

M. Gamot, préfet de la Lozère, en 1813, fit déblayer les restes qui le couvraient et en dressa un mémoire descriptif qu'il présenta à la Commission de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'intérieur du monument donne l'idée d'un petit temple ou tombeau, dans lequel on a pratiqué trois enfoncements à angles droits. Son plafond est terminé

en arc de voûte surbaissé ; il semblerait avoir été destiné à recevoir un autel.

Au-dessus de la porte, qui fait face à l'Ouest, est placée une inscription dont les caractères sont presque illisibles; aussi a-t-elle donné lieu à une multitude d'interprétations différentes. On peut voir, à la page précédente, celle que je regarde comme la plus exactement copiée jusqu'à ce jour.

La ravine ayant mis à découvert une pierre de taille tout près du monument, on essaya des fouilles vers la fin de 1815, dans l'espoir de trouver d'autres monuments que semblait indiquer le *circum jacentibus* de l'inscription. On découvrit d'anciens murs, de construction romaine, des fragments de pierre sculptée ; entr'autres, une tête de cheval en marbre blanc, et deux ou trois médailles moyen bronze entièrement frustes.

Ce village offre encore deux fragments d'inscription provenant de monuments antiques.

On lit, sur une pierre qu'on a placée à l'angle du mur d'une maison, de construction moderne :

DIVVS IOVIS

Et, sur un fragment de cippe :

D. M.
HEMEROS

Non loin de là, au village de Bagnols (*balneum*; bain), se trouve un établissement d'eaux thermales dont la fréquentation remonte à la plus haute antiquité. Le docteur Michel Baldit, le plus ancien auteur qui ait écrit sur ces bains, compare, dans le passage suivant, leur distribution à celle des

bains romains : « Au bas du village de Bagnols sont situés ces « bains regardant le soleil levant, lesquels semblent presque « me représenter une idée et proportion des quatre parties « des bains des anciens Romains, si nous en exceptons la « partie frigidaire. Car le premier bain qui se présente à « nous d'entrée (où l'eau n'excède pas une tiédeur médiocre), « représente la partie des bains romains appelée tépidaire ; le « second bain (où l'eau est plus chaude) représente la partie « calcaire ; et sans passer au frigidaire, comme faisaient ces « anciens, nous entrons dans notre troisième bain, encore « plus chaud que le second, où la vapeur de l'eau fort « chaude sortant de la source nous fournit l'étuve et le la- « conique des anciens. »

J'ajouterai que la construction antique des voûtes, la grandeur énorme des pierres qui servent à former les coupoles d'où sortent les eaux, et enfin la nature et la qualité du mastic, qui, dans certains endroits, avait 0m. 65c. d'épaisseur, ne laissent aucun lieu de douter que ces réservoirs ne soient très-anciens et n'aient été bâtis par les Romains.

A quelques kilomètres de Bagnols, sur la route de Mende, au village de Nojaret, un berger découvrit, en 1817, un anneau en or ayant le chaton garni d'un encadrement en émail blanc, portant, dans un champ creux de couleur rouge, la devise : AMO TE, dont les caractères, aussi en émail, étaient parfaitement gravés en relief. La forme de cet anneau, arrondie et assez mince dans la partie inférieure, devient plus grosse de chaque côté jusqu'au chaton, et est aplatie dans la partie supérieure. Cette forme et cette devise ne laissent aucun doute que cet anneau ne soit d'origine romaine, et de l'espèce de ceux que le fiancé donnait à sa future épouse pour gage de sa foi.

On a trouvé encore, dans la même localité :

1°. Une médaille de Jules César, sans tête, avec le type

de l'éléphant. — Exergue : CAESAR. R. Instruments de sacrifice ou pontificaux, sans légende.

2°. Un bijou que quelque dame romaine avait dû perdre en passant dans cette localité.

Le village d'Allene, peu éloigné de Bagnols, est situé au-dessous de la plaine de Montbel ; la tradition fait dériver son nom de *montis belli*, à raison de quelque bataille qui aurait eu lieu sur ce plateau du Gévaudan. Diverses trouvailles assez considérables en médailles attestent le séjour ou le passage des Romains dans cette localité ; la première est du 3 juillet 1820. Elle se composait de huit pièces ; la plus rare est de Philippe Senior : IMP. M. IVI. PHILIPPVS AVG. Tête laurée de Philippe. R. *Fides militum.* S. C. — Femme debout, tenant une enseigne militaire et une corne d'abondance. Les autres sont d'Auguste, de Vespasien, de Trajan, de la colonie de Nîmes, etc.

La deuxième trouvaille est du mois de février 1835.

La plus belle pièce est de CAIVS IVLIVS CAESAR. *Caesar dict. perpetuo.* Tête laurée de César. R. *L. Buca.* Un globe, deux mains jointes, un caducée, etc. Les autres sont : d'Acilia, d'Aelia, d'Aemilia, d'Afrania, d'Alexandria, d'Antonia, d'Aquillia, d'Aufidia, de Baebia, de Caecilia, de Calidia, de Calpurnia, de Carisia, de Cassia, de Cipia, de Claudia, de Cloulia, de Considia, de Cordia, de Cornelia, de Cossutia, de Curtia, de Flaminia, de Fonteia, de Fundania, de Furia, d'Hostilia, de Julia, de Junia, de Lucinia, de Liucneia, de Lucilia, de Lucretia, de Lutatia, de Marcia, de Missidia, de Naevia, de Nasidia, de Nonia, de Numitoria, de Papia, de Pinaria, de Plautia, de Poblicia, de Pompeia, de Pomponia, de Porcia, de Procilla, de Roscia, de Rubria, de Rutilia, de Satrienus, de Scribonia, de Sentia, de Servilia, de Titinia, de Tituria, de Vibia, de Volteia, de Cnaevs Pompeius, de Marcus Antonius et d'Augustus.

Au mois de septembre 1802, en extrayant des matériaux on découvrit, près du village de St.-Laurent de Trèves, sur la route de Nîmes à St.-Flour, une pierre de taille blanche, en forme de piédestal, de 0m. 50c. de hauteur sur 28c. de largeur au dé et de 32c. aux corniches, portant sur l'une de ses faces l'inscription suivante, que je donne avec les véritables dimensions du cippe.

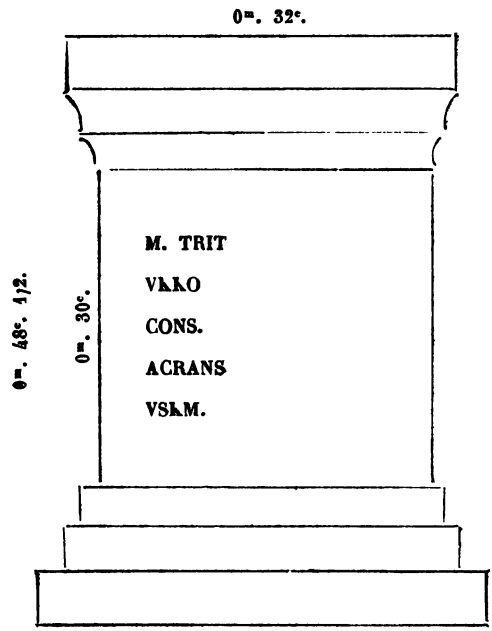

La pierre paraît être simplement une pierre votive, on doute qu'elle ait servi de piédestal à une colonne. L'inscription doit être lue ainsi : *Marco Tritullo consuli Acransius votum solvit lubens merito.*

Cette découverte donna lieu à deux dissertations : l'une de M. Broussous, secrétaire-général de la Préfecture, in-

sérée dans le *Journal de la Lozère*, n°. 226, du 5 mai 1806, et l'autre de M. Baucillon, imprimée à Nîmes en 1819; l'une et l'autre ayant pour objet d'établir que Trévidon, maison de campagne de Tonnance-Ferréol, préfet des Gaules au Ve. siècle, était à St.-Laurent-de-Trèves.

De toutes les localités dignes des recherches et des études des archéologues, il n'en est aucune qui puisse le disputer à Javols, *Gabalum Javoulx*, ancienne capitale du pays des *Gabali*, Gévaudan.

Javols est situé dans un vallon assez ouvert, parce que les monts qui l'environnent sont peu élevés; il est traversé, du Sud-Ouest au Nord-Ouest, par la petite rivière du Triboulin. Dans l'intérieur de la ville, on voit encore, de loin en loin, sur une assez grande longueur, des vestiges d'un encaissement formé avec d'énormes blocs de pierres de granit liés entr'eux par des crampons en fer.

Le fond du lit paraît aussi avoir été pavé, mais la majeure partie des matériaux ont été enlevés par les habitants pour servir à de nouvelles constructions; néanmoins on peut encore vérifier la largeur de cette espèce de canal, elle est de 8^m., d'une rive à l'autre, dans un endroit où les parois sont conservées des deux côtés. Il est à remarquer que Javols est le seul lieu du département où la rivière soit ainsi encaissée, quoiqu'elle y ait un parcours de 14 kilomètres et que beaucoup d'autres rivières plus importantes y prennent leur source et le traversent dans tous les sens (V. la page suivante).

A la simple inspection des murs de cet encaissement, on ne peut leur attribuer qu'une origine romaine.

Parmi les monuments découverts à Javols, je citerai un cippe ou petit autel en granit de 1^m. 12^c. de hauteur, que l'on voit chez M. Blanquet, à Javols. Le temps l'a détérioré et en a rendu l'inscription tumulaire mi-fruste. Après plusieurs interprétations, on s'est arrêté à la suivante : *Diis*

manibus Albini senatoris Domitia Lurandia, aux Dieux mânes d'Albinus senator Domitia Lurandia.

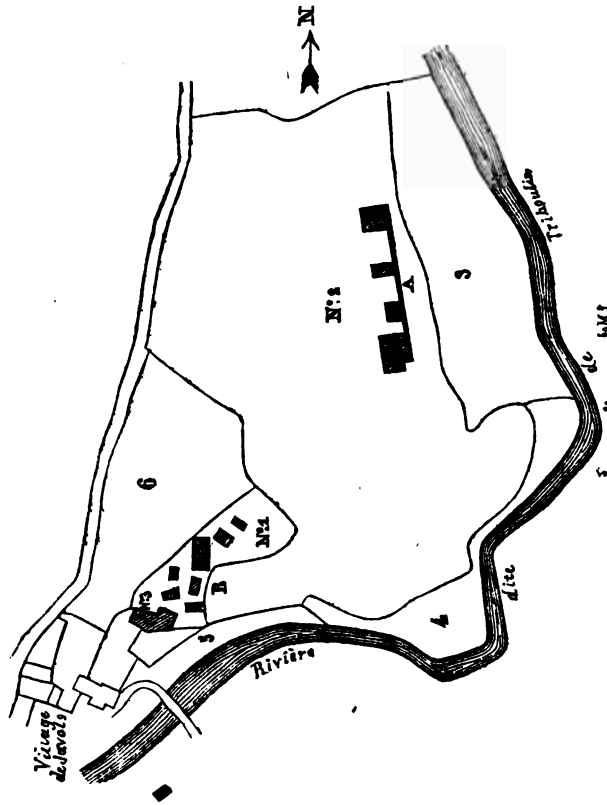

EMPLACEMENT DES CONSTRUCTIONS ROMAINES DE JAVOLS.

Evidemment, c'est un monument de la piété filiale ou de la tendresse conjugale, élevé à la mémoire d'Albinus senator (sénateur ou plutôt décurion des Gabales) par Domitia Lurandia, sa fille ou son épouse; il fut découvert dans le défoncement d'un terrain, appartenant à M. Blanquet. On trouva, en même temps, deux chapiteaux d'égale forme et dimension, d'ordre corinthien, de 0m. 30c. de hauteur,

d'un style peu correct, mais parfaitement conservés; ils sont en calcaire et devaient appartenir à des colonnes d'ornementation intérieure. Les mêmes fouilles mirent à découvert des vases en terre, des fragments de poterie et de médailles romaines; assurément tous ces objets ont la même origine et ne peuvent être refusés aux Romains. Parmi les poteries trouvées par M. Blanquet, on remarque trois petits vases d'une poterie bronzée, dont l'un paraît avoir été destiné à la table; on y lit au pourtour, en caractères allongés et perlés en émail blanc, le mot SITIO; le second vase porte également au pourtour, en lettres pointillées, le mot AVIANA,

nom du propriétaire ou du potier; le troisième, semblable

VASES ANTIQUES TROUVÉS A JAVOLS.

aux précédents, est sans inscription, mais il a, au pourtour, des feuilles de plantes aquatiques. Un quatrième vase, provenant des mêmes fouilles, fut donné à Mgr. de Castellane, à cette époque évêque de Mende; il portait l'inscription : CARISSIME NATE. Je ne dirai rien de la signification ni de l'usage de ces objets, n'ayant que des conjectures à présenter.

Près de l'habitation de M. Blanquet existaient autrefois les restes d'une antique construction; les déblais qui y furent exécutés mirent à découvert une surface de 8m. de longueur sur 5m. 50c. de largeur. La première couche de l'aire de ce bâtiment était composée de pierres cassées de grosseur moyenne, recouvertes d'un enduit au-dessus duquel étaient placées deux couches de briques dont les rebords étaient superposés les uns aux autres, de manière à former des vides qui devaient servir à l'écoulement des eaux dans un aqueduc découvert tout près de là, sur la rive droite du Triboulin, destiné, sans doute, à les conduire dans la rivière.

Quelques restes de murs de cette salle, construits en moëllons de petite dimension, étaient également recouverts d'un enduit composé de trois couches : la première, d'un mortier à gros sable terreux; la deuxième, d'un mortier plus fin; la troisième, d'une couche de ciment d'une épaisseur tellement mince, qu'elle n'a pu être placée qu'au pinceau. La surface de cet enduit est remarquable en ce qu'elle est tellement dressée et unie qu'une règle pouvait s'appliquer exactement dessus, ce qui ferait supposer qu'on a dû se servir du rouleau pour faire cette opération. Ces murs étaient coloriés dans certaines parties et représentaient des baguettes ou bandes de divers dessins.

M. Trocelier, ancien notaire à Longuesagne, avait trouvé

dans ce village, dépendant de Javols, un camée représentant une tête en relief, d'un style peu correct, et une pièce de plomb portant l'empreinte de quelques médailles, petit module, qui avait dû servir pour essai de coins.

Tels étaient les débris d'antiquités romaines connus à Javols, en 1813.

L'extraction de pierres pour la restauration de l'église paroissiale de Javols, ancienne cathédrale peut-être des évêques du Gévaudan, faite, en 1828, dans un champ vis-à-vis le pont qui va à cette église, sur la rive droite du Triboulin, mit à découvert des murs en pierres calcaires, une enceinte circulaire, d'une assez grande étendue, apparemment une place publique au milieu de laquelle on trouva une colonne, aussi en pierre calcaire, dédiée par la cité des Gabales à Postume qui, après avoir été préfet des Gaules, prit la pourpre impériale vers l'an 258 de notre ère.

L'inscription que porte cette colonne s'explique ainsi : IMP*eratori* C*æsari* M*arco* CASSIANIO LATINIO POSTUMO INVICTO P*io* F*elici* AUG*usto* PONT*ifici* MAXIMO T*ribunitia* P*otestate* P*atri* P*atriæ* CO*nsuli* IIII CIVITAS GAB*alorum*.

A l'empereur César Marcus Cassianius Latinius Postume, invincible, pieux, heureux, auguste, souverain pontife par la puissance tribunitienne, père de la patrie, consul pour la quatrième fois, la cité des Gabales.

La colonne dont il s'agit, haute d'environ 2^m. et de 60^c. de diamètre, ne portant point de chiffre, devait être le *milliare passum primum de Gabalum*, c'est-à-dire la pierre de laquelle on partait pour compter les milles, qui s'appelait aussi le *lapis milliaris*, et qui dans ce cas était le milliaire zéro et sans numéro.

Cette découverte importante fut portée à la connaissance de M. le Préfet, par un rapport de M. Ignon, commissaire

pour la recherche des monuments antiques et du moyen-âge. Ce magistrat, convaincu que des fouilles pourraient amener des découvertes très-heureuses pour l'intérêt historique du département, prescrivit, par un arrêté, des mesures pour la recherche des antiquités à Javols.

Un premier travail amena la découverte d'une table ou dessus-d'autel, avec l'indication sur la tranche : PEREGRINUS FECIT; de fragments de corniche, le tout en pierre calcaire; d'une baignoire en terre cuite blanche; de petits vases à pied, aussi en terre blanche, peints à raies horizontales rouges; de quelques fragments de poteries, de médailles, de clous de diverses dimensions, de styles, etc.

Un deuxième travail, autorisé par arrêté préfectoral en date du 22 avril 1830, mit au jour, sur la rive gauche du Triboulin, les vestiges d'un édifice considérable. Les événements politiques de cette année empêchèrent de conduire les fouilles à bonne fin. Aussi les renseignements que l'on possède ne sont-ils pas complets, et ceux que je présente sont-ils peu détaillés; le plan des constructions trouvées en 1830 ne doit sa conservation qu'à M. Boulet, géomètre, qui en a gardé la minute.

Les murs, déjà découverts quand on cessa les fouilles, avaient 74 mètres de long et 23 de côté ; quelques pans de ces murs, à partir du rez-de-chaussée, avaient près de 2 mètres d'élévation ; outre la grande enceinte, apparemment un temple, il y avait de petits compartiments, du côté du Nord, pavés en granit, bien taillés et intacts; les soubassements de ces pièces étaient revêtus d'un enduit semblable à celui qui a été décrit plus haut, peints à fresque en rouge ou en vert, d'une parfaite conservation. Dans les décombres qui couvraient ce bâtiment, on trouva des statuettes de dieux lares ou pénates, le fragment d'un Hercule, une tête

de Jupiter, une Vénus en terre cuite et quelques autres figurines ou petits masques en terre cuite d'un blanc mat; un fragment d'aigle en terre cuite, un chapiteau antique en pierre calcaire, un vase en verre et une lampe en terre cuite; trois orteils, en marbre blanc, de statue colossale; trois doigts de main, en bronze, d'une statue de grandeur naturelle;

Deux clefs, deux gonds, une clochette, un petit fléau de balance, de petits outils et ornements, des épingles de toilette et une agrafe de manteau ou de chlamyde, des coquilles pour être fixées comme ornement, le tout en bronze;

Des styles en ivoire et en os;

Plusieurs petites pièces rondes en os, comme des moules de boutons ou de jetons de jeu, plates et unies en-dessous et à bords filetés avec un point au milieu, en-dessus;

Des vases, des coupes, une lampe et des fragments de poterie commune et fine, de diverses formes; au fond de certains de ces vases, se trouvent des inscriptions en relief, apparemment le nom du potier, et notamment celui de Natalis sur deux coupes, et celui de Pistilus à la base d'une statuette; des tuiles à rebords, cannelées, rayées, et quelques fragments d'amphores;

Des fragments de verre blanc, dont quelques-uns de petits vases;

Des anneaux, des pentures et des clous de toute dimension; une clef, des lames de couteau en fer, oxydées et brisées en plusieurs pièces;

Des fragments de mosaïque grossière, formés de petits cubes;

Et enfin quarante-sept médailles, dont une (en argent) de Septime Sévère. R. *Restitutor urbis.* Les autres en grand, moyen et petit bronze, sont de la colonie de Nîmes, de Tibère, Claude, Domitien, Trajan, Antonin, Marc-Aurèle, et de Claude le second, etc.

En 1855, je reçus de la Société française, réunie au Puy, la somme de 100 fr. et je fus chargé de diriger des fouilles à Javols. Je découvris, dans un champ situé sur la rive droite du Triboulin, une chambre de 5 mètres de long sur 12 de large. Le pavé était formé d'une espèce de béton fait de brique pilée et non pilée, et recouvert d'un double carrelage superposé; sur ces carreaux reposait une mosaïque grossière de petits cubes en marbre blanc et noir, réunis par un ciment très-dur; malheureusement elle avait été atteinte par le soc de la charrue et gravement endommagée; le plus grand fragment qui ait été recueilli n'a que 50 centimètres de long, sur 40 de large. Dans cette chambre on n'a trouvé que deux objets : une médaille romaine, moyen bronze, de Claude Ier.; au revers, Minerve et une espèce de spatule en fer.

Sur la rive gauche de la même rivière, derrière l'église, je trouvai, presqu'à fleur de terre, un mur de séparation qui me conduisit au mur de face. En suivant celui du Nord, je reconnus l'existence de quatorze chambres de forme rectangulaire, elles n'avaient pas toutes les mêmes dimensions; j'en fis déblayer trois d'entre elles : les parois des murs portaient

des indices de peintures à fresque, badigeonnage de couleur rouge, jaune, verte, déterminant des bandes irrégulières. Le pavé de l'une d'elles était un béton de 45 centimètres d'épaisseur, formé de pierres plates et de briques cassées, et recouvert d'un enduit très-mince; au-dessous étaient des gravois, parmi lesquels gisait un chapiteau antique ayant servi à des constructions antérieures. Plus bas, il y avait encore un pavé semblable au premier, qui recouvrait un canal de 16 centimètres de profondeur et 70 centimètres de largeur. Les dalles de cet aqueduc étaient du schiste que l'on trouve dans plusieurs endroits du département.

Sa direction traversait les chambres parallèlement au mur de face, et semblait rejoindre la rivière pour en recevoir les eaux. Dans les déblais, étaient trois fragments de conduits en plomb ayant chacun 60 centimètres de longueur.

En présence de cet ensemble d'objets, on se demande quelle était leur destination; mais, comme tout l'édifice n'a pas été mis à découvert, il me semble prudent de ne pas s'aventurer dans des conjectures.

Tel a été le résultat des fouilles que j'ai dirigées, résultat incomplet à cause de l'exiguité des ressources mises à ma disposition.

A peine ces fouilles étaient-elles terminées que M. de Rouville, maire de Javols, obtint, de M. le Préfet, une somme de 200 fr. pour faire des recherches auprès de l'édifice découvert en 1828. Il trouva un bâtiment de 80 mètres de long sur 8 mètres 50 centimètres de large. Ce bâtiment avait deux portes placées au Levant dont une, à deux battants, avait 2 mètres de large; quelques murs intérieurs le divisaient en plusieurs compartiments, d'une égale grandeur. La serrure et la clef ont été retrouvées. La première était en très-mauvais état, la deuxième était mieux conservée. Dans les déblais on a remarqué des ossements d'animaux et des écailles

d'huîtres devant la porte principale, puis une colonne en pierre calcaire, sans inscription ni moulures, d'un diamètre tel qu'un homme ne pourrait l'embrasser.

Il serait trop long d'énumérer les médailles romaines trouvées à Javols et dans les environs : je n'en parlerai pas.

On voit à Javols, sur le pont, une tombe trouvée dans un champ; il y en a plusieurs autres dans le cimetière.

Après avoir pris congé de ses aimables hôtes, la Commission du Congrès a visité, dans le plus grand détail, non-seulement l'emplacement des excavations exécutées sous la direction de MM. de Rouville et de Moré, mais encore celui des fouilles faites, à des époques plus anciennes, aux frais du département. Les fouilles exécutées aux frais de la Société française d'archéologie ont produit la découverte d'un énorme crypto-portique, et, à l'extrémité opposée, vers le presbytère, celle de salles très-probablement destinées à des bains. Outre qu'un aqueduc de décharge se voit sous plusieurs pièces, on a recueilli de magnifiques tuyaux de plomb qui devaient, à un niveau supérieur, amener dans les appartements et dans les baignoires cette eau que l'aqueduc souterrain devait porter à la rivière, après qu'on en avait fait usage. La Commission a reconnu, dans tous les murs en pierre qui divisent les propriétés, des bases de colonnes en marbre, des fûts, des chapiteaux, des fragments d'entablements. M. de Caumont a pu, dans ces fragments, constater la présence de deux ordres corinthiens : l'un avec colonnes cannelées, l'autre avec colonnes lisses, et d'un ordre dorique, que l'on trouve toujours dans les constructions romaines de la France; d'autres fûts et d'autres chapiteaux, d'un module très-inférieur, provenaient évidemment de la décoration intérieure des édifices.

Chez M. le docteur Blanquet, la Commission a vu une

belle colonne milliaire, haute de 2 mètres 20 centimètres,

COLONNE MILLIAIRE, TROUVÉE A JAVOLS.

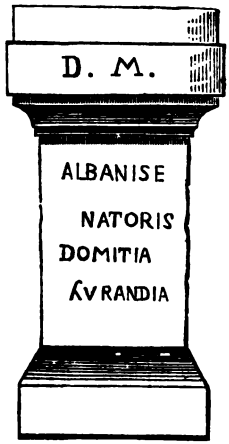

AUTEL VOTIF, TROUVÉ A JAVOLS.

et de 48 centimètres de diamètre. On y a vu aussi un cippe portant l'inscription suivante :

D. M.
ALBINI · SE
NATORIS
DOMITIA
LURANDIA

M. le docteur Blanquet conserve un grand nombre de fragments de faïence, de poteries et d'objets divers provenant des fouilles, ou trouvés accidentellement à Javols.

Chez M. Portal, la Commission a trouvé de magnifiques

chapiteaux en marbre blanc, qui n'ont pas encore été dessinés exactement et qui pourraient être moulés, s'il y avait à Mende un mouleur suffisamment habile, ce qui est très-douteux.

On a montré à la Compagnie une table carrée, en pierre, ayant 95 centimètres d'un côté, et 83 de l'autre. Cette table est entourée d'une moulure, dessinant une bordure ou encadrement en relief; on y lit ces mots : *Peregrinus fecit.*

Après avoir vu ces choses et beaucoup d'autres, notamment des fûts de colonnes antiques, dans l'église, et un autre fût, près de la boutique du maréchal, la Commission a pris congé de MM. de Rouville et le docteur Blanquet, après s'être entendue, avec eux et M. le Curé, sur les points où de nouvelles fouilles pourraient être faites en 1857 et en 1858.

La Commission est revenue par la petite ville de Serverette, où elle a visité les collections de M. de Moré; elle s'est arrêtée à un quart de lieue de Serverette pour visiter l'église St.-Jean, église de transition avec abside polygonale. Elle est rentrée à Mende, à dix heures du soir, après avoir rempli consciencieusement son mandat.

Le Secrétaire,

E. DE MORÉ.

Séance du 27 août.

Présidence de M. le baron DE CHAPELAIN, membre du Conseil.

La séance est ouverte à 2 heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Le Petit*, *L. Vinas*, *Th. Roussel*, *Gaugain* et *de Moré*. On remarque plus de cinquante ecclésiastiques dans la salle.

M. de Caumont annonce que cette séance doit être consacrée à l'examen des dernières questions du programme et au vote des allocations que la Société française d'archéologie se propose de faire avant de clore la première partie de la session dans la ville de Mende : il engage les membres qui auront encore des notes, sur les questions précédemment traitées, à les remettre à M. le Secrétaire-général.

M. Th. Roussel lit une notice sur la puissance temporelle des évêques de Mende.

NOTE DE M. ROUSSEL.

Le pouvoir des évêques de Mende n'a pas commencé, comme on l'a dit récemment encore, par une donation imaginaire faite, en plein Empire romain, par un roi qui n'a pas existé. Long-temps avant d'être une puissance politique, ce pouvoir a été une puissance morale ; long-temps avant de s'appuyer sur des titres écrits, long-temps avant de se faire reconnaître par les rois, ce pouvoir a existé, fondé sur les services rendus et consacré par la reconnaissance populaire. Et il ne s'agit pas ici d'une hypothèse ni d'un fait exceptionnel. Le rôle d'un certain nombre d'évêques des Gaules, pendant les invasions des barbares du Nord, a été la plus ad-

mirable des magistratures et est devenu, en plusieurs lieux, l'origine du plus légitime des pouvoirs. Nous voyons cette magistrature dans tout son éclat au milieu du Ve. siècle et en présence d'Attila. Tandis que, sous l'impression de la terreur des Huns, tous les magistrats civils et militaires de l'organisation romaine abandonnent leur poste ; que les *Curiales* éperdus fuient à l'heure du péril, l'évêque seul, le magistrat de la loi morale nouvelle, enchaîné par le devoir et par la foi, reste à la tête du peuple, tantôt pour mourir avec lui, tantôt pour fléchir le conquérant barbare, quelquefois pour lui résister. On n'a qu'à consulter les martyrologes, et on y verra les titres de cette phalange de saints et de martyrs au nombre desquels brillent saint Nicaise de Reims, saint Aniane d'Orléans, qui furent les vrais héros et les sauveurs de la Gaule. C'est ainsi qu'avant, comme après l'invasion d'Attila, beaucoup d'évêques, tels que nous voyons saint Privat et saint Hilaire en Gévaudan, se trouvèrent, en face des barbares, les seuls guides et les seuls soutiens des populations abandonnées. La force des choses les fit ainsi les premiers et souvent les seuls magistrats de la cité. La composition de ce corps épiscopal primitif se prêtait éminemment à l'exercice d'une si haute et si difficile mission. C'est par l'élection populaire que se recrutait alors l'épiscopat. C'est par l'élection qu'y était arrivé Sidoine Apollinaire, le gendre d'Avitus, et qu'y entrait l'élite des hommes capables et vertueux, parmi lesquels on trouvait d'illustres avocats, tels que saint Loup de Troyes, et d'anciens commandants militaires, tels que saint Germain. Ainsi s'est formée, à notre avis, la première puissance des évêques de Mende ; et c'est pourquoi, en laissant de côté la question de saint Sévérien, nous considérons saint Privat comme son fondateur, et saint Hilaire comme le continuateur de l'œuvre et du pouvoir de saint Privat ; et c'est à juste titre que le

roi Dagobert jugeait ces deux grands évêques dignes d'aller reposer dans les caveaux de St.-Denis, presqu'au rang des princes souverains.

Quel pouvoir, en effet, peut se vanter d'une origine plus noble et plus légitime? Aucun acte de donation, aucun titre écrit sur le parchemin vaut-il ce contrat tacite entre une peuplade chrétienne et son pasteur, contrat cimenté à l'origine par le sang d'un martyr ?

Cette autorité ainsi établie put exister avec celle des conquérants du Nord, que les Mérovingiens d'Austrasie firent exercer par des comtes; mais après Clovis II et sous les rois fainéants cette autorité d'origine étrangère semble, par suite de l'éloignement des lieux, du difficile accès de nos montagnes et aussi du peu d'importance politique du pays, s'effacer à peu près complètement. La puissance populaire des évêques grandit et se consolide, au contraire, favorisée par ces circonstances. Elle ne disparut point dans la nouvelle organisation politique et administrative, opérée par Charlemagne; et lorsque, sous les successeurs de ce prince, les liens qui reliaient les provinces au pouvoir central, se relâchèrent de nouveau, cette puissance ne fit que se consolider.

Nous la voyons enfin prendre le caractère féodal, à l'exemple et en face de tous les autres petits pouvoirs locaux qui se constituèrent par l'usurpation des officiers royaux, successeurs des anciens *missi dominici* de Louis-le-Débonnaire. En tête de ces derniers figurèrent d'abord pour notre pays les descendants du *missus dominicus* Fulcoald, comte de Rouergue, qui portèrent en même temps, jusqu'au XIe. siècle, le titre de comtes de Gévaudan, prétendant que l'investiture du comté avait été donnée par le roi Raoul, en 932, pour Ermengaud, sixième comte de Rouergue. Le titre de *comtesse de Rouergue et de Gévaudan* fut encore

porté par Berthe, fille unique de Hugues, neuvième comte de Rouergue, et morte en 1066. Sa succession donna lieu à de longs débats mêlés de guerres, et, au XIIe. siècle, le titre de comte de Gévaudan n'est plus porté que par l'évêque. Au-dessous de lui apparaissent déjà les *vicomtes de Gévaudan* (titre possédé par la famille des vicomtes de Milhaud) et les sept barons du Gévaudan.

Nous n'avons pas à suivre de plus près la puissance épiscopale dans cette évolution obscure, au terme de laquelle nous trouvons la *Bulle d'Or*, qui lui apporte une consécration définitive; il suffit d'avoir signalé son origine et ses premiers développements et d'en rechercher la trace dans les variations de la numismatique gévaudanaise. Elle témoigne qu'avant cette dernière époque de la reconnaissance, par le roi, du pouvoir des évêques, ceux-ci semblent ne s'être pas attribué le droit de battre monnaie en leur nom. Après les monnaies au nom de Maximinus et de Telafius, qui correspondent à la deuxième moitié du VIIe. siècle et peut-être au commencement du VIIIe., vient la série de monnaies frappées à Banassac, à l'effigie de saint Martin; et, si l'on peut dire que cette nouvelle série marque le progrès du pouvoir ecclésiastique, elle prouve aussi que la puissance des évêques n'avait pas encore pris ce caractère officiel de la souveraineté qui s'exprimait par le droit de battre monnaie. Cette dernière phase commence avec la Bulle d'Or et comprend la série des monnaies épiscopales proprement dites, sur laquelle M. Ignon a publié une notice dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de Mende.*

M. l'abbé Brun, curé de Badaroux, demande à lire quelques passages d'un mémoire intitulé : *Observations sur le Gévaudan.* M. l'abbé Brun s'exprime ainsi :

NOTE DE M. L'ABBÉ BRUN.

Les siècles passés sont, pour la plupart, comme s'ils n'avaient jamais existé, tant l'ignorance de l'histoire locale est commune; cependant les anciens, depuis les premiers temps, se sont donné des peines incroyables pour transmettre aux générations futures ce qu'il y avait de plus remarquable à l'époque où ils vivaient : tantôt ils ont érigé des monuments en mémoire de faits graves dont ils étaient jaloux de perpétuer le souvenir dans les âges postérieurs; tantôt ils ont imaginé de donner des dénominations propres aux lieux considérables ou témoins de grandes choses, afin que, par ces noms composés de plusieurs mots dérivant de leur culte, des rivières, des montagnes, etc., ils pussent toujours conserver l'histoire de leur patrie et la faire parvenir aussi loin que possible. Chaque localité a ses annales gravées sur les pierres, sur les tombeaux, sur les monts qui dominent son sol. Quelquefois cette histoire s'est conservée par les traditions populaires et les actes publics.

CAMP ROMAIN.

Il est positif que le mont Milan a été une station des Romains : là on découvre des ruines qui en font preuve ; la tradition de Langogne est conforme à ce récit.

Feu M. l'abbé Mercier, de Mende, m'a assuré, plusieurs fois, avoir trouvé sur ce mont des restes de lances romaines. La tradition des montagnes d'Aubrac est aussi vivante que celle de la plaine de Montbel, sur le passage et même le séjour des armées romaines.

Sur un mamelon dominant le village de Chazos, commune de St.-Prézal, où l'on découvre des ruines, feu M. l'abbé

Prouzet avait trouvé des restes de meule de moulin à bras, des charbons, etc. Il existe, vers le Sud-Est, un fragment de grande route battue et recouverte de graviers comme nos routes actuelles : preuve évidente qu'autrefois on employait le système actuel des routes. J'ai rencontré, en visitant ce lieu, un bouvier labourant ce reste de chemin : je le priai d'abandonner son œuvre. Une tradition assez bien établie fait présumer que là était une ville appelée *Mimi.*

L'armée de César dut traverser la Lozère aux environs d'Alais. On découvre, à Coudoulous même, village de la commune de St.-Andéol-de-Clergue-Mort, un tronçon de grande route où la roue des voitures avait tracé des sillons dans le roc schisteux : ce qui suppose un vieux service.

Sur la Lozère, on a découvert plusieurs fois la même route se dirigeant vers Montbel ou Lanuejols.

CHATEAUX FORTS DES ENVIRONS DE LANUEJOLS.

Il est certain qu'il y avait quatre châteaux forts placés aux quatre points cardinaux de Lanuejols, distants entre eux de 1 kilomètre environ, et un cinquième dans l'intérieur de la ville.

Le premier, à l'Ouest : *Chappieu.* Ce fort est renommé dans l'histoire du Gévaudan et surtout dans celle de la maison de Château-Neuf ; ses remparts ont encore plusieurs mètres d'élévation, et une plate-forme où six cents hommes pouvaient aisément manœuvrer.

Le deuxième, à l'Est : *St.-Geniez ;* au-dessus de Vitrolles, au bout d'une montagne escarpée et fort haute, qui se prolonge en dos-d'âne jusqu'au Masseguin ; cette langue de montagne est protégée par deux profondes vallées, l'une au

Nord et l'autre au Midi. Jamais position plus belle pour bâtir un fort qui dominât Lanuejols et pût protéger efficacement tout le Valdonez, ainsi que la route qui traversait la Lozère, et venait aboutir vers Lanuejols. Il existe encore, dans cet endroit, une chapelle sous le vocable de St.-Geniez-le-Comédien, en grande vénération, où l'on porte les enfants pour obtenir de Dieu qu'ils marchent.

En 1834, je fis restaurer la chapelle dont je viens de parler; à peine quelques coups de pioche eurent-ils été donnés, que je découvris du sable autour de la chapelle; je fis fouiller encore, et j'aperçus des ruines et l'emplacement d'une bâtisse considérable; quoiqu'un bois se soit élevé sur cet endroit, il est facile de voir que des seigneurs chrétiens ont autrefois habité ce château, et y ont fait construire la chapelle précitée. La tradition ne m'a rien appris sur tout cela; mais les pierres parlent. Depuis mon départ de Lanuejols, on a découvert, à quelques mètres plus bas, une abondante et magnifique fontaine bâtie par la main des hommes.

Troisième château : *La Prade.* La Prade est un château construit au fond du ruisseau de Brajon, au Sud-Est de Lanuejols. Ce fort avait besoin d'une sentinelle placée en vue de la ville, pour en recevoir les nouvelles et les transmettre. Le corps-de-garde devait être au Pigeonnier, encore debout, presque au sommet de la montagne qui le séparait de la ville. Ce château existe avec des restes de tours; il appartient à M. de Mouchet, qui l'habite.

Quatrième château : *Chevillasse.* Au Nord de Lanuejols se trouvent les débris du fort de Chevillasse, sur une pointe de montagne très-élevée, protégée par de profonds ravins : *la Fouon de Coulomb* et *lou Valat des Aubeyras.* Ce château est le moins apparent; cependant, il paraît certain qu'il y en avait un; la tradition populaire du

pays et les débris que l'on trouve sur cette pointe en font foi.

Cinquième château : *La Bouissounade.* Enfin, un cinquième château fort était dans la ville, sur une élévation, à quelques pas du village de Lanuejols; il est si apparent qu'on y découvre des voûtes et des monceaux de débris.

Il existe des fragments d'un aqueduc, connu de tous les habitants de Lanuejols, qui emmenait les eaux d'une source abondante, du côté de Vitrolles, à une distance de près de 2 kilomètres; on a, de distance en distance, découvert cet aqueduc, de la grosseur d'un homme. Il s'en est trouvé un second au champ *del Vignal*; je l'ai vu; il allait recueillir toutes les eaux de ce champ. Ces aqueducs étaient si bien cimentés qu'il faut de grands coups de marteau pour en arracher des morceaux, et si bien couverts qu'ils sont parfaitement vides, malgré le cours des siècles.

OSSEMENTS HUMAINS OBSERVÉS A LANUEJOLS.

J'ai trouvé une pierre, à Lanuejols, où était gravé le mot *Hermès;* je priai instamment les ouvriers de conserver ce monument; mais, le lendemain, il fut taillé et placé au portail de la maison de M. Second. Le territoire de Lanuejols n'est qu'un vaste cimetière, tant on trouve d'ossements humains ensevelis çà et là. Le cimetière actuel a été autrefois bien plus grand. En faisant enlever les terres de la partie de cimetière qui était devant l'église, et, après avoir dépassé la profondeur ordinaire des tombeaux, j'en découvris d'autres, faits en briques, où se trouvaient quelquefois trois têtes de mort; mais, lorsque je fus arrivé au niveau de l'église, je ne poussai pas plus loin mes recherches. Le champ appelé de l'Église, éloigné de plus de 100 mètres de Lanuejols, du côté du monument romain, a été un vaste

cimetière où l'on découvre, en labourant, des sépulcres en briques renfermant trois ou quatre squelettes humains. Lanuejols a donc dû être une ville populeuse. Il est vraisemblable que la population de Mende a grandi par suite de la destruction de Javols et de Lanuejols.

M. le Président remercie M. l'abbé Brun et regrette que ses communications n'aient pu être faites lorsque les questions auxquelles elles se rapportent ont été mises en discussion.

Divers mémoires sont présentés sur les questions du programme. Le Congrès renvoie ces mémoires au Comité de publication pour qu'ils soient imprimés, s'il y a lieu, dans le compte-rendu du Congrès.

ALLOCATIONS.

On passe à la discussion relative aux allocations. Voici le résultat des votes de l'Assemblée :

Pour la continuation des fouilles à Javols, 300 fr. MM. de Moré, de Rouville et le docteur Blanquet, commissaires.

Pour sondages à Lanuejols et ouverture de tombeaux près de Mende, 100 fr. M. de Moré, commissaire.

Pour l'exploration d'un cimetière, 100 fr. M. Roussel est chargé de surveiller l'opération.

Pour l'église de St.-Jean de Villefort, 200 fr. M. le baron de Chapelain dirigera les travaux de restauration.

Nota. Depuis cette séance, sur le rapport de M. de Moré, une nouvelle allocation de 300 fr. a été faite pour les fouilles de Javols.

M. de Chapelain, organe de la ville de Mende auprès de

la Société française d'archéologie, la remercie d'avoir choisi la capitale du Gévaudan pour y tenir la première partie du Congrès archéologique de France en 1857 ; il ne doute pas que cette faveur ne soit, pour les études archéologiques, le signal d'une ère nouvelle à Mende. Si l'on eût eu plus de temps pour étudier les questions du programme, le Congrès eût obtenu des réponses plus complètes aux questions qu'il a posées; mais ces questions, formulées par la Société française d'archéologie, seront examinées de nouveau par les archéologues du pays, et tôt ou tard elles seront résolues à la satisfaction de la Société, dont la mission est de répandre partout de bonnes semences, avec son désintéressement bien connu et sans prétention de récolter pour elle ce qu'elle a semé.

M. de Caumont prend à son tour la parole :

« Vous avez parfaitement compris, a-t-il dit, Monsieur le Président, la pensée qui anime la Société française d'archéologie : elle travaille, comme le font des missionnaires, sans amour-propre, avec un dévouement à toute épreuve, pour le progrès des études et la conservation des monuments, titres de noblesse que la France a trop long-temps dédaignés et qu'elle laisse trop souvent périr encore avec une déplorable indifférence.

« Nous semons, comme vous l'avez dit, sans nous occuper de la récolte, et notre principe est celui-ci : *Semons, semons toujours, récoltera qui pourra.*

« Permettez-moi d'ajouter que la ville de Mende a montré pour nos travaux du Congrès une sympathie dont nous sommes tous très-touchés : deux prélats (Monseigneur de Mende et Monseigneur du Puy) sont venus nous aider de leurs lumières et nous ont accordé leur puissant concours. Je vois dans cette enceinte un nombre considérable d'ecclésiastiques éclairés. M. le Préfet, le Conseil général et les prin-

cipaux fonctionnaires du département nous ont aussi, malgré leurs travaux administratifs (le Conseil général était en session), donné des preuves manifestes d'intérêt en assistant à nos séances; enfin, les membres de la Société d'agriculture de Mende et leur président, M. Roussel, ont rivalisé de zèle pour vous apporter le tribut de leurs recherches sur l'histoire du pays.

« Recevez donc, Monsieur le Président, nos remercîments pour vous et pour la ville de Mende. Notre jeune secrétaire-général, M. de Moré, a droit particulièrement aux félicitations de la Société française d'archéologie : car c'est lui qui nous avait sollicités pour que nous vinssions planter notre tente dans vos murs, et c'est lui qui a organisé les travaux de cette session avec un zèle auquel devaient céder toutes les difficultés.

« Il me reste à vous inviter, Messieurs, à vous réunir à la Société française d'archéologie, l'année prochaine, à Périgueux, où elle tiendra la première partie du Congrès archéologique de France : cette ville est pleine de souvenirs, peuplée de monuments de différents âges, dont un, la cathédrale St.-Front, est le plus complet des temples à coupoles qui existent aujourd'hui en France.

« *A l'année prochaine, à Périgueux!* »

Le Secrétaire-général du Congrès,
E. DE MORÉ.

Le Secrétaire-général de la Société française,
LE PETIT.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE LA CANOURGUE,

PAR M. L'ABBÉ GIROU,

Vicaire de la Canourgue.

Le goût pour l'étude des arts et des antiquités nationales, qui distingue notre siècle, est un symptôme de bon augure. L'esprit d'observation, le bon goût, et surtout le besoin de remonter le courant des âges, pour en étudier l'histoire jusqu'en ses plus intimes détails; tout cela ne va pas sans un retour favorable vers les idées civilisatrices, vers le respect des traditions qui s'affaiblit trop aisément en France. Cet amour de l'archéologie deviendra de plus en plus populaire; car le caractère des temps modernes est tout pacifique, et nous aspirons aux tranquilles jouissances que procurent les travaux scientifiques et l'étude de nos origines nationales ou religieuses.

Et déjà, quel élan autour de nous, pour les recherches savantes, pour la composition des ouvrages d'archéologie, pour la fondation des musées, pour les réunions et les expositions scientifiques, pour l'étude et la restauration intelligente des monuments anciens!

C'est surtout à l'égard des édifices religieux du moyen-âge que nous sommes en progrès. Il n'est plus permis aujourd'hui de rester froid et muet devant une de ces basiliques du moyen-âge, que nos ancêtres ont plantées partout, sur

notre sol, comme des témoins chargés de nous transmettre l'héritage de leurs travaux, de leur science et de leur foi. A ce dernier point de vue surtout, les monuments religieux du moyen-âge nous sont bien chers. Nous aimons à lire dans ces chroniques de pierre le symbole de nos croyances. Notre bonheur est de renouer la chaîne de notre foi avec celle de nos pères, en restaurant ces murs que le marteau des révolutions démolit, en haine de la religion qu'ils proclamaient d'une voix si sublime. Nous ne sommes plus au temps où l'on trouvait que les hautes tours de nos cathédrales dépassaient beaucoup trop le niveau de l'égalité; mais nous ne sommes pas moins éloignés de l'époque où l'on trouvait barbare ce qui sortait de la ligne droite et de la disposition symétriquement froide des temples grecs.

Grâce à ce retour favorable, nous préférons, pour les édifices religieux, les constructions gothiques qui expriment si bien les pensées de la religion, et rendent, d'une manière si frappante, ses inspirations les plus divines. La réaction est faite; elle est déjà vieille de trente ans, et elle va tous les jours grandissant. La sollicitude du Gouvernement vient au secours des efforts de l'opinion publique qui a toujours droit, en France, à n'être pas délaissée.

Après avoir créé le *Comité historique des monuments*, le Gouvernement a prêté le concours le plus généreux à cette œuvre de restauration et de conservation, que notre Société désunie n'eût pu parfaire sans ce levier. Comme les barons du moyen-âge, il a versé l'or à pleines mains pour aider à construire de nouveaux édifices gothiques, et, naguère encore, l'empereur Napoléon III signait, de cette main qui a signé tant de grandes choses, un décret pour l'érection, ou la restauration de plusieurs cathédrales magnifiques.

Il faut que tout le monde seconde, dans la mesure de ses forces, ce bon vouloir de l'État; il faut que tous, tant

que nous sommes, nous fassions des efforts courageux, pour faire connaître, aimer et protéger les édifices de la religion. Il faut que le prêtre surtout, qui a la garde des pierres du sanctuaire, comme il a la garde du sacré dépôt qu'elles renferment, tâche de les soustraire aux dévastations du vandalisme industriel, ou municipal, qui ne respecte rien (1).

Il arrive souvent que les monuments les plus remarquables et les plus riches en souvenirs d'une contrée, sont isolés et comme perdus au fond de quelque bourgade solitaire, loin du mouvement et du commerce des villes. Fleurs du désert, perles qui brillent sur des rivages inconnus, il ne leur a manqué, pour être estimés et admirés de l'archéologue et de l'artiste, que d'être restés un peu moins solitaires, un peu moins étrangers aux affaires de ce monde. Quelquefois cet isolement les protège contre le vandalisme barbare et contre le vandalisme civilisé, aussi redoutable que l'autre. Mais que de fois, hélas! des édifices admirables de structure, et tout remplis de souvenirs, ont dû leur dégradation et leur ruine à cet isolement même!

Voilà l'histoire de l'église de la Canourgue que je voudrais faire connaître, autant qu'elle le mérite, à ceux de nos compatriotes qui ne la connaissent pas encore. Je ne prétends pas, assurément, qu'elle soit une des plus dignes de l'admiration des amis de l'archéologie chrétienne. Ceux qui connaissent les magnifiques édifices que la foi de nos pères nous a légués, ne me pardonneraient pas cette exagération, si je disais que l'église de la Canourgue rivalise avec les plus beaux monuments de même style que possède la France. Toutefois, si l'on veut bien tenir compte des dégradations qu'elle a subies aux diverses époques de son histoire; si l'on songe sur-

(1) Cette dernière réflexion nous est surtout inspirée par l'état du monument peu connu, auquel nous consacrons cette notice.

tout que nous ne la louons ici que par comparaison avec les autres monuments religieux de la Lozère, on nous pardonnera nos éloges, et on nous saura bon gré de cet écrit, tout indigne qu'il est des membres éclairés de la réunion scientifique à laquelle nous l'adressons.

L'histoire de l'église de la Canourgue serait, si nous avions le temps et les talents nécessaires pour l'écrire, l'histoire d'une contrée fort intéressante à bien des égards. Qui ne sait que les églises et les abbayes du moyen-âge sont, pour ainsi dire, le centre commun autour duquel gravitent tous les événements d'une époque? En ce temps-là, le sort d'une contrée ne se séparait pas du sort de l'église où s'abritait tout ce qui avait besoin de protection; où siégeait tout ce qu'il y avait de savants et de lettrés; où venaient demander pardon ces fiers barons qui ne savaient pas se passer de la bénédiction que Dieu donne sous les voûtes de ses temples. Mais ce point de vue n'est pas celui que nous avons choisi: notre dessein est de tracer une notice, simple et abrégée, où nous indiquerons l'âge, le style, le plan, et l'ornementation de l'église de la Canourgue, avec une indication de ce qu'il serait nécessaire de faire pour sa restauration.

Heureux si ce travail, que nous n'avons entrepris que pour la gloire de Dieu, inspirait à un Mécène des arts la pensée de vérifier si nous avons bien jugé cet édifice, et de solliciter, auprès du Gouvernement, son admission parmi ceux qui sont déclarés historiques ou nationaux!

L'église de la Canourgue s'élève au centre d'une petite ville située à l'extrémité ouest du diocèse de Mende, non loin des rives du Lot, presque au fond d'une étroite vallée qu'arrosent des eaux fraîches et abondantes. Le nom de Canourgue (en latin, *Canonica*), que porte cette localité, signifie ville des chanoines, du mot *Canourgé* qui, dans le Languedoc, et même dans le dialecte du patois actuel du

pays, veut dire *chanoine*. On appelait ainsi les prêtres réguliers qui vivaient sous une règle commune, et se liaient à Dieu par les trois vœux monastiques. Ceux de la Canourgue suivaient la règle de saint Benoît. Il est croyable que ce lieu était inhabité quand ils s'y établirent. La solitude, la fertilité du sol et la beauté des eaux durent les y attirer.

La première église dont il reste des traces à la Canourgue, était dédiée à la sainte Mère de Dieu; elle est nommée, dans quelques vieux cartulaires, *Sancta Maria de Canonica*. Les quelques vestiges qu'on voit encore de ce sanctuaire, dans les bâtiments actuels de la Gendarmerie, paraissent avoir été enclavés, plus tard, dans les fortifications de la ville. Ils accusent une construction romane, assez soignée. Nous croyons, toutefois, que ce qui nous reste de cet oratoire, et ce que les anciens du pays se souviennent d'en avoir vu, n'appartient pas à la chapelle primitive. Il nous paraît incontestable que la fondation de Ste.-Marie de la Canourgue remonte à la plus haute antiquité. Nous savons qu'elle existait long-temps avant l'église actuelle, dont l'antiquité est déjà bien respectable, comme nous le verrons bientôt.

La tradition nous assure qu'on y invoquait Marie, sous le nom de Notre-Dame de la Blonde, en mémoire de la protection qu'elle y accordait contre les reptiles venimeux, au nombre desquels la crédulité plaçait autrefois les salamandres, dites *blondes*, en langue vulgaire. (Ne serait-ce pas plutôt Notre-Dame-la-Blonde, ainsi nommée de la couleur des cheveux de la Madone vénérée dans ce lieu?) Quoi qu'il en soit, bien des personnages illustres vinrent prier et invoquer Marie sous les voûtes de ce sanctuaire. Plusieurs fois ils lui firent, en mourant, de grandes largesses. Les titres de ces donations, écrits en latin, et par-

venus jusqu'à nous, sont admirables de foi et de piété envers la Reine du ciel.

Le souvenir de ce premier temple serait plus précieux encore s'il était incontestable, ce que nous n'avons pas le temps d'examiner ici; mais nous croyons, pour plusieurs motifs graves, que les évêques du Gévaudan ont siégé à la Canourgue, après la ruine de Javols.

La perte des archives de la ville, brûlées en 93, rendra toujours difficile l'éclaircissement complet de ce point d'histoire. Louvreleul affirme, sur la foi de ces archives, que les évêques des Gabales ont siégé à la Canourgue.

L'église actuelle, que nous allons décrire, s'élève à côté de l'ancienne, et est dédiée à saint Martin le Thaumaturge. Elle fut, selon toute probabilité, commencée à cette époque de renaissance et presque de résurrection, dont l'an 1000 donna le signal. Quand les terreurs causées par la croyance universelle, en Europe, que le monde allait finir avec le Xe. siècle, eurent cessé, on se mit à l'œuvre avec une ardeur incroyable. On saluait avec transport l'aurore d'un monde nouveau. On s'efforçait, en relevant toutes les ruines, d'oublier le passé qui avait été rempli de tant de misères et de crimes. C'est vraiment de cette époque, observe M. Guizot, que datent les commencements de la civilisation moderne. C'est alors seulement que la féodalité et la couronne s'organisent.

Lorsque le besoin d'être protégé contre les fureurs de la guerre, ou le besoin, plus impérieux encore, de se rapprocher de Dieu, eurent groupé, autour de l'église et du monastère de la Canourgue, de nombreuses habitations, il fallut agrandir l'enceinte de la maison de prière.

Tout le monde sait que les religieux réguliers étaient autrefois les plus habiles architectes et les plus courageux entrepreneurs. L'étude des sciences et le goût des arts s'étaient

réfugiés dans les monastères, seuls asiles où les travaux de l'esprit pussent fleurir, dans ces temps de luttes et d'invasions. Les religieux, d'un même ordre mettaient en vogue le même style architectural. De là vient, qu'en parcourant les églises de plusieurs contrées voisines, on remarque souvent entre elles des traits frappants de ressemblance.

Il y avait aussi, au moyen-âge, et surtout à une époque moins reculée que celle dont nous parlons, des loges maçonniques, ou associations laïques de francs-maçons venus des écoles italiennes, et surtout de Milan. Ces corporations jouissaient, dès le XIe siècle, de priviléges et de franchises qui leur furent long-temps garantis par les souverains et confirmés par les papes. Des artistes grecs, s'étant mêlés aux francs-maçons, leur apprirent les procédés byzantins, et, dès-lors, les coupoles à pendentifs, les peintures murales et les mosaïques de Constantinople enrichirent les créations de l'art italien. Tous les frères, liés entre eux par un contrat d'hospitalité, de secours et de mutuelle protection, voyageaient en sûreté et à peu de frais. Ils étaient aimés et vénérés à l'égal des moines qui l'étaient si tendrement à ces âges de foi naïve et ardente. Souvent les peuples et les plus grands seigneurs, suivis de leurs châtelaines, venaient charrier les matériaux et travailler avec courage au saint labeur où l'on gagnait l'indulgence de ses fautes. Pour se faire une idée du zèle que les populations mettaient à ces travaux, qu'on lise une lettre qu'Haimon, abbé de St.-Pierre de Dives, écrivit, en 1145, aux religieux de Fustebury, en Angleterre.

L'église de la Canourgue fut-elle construite par les loges maçonniques? C'est ce que nous ne saurions prouver, mais ce qu'indiquent quelques traits de ressemblance avec d'autres monuments de même style et de la même époque. Il est

aussi croyable que ce monument fut construit sous la direction des moines de la Canourgue.

Quoi qu'il en soit, les architectes employèrent, pour les murailles, le moyen appareil, composé de pierres de taille, d'une dimension considérable, inégales entr'elles, mais bien polies et parfaitement liées par du ciment. Toutes les arcades et les colonnes sont construites en grand appareil. Il est digne de remarque que les matériaux, amenés de carrières éloignées, sont choisis avec grand soin. Ils sont d'un grès moins rouge et plus beau que celui des terres de la Canourgue, lequel manque de finesse et de solidité.

Bâtie sur un plan assez vaste, qui est celui de plusieurs belles églises romanes, elle avait autrefois 35 mètres de longueur, 6 de largeur à la nef, et 16 d'élévation sous clef de voûte. Elle a trois nefs, pas de transept, une abside autour du sanctuaire, et sept chapelles rayonnant autour du chœur. Dans les églises du moyen-âge, ces chapelles sont, pour l'ordinaire, en nombre impair, et l'on croit qu'il y a dans leur rayonnement autour du chœur une intention mystique, celle de rappeler la couronne d'épines du Sauveur, ou les nimbes des saints. Rien n'est plus touchant que ce naïf symbolisme.

L'église de la Canourgue, dont le plan primitif a beaucoup d'analogie avec celui de la belle église d'Issoire ou avec celle de Conques, dans le Rouergue, est aujourd'hui bien déchue de son ancienne splendeur. On est saisi, en y entrant, d'un sentiment pénible, car on s'aperçoit bientôt que la hardiesse et la hauteur des voûtes sont en disproportion avec la longueur de l'édifice, encore masquée par une lourde tribune en bois, grossièrement construite. La longueur dans œuvre est aujourd'hui de 23 mètres seulement, depuis la porte d'entrée, ouverte à l'Occident, jusqu'à la chapelle du rond-point de l'abside, y compris la largeur occupée par l'autel. L'élévation de la grande nef n'est plus que de 15

mètres, le pavé ayant été exhaussé de 1 mètre, par suite des atterrissements si fréquents de ce sol d'alluvion. L'édifice avait cinq travées, à partir du chœur; aujourd'hui, il n'en a plus que trois.

Le clocher, ou coupole de forme byzantine, qui surmontait la grande porte, en face du sanctuaire, détruisit, en s'écroulant, les deux travées, qui n'existent plus, mais dont les traces se voient encore dans deux maisons voisines de l'édifice. L'une de ces maisons renferme un pan de muraille qui fit, autrefois, partie de la façade occidentale de l'église. Un acte notarié, conservé dans les minutes d'un notaire de la localité, parle de ce clocher, de sa chute, des dégâts occasionnés à l'édifice, et fixe la somme qu'ont coûté les réparations, faites sous la direction de deux architectes de St.-Geniez. La chute de la coupole eut lieu en l'année 1670 (1).

Le clocher actuel, construit sur une des travées du bas-côté méridional, est une tour moderne, carrée, beaucoup trop massive et peu en harmonie avec le reste de l'édifice.

Un examen un peu attentif des caractères architectoniques de la partie la plus ancienne de l'église de la Canourgue suffit pour convaincre les moins exercés que cet édifice fut commencé dans les premières années du XIe. siècle. C'est, du reste, de cette époque que datent les plus vieux monuments religieux de la France. Ceux qui sont antérieurs à ces temps sont très-rares, soit à cause de la négligence que mettaient à les conserver des hommes qui comptaient

(1) Les deux architectes de St.-Geniez, dont il s'agit, étaient les sieurs Parate et Tarayre. Par acte du 9 avril 1680, reçu par M^e. Bernard Quarante, notaire royal à la Canourgue, fut passé un bail de prix fait, relatif aux réparations à faire dans l'église de ladite ville....

Il appert encore, d'un acte daté du 20 novembre 1685, reçu par M^e. Périer, notaire royal à la Canourgue, que les architectes susnommés voulaient abandonner les travaux, faute de paiement, etc.

bientôt mourir, soit parce que les premières églises, la plupart bâties en bois, étaient facilement devenues la proie des flammes, ou avaient été dévastées par les guerres qui déchirèrent si long-temps notre pays.

Ce qui est certain, c'est que l'église de St.-Martin existait avant l'année 1060, comme l'atteste la charte de donation du monastère de la Canourgue à l'abbaye de St.-Victor de Marseille, par Aldebert de Pyre, évêque et seigneur des Gabales. Ce temple y est appelé : nobilis Ecclesia, « in honore S^i Martini confessoris constructa, *olim* posses- « sionibus et facultatibus atque maximis miraculis ibi a Deo « perpetratis decorata (Dom Mabillon).

Quoique commencée avec le XIe. siècle, l'église de la Canourgue ne fut pas terminée avant la fin de la période romane-byzantine. La partie inférieure seulement, jusqu'au-dessus des collatéraux, appartient à l'époque romane; encore faut-il en excepter quelques chapelles dont nous parlerons ailleurs. Les archivoltes des travées sont à plein-cintre, mais d'inégale grandeur. Les travées du bas de l'église, vers l'entrée, étaient beaucoup plus longues que celles qui sont plus voisines du chœur. Cette disposition favorable à la grandeur de l'édifice, l'est bien plus encore à l'effet général de la perspective. L'intrados des arcades est seul visible; il est bien fini. L'extrados est en retrait, de 30 centimètres, au-dessous de l'arcature que forme le mur de la grande nef.

La partie supérieure du monument, à partir de la hauteur des arcades des travées, est de l'époque de transition. Ici l'arc ogival remplace déjà le plein-cintre. Il règne dans les arcades formées par les arêtes de la voûte de la nef, et s'élance, avec une grâce admirable, au chevet dont les arêtes sont portées par des colonnettes légères, espèces de tores, tantôt doubles, tantôt simples, soutenus par la corniche

qui règne autour du chœur. Ces entre-colonnements sont percés de sept fenêtres ogivales, à deux compartiments, déterminés par un meneau prismatique assez massif : ce qui ne nuit pas au coup-d'œil, vu l'élévation à laquelle les fenêtres sont placées. Le tympan, au-dessus de l'ogive géminée que forme le meneau, est rempli d'ornements, tels que trèfles, cœurs, croix et feuillages, dont la forme varie à chaque fenêtre. Les ouvertures qui éclairent le haut de la nef sont à plein-cintre, sans ornements : nouvelle preuve que l'église fut terminée à l'époque de transition, alors que les architectes n'abandonnaient le plein-cintre qu'à regret et n'employaient que sobrement les procédés nouveaux.

Du reste, la forme de l'ogive, dans l'église de la Canourgue, est généralement primitive. C'est même, en quelques endroits et surtout au chevet du chœur, ce que les archéologues appellent plein-cintre brisé. Elle n'est en tiers-point que dans deux chapelles tumulaires. On n'y voit nulle part l'ogive à lancette, avec ces formes gracieuses, si déliées, qui semblent vouloir s'élever vers les cieux. L'église de la Canourgue, a pourtant, quelques arcades en talon ou accolade, ouvrage de la première moitié du XVIe. siècle. On les remarque à l'encadrement d'une baie, percée dans le sanctuaire, au-dessus du maître-autel et au-dessus de l'autel d'une chapelle qui sert actuellement de sacristie. L'*armatrium Eucharisticum*, qui se voit dans le chœur, est aussi formé par une belle arcade en talon. La porte principale, à ogive formée de plusieurs tores d'inégale épaisseur, et la rosace simple, mais belle, qui la surmonte, portent les caractères de l'architecture du XIIe. siècle.

Les piliers qui supportent l'édifice, sont au nombre de six. On en comptait dix quand l'église existait dans son intégrité. Ces piliers se composent d'abord d'un stéréobate carré, sans ornements, haut de 30 centimètres, surmonté de deux

tores. Cette base est aujourd'hui cachée par l'exhaussement du pavé. On peut la voir au rez-de-chaussée de la maison de M. Paradon, voisine de l'église. Le pilier porté sur cette base, est carré. ayant, sur le milieu de ses quatre faces, quatre colonnes rondes engagées. Ces colonnes sont bien finies et formées de blocs enclavés dans le pilier, ou appuyés seulement sur le bloc inférieur. La disposition et la forme des piliers de l'église de la Canourgue ne manquent pas de grâce ni d'élégance. Dans les bas-côtés, et à la naissance des arcades des travées, la colonne se termine en chapiteau habilement fouillé. A l'un, ce sont des feuillages variés ; à d'autres, des animaux fantastiques ou des figures grimaçantes. La corbeille d'acanthe est presque complète sur quelques-uns : preuve que l'introduction de l'art grec avait eu déjà lieu lors de l'érection de notre édifice. Malheureusement un certain nombre de chapiteaux attendent encore le ciseau du sculpteur ; il est croyable aussi que la négligence et le vandalisme, dont cette église a été souvent la victime, ont dû faire remplacer quelques chapiteaux par ces cubes informes qui déparent les piliers, en plusieurs endroits. A l'intérieur de la grande nef, les colonnes qui ornent les piliers montent jusqu'à la naissance des arêtes, et supportent la retombée de l'arc ogival, formé par la voûte, au-dessus de chaque travée. Le chapiteau qui termine ces colonnes est un carré, fait en saillie sur un simple boudin. Ici la sévérité et la sobriété d'ornements paraissent excessives.

Les collatéraux sont à plein-cintre. Du côté des murs extérieurs de l'église, des colonnes, engagées dans la muraille, correspondent à celles des piliers pour supporter les arcades des voûtes. Mais, par une disposition remarquable et d'un bon effet, les chapiteaux correspondants, ou vis-à-vis, ne montent pas à la même hauteur. Ceux de la colonne, du côté des murs de l'église, sont beaucoup plus bas, et l'intervalle ; pour arriver jusqu'à l'arceau du bas-côté, est

rempli par des colonnettes bien sculptées, à chapiteaux fort curieux. Malheureusement ces colonnettes ont beaucoup souffert et même ont dû être remplacées, sur plusieurs points.

Un mot sur les sept chapelles ou édicules. Dans quelques églises, elles s'étendent le long des bas-côtés. Ici, comme à St.-Paul d'Issoire, elles règnent seulement autour de l'ancien chœur. Leur nombre impair fait comprendre, tout de suite, qu'il y en a une au rond-point, derrière l'abside. Presque toujours, dans la pensée des architectes, cette chapelle était destinée à la Sainte Vierge. C'est pour cela qu'elle était édifiée avec un soin tout particulier, et embellie avec cette prédilection des artistes du moyen-âge pour tout ce qui touchait à la douce Reine des Anges. A la Canourgue, cette chapelle est bien construite. Elle est romane, avec une voûte en cul-de-four, et percée de trois petites fenêtres en plein-cintre. Celle du milieu est bien conservée; les deux autres ont été maltraitées par les maçons du XIXe. siècle. Les arcs formés par la retombée de la voûte, au-dessus des fenêtres, sont supportés par de gracieuses colonnettes à chapiteaux ornés de fleurs et de figurines, que l'horrible badigeon empêche seul d'admirer. Des deux côtés de la fenêtre du milieu, les colonnettes sont disposées par paire. Les deux autres fenêtres ont chacune une colonnette unique, presque engagée dans l'épaisseur des murs qui soutiennent la voûte. Au-dessous des colonnettes règne une corniche, dans tout le pourtour de l'édicule; une autre corniche décore le mur, à la naissance du cul-de-four. A l'entrée de la chapelle, deux colonnes engagées, à chapiteaux de feuilles d'acanthe, soutiennent l'arcade.

Cette chapelle, autrefois dédiée à saint Firmin, possède encore quelques reliques de ce saint évêque du Gévaudan. Nous les avons vues, nous-même, dans une châsse en

pierre, de la forme commune aux tombeaux des anciens. Cet édicule est maintenant sous le vocable du Sacré-Cœur. Nous regrettons beaucoup qu'on n'ait pas cru devoir le rendre à la Sainte Vierge (L'autel, de forme moderne et trop coquette, est très-peu en harmonie avec le style de l'édifice).

Les deux chapelles placées à droite et à gauche de celle qui vient d'être décrite, sont d'un style tout différent. Elles appartiennent à l'époque ogivale; nous inclinons même à les croire postérieures de beaucoup à la construction des voûtes de la nef.

En les examinant avec soin, on peut se convaincre qu'elles ont été percées dans un ancien mur de construction primitive.

Ces chapelles ont des fenêtres ogivales, à meneaux, pareilles à celles du chevet, mais considérablement plus hautes. L'une d'elles sert de sacristie. Il est fâcheux qu'on se soit vu forcé de la retrancher ainsi de cette couronne symbolique qui environne le chœur.

Les deux chapelles suivantes sont romanes; elles diffèrent peu de celle de l'abside; mais, ici, l'on a cru devoir remplacer les fenêtres romanes par une grande fenêtre ogivale à meneau : réforme inintelligente, qu'il faudra réparer si le monument est un jour classé.

Les deux dernières chapelles sont ogivales. Celle du côté méridional est belle et bien conservée. Les arêtes de la voûte se réunissent à une clef garnie d'un écusson, avec une inscription gothique. Le badigeon dont cette inscription est chargée nous a toujours empêché de la déchiffrer.

La chapelle qui occupe le côté septentrional, vis-à-vis, est plus moderne; la voûte est unie et ne répond pas à l'élégance de ses voisines. La fenêtre a surtout besoin de restauration.

Vers le milieu des murs des collatéraux, on voit deux grandes

arcades soutenues par de hautes colonnettes, à chapiteaux, et destinées à embellir deux grandes fenêtres romanes, qui n'existent plus. Celle du côté méridional ne pourra même être percée que lorsqu'on aura dégagé l'édifice, à l'extérieur, en enlevant les constructions qui y sont adossées. Plus bas, en allant vers la grande porte d'entrée, se trouvent des chapelles tombales : deux ogivales et deux du XVIe. siècle. Les ogivales ont des armoiries. L'une est surmontée de l'écusson des marquis de Canilhac, lequel se trouve encore sur les murs de la grande nef. Il porte d'azur, au lévrier rampant d'argent, colleté et onglé de gueules, à la bordure componée d'argent. L'autre chapelle tombale, vis-à-vis, est surmontée d'un écusson qui est demeuré longtemps caché. Cet écusson contient trois chevrons, dans le cœur de l'écu, et un chef sur lequel on voit trois fers de lance, ou trois fraises (1).

En lisant ces lignes, on sera peut-être tenté de penser qu'un pareil mélange de styles doit nuire à l'effet de l'ensemble du monument. Hâtons-nous de dire qu'il n'en est

(1) Cet écusson, appartenant à quelque haut personnage, est, avec celui des Canilhac, le seul blasonné parmi tous ceux qui se trouvent dans l'église. Ceux des autres chapelles, et ceux qui ornent les clefs de voûte de la nef, ne paraissent pas avoir reçu d'armoiries.

L'écusson des Canilhac se retrouve dans celui des armes de la ville de la Canourgue. Un acte de paréage, entre Philippe-le-Bel, roi de France, et le seigneur marquis de Canilhac, statue que la seigneurie de la ville, et dépendances, sera désormais jumelle et égale entre le roi et ledit seigneur. Cet acte est de l'an 1299. C'est en conséquence de l'acte de paréage que les armes de la ville de la Canourgue sont : Parti, au premier d'azur, à une fleur-de-lis et une demie d'or; au deuxième d'argent à un lévrier courant en bande, de sable accolé d'or.

Nous ne saurions trop remercier ici M. Paradon, de la Canourgue, si savant en héraldique, à l'obligeance duquel nous devons ces renseignements et une foule d'autres, épars dans cet écrit.

rien. Les deux styles s'harmonisent bien ensemble, et forment un tout gracieux et plein de majesté.

Encore un mot au sujet de l'abside du chœur. On croit généralement que le sanctuaire a conservé sa forme primitive, et qu'il a eu, de tout temps, ce rideau de murailles, percé de deux portes, qui intercepte la vue des deux chapelles absidales. Notre opinion, bien arrêtée, est qu'on se trompe. Le pourtour du sanctuaire était autrefois percé de cinq arcades étroites, ouvrant vis-à-vis des chapelles qui leur correspondent. Au pied de la maçonnerie dont le chœur se trouve maintenant environné, on peut voir encore la base des piliers qui soutenaient les arcatures dont nous parlons. On les rétablira, nous le croyons, si le monument est un jour restauré. Outre les avantages qu'y trouverait la piété des fidèles qui aiment tant à voir le sanctuaire, l'édifice n'y gagnerait-il pas en beauté et en perspective, en mystérieuse profondeur? Il suffit d'avoir vu, dans quelques églises, ces arcades du sanctuaire, qui semblent apparaître dans un lointain majestueux, pour comprendre ce que gagnerait, à la restauration que nous indiquons, l'église de la Canourgue.

Hélas! quand ces désirs se réaliseront-ils? Seront-ils toujours des rêves et des illusions?

Avant de terminer cette notice disons, pour la dernière fois, qu'il y a peut-être peu d'églises en France où le marteau des barbares civilisés ait fait autant de mal qu'à celle de la Canourgue. Ce temple a vu, dans ses murs, les orgies sacriléges de 93. L'anarchie, à la face échevelée, s'est plus d'une fois suspendue aux cordes de ses cloches, et, pourtant, ce ne sont pas des révolutionnaires qui ont mutilé ses colonnes et dégradé ses murs. Quelques hommes, plus stupides sans doute que méchants, semblaient avoir pris à tâche de rendre ridicule un sanctuaire qui méritait pourtant quelques égards. Nous concevons à peine, aujourd'hui, tant de dépravation dans le goût et le sen-

timent des arts. Pour agrandir un banc, pour faire place à des toiles hideuses, on a mutilé les plus beaux morceaux, et brutalement compromis la solidité de l'édifice.

C'est à nous, si nous avons un peu de zèle pour la maison de Dieu, à réparer ces outrages par une restauration complète. Ce vœu, je le fais pour tout ce qui a besoin de restauration parmi les monuments religieux de notre Lozère. Tâchons d'arracher, au génie de la destruction, ces édifices, œuvres d'une piété sincère, d'une foi chaleureuse, d'une éternelle reconnaissance ! Nous devons être prêts à jeter le cri d'alarme partout où se manifestera l'intention de renverser, partout où se fera entendre le bruit des pics et des leviers de fer des démolisseurs. A mesure que les années s'accumulent sur nos monuments, il faut se hâter de relever chaque pierre qui tombe, de peur que nous n'ayons bientôt plus que des ruines pour marquer la place où ils s'élevaient avec tant de majesté. Nous les voyons, avec anxiété, se courber comme des vieillards, et plier, en quelque sorte, sous les efforts du temps. Prêtons-leur notre appui. Nous sommes bien froids, si nous sommes indifférents à leur perte. Ils gardent tous nos souvenirs et nos reliques les plus chères. Toutes les pierres y ont une voix. Chaque dalle usée des sanctuaires nous rappelle ces générations de nos aïeux qui sont venues s'y agenouiller, dans la simplicité de leur cœur et la ferveur de leur foi. Il semble que ces souvenirs, à mesure qu'ils s'enfoncent dans le lointain du passé, doivent nous être plus chers et plus doux.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de rendre un public hommage de reconnaissance, au nom de tous les amis de l'art chrétien, à M. le Curé de la Canourgue, à qui notre église doit beaucoup de restaurations intelligentes, et qui se propose d'en faire de plus importantes encore. Les colonnes mutilées, qui sont si nombreuses, semblent faire, nuit et jour,

un appel touchant à son zèle. Nous sommes sûr que cette voix sera un jour entendue.

L'ornementation de l'église de la Canourgue laisse beaucoup à désirer. Là, surtout, il reste encore bien à faire. Les tableaux sont au-dessous du médiocre; les boiseries mal faites; les autels peu en rapport avec le style de l'édifice.

Les vitraux seuls, qui sont tous modernes, sont dignes d'éloges. Ils sont sortis des ateliers de M. Émile Thibauld, de Clermont, véritable artiste chrétien, que nous ne saurions trop recommander à nos confrères, en les conjurant de sacrifier, le moins possible, le bon goût et la valeur artistique des vitraux au bon marché.

Il ne nous reste plus qu'à demander indulgence pour ce petit travail, écrit à la hâte, et qui n'a d'autre but que de payer une dette de reconnaissance filiale à une église où nous prions depuis de longues années déjà, et où nous ne levons jamais les yeux sans éprouver le vif désir de pouvoir contribuer, en quelque chose, à la réparation des outrages qu'elle a soufferts.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE QUÉZAC,

Lue au Congrès archéologique,

PAR M. LE B^on^. DE CHAPELAIN,

Membre du Conseil de la Société française d'archéologie.

Nous aurions vivement désiré qu'il nous eût été donné de tracer l'historique complet de Notre-Dame de Quézac. Malheureusement nous n'avons pas pu trouver de documents assez certains, pour remonter à l'origine et à la cause de la dévotion primitive de nos pères envers ce sanctuaire privilégié.

Quelques-uns des lieux saints, qui attirent l'affluence des pélerins, ont pour origine la résidence, le martyre ou quelqu'action remarquable des saints que l'Église honore : telle est la grotte où saint Privat, l'apôtre du Gévaudan, et peut-être son premier évêque, fut découvert et ensuite massacré par les barbares du IIIe. siècle. D'autres lieux doivent leur célébrité à des miracles éclatants, auxquels la foi ne nous ordonne pas de croire, mais que la religion nous prescrit de respecter, et que la prudence nous interdit de contredire. Enfin, il y en a beaucoup en faveur desquels il existe une dévotion justifiée par des grâces incessantes, des miracles même qui, pour être personnels à ceux que la foi anime, n'en sont pas moins une preuve de la prédilection de Dieu et des saints en leur faveur. On peut dire de cette dévotion

qu'elle existe, parce qu'elle existe; c'est-à-dire sans cause connue. On va faire un pélerinage, parce que l'on sait que d'autres y ont obtenu des grâces; et des grâces s'y accordent, parce que, dans le grand nombre des pélerins, quelques-uns se trouvent en position d'être exaucés. C'est dans cette catégorie de pélerinages que nous rangerons le sanctuaire de Notre-Dame de Quézac.

Nous n'avons pas la prétention de faire une histoire de cette église, nous le répétons : car, outre notre impuissance qui nous arrêterait bientôt, nous avons contre nous le défaut de matériaux et l'insuffisance de la tradition; mais nous essaierons de coordonner les divers monuments que nous avons entre les mains, et que nous devons à la bienveillance de Mgr. Foulquier, notre pieux évêque, toujours si désireux d'aider tout ce qui peut contribuer à la gloire de Marie.

Le premier monument écrit que nous ayons sur Notre-Dame de Quézac est une bulle du pape Urbain V, par laquelle ce souverain pontife établit un chapitre collégial au lieu qui nous occupe. Jusqu'à cette époque, l'église de Quézac était un prieuré. Le titulaire de ce bénéfice résigna entre les mains du pape, et le collége put être établi de plein droit. Il fut composé d'un doyen, d'un sacristain et de six chanoines; tous devaient être prêtres ou le devenir dans le délai d'un an, sous peine d'être privés de leur bénéfice. Urbain institua aussi, au même collége, un diacre et un sous-diacre : ceux-ci, dit la bulle, auront droit aux canonicats vacants s'ils en sont dignes, à la condition d'être élevés au sacerdoce dans l'année. Les membres du chapitre sont séculiers, ils doivent, néanmoins, habiter et vivre en commun, au moyen des revenus de l'église; et, s'il y a un excédant, il doit être partagé par personnes. Nous voyons, dans des actes postérieurs, que le doyen avait double part. Le doyen, chef du chapitre, est chargé de tout ce qui regarde les personnes; le sacristain, de

tout ce qui concerne le service de la paroisse ; il est curé.

Le pape se réserve la première nomination des membres du chapitre ; mais la bulle dispose que, lorsque plus tard, il surviendra des vacances, les survivants les rempliront, par voie d'élection, à la charge, par les élus, de faire confirmer leur nomination par le prieur du monastère d'Ispagnac, de l'ordre de saint Benoît. Nul ne pourra être élu et confirmé, s'il n'est originaire de la ville ou du diocèse de Mende. Le pouvoir d'élection conféré au chapitre est attesté par un manuscrit appartenant aujourd'hui à l'église de Quézac et où nous lisons, f°. 366, v°., que, en 1627, le chapitre élut pour doyen M°. Pierre Martineau, du diocèse de Lusson, en remplacement de Balthasar de Grégoire, qui venait de mourir.

Telle est la teneur de cette bulle, qui est datée d'Avignon, le troisième jour des calendes de mai et la troisième année du pontificat d'Urbain V, c'est-à-dire le 28 avril 1365.

Nous devons dire ici, tant pour cette bulle que pour les quatre autres dont nous aurons à parler, que nous n'avons point vu les originaux, mais seulement des copies ; elles nous inspirent cependant la plus entière confiance, car elles proviennent des anciennes archives du chapitre de Quézac. Le corps de l'écriture, qui est le même pour toutes, nous paraît être de la fin du XVII°. siècle. On ne doit pas penser qu'à cette époque on eût pu admettre, dans les archives capitulaires, des bulles apocryphes. Nous les tenons donc pour certaines.

Cet acte d'Urbain V ne nous donne pas une date, un indice même de l'origine de la dévotion qu'avaient nos pères pour Notre-Dame de Quézac ; mais il nous fait comprendre que ce sanctuaire jouissait déjà, à cette époque, d'une ancienne célébrité. Le pape y dit qu'il désire contribuer à l'*augmentation* du culte divin. Un prieuré existait déjà, puisque c'est après la résignation du prieur et de son vicaire que le collége est

établi. Nous mentionnons ici une tradition locale, en laissant à chacun le droit de l'accepter ou de la rejeter. Les traditions ne font pas autorité, cependant elles ont une certaine valeur qu'il ne faut pas négliger. Voici donc celle dont nous parlons : on croit, dans le pays, que le prieur de Quézac alla trouver le pape, à Avignon, et le pria de faire un établissement religieux dans cette ville, car ses revenus étaient tellement considérables qu'il ne savait qu'en faire. Admirons, en passant, ce vertueux désintéressement, et que ceux qui ne voudront point admettre ce fait en lui-même, comprennent que cette tradition ne serait pas arrivée jusqu'à nous si les générations successives, qui nous l'ont transmise, avaient répugné à croire à une telle abnégation.

Pour que le prieuré de Notre-Dame de Quézac fût devenu aussi riche que le dit la tradition, il fallait que la dévotion pour cette église fût bien ancienne. D'ailleurs, nous avons mieux pour prouver qu'au milieu du XIVe. siècle le prieuré devait être riche, c'est la bulle même d'Urbain V qui nous donne cette preuve : en effet, le pape s'occupa avec grand soin de la fondation de ce collége, il donna à ce sujet trois bulles consécutives : la deuxième est du septième jour des ides de septembre de la même année, et la troisième est du dixième jour des nones du même mois.

Les deux dernières bulles confirment la première et donnent pouvoir à Guillaume Coquard de conférer, en son nom, l'institution première aux bénéficiers de la collégiale. Elle ordonne que la paroisse de St.-Étienne de Valdonez sera jointe à l'église de Quézac, à la charge, par le chapitre, d'entretenir à St.-Étienne un vicaire perpétuel. Nous ne voyons, à part cela, aucune trace d'une dotation quelconque. On doit donc penser que le prieuré était déjà fort riche : peut-être, son opulence avait-elle permis de construire une église assez grande et assez belle pour la nouvelle institution ; mais il

manquait les bâtiments nécessaires pour le collége, les cloîtres, les salles capitulaires et le logement de dix chanoines séculiers. Puisque le pape, fondateur, n'attribue aucune somme d'argent pour ces dépenses de première nécessité, non plus que pour l'entretien des bénéficiés, nous ne pouvons nous refuser à croire que déjà l'église de Quézac était suffisamment riche pour pourvoir à tous ces frais. Si les ressources pécuniaires étaient assez grandes pour couvrir les besoins d'une telle fondation, nous ne pouvons en voir l'origine que dans la piété de nos pères ; et, pour cela, il faut remonter bien haut et convenir que la dévotion publique était ancienne envers Notre-Dame de Quézac : car l'aumône du pélerin est trop minime pour qu'il ne faille pas en accumuler beaucoup, et pendant long-temps, pour arriver à la somme qui fut alors nécessaire.

Il nous reste maintenant à réfléchir sur les motifs qui ont pu porter Urbain V à fonder la collégiale de Quézac. La piété de ce souverain pontife est assez connue pour que, de sa part, rien ne doive étonner; aussi n'est-ce pas sur la fondation elle-même que se dirige notre attention, mais sur le choix du lieu de Quézac.

Urbain V, de la famille de Grimoard, était né au château de Grizac, paroisse de Bédouès; il y fonda aussi une collégiale, dont nous aurons peut-être à nous occuper plus tard. Personne ne se demande pourquoi ce pape a voulu que son berceau fût entouré d'un chapitre qui devait, à perpétuité, chanter les louanges de Dieu, et prier pour sa famille qui demeurait près de là, et dont les cendres devaient reposer dans les cryptes de l'église. Nul ne s'enquiert pourquoi le même pape a construit une église cathédrale à Mende : c'était sa ville épiscopale; à peine établi sur la chaire de saint Pierre, il transfère, du siége de Mende à celui d'Avignon, Pierre Gérard, notre évêque; le trône épiscopal est laissé vacant, mais l'église

du Gévaudan n'est point veuve: c'est un de ses enfants, c'est le pape lui-même qui gouverne par l'intermédiaire des grands-vicaires qu'il nomme *ad hoc;* il consacre les immenses revenus de l'évêché à la construction d'une cathédrale qui manquait à ce diocèse; nous devons croire que cet édifice était beau si nous considérons les deux chapelles absidales qui ont résisté au vandalisme de plusieurs époques. Je le répète, cet acte du pape Urbain V n'a pas besoin de s'expliquer, c'est un élan de sa piété filiale envers son église-mère. Mais il n'en est pas de même pour Quézac.

Pourquoi le simple prieuré de Quézac a-t-il attiré l'attention d'Urbain, au milieu des préoccupations qui l'assiégeaient dans le commencement de son pontificat et avant même qu'il eût pensé à la cathédrale de Mende? Si Urbain n'avait pas eu de raison particulière, nous ne voyons pas pourquoi il aurait choisi Quézac pour une fondation. Comme fils de l'église de Mende, il avait tout le Gévaudan pour patrie. Enfant de saint Benoît, il avait le monastère du Monastier, où sa jeunesse s'était passée; il avait celui d'Ispagnac, dont il s'est bien souvenu plus tard. Les grottes miraculeuses de St.-Privat et de Ste.-Enimie auraient pu également attirer l'attention de notre illustre compatriote. Pourquoi donc a-t-il choisi Notre-Dame de Quézac? Un chrétien ne peut pas hésiter à croire que le sanctuaire qui existait dans ce village ne fût déjà, et depuis long-temps, en possession de la vénération publique; et que le souverain pontife, qui était né non loin de là et connaissait les grâces incessantes que la Mère de Dieu attirait sur les nombreux pélerins qui visitaient son sanctuaire, ait voulu rendre le culte de Marie plus éclatant par sa fondation filiale.

Le chapitre sera séculier, il est vrai, et peut-être le voisinage si rapproché des Bénédictins d'Ispagnac justifie-t-il suffisamment cette clause; mais l'office sera chanté de jour et de nuit, *nocturnum atque diurnum*, et l'on dira une messe solennelle tous les jours.

Toutes ces raisons suffisent, ce nous semble, pour établir qu'au milieu du XIVe. siècle la dévotion au sanctuaire de Notre-Dame de Quézac était déjà fort ancienne et que le pape Urbain V n'a fait que lui rendre hommage et ne l'a pas établie.

Une autre bulle, mais bien postérieure, nous fait voir que le chapitre de Quézac était riche; elle règle le mode de partage entre les chanoines de ce qu'il restera, après toutes les dépenses de l'église, de la vie en commun, etc. Il fallait que les ressources pécuniaires fussent grandes pour qu'on s'occupât de ce qui resterait après l'entretien de l'église et du collége. Cette bulle ne porte pas le nom du pape qui l'a donnée, mais cette négligence du copiste est facile à réparer, puisque la date est positive. Elle est de l'année de l'Incarnation 1503, le sixième jour des calendes de décembre, première année du pontificat de Jules II. Cette date suffit pour nous faire savoir que c'est ce pape qui en est l'auteur, puisque l'on sait qu'il fut élu le jour de la fête de tous les Saints (1503). Ce pontife, dont le nom dans le monde était Julien de La Rovère, avait été évêque de Mende, et il est glorieux pour nous de voir que cet homme, qui a tenu une si grande place dans l'histoire, ait pu, moins d'un mois après son élection, tourner ses regards sur un petit coin du Gévaudan. Nous ne pouvons nous empêcher de voir là une nouvelle preuve de la célébrité de Notre-Dame de Quézac.

Nous avons encore une autre bulle qui même aurait dû être mentionnée avant la précédente; elle ne fait que confirmer et corroborer tout ce qui existait avant. Elle n'a d'intérêt pour nous que comme une nouvelle preuve de la sollicitude du Saint-Siége pour notre église. Cet acte est écrit au nom du pape Alexandre. Le copiste, ignorant ou distrait, a écrit ainsi sa date : *l'an de l'Incarnation* 1408, *le* 29 *juin, sixième année de notre pontificat.* A cette époque, la tiare était disputée entre Grégoire XII et Benoît XIII. En 1409,

nous trouvons Alexandre V, qui n'a régné que dix mois : peut-être est-ce lui qui a signé la bulle ; mais ce pourrait être aussi Alexandre VI, élu le 11 août 1492. Dans cette hypothèse, la sixième année de son pontificat finirait le 11 août 1498, et l'erreur du copiste consisterait à avoir mis un 0 au lieu d'un 9, ce qui est très-vraisemblable. Du reste, les recherches à ce sujet sont inutiles, puisque l'importance de cette bulle consiste uniquement, pour nous, dans son existence même, c'est-à-dire dans l'intérêt que nous trouvons à montrer un grand nombre de bulles données en faveur de notre église.

Nous avons mentionné cinq bulles en faveur du sanctuaire de Notre-Dame de Quézac ; elles suffisent pour montrer l'importance de cette église dès le XIVe. siècle, et pour justifier que, bien avant cette époque, la dévotion publique y faisait affluer les pélerins. Nous allons voir que, bien plus tard, les fidèles ont continué ce pieux usage.

En 1658, M. Pierre de Martineau, doyen du chapitre, adresse à l'évêque de Mende une supplique dans laquelle il expose que, d'après les réglements, l'honoraire des messes est fixé, à Quézac, à 8 sous, tandis qu'à Mende, et dans le reste du diocèse, il n'est que de 5 sous. Il résulte de cette différence que l'intention des pélerins n'est pas satisfaite : car, ignorant cette variation de prix, ils ont moins de messes qu'ils ne croient pour la somme d'argent qu'ils donnent. Le doyen demande, en conséquence, que l'honoraire des messes soit fixé à 5 sous à Quézac comme dans tout le reste du diocèse.

Conformément à cette supplique, Mg^r^. de Marsillac, évêque de Mende, rend une ordonnance, en date du 5 octobre 1658, qui fixe l'honoraire des messes, à Quézac, à 5 sous.

Cet acte paraîtra peut-être au premier abord dénué de tout intérêt actuel ; cependant nous le mentionnons, pour montrer d'abord que l'affluence des pélerins était assez grande

pour que le chef du chapitre crût devoir attirer l'attention de l'autorité épiscopale sur le préjudice que supportait leur piété ; ensuite, nous sommes heureux de trouver une occasion de rendre justice et hommage au désintéressement du clergé, précisément à une époque où il est le plus accusé d'avoir abusé de son pouvoir pour accaparer des richesses.

Notre but est d'établir l'importance que la piété publique attachait à l'église de Quézac, nous la trouvons parfaitement prouvée par un acte de 1657. C'est une délibération du chapitre, en date du 8 novembre. Il y est exposé que plusieurs chanoines se livrent à la confession pendant l'office canonial, de sorte qu'il n'en reste plus au chœur un nombre suffisant pour le chant et la pompe du service divin. Le chapitre, comprenant la gravité d'un pareil état de choses, règle que désormais les chanoines ne pourront plus se livrer à la confession pendant les offices. Toutefois, le sacristain qui a charge d'âmes et qui est curé du lieu, pourra confesser, mais seulement ses paroissiens et non les pélerins. Cependant, par dérogation à la règle qu'on vient d'établir, on permet au chanoine garde-autel de confesser les pélerins pendant les offices, attendu que sa charge ne l'oblige pas à assister au chœur, excepté les jours de fêtes solennelles ; mais, comme il faut satisfaire la piété des pélerins, le chanoine garde-autel pourra faire venir des religieux ou autres prêtres approuvés, afin de confesser les pélerins pendant les offices ; il pourra aussi faire dire une messe avant les Matines, et une autre à la fin de la grand'messe pour la commodité des étrangers.

On ne peut pas voir plus clairement la preuve de la grande affluence des fidèles.

Nous dirons, pour l'instruction de ceux qui pourraient l'ignorer, que la charge de garde-autel répondait, à cette époque, à ce que l'on nomme aujourd'hui sacristain.

Un manuscrit qui a pour titre : *État des choses mémorables*, et qui appartient à l'église de Quézac, nous a été communiqué par les ordres de Mgr. Foulquier. Nous y lisons, au f°. 366, v°. : « qu'en 1630, la peste régnant dans les villes du Puy, Lyon, Nîmes, Avignon, Montpellier et autres, et même dans quelques lieux du Gévaudan comme Florac et les Estrèzes, le clergé et les habitants de la ville de Mende, pour fléchir la colère de Dieu, se vouèrent à Notre-Dame de Quézac, où ils vinrent en procession. Ils donnèrent à l'église un calice d'argent où se trouvent les armes du chapitre et une chasuble au bas de laquelle sont les armes de la ville (probablement de la ville de Mende), ils furent préservés du fléau ; c'est pourquoi les habitants de Mende sont grandement dévots à ladite Vierge et viennent tous les ans la visiter. »

Il fallait que la confiance publique en l'intercession de Notre-Dame de Quézac fût bien grande pour que la population d'une ville épiscopale suivît son clergé pour aller en procession à travers les montagnes de Sauveterre et fît un trajet de 30 kilomètres par des chemins comme ceux du XVIIe. siècle, dans le seul but d'implorer la Mère de Dieu dans son sanctuaire privilégié. L'église avait été démolie par les hérétiques ; les pierres monumentales avaient pu céder sous les coups des nouveaux vandales ; mais la piété publique était restée debout, et elle s'acheminait péniblement, avec foi, vers ce saint pélerinage ; elle y arriva, cette foule pieuse, et la ville de Mende fut, pour un siècle, préservée de la peste.

Ce n'est pas à nous, simples fidèles, qu'il peut appartenir de dire ce que l'on doit conclure de l'exposé de ce fait. La peste du XVIIe. siècle fut moins désastreuse que celle du siècle suivant, et à l'une comme à l'autre époque, on a vu ce fléau frapper capricieusement à droite et à gauche, tout

en respectant certaines localités intermédiaires. Rien donc ne prouve positivement que les habitants de Mende n'ont dû leur salut qu'à leur pieuse entreprise. Pourtant quelle consolation n'est-ce pas pour le chrétien de penser que la prière et la pénitence peuvent, même dans ce monde, fléchir la colère de Dieu !

Les habitants de Mende avaient une chapelle dédiée à la Vierge dans la cathédrale bâtie par Urbain V; par une suite de circonstances dont la cause ne peut être connue, cette chapelle a résisté à la reconstruction de l'édifice que fit François de La Rovère, à la fin du XVe. siècle. Sans doute, la piété de ce vénérable évêque la fit respecter. Cette chapelle a résisté encore à la démolition de l'église par les protestants, en 1580. Dès que les calvinistes se furent retirés, l'évêque Adam de Heurtelou fit rebâtir la cathédrale, mais il respecta encore la chapelle de la Vierge, et elle fait encore partie du monument, bien que sa décoration architectonique diffère essentiellement de celle du reste de l'édifice. Dans cette chapelle, on vénère une statue de la Vierge dont l'origine paraît remonter fort loin. Cette statue a traversé les brigandages des calvinistes du XVIe. siècle et les Saturnales des inventeurs de l'Être-Suprême, au XVIIIe. Elle existe encore et est aujourd'hui, comme jadis, l'objet de la vénération générale. De plus belles statues de Notre-Dame ont été exposées à la cathédrale, le peuple a redemandé son antique Vierge noire; elle décore encore la niche de la chapelle d'Urbain V.

Cette digression, beaucoup trop longue, semble nous avoir écarté de notre sujet, et cependant elle s'y rattache complètement, et sert à prouver la haute confiance que l'on attachait à Notre-Dame de Quézac. On comprend, en effet, que le peuple de Mende, ayant en vénération sa Vierge noire, a dû sentir un grand mouvement de confiance envers le sanctuaire de Quézac, pour qu'il ait cru devoir se transporter

en masse à une aussi grande distance, afin d'y déposer des prières plus efficaces que celles qu'il pouvait offrir dans sa propre ville.

Jésus-Christ n'a pas plusieurs mères et partout, sans doute, on peut utilement honorer son image. Cependant l'expérience prouve et l'Église croit qu'il est des lieux privilégiés auxquels Dieu attache des grâces particulières et où les saints reçoivent un culte de prédilection. Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent n'a pour but que de montrer que le sanctuaire de Notre-Dame de Quézac est de ce nombre. Nous allons continuer à en chercher des preuves dans les vieux manuscrits.

En 1642, le 29 janvier, Pierre de Martineau, doyen; Mathieu Farget, sacristain, et les autres chanoines assemblés en chapitre : « Considérant que la grande multitude de « peuple et affluence de pélerins est telle que la moitié des « pélerins restent hors l'église, et la moitié remplit l'église, « de telle manière que leur dévotion ne se peut accomplir à « cause de la *grandissime* presse ; ont délibéré qu'il était « nécessaire d'agrandir l'église, tant en longueur que pour « y faire des galeries en bois du côté du Septentrion. » Suivent ensuite les détails des prix faits qui furent donnés pour ces travaux. Nous y remarquons une clause qui indique tout à la fois la prédilection du pape Urbain V pour cette collégiale et le respect du chapitre pour son vénérable fondateur. Cette clause est ainsi conçue : « Les entrepreneurs doivent « poser sur une porte une pierre de taille gravée avec les « armes du chapitre, qui sont celles du pape Urbain cin- « quième, d'honorable mémoire. »

Cet acte nous servira plus tard dans nos études archéologiques. Nous ne nous occupons maintenant que d'histoire, et nous devons remarquer, comme nous l'avons déjà fait, que, si Urbain avait bien voulu autoriser le chapitre de Quézac à

prendre ses armes qui, à part leur illustration pontificale, avaient encore une grande valeur héraldique dans un temps fort éloigné du nôtre; de son côté, le collége se montrait reconnaissant, puisque, après deux siècles, il mentionnait l'origine de ses armes.

A part cette réflexion, en quelque sorte incidente, nous voyons dans le manuscrit cité le plus grand témoignage possible de la célébrité du lieu qui nous occupe. En poursuivant le dépouillement de ce *Memorandum*, nous verrons ce fait de plus en plus confirmé.

Malgré le pillage exercé par les huguenots, le chapitre put, en 1649, se procurer les aumusses et les chapes dont on avait été privé. Il paraît qu'au milieu du XVIIe. siècle, on avait encore conservé l'ancienne forme des ornements de l'autel, car nous voyons, parmi ceux qui ont été donnés ou achetés, après le pillage des hérétiques, une dalmatique pour le diacre et une tunicelle pour le sous-diacre: ces expressions sont répétées plusieurs fois. On put mieux encore, on fit refaire les trois grandes voûtes *qui avaient été démolies* par la rage des hérétiques. Il est fait mention dans le manuscrit que: « de Serres, dans son histoire, dit qu'à Quézac, en « Cévennes, ceux de la religion enlevèrent 280 marcs d'ar- « gent, des reliques et autres ornements, et réduisirent en « cendres l'image miraculeuse de la Sainte Vierge. »

M. l'abbé Pascal, prêtre très-distingué de ce diocèse, et dont le zèle est infatigable pour tout ce qui intéresse l'église du Gévaudan, a fait des recherches et a trouvé à la bibliothèque royale de Turin, l'histoire peu connue de de Serres, avec le passage précité.

Quelques personnes, se fondant peut-être sur la réputation de richesse qu'on attribuait au chapitre de Quézac, avaient cru que la statue de Notre-Dame était d'argent massif. De Serres, auteur contemporain, dit que cette image fut réduite

en cendres, elle était donc en bois. Les iconoclastes du XVIIe. siècle, comme ceux de toutes les autres époques, étaient trop sages pour détruire par le feu ce qui pouvait avoir une valeur intrinsèque. Et, d'ailleurs, on aurait dit que l'image avait été fondue et non réduite en cendres.

On a fait des recherches, dans les souvenirs de la tradition, pour savoir si cette image miraculeuse était noire. Rien jusqu'à présent n'a pu nous instruire de ce fait, peu important d'ailleurs. Si nous devions hasarder notre opinion, nous dirions que cette statue pouvait être noire. Celle du Puy, qui fut brûlée en 1793 et dont nous avons vu une partie de la couronne, était en bois noir; celle de Mende, dont nous avons déjà parlé et qui fut sauvée du milieu des flammes révolutionnaires, par la pieuse fraude d'une vieille femme, est aussi en bois noir; enfin, nous citerons la célèbre Vierge noire de Dijon qui est de même. Tout cela ne prouve pas que la statue de Quézac dût être noire; mais comme nous l'avons dit, elle pouvait être de cette couleur, puisque parmi les anciennes Madones il y en a beaucoup de noires. Il est, du reste, fort inutile pour notre sujet de discuter cette question. Nous insistons seulement sur l'épithète de *Miraculeuse* que l'historien de Serres donne à la statue brûlée.

En 1643, Mg^r^. de Marsillac, évêque de Mende, fit une mission à Quézac. Il y demeura, dit le manuscrit, pendant les mois de juillet, août et partie de septembre. Les quatre paroisses du Valdonez y vinrent en procession: il fallait que cette église eût une grande importance religieuse pour que cet évêque, alors tout occupé de réparer les maux, tant spirituels que temporels, que les huguenots avaient causés à son diocèse, ait pu donner près de trois mois de son temps à une mission rurale.

La nécessité d'un service spécial pour faciliter les exercices pieux des étrangers est si manifeste, que Mg^r^. de Serroni,

évêque de Mende, se croit obligé de rendre une ordonnance, le 28 septembre 1664, par laquelle il règle que le sieur Pontier, sacristain, ayant charge de curé de Quézac, devra se faire assister d'un vicaire approuvé par l'évêque et sera obligé de le salarier. En outre, aux grandes fêtes de Notre-Seigneur ou de la Sainte-Vierge, le chapitre sera tenu d'entretenir deux autres confesseurs séculiers ou réguliers autorisés par l'évêque.

Voilà donc plusieurs actes qui concourent à établir combien était grande l'affluence des étrangers que leur dévotion attirait constamment aux pieds de la Vierge de Quézac. D'abord on reconnaît que le temple est trop petit, puisque la moitié des assistants n'y peuvent trouver place; plus tard, on comprend qu'il ne suffit pas que les pélerins puissent pénétrer dans l'église, il faut encore qu'ils puissent s'approcher du tribunal de la pénitence. Huit prêtres ne peuvent suffire à ce travail, en dehors des heures canoniales : le zèle des chanoines leur avait fait négliger les devoirs spéciaux de leur charge, ils avaient abandonné le chœur pour satisfaire la piété des fidèles. Le chapitre d'un côté, l'évêque de l'autre, prennent des mesures pour assurer aux pénitents l'administration des sacrements, sans enfreindre la règle d'institution du pieux fondateur. Il y aura un plus grand nombre de confesseurs ; on dira deux messes de plus et les pélerins pourront se faire absoudre, même pendant les offices.

Les chanoines ne se préoccupent nullement de leurs intérêts pécuniaires ; il faudra un salaire à ces confesseurs étrangers, des honoraires pour ces deux messes supplémentaires, un traitement pour ce vicaire; on pourvoira à tout cela sans que l'on s'en occupe à l'avance. Hommes de foi, les ministres de Dieu veulent d'abord, et avant tout, que leur Maître soit servi. Pour cela, ils se priveront d'une partie de leur superflu, peut-être même d'un peu du nécessaire ; on n'en dit rien.

Nous voyons enfin, dans ce même *Memorandum*, que le

14 septembre 1721, le clergé et les habitants de Quézac, effrayés par l'approche de la peste, firent vœu à la Sainte-Vierge d'une procession annuelle pour obtenir son intercession. Dans cet acte qui est authentique et porte vingt-cinq signatures, on décrit les prières qui seront faites à cette procession, et l'itinéraire qu'on y suivra.

Cette pièce donne lieu à une réflexion que nous ne pouvons passer sous silence.

La peste de 1720 fit beaucoup plus de ravages, au moins dans notre pays, que celle du siècle précédent, sur laquelle, du reste, je ne crois pas qu'il existe des détails bien précis; mais nous en avons pour celle-ci. Le P. Louvreleul, historien contemporain, nous donne la statistique, paroisse par paroisse, des victimes du fléau. Nous voyons dans ce travail que, partout où cette maladie a frappé, la perte est au moins de moitié des habitants; tandis que, dans la paroisse de Quézac, il n'a péri que 66 personnes sur 1160, et encore n'étaient-elles pas du lieu même de Quézac, mais des villages du Chambonnet, du Buisson et du Masandré.

La ville de Mende, qui avait été préservée au siècle précédent, ne le fut pas cette fois; elle perdit proportionnellement beaucoup moins que les paroisses rurales, et cela devait être, puisque la santé publique trouvait de bien plus grandes ressources dans la police qui avait bloqué la ville, dans les soins médicaux, et plus encore dans le dévouement du clergé régulier et séculier, des magistrats et des âmes charitables.

Nous ne voulons tirer aucune conséquence des faits que nous venons de constater. Libre à chacun d'admettre ou de rejeter l'intercession de la Vierge de Quézac; mais, puisque nous faisons un historique de son sanctuaire, nous croyons devoir consigner tout ce qui s'y rapporte. A l'approche du premier fléau, la ville de Mende alla se jeter aux pieds de

Notre-Dame de Quézac, et la peste n'entra pas dans la ville épiscopale ; au siècle suivant, nous ne voyons aucune manifestation religieuse de la part des Mendois, et un quart d'entr'eux furent victimes de cette terrible maladie.

Si ces faits n'indiquent pas à tout le monde l'utilité de recourir à la Mère de Dieu, en présence du malheur, nous plaindrons ceux qui penseront ainsi, et, avec la multitude, nous adresserons nos humbles remercîments au pieux prélat qui, par des actes récents, vient de réhabiliter le sanctuaire de Quézac.

On croit généralement que c'est à Urbain V que l'on doit la construction de l'église de Notre-Dame de Quézac. Quelque regret que nous ayons de contester une origine aussi flatteuse, nous devons dire que ce gracieux sanctuaire ne peut pas, selon nous, être attribué au pontife gévaudanais.

L'analyse que nous avons faite plus haut des bulles d'érection et de confirmation, données par Urbain en faveur de la collégiale de Quézac, ne font mention d'aucun don, allocation ou attribution pécuniaire, en faveur de cette institution : nous avons même déduit de cette circonstance des preuves de la piété locale qu'il est inutile de répéter. Nous laissons maintenant le côté historique, précédemment étudié, pour entrer exclusivement dans la discussion architectonique ; nous avons parlé à l'esprit, nous allons, à présent, parler aux yeux.

L'église de Quézac a eu à subir des mutilations de plusieurs espèces : d'abord la rage destructive des huguenots, à la fin du XVIe. et du XVIIIe. siècles, puis la haine sacrilége de 1793 ; enfin, ce qui, au point de vue monumental, est encore bien déplorable, le zèle ignorant des curés. Malgré ces diverses dévastations et les restaurations peu artistiques qui les ont suivies, on peut voir très-distinctement ce qu'était

le monument primitif, et lui assigner une date que nous ne faisons remonter que vers le commencement du XVe. siècle. Quand nous disons le monument primitif, nous n'entendons parler que de ce qui reste aujourd'hui; puisque nous avons déjà établi qu'un sanctuaire existait à Quézac bien antérieurement à la venue du pape Urbain V.

Nous allons maintenant faire la description de l'édifice.

Un peu en avant de l'église, à une cinquantaine de mètres environ, nous avons remarqué les restes d'un grand pilier, dont la sculpture, d'une grande pureté d'exécution, rappelle le commencement de la période ogivale qu'on nomme prismatique. Il règne ici une heureuse harmonie entre le tore qu'on va abandonner et le prisme qui bientôt prendra le dessus. Cet ensemble est on ne peut plus gracieux, il évite la monotonie des tores trop multipliés, et la sécheresse des longues baguettes; la scotie, arrondissant ses contours entre les autres moulures qu'elle unit plutôt qu'elle ne les sépare, donne à l'ensemble un air de grandeur et d'élégance que nous avons été étonné de rencontrer dans un village.

Ce morceau d'architecture, isolé de l'église et loin des bâtiments de la collégiale, appartenait, sans doute, autrefois, à une construction qui devait se rattacher à l'une et à l'autre; car la grandeur de ses proportions ne permet pas de l'attribuer à une habitation particulière. Les vieillards du pays disent qu'il y avait là un grand portail. Cet indice nous a amené à penser qu'au moyen-âge le collége, l'église, le cimetière et l'enclos des chanoines, étaient enfermés dans la circonscription d'un mur d'enceinte, dont je voyais les restes de la porte principale.

En avant de l'église, on trouve un porche, à base carrée, composé de trois arcades soutenues par deux piliers; la porte de l'église forme le quatrième côté; le dessus est une voûte d'arête; les moulures qui ornent les piliers, les

voussoirs des trois arcades et les nervures de la voûte sont les mêmes que ceux dont nous avons parlé tout à l'heure. La porte de l'église devait être grande et belle, à en juger par ce qu'on en peut encore voir; on l'a murée, en y laissant seulement une petite ouverture comme pour une maison bourgeoise. Nous avons admiré la saillie de l'archivolte, ornée d'un rempant de crosses végétales, et surmontée d'un bouquet terminal fort gracieux; de chaque côté et au droit des pieds-droits, se trouve un joli pinacle, décoré aussi de crosses. Tout ce qu'on peut voir de cette porte, est entier; il serait peu coûteux de détruire cette mauvaise maçonnerie et de mettre au jour cette belle porte.

Ce porche est surmonté d'un toit rustique qui prend naissance tout juste à l'extrados des arcades. On ne peut pas douter qu'il n'ait eu autrefois un couronnement quelconque, et nous ne serons pas embarassé de le trouver, puisque nous avons vu, dans la partie historique de cette notice, qu'en 1643, Jean Forgeon fut chargé par le chapitre, entre autres choses, de faire la plus haute voûte de la tour vieille, qui regarde le Midi. Or, le côté du Midi, où se trouve le porche dont nous parlons, n'offre aucune place où il pût y avoir une tour, sinon sur le porche même, comme il en existe d'ailleurs beaucoup aux églises de cette époque. Celle-ci, au reste, ne montre pas de trace de clocher du moyen-âge: tout nous porte donc à croire que le porche supportait encore, au XVIIe. siècle, une tour campanaire.

Le plan de l'église se composait originairement d'une nef, flanquée, de chaque côté, de trois chapelles. La plus basse, du côté du Midi, ne doit pourtant pas porter ce nom, puisqu'elle n'est que le vestibule communiquant du porche à la nef, et servant d'unique entrée à l'église. Celle-ci est divisée en trois travées, par deux piliers de chaque côté, qui soutiennent trois voûtes d'arêtes ogivales avec clefs semi-pendantes,

sur chacune desquelles est un écusson armorié. Les chapelles sont voûtées de même. Le haut de l'église est une abside en hémicycle d'une forme très-gracieuse ; elle était éclairée, dans le principe, par cinq fenêtres, dont une a été bouchée par la construction moderne d'un ignoble clocher, qu'on a bâti du côté du Nord, et qu'on entretient à l'état de blancheur éclatante; heureusement l'extérieur de l'église a été, jusqu'à présent, préservé.

L'église de Quézac fut détruite par les protestants, dans les guerres civiles de la fin du XVIe. siècle, quelques parties de l'édifice furent pourtant épargnées; dès que l'orage fut passé, on fit des travaux provisoires qui permirent de reprendre l'exercice du culte, mais bientôt l'on s'occupa sérieusement de rétablir et de restaurer ce monument. Nous voyons, dans les manuscrits des archives du chapitre, qu'en 1642, on refit la voûte du chœur, et l'on ajouta une galerie du côté du Septentrion, pour agrandir l'église; on la prolongea aussi du côté du fond. La galerie dont il est parlé dans cet écrit forme une nef collatéraie, de sorte que l'on dut reculer les chapelles pour faire place à cette nouvelle construction, dont les voûtes simples, et même rustiques, accusent la parcimonie ou l'ignorance de l'ouvrier. L'agrandissement du fond de l'église est encore plus déplorable : on s'est contenté de prolonger la nef sans rien ajouter aux bas-côtés, et l'on a partagé la hauteur de cette nouvelle construction en deux parties, au moyen d'une voûte très-basse et fort ignoble; le dessus sert de tribune : c'est évidemment un maçon de village qui a fait et conçu ce travail.

Tout dans l'église de Quézac annonce la beauté d'une construction primitive, détériorée par les vandales de plusieurs époques. On reconnaît parfaitement la forme première de toutes les fenêtres, et on voit qu'elles étaient fort belles ; on a muré presque toute la partie droite, de sorte qu'il n'y a

guère d'ouvert aujourd'hui que les ogives. Peut-être ces grandes baies, privées de vitraux, donnaient-elles une clarté trop vive; peut-être aussi a-t-on bouché la partie inférieure par un motif de sécurité.

Ce n'est plus maintenant des ennemis de la religion que nous avons à nous plaindre, c'est la barbarie de ses ministres que nous déplorerons. Nous avons remarqué que toutes les fenêtres de l'église, à l'exception d'une seule, ne présentent plus à l'œil attristé que des morceaux de moulures dont la disposition annonce une parfaite ornementation du moyen-âge; nous allions en accuser les destructeurs du XVIe. ou du XVIIIe. siècle, lorsque le vénérable et bon abbé Buisson, curé actuel, nous dit que c'était un de ses prédécesseurs qui, trouvant l'église trop sombre, avait fait abattre ces magnifiques dentelures pour donner un passage plus libre à la lumière. On voit qu'un curé, trouvant l'église trop éclairée, a fait murer les trois quarts des fenêtres, et puis un autre curé, la trouvant trop obscure, a mutilé ce qui restait.

Une seule fenêtre, avons-nous dit, a échappé au marteau destructeur, elle a été protégée par son humilité; elle éclaire la dernière chapelle du côté du Nord qui n'est pas en quelque sorte appropriée au service divin, c'est une espèce de garde-meuble. Nous avons conseillé d'y établir le baptistère.

La fenêtre dont nous parlons est très-jolie et fait très-bien comprendre ce qu'étaient les autres. Elle est partagée en deux par un meneau fort léger; chaque baie trilobée est surmontée d'un trèfle à pétale flamboyant; le cintre de l'ogive est rempli par un troisième trèfle semblable, mais plus grand; le tout forme un ensemble du goût et de la bonne exécution du commencement du XVe. siècle. Les morceaux de moulures restant aux fenêtres de l'abside rappellent des formes en tout semblables à celles que nous venons de décrire. Il en est autrement pour celles des chapelles: chacune

a dû avoir son ornementation particulière. L'une d'elles, dont il ne reste plus que les pieds-droits et l'archivolte, est enrichie d'un galon en spirale très-délicat. Peut-être ces chapelles doivent-elles leur origine à une fondation individuelle, et le donateur l'a-t-il fait édifier à sa guise.

Toutes les chapelles ont une crédence, nous n'en avons vu qu'une assez bien conservée pour juger de sa forme : elle est trilobée et fort bien traitée ; elle est, comme toutes les autres, à une seule piscine, ainsi qu'on les faisait à cette époque. Il devait y en avoir une plus belle, peut-être, pour le service du maître-autel ; mais, si elle existe, elle est cachée par une boiserie sans mérite, du reste.

L'autel majeur est au fond de l'abside. Nous voyons dans les manuscrits qu'il a été acheté 1,500 fr., en 1770. Il est fâcheux que le chapitre n'ait pas eu la pensée de le faire établir dans la forme du XVe. siècle. Les consoles, les volutes et les enroulements de la Renaissance contrastent avec les ogives et les trèfles du moyen-âge. Cet autel est très-beau : beaucoup de grandes églises seraient heureuses d'en avoir un pareil ; mais, à Quézac, il n'est pas à sa place.

Nous voudrions pouvoir entrer dans quelques détails, au sujet des piliers et des chapiteaux, dont l'archéologue s'occupe avec le plus grand intérêt, mais la matière fait défaut ; les dévastations et restaurations successives n'ont rien laissé à sa place : ici nous voyons un gros pilier sans forme, supportant un morceau de colonne ; là un chapiteau mutilé, employé comme moëllon ; partout le désordre le plus complet. Nous avons pourtant remarqué, près de la porte de la sacristie, un chapiteau d'un beau travail : sa corbeille est couverte de larges feuilles élégamment découpées et fortement fouillées : nous avons cru reconnaître le chou frisé ; mais elles sont tellement empâtées par d'innombrables couches de badigeon, qu'on ne voit rien de distinct. Il en est de même des

armoiries qui décorent, comme nous l'avons dit, les clefs de toutes les voûtes. Le plus grand nombre portent l'écusson du chapitre qui était, comme nous l'apprenons dans un manuscrit des archives, le même que celui du pape Urbain V, c'est-à-dire *de gueules au chef emmanché d'or*. Seulement, et peut-être pour établir une légère différence entre les armes du pape et celle du chapitre, nous remarquons qu'à Quézac, le chef envahit presque tout l'écu, tandis qu'à la cathédrale de Mende, on voit l'écusson de ce pape avec les proportions ordinaires. Les multiples couches de plâtre ne permettent pas de distinguer les couleurs du blason; mais ces armes sont trop connues dans le Gévaudan pour qu'on ne les discerne pas facilement, malgré le badigeon. Il n'en est pas de même de quelques autres écussons dont il nous a été impossible de reconnaître la composition.

Nous venons de dire que le chapitre de Quézac portait les mêmes armes que son fondateur Urbain V. C'est, sans doute, de cette similitude qu'est venue l'opinion qui attribue à ce pape la construction de l'édifice. D'abord, on confond la fondation de la collégiale avec l'érection de l'église; puis, voyant le blason du pape orner presque tous les points saillants du temple, on conclut définitivement qu'Urbain, en fondant la collégiale, a bâti l'église.

Nous avons oublié de dire que les quatre contreforts qui soutiennent la voûte de l'abside portent chacun une pierre sculptée dont on ne peut malheureusement pas voir le sujet. Deux ont été entièrement détruites par les coups de marteau, les deux autres conservent des traces si peu apparentes du travail de l'artiste, qu'on n'est guère plus avancé; sur l'une, on voit quelque chose qui ressemble aux quatre pattes d'un griffon sur son séant; sur l'autre, deux pieds humains et la marque à peine visible d'un corps. Ces contreforts nous ont paru avoir été construits après coup, et cette opinion semble con-

firmée par une délibération du chapitre, du 29 janvier 1642, qui ordonne la reconstruction de la voûte du chœur. Nous pensons que c'est à cette époque que l'on dut bâtir les contreforts actuels, et les pierres sculptées dont nous venons de parler auraient été, selon nous, placées dans la bâtisse nouvelle en qualité de moëllons, car elles sont plus ou moins au bord du parement et non au milieu.

Nous avons encore à signaler une arcature que l'on remarque à gauche, en entrant dans le vestibule : elle est de forme ogivale très-pure du XVe. siècle, et semble appartenir à un tombeau. Nous avons engagé M. le Curé à faire des fouilles à la partie extérieure correspondante; peut-être cette recherche amènera-t-elle quelque découverte.

Le plancher de l'église n'offre aucune trace de pierre tombale. M. le Curé nous a dit qu'il y avait deux caveaux : l'un sous la nef, l'autre sous le sanctuaire; il pense que le premier servait à la sépulture des chanoines, et le second à celle des doyens. Sur son assertion qu'il n'y avait aucun reste de tombeau, ni aucun travail d'art, nous ne les avons pas visités.

Nous ne pouvons pas abandonner Quézac, sans dire un mot des bâtiments du collége qui en dépendait.

Suivant nous, l'église du prieuré existante au moment de la fondation de la collégiale, c'est-à-dire en 1365, a dû être conservée près d'un demi-siècle; mais si, lors de l'institution, on pouvait se contenter, pour l'exercice du culte, du sanctuaire qui existait alors, et remettre à plus tard l'érection d'un édifice plus convenable, il fallait au moins pourvoir, tout de suite, à l'installation des dix bénéficiers vivant en commun, qu'instituait la bulle papale. Aussi avons-nous cru trouver la trace de cette construction primitive dans ce qui reste aujourd'hui de ce bâtiment, qui ne ressemble plus à rien.

Le collége, que l'on appelle dans le pays le Château, a

subi beaucoup de vicissitudes : d'abord par les guerres de religion du XVIe. siècle, pendant lesquelles il fut pris et repris : ensuite, à l'époque des Camisards; plus tard encore, en 1793. Enfin ce qui restait des anciens bâtiments, ainsi qu'un vaste enclos, fut acheté par les religieuses de sainte Ursule qui, en 1816, y établirent un monastère de leur ordre. Quelques années plus tard, un incendie vint encore détruire ce qu'avait réédifié le zèle des pieuses Ursulines. Désespérant de pouvoir rétablir cette maison conventuelle, on la supprima pour en établir une autre à Ispagnac. Cependant, observateur fidèle de l'intention de divers bienfaiteurs, l'ordre a laissé à Quézac deux ou trois sœurs qui, campées plutôt que logées dans ces vastes ruines, persistent à instruire la jeunesse.

On comprend que les quatre ou cinq dévastations dont nous venons de parler ne permettent pas de voir grand'chose de l'ancien collége de Quézac. Le rez-de-chaussée seul paraît, du moins en partie, remonter au temps primitif : on y voit de grandes et belles voûtes en tiers-point, et des murs d'une épaisseur extraordinaire; on remarque les traces d'un escalier qui devait être beau; des restes de nervures reposant sur des culs-de-lampe, indiquent l'existence d'un cloître très-étroit. On trouve des portes d'appartement en ogive pure, d'autres en forme d'accolade, d'autres carrées. A l'extérieur, il n'y a de primitif que les assises inférieures, qui sont en moyen appareil. On éprouve un vif sentiment d'intérêt en visitant ces ruines de divers âges, mais on n'a rien à écrire au point de vue monumental.

NOTICE

SUR

D'ANCIENS TOMBEAUX;

PAR M. J.-J.-M. IGNON,

Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Mende.

Il existe des tombeaux anciens à Boos, à la Tuile et à Reilhes, commune de Salmon, et à Mas-Bousquet, dépendant de celle de St.-Germain-du-Teil, arrondissement de Marvejols.

Ceux de Mas-Bousquet sont en plus grand nombre et mieux conservés. Ce petit village, dont le nom désigne une habitation entourée d'un petit bois, est au-dessus de la rive droite du Lot, non loin et en face de Boos, qui se trouve sur la rive opposée de cette rivière. Les tombeaux sont creusés dans le roc, qui est un banc de grès gris un peu incliné, placé sur un plateau appelé *Tresmenasses*, appartenant au sieur Gazanhe, propriétaire-cultivateur, de ce village. Les habitants en ont détruit plusieurs pour leurs constructions; mais on en voit encore trente, dont vingt-trois sont bien conservés. Ces tombeaux sont, pour la plupart, deux à deux, et ceux qui se trouvent ainsi accolés sont séparés par une petite rigole, aussi creusée dans le roc, apparemment destinée à l'écoulement des eaux pluviales. Cette réunion de deux tombeaux placés côte à côte indique peut-être la sépulture de l'homme et celle de la femme. Ils vont tous en diminuant progressivement de la tête aux pieds. Ceux que nous pensons avoir appartenu à des hommes sont un peu plus grands et creusés à angles droits, tandis que ceux des femmes, plus petits, sont arrondis

et forment un demi-cercle au milieu de la partie supérieure pour recevoir la tête. Leur direction varie : la plupart sont placés, la face tournée vers l'Est.

Lorsque je les visitai, le 4 juillet 1821, le plus grand nombre étaient vides et ne présentaient que le roc taillé à nu : les autres étaient recouverts de gazon. Ils n'offraient, d'ailleurs, ni en dehors ni intérieurement, aucune inscription, aucun signe ou figure gravée qu sculptée. J'en fis fouiller un, dans lequel on ne trouva que les ossements d'un cadavre qui, en partie, tombaient en poussière à l'air ou se pulvérisaient au moindre choc. Aucune autre trouvaille ne put éclairer mes recherches. Ce tombeau avait 1 mètre 85 centimètres de longueur, 47 centimètres de largeur à la tête, 35 centimètres aux pieds et 38 centimètres de profondeur.

La dimension de ceux qui étaient vides varie presque à chaque tombeau. J'en mesurai deux autres : le plus grand avait 2 mètres 6 centimètres de longueur, 65 centimètres de largeur à la tête, 45 centimètres aux pieds et 40 centimètres de profondeur. Le plus petit, et il y en a peu de dimension pareille, avait 1 mètre 67 centimètres de longueur, 46 centimètres de largeur à la tête, 32 centimètres aux pieds et 35 de profondeur.

Les tombeaux de Boos sont dans la propriété de M. Grousset, sur le chemin de Salmon, dans un pré appelé les *Tombes ;* ils sont entièrement semblables, pour la forme et les dimensions, à ceux de Mas-Bousquet. On les a creusés également dans un banc de grès gris formant un plateau incliné et placés deux à deux avec rigole intermédiaire, la tête à l'Ouest et les pieds à l'Est. Il en a été détruit une partie en extrayant de ce banc des pierres pour les constructions.

Le village de la Tuile offre encore un plateau incliné du Nord au Sud, d'une superficie de 50 mètres de long sur 42 de large, recouvert d'un banc de grès gris dans lequel on a

aussi creusé des tombeaux pareils à ceux de Mas-Bousquet et de Boos. On en remarque six, dont deux, parfaitement conservés, sont accolés et séparés par une rigole, et indiquent, par leurs dimensions et leur forme, la sépulture de l'homme et de la femme : les têtes sont en regard de l'Est. Il ne reste que très-peu de vestiges des quatre autres. Ce lieu, qui appartient au sieur Vidal, propriétaire-cultivateur de ce village, est appelé *lou Trioulas* ou *Triougas*, c'est-à-dire la Tuile. La partie où il n'existe pas de tombeaux sert d'aire pour dépiquer les grains.

On voit au village de Reilhes un plateau, aussi incliné du Nord au Sud, de 60 mètres de longueur sur 20 de largeur, recouvert d'un banc de grès gris dans lequel on a creusé des tombeaux. Il y en a quatre d'entiers et trois qui sont en partie détruits. Les dimensions des quatre tombeaux conservés varient pour chacun d'eux. La longueur du plus grand est de 2 mètres, tandis que le plus petit n'a que 1 mètre 75 centimètres. Deux de ces tombeaux ont la tête au Nord et les pieds au Sud.

On a trouvé, à Auxillac, village dépendant de Salmon, en défonçant un champ appartenant à M. Grousset, plus de trente tombeaux en pierre calcaire ou en briques, tous avec des ossements. Les débris furent employés à construire des murs, et on ne tint aucune note de leur forme ni de leur direction; mais ils n'étaient pas, comme ceux de Mas-Bousquet, de Boos, de la Tuile et de Reilhes, taillés dans le roc.

Dans ces mêmes fouilles, on trouva encore un petit caveau voûté, enduit avec la truelle et blanchi. Il régnait, dans le pourtour intérieur, une banquette en pierre; le pavé était formé d'une espèce de béton ou mastic. Ce petit bâtiment avait, dans œuvre, environ 4 mètres 50 centimètres, 3 mètres de largeur, et son élévation était à hauteur d'homme. Il fut démoli, à mesure que l'on pratiquait les fouilles, pour en employer les matériaux.

Nous avons dit plus haut qu'entre les tombeaux qui étaient côte à côte on avait pratiqué dans le roc une rigole, apparemment destinée à l'écoulement des eaux pluviales, et nous sommes d'autant plus fondé dans cette opinion que ces tombeaux ne devaient être recouverts que de terre, ainsi que le prouvent celui que nous avons fait fouiller et ceux qui ne l'ont pas encore été; que cette terre devait être arrangée primitivement en dos-d'âne : ce qui facilitait l'écoulement des eaux et explique l'objet de la rigole; et que si, dans ce moment, le dos-d'âne a disparu et ne présente plus qu'une surface plane gazonnée, cela est dû à l'affaissement occasionné par le laps de temps et par le passage habituel des habitants, qui traversent ces plateaux pour aller dans les propriétés voisines, ou qui y conduisent leurs bestiaux pour les faire pâturer.

NOTICE

SUR

LA GUERRE DES CAMISARDS,

PAR M. LE COMTE DE RESIE.

Cette notice, qui devait être lue au Congrès archéologique de Mende, est extraite du manuscrit de l'*Histoire des guerres religieuses en Auvergne et provinces voisines aux XVIe. et XVIIe. siècles*, par le comte de Resie, auteur de l'*Histoire de l'Eglise d'Auvergne*, etc., qui doit paraître très-prochainement (1).

L'édit par lequel Louis XIV révoquait d'un seul coup tous les priviléges arrachés par les huguenots aux rois, ses prédécesseurs; l'ordre royal qui fit tomber les temples érigés par le calvinisme et qui dispersa, comme l'eût fait un coup de foudre, et pasteur et troupeau, aurait, cinquante ans plus tôt, mis le feu aux quatre coins du royaume et fait verser des torrents de sang. Ce grand événement n'occasionna pourtant aucun des mouvements extraordinaires qu'aurait redoutés la politique timide de tout autre monarque. Tant il est vrai, comme l'a dit un philosophe chrétien : « *que les rois sont forts quand ils savent de qui ils sont, par qui ils sont et pourquoi ils sont* (Bonald). » Louis XIV le savait parfaitement, et c'est ce qui fit sa plus grande force contre les

(1) Chez Louis Vivès, éditeur, rue Cassette, 23, Paris.

ennemis du dedans et du dehors : ses successeurs l'ont trop souvent oublié. Ce qui prouve combien la puissance du grand roi en imposait à l'indocilité habituelle des calvinistes, c'est qu'il s'écoula quelques années sans rébellion de leur part. Il était, il est vrai, dans leur système d'attendre, pour éclater, l'occasion de la première guerre, qui distrairait l'attention du Gouvernement sur leurs manœuvres secrètes : elle ne tarda pas à se présenter. La ligue d'Augsbourg, qui fit porter à Louis XIV ses troupes au-delà des frontières, ménagea une nouvelle insurrection de la part des huguenots, en leur laissant concevoir l'espérance de l'impunité dont les flattait l'impuissance apparente du Gouvernement. Ils espérèrent que, dans la guerre de 1689, le roi Guillaume, ayant détrôné son beau-père catholique, soutiendrait en France le calvinisme ; ils se trompèrent. L'usurpateur avait assez affaire chez lui, il ne tenta aucune démarche sérieuse en leur faveur.

Ce fut à cette occasion que parurent, en Dauphiné, ces prétendus prophètes, sortis du cerveau du ministre Jurieu, ou plutôt de la fausse interprétation des livres saints, abandonnée à l'imagination délirante de la foule ignorante. La troupe fanatique, après avoir inondé cette province, passa le Rhône et fit retentir le Vivarais et les Cévennes de mille folles prédictions qui troublèrent l'imagination des nouveaux convertis et les portèrent à retourner à leurs anciennes erreurs. Des énergumènes des deux sexes, suscités par le parti, annonçant leur mission par des *sauts périlleux*, des *gonflements de poitrine* et des *convulsions*, prophétisaient la ruine de Babylone et celle du pape qu'ils nommaient l'antéchrist, ainsi que le triomphe prochain de l'église des saints, qui était le calvinisme. Ce fanatisme, qui préludait à celui des miracles du diacre Pâris, n'annonçait d'abord que des têtes malades, qui se transformèrent bientôt en sujets révoltés.

Afin d'avancer l'œuvre de Dieu, commencée par les pro-

phètes, on s'armait déjà de toutes parts, lorsque le roi détacha de l'armée qui combattait les ennemis du dehors, pour disperser ces fanatiques, des troupes qui étaient bien nécessaires ailleurs. La révolte fut comprimée pour le moment ; les assassinats et les incendies cessèrent. On renferma quelques-uns des plus mutins ; on en pendit quelques autres. Les ministres Chomel et Charnier, principaux excitateurs de tous les désordres, furent mis à mort, l'un en Languedoc, l'autre en Dauphiné. Tout le reste prit la fuite, attendant une nouvelle occasion de se révolter.

Les huguenots, rebelles par principes autant que par habitude, profitèrent de la guerre de 1701, où toute l'Europe s'arma contre Louis XIV, au sujet de la succession d'Espagne, pour reprendre les armes. Ici commence, dans le Languedoc et particulièrement dans les Cévennes, cette longue série de brigandages, de pillages, d'incendies, de cruautés inouïes jusqu'alors, qu'on a nommée la guerre des *Camisards*.

Les Cévenols, farouches et cruels, qui écrivaient sur leur bannière : *Plus d'impôts et liberté de conscience*, étaient les *socialistes* du XVIIIe. siècle. Comme ceux de notre temps, ils outrageaient la Divinité, en associant son saint nom à leurs blasphêmes et en dénaturant la parole et les actes du Rédempteur des hommes, pour en étayer leurs affreuses doctrines (1). Comme eux, ils proclamaient une guerre d'extermination à tout ce qui était au-dessus d'eux dans la société. Cependant, ils ont trouvé chez les écrivains de notre époque, des défenseurs zélés, qui en ont fait des héros et des victimes de la per-

(1) Parmi les images que répandaient les socialistes, on en remarque une coloriée, représentant Notre-Seigneur revêtu d'une tunique rouge et portant les insignes de représentant du peuple, la rosette et l'écharpe tricolore ; au bas on lit cette inscription : *Jésus-Christ, représentant du peuple, fondateur de la république chrétienne.*

sécution. Leurs brigandages, transformés en hauts faits, ont été célébrés comme les actes héroïques des plus justes représailles. Nous ne pouvons résister au désir de reproduire ici un des mille récits mensongers dont les historiens de l'école voltairienne ont souillé leur plume au sujet de cette guerre des Camisards, en le faisant suivre du narré authentique de cet événement.

La guerre des Cévennes, qui éclata en 1702, commença par un meurtre affreux, celui de l'abbé Du Chayla, missionnaire apostolique. Voici comment le raconte M. Dufey (de l'Yonne), auteur d'un grand nombre d'articles historiques et biographiques du *Dictionnaire de la conversation*, ouvrage très-répandu depuis une vingtaine d'années et qui a eu beaucoup de succès :

« Les montagnes des Cévennes, dit M. Dufey, furent cou-
« vertes de dragons et de missionnaires. Les prêches, les
« temples furent brûlés ou détruits. L'*inquisition* apparut
« sur tous les points avec ses bûchers et ses bourreaux (1).
« Les ministres surpris prêchant dans les bois, dans les ca-
« vernes, furent envoyés aux galères ; les enfants, arrachés
« des bras de leurs mères, enfermés dans les couvents pour
« être convertis. Basville, intendant du Languedoc, se si-
« gnalait par l'atrocité de ses persécutions. L'abbé Du Chayla,
« inspecteur des missions, avait transformé *son château* en
« prison ; il avait imaginé de nouveaux supplices. Il faisait
« attacher à des pieux les protestants. Ces pieux étaient dis-
« posés de manière à étreindre les membres dans une dou-
« loureuse contraction. — Les protestants des Cévennes ne
« pouvaient plus se réunir pour célébrer leur culte que dans

(1) L'inquisition sous Louis XIV !... Qui ne sait que l'essai qu'en fit François Ier., n'ayant point réussi, ce tribunal n'a jamais existé en France depuis cette époque ?

« des lieux écartés. L'abbé Du Chayla, informé qu'ils te-
« naient une assemblée secrète près de son château, au pont
« de Montverd, se mit à la tête d'un nombreux détache-
« ment de soldats. Soixante protestants sont enlevés ; l'abbé
« fait, sur-le-champ, pendre les plus hardis et conduire les
« autres à son château. Au nombre des prisonniers, était
« la fiancée d'un jeune Cévenol. Celui-ci n'a plus qu'une
« pensée, mourir ou délivrer sa maîtresse. D'autres jeunes
« gens, dont les maîtresses ou les parents avaient subi le
« même sort, se joignent à lui ; tous sont armés de fourches
« et de faux ; ils investissent le château, s'en rendent maîtres
« et les prisonniers sont délivrés. Tous montrent à leur libé-
« rateur leurs plaies, leurs membres disloqués par la pres-
« sion des poutres fendues, dans lesquelles ils avaient été
« successivement attachés. Un cri d'horreur et d'indignation
« s'élève ; tous les jeunes Cévenols ont juré la mort du bour-
« reau de leurs familles. Leur plan d'attaque avait été ha-
« bilement combiné ; toutes les issues du château étaient
« soigneusement gardées. L'abbé Du Chayla est arrêté et
« *pendu*. Les Cévenols, pour se reconnaître et cacher leurs
« armes, s'étaient revêtus d'une chemise ou d'une blouse.
« Tel fut le prélude de l'insurrection de ces montagnards et
« l'origine du nom de *Camisards* (1). »

Nous allons faire voir qu'il y a dans ce récit autant de mensonges que de mots. Nous empruntons la relation de cet événement à l'ouvrage le plus justement estimé sur la guerre des Cévennes, celui du père Louvreleul, prêtre de la doctrine chrétienne et curé d'une paroisse voisine du lieu où fut assassiné l'abbé Du Chayla.

(1) *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, t. XII, p. 289, article *Camisards*. Camisard vient de *camise*, qui veut dire chemise en patois languedocien.

Malgré les châtiments qui avaient été infligés aux prophètes et aux prophétesses, lors de la révolte de 1689, le fanatisme causé par leurs prédications incendiaires n'avait point été éteint dans les Cévennes. Ils continuaient secrètement à exciter le peuple à la révolte, poussés en cela par les ministres de leur secte qui se tenaient cachés dans les lieux les plus secrets. Des enfants, de l'un et de l'autre sexe, étaient dressés à ce manége, et les ignorants s'imaginaient qu'ils étaient inspirés par le Saint-Esprit. Une fille, nommée Marguerite Armand, servante d'une femme fanatique de St.-Jean-de-Gardonenque, fut la première prédicante du fanatisme en Gévaudan; elle rassemblait dans un moulin un auditoire nombreux, qui devint un séminaire de prophètes et de prophétesses. L'abbé Du Chayla, supérieur des missions, fit arrêter cette fille et la fit renfermer dans la maison des Filles Unies de Mende.

Aussitôt après l'arrestation de Marguerite Armand, Etienne Gout, surnommé Laquoite, de la paroisse de St.-Martin-de-Campezelade, s'érigea en prédicant fanatique; il attira bientôt à ses assemblées une si grande quantité de monde, que la justice fut obligée d'intervenir. Elle cerna un jour cette réunion, où l'on arrêta environ deux cents personnes, qui furent interrogées, au Pompidou, par M. L'Hermet, subdélégué de l'intendant. Plusieurs des prisonniers furent envoyés au service du roi et les plus coupables aux galères. Quelque temps après, le prophète lui-même tomba entre les mains de M. de Florac, officier de milice, et fut conduit devant l'abbé Du Chayla. Pendant le trajet, il prédit que l'abbé lui *donnerait un soufflet*; mais voyant que cet ecclésiastique le traitait avec beaucoup de douceur, il déclara que le Saint-Esprit ne l'avait encore trompé que cette fois. Transféré à la citadelle de Montpellier, on l'y garda pendant trois mois, au bout desquels il fut mis en liberté, ayant promis d'être plus sage à l'avenir.

Cependant la foi s'éteignait chaque jour davantage dans le cœur des fidèles, et surtout dans celui des nouveaux convertis. Les églises étaient désertes, et des sacriléges, commis souvent en plein jour, venaient attrister le cœur des bons catholiques. Pour remédier à ce mal contagieux, l'abbé Du Chayla, archiprêtre et inspecteur des missions du diocèse de Mende, dans lequel il évangélisait depuis dix-sept ans, se détermina à visiter en personne les paroisses les plus corrompues. « A la vue du changement qu'il y trouva, il sentit « son zèle s'enflammer, dit l'historien auquel nous emprun- « tons ces détails, mais il jugea qu'il devait ménager les « esprits rebelles, enivrés d'une folle espérance, qui ne rai- « sonnaient point et étaient comme hors d'eux-mêmes. En « effet, il se contenta de déférer les plus coupables à M. de « Basville, intendant de la province, qui les punit seulement « par une amende pécuniaire, pour leur donner lieu de « réparer leur faute, et il appela des missionnaires auprès « de lui pour faire la mission avec eux. »

Malgré les exhortations paternelles que faisaient les missionnaires à ceux qui s'étaient écartés de leur devoir, le mal allait toujours en augmentant, et les fanatiques ne cessaient de répandre mille calomnies contre l'archiprêtre. Ils en vinrent jusqu'à comploter de dresser une embuscade pour le tuer. « Je fus averti de ce dessein par un bourgeois, dit le P. Lou- « vreleul, et je déclarai à M. l'abbé Du Chayla la conjuration « qu'on tramait contre lui ; mais il ne prit point l'alarme et « ne ralentit pas pour cela son zèle. Il continua ses fonctions « apostoliques, craignant moins la perte de sa vie, que « l'extinction de la foi dans les Cévennes. »

Le prophète Laquoite, que M. de Basville avait fait mettre en liberté, revint dans les montagnes et se mit à la tête des fanatiques qui avaient projeté de se défaire de l'abbé Du Chayla et de tous les prêtres. Il convoqua des as-

semblées, dans lesquelles on fit des quêtes pour acheter des armes et des munitions. Il s'y vantait d'avoir opéré des miracles et d'être sorti de la citadelle de Montpellier en passant au milieu des soldats, sous la conduite du Saint-Esprit. Il rassembla de cette manière une assez grande quantité de poudre et de balles, et les distribua à ceux qui lui paraissaient le plus irrités contre le chef des missionnaires.

Un attroupement de deux cents de ces furieux se rassembla, le 24 juillet 1702, au pont de Mont-Verd, à dix heures du soir, sous les ordres d'un nommé Laporte, âgé de 46 ans, blasphémateur insigne, marchand de fer et banqueroutier. Des cris effroyables se firent entendre, au milieu des ténèbres de la nuit, dans les montagnes qui environnent le village. En un instant, la maison qu'occupaient, depuis un mois, les missionnaires, est cernée par les brigands. Un des valets courut aussitôt avertir le supérieur qu'on en voulait à sa vie et l'engagea à se cacher. L'abbé, pensant que les mutins n'étaient venus que pour délivrer quelques prisonniers détenus dans une salle basse, les leur fit remettre. C'étaient trois jeunes gens et trois filles travesties en garçons, avec un étranger qui leur servait de guide pour sortir du royaume, qu'on avait surpris et arrêtés. Mais, lorsque l'archiprêtre entendit qu'on rompait à coups de hache la porte d'entrée, et qu'il ouït les cris que poussait M. Roux, régent de l'école, qui venait d'être blessé mortellement d'un coup de hallebarde dans les reins; il fit mettre à genoux tous ses gens, leur donna l'absolution et les exhorta à mourir en bons catholiques. Malgré les exhortations de leur maître, qui leur recommandait de ne point se défendre, ils tirèrent sur les brigands à mesure qu'ils se présentaient pour monter l'escalier, en tuèrent un, en blessèrent un autre et firent reculer toute la bande. Leur chef, pensant que l'abbé avait assez de monde pour se défendre et lui résister long-temps, s'écria tout à coup: *Enfants de Dieu*,

mettez bas vos armes ; ceci nous arrêterait trop long-temps, il faut brûler cette maison avec ceux qui y sont. Tandis qu'ils faisaient un bûcher avec tous les meubles et les paillasses qu'ils avaient pu réunir au rez-de-chaussée et qu'ils y mettaient le feu, M. Du Chayla descendit par une fenêtre, par derrière la maison, au moyen des draps de son lit, suivi d'un de ses domestiques qui le fit cacher contre une muraille du jardin. L'autre domestique fut pris en essayant de se sauver à travers les flammes. Conduit devant le chef, il fut placé au milieu de cinquante hommes qui tournèrent sur lui la bouche de leurs mousquets, attendant que le prophète, qu'on venait de consulter, eût décidé si la victime devait périr par le fer ou par le feu.

L'individu auquel les bandits donnaient le nom de prophète, d'inspiré du Saint-Esprit, était un cardeur de laine, du village de Margistavols, paroisse de Cassagnes, nommé Esprit-Sequier, âgé de cinquante ans, homme au visage noir, maigre, allongé, aux yeux louches, à la bouche édentée, ayant été condamné, dans sa jeunesse, à être pendu pour avoir violé une petite fille, et, depuis encore, aux galères pour ses larcins. Ce misérable était en outre concubinaire public d'une coureuse, appelée Catherine Doux (1).

C'était de la volonté de ce monstre que dépendait, en ce moment, le sort du malheureux domestique, car il avait acquis par ses discours incompréhensibles un pouvoir absolu sur ces ignorants fanatiques. L'imposteur fit alors divers gestes avec ses doigts et leva plusieurs fois en silence ses yeux vers le ciel ; tandis qu'il faisait ces momeries, un soldat lui dit que ce valet avait traité doucement les prisonniers, ce qui fut

(1) Il est difficile de reconnaître dans ce portrait, emprunté à la relation du P. Louvreleul, le jeune et hardi Cévenol dont, suivant l'écrivain voltairien, l'abbé Du Chayla avait emprisonné la maîtresse.

confirmé par le témoignage des personnes présentes. Le prophète, plaçant alors ses mains sur la tête du patient, qui attendait avec une anxiété mortelle l'arrêt qui allait être prononcé, dit, d'un ton inspiré, à la multitude qui l'environnait : *Le Saint-Esprit veut que nous lui fassions grâce, pourvu qu'il renonce au papisme.* Au même moment, quelqu'un aperçut l'abbé à la lueur de l'incendie, qui s'élevait déjà au-dessus du toit de la maison : le prophète ordonna aussitôt d'aller le saisir et de le lui amener garrotté, afin qu'il ne pût échapper. Dès que ce vénérable ecclésiastique fut au pouvoir de ces misérables, il n'y en eut pas un qui ne lui fît éprouver quelque outrage ou quelque cruauté. Tous criaient qu'il fallait le mettre à mort; mais l'homme des révélations les interrompit en ces termes : *Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive; accordons-lui la vie, s'il consent à nous suivre et à remplir parmi nous les fonctions de ministre de l'Éternel. — Plutôt mourir mille fois!* répondit sans hésiter le digne archiprêtre. — *Eh bien! tu mourras donc*, répliqua l'inspiré; *ton péché est contre toi.* Aussitôt ils le percèrent de cinquante-deux coups de poignard, qui lui firent cinq blessures à la tête, onze au visage, vingt-six à la poitrine ou au ventre et dix aux côtés ou au dos; desquelles vingt-quatre étaient mortelles, suivant le rapport du chirurgien qui fit l'autopsie du corps avant son inhumation (1).

Ainsi périt, martyr de son zèle et de sa foi, ce vénérable ecclésiastique, dont la mort fut le signal des plus grandes atrocités en Languedoc, principalement dans les Cévennes et

(1) *Le fanatisme renouvelé*, histoire des sacriléges, des incendies, des meurtres et autres attentats que les calvinistes révoltés ont commis dans les Cévennes, et châtiments qu'on en a faits, par le R. P. Louvreleul, prêtre de la Doctrine chrétienne, ci-devant curé de Calverte, tome Ier.

dans le Gévaudan. Les prêtres, traqués et assassinés par ces brigands, dont le nombre augmentait chaque jour, furent obligés de fuir leurs paroisses et de se réfugier dans les villes. Ces bandits attaquaient les châteaux et les maisons isolées, mettaient à mort leurs habitants, sans respect pour le sexe ni l'âge. Chaque bande était accompagnée d'un bourreau, appelé l'*exterminateur*, qui servait d'exécuteur aux affreuses vengeances de ces fanatiques. On les vit éventrer des femmes enceintes, et porter au bout d'une pique un enfant étronçonné et encore vivant, qui figurait la tête du géant Goliath vaincu par David. Les visionnaires du Dauphiné avaient ouvert la voie à ces excès; mais la liberté d'examen et d'interprétation des Écritures les avait préparés: chaque initié voulut jouir de ce droit, et parce qu'ils étaient tous ignorants, tous se crurent également inspirés.

Le comte de Broglie, commandant en chef dans le Languedoc, en apprenant les brigandages auxquels se livraient les calvinistes révoltés, dirigea plusieurs détachements d'infanterie et de cavalerie vers les Hautes-Cévennes et les traversa lui-même jusqu'au pont du Mont-Verd. Mais que pouvaient faire des troupes régulières dans un pays aussi éminemment propre à la guerre de partisans, que le sont ces montagnes, dont on ne pouvait traverser les gorges et les nombreux défilés sans s'exposer à des attaques imprévues, dont le résultat était presque toujours en faveur des assaillants. Néanmoins, à part quelques surprises qu'il était presque impossible d'éviter, les troupes du roi furent presque toujours victorieuses partout où elles purent joindre l'ennemi. Dans une première affaire, on tua un assez grand nombre de révoltés, et on s'empara de trois de leurs prophètes, entr'autres d'Esprit-Sequier, qui avait présidé à l'assassinat de l'abbé Du Chayla. Il fut brûlé vif au pont du Mont-Verd, lieu où s'était commis le crime.

Ces promptes et terribles exécutions, loin de décourager

les huguenots révoltés, ne firent qu'augmenter leur fureur. Les réfugiés de Hollande leur ayant fait parvenir de l'argent et des armes, avec la promesse de plus grands secours, ils organisèrent de nouvelles bandes et se choisirent de nouveaux chefs. Les plus remarquables de ces généraux improvisés furent Rolland, Castenet, Catinat, Ravenel et surtout Cavalier. Tous, ainsi que les officiers qu'ils choisirent, sortaient de la plus basse classe du peuple. Rolland, qui entra un des premiers dans la lice, ayant été envoyé par Laporte, son oncle, dans la Vaunaye, pour y soulever les habitants, leur fit espérer tant d'avantages de la nouvelle ligue calviniste et de la facilité qu'ils auraient à se défendre contre les troupes du roi, dans un pays couvert de bois, rempli de défilés, de vallons, de précipices, de cavernes, lieux favorables pour l'attaque et la défense, ainsi que pour se rallier et se cacher après une déroute, qu'ils se décidèrent à le suivre et le prièrent de se mettre à leur tête, ayant appris qu'il avait été dragon. C'était un jeune homme d'une trentaine d'années, froid, taciturne, d'un esprit ferme et qui ne manquait pas d'une certaine élévation. Il acquit bientôt un grand ascendant sur ses co-religionnaires et en profita pour lever de l'argent, des hommes, et pour organiser une bande avec laquelle il devint bientôt redoutable par les attaques hardies qu'il exécuta, ainsi que par les exactions et les cruautés de toute espèce dont il se rendit coupable.

Cavalier, le plus populaire des chefs camisards et celui « qui a fait plus de bruit et plus de mal qu'aucun autre révolté », était un jeune homme de vingt-trois ans, de petite taille et fort ramassée, joignant à une figure agréable un air de bonté, beaucoup d'esprit, et s'exprimant avec une grande facilité. Fils d'un paysan du village de Ribaute, dans le voisinage d'Alais, son père lui avait fait garder des cochons dans son enfance et l'avait mis ensuite en apprentissage

chez un boulanger d'Anduse. Il demeura trois ans dans cette ville, où il prenait un grand plaisir à voir faire l'exercice aux gens de guerre. Ayant été obligé de sortir du royaume pour quelque difficulté qu'il avait eue avec la justice, il demeura deux ans à Genève et revint dans les Cévennes aussitôt qu'il eut appris la nouvelle levée de boucliers de ses co-religionnaires. Son caractère hardi et entreprenant attira bientôt autour de lui une foule de désœuvrés et de gens sans aveu, à la tête desquels il se plaça, et il alla, pour coup d'essai, ravager la plaine de Jalez, brûler le château du marquis de Chambonas, piller et incendier les églises, assassiner et torturer les habitants catholiques, et porter jusque sous les murs d'Uzès la désolation et la mort.

Tel était le degré de faiblesse et d'avilissement où était tombée la cause protestante, après la révocation de l'édit de Nantes, que des bandes de chauffeurs et d'incendiaires furent les dernières armées, et des hommes souillés de crimes, sortis des rangs les plus infimes de la société, les derniers chefs de l'hérésie calviniste, pour le soutien de laquelle avaient combattu Condé, Coligny, d'Andelot, Turenne, La Trémouille et Rohan, aidés des meilleurs officiers et des plus braves soldats du dernier siècle.

Comme nous ne voulons calomnier la mémoire de personne, pas même celle des camisards, si elle pouvait l'être, nous citerons, à l'appui de nos accusations, quelques traits pris parmi des milliers du même genre que contient l'histoire de la guerre des Cévennes ; ils feront connaître les actes de ces hommes, que les historiens protestants ont eux-mêmes désavoués et que les historiens voltairiens ont voulu faire passer pour des héros, en haine de la religion catholique.

M. Vidal, capitaine au régiment d'infanterie de Marsilly, étant tombé dans une embuscade à Mandejols, près d'Alais, fut abandonné de sa troupe et se retirait, accompagné d'un

seul sergent, lorsqu'il reçut un coup de feu qui lui fracassa l'épaule. Ce brave officier ordonna au sergent de se sauver comme il le pourrait et s'assit pour étancher le sang qui sortait de sa blessure. Il fut bientôt environné par les rebelles, qui lui proposèrent de prendre soin de lui s'il voulait renoncer à la religion catholique. Aussi pieux que vaillant, le capitaine n'hésita point à leur déclarer qu'il préférait mourir plutôt que de renier sa foi. Irrités de son refus, ces infidèles le couchèrent sur le dos et remplirent de poudre les yeux, le nez, la bouche et les oreilles de ce glorieux martyr; ils y mirent ensuite le feu et le firent expirer au milieu des plus affreux tourments. M. Vidal appartenait à une famille noble de la ville de Grenade, près de Toulouse. Élevé dans les plus fervents principes de la religion catholique, il avait, à diverses fois, dès son enfance et même après son retour des guerres d'Italie, *assuré qu'il serait un saint.* Trois mois avant son martyre, il rêva qu'on lui ôterait sous peu la vie, qu'on le dépouillerait de ses habits et qu'on laisserait son corps sans sépulture. Ce songe fut trop malheureusement vérifié par l'affreux événement que nous venons de rapporter.

Cette *guerre de sauvages*, comme Voltaire lui-même est forcé de l'appeler, faite par les huguenots des Cévennes aux populations catholiques, avait lieu pendant la troisième époque du grand règne, époque féconde en désastres de toutes sortes, où de grandes batailles furent perdues par des généraux inhabiles qui avaient succédé aux élèves de Turenne et de Condé; où les frontières dont Louis XIV avait ceint la France furent envahies et entamées; où ce prince enfin demanda la paix, après l'avoir accordée si souvent à ses ennemis.

Aussi, les troupes nombreuses qui furent envoyées dans les Cévennes étaient-elles distraites de celles qui défendaient nos frontières, où leur absence dut certainement favoriser les succès de l'ennemi. Les États de Languedoc contribuèrent,

autant qu'il était en leur pouvoir, à la défense de leur province par les secours d'hommes et d'argent qu'ils fournirent au gouvernement du roi. Ils mirent sur pied trente-deux compagnies de fusiliers et quatre de dragons, dont l'une fut donnée au capitaine Poul, l'un de ces braves que savait si bien distinguer et récompenser le grand roi, et qui n'avait dû son avancement qu'à son seul mérite. Cet officier, originaire de Ville-Dubert, près de Carcassone, avait servi avec distinction, dans sa jeunesse, en Allemagne ainsi qu'en Hongrie, et s'était signalé en Piémont dans diverses rencontres contre les Barbets (1), particulièrement pour avoir coupé la tête à leur chef Barnaïbago, qu'il était allé attaquer jusque dans sa tente, durant les dernières guerres. Sa taille haute, son air belliqueux, son naturel ardent et austère, son intrépidité éprouvée et surtout la longueur et le poids de son sabre d'Arménie, le rendaient redoutable aux Camisards, qui avaient déjà maintes fois éprouvé la force de son bras. Aucun officier ne rendit autant de services que le capitaine Poul dans cette malheureuse guerre des Cévennes. Il fut tué à l'affaire d'Aubord, en combattant vaillamment, à la tête de ses dragons.

Une perte également regrettable fut celle du baron de La Gorce, tué, le 10 février 1703, au combat de Vagnas. Il était arrière-petit-fils du célèbre capitaine Merle, qui a laissé, en Auvergne et en Gévaudan, tant de souvenirs de ses cruautés. Son petit-fils n'avait heureusement hérité que de sa grande bravoure et de ses talents militaires. Il commandait l'avant-garde et tomba dans une embuscade, à l'entrée du bois

(1) Les Barbets, qui ne sont autres que les anciens *Vaudois*, fixés, comme nous l'avons dit, dans quelques vallées des Alpes, ont commis les plus grandes atrocités envers les soldats français dans la première guerre de la Révolution (1791 et 1792).

de Vagnas. Effrayés du nombre des ennemis, ses soldats s'enfuirent à la première décharge, abandonnant leur capitaine, blessé d'une balle à la cuisse, qui cherchait en vain à les rappeler à leur devoir. Les Camisards l'achevèrent à coups de baïonnette. Ces brigands le haïssaient mortellement depuis qu'il avait rejeté, avec indignation, les offres qu'ils lui avaient faites de se joindre à eux, en leur témoignant qu'il était bon catholique et qu'il voulait demeurer fidèle au roi. Ce n'est pas une des circonstances les moins singulières de cette guerre atroce, que la fin glorieuse de ce descendant d'un des plus féroces huguenots du XVIe. siècle, périssant victime de son attachement à la foi catholique, par la main des huguenots du XVIIe. (1).

Non-seulement des troupes nombreuses, mais encore quelques-uns des meilleurs généraux de l'armée du roi, dont la présence y eût été si nécessaire, furent envoyés successivement dans les Cévennes, sans pouvoir terminer cette malheureuse guerre. Au comte de Broglie succéda le comte de La Beaume-Montrevel, officier-général d'une grande distinction, qui battit complètement les rebelles à l'affaire de la tour de Belot et leur fit éprouver une perte considérable. Mais cette défaite ne les rendit que plus furieux, et les massacres, les incendies n'en continuèrent pas moins à désoler le Languedoc. Les ennemis de la France, dont cette guerre impie favorisait les projets, avaient promis aux huguenots révoltés de prochains et puissants secours. Ils profitaient seuls d'une diversion qui retenait dans les Cévennes vingt mille hommes des meilleures troupes du roi. Les secours furent envoyés, mais ils ne parvinrent point à leur destination. On saisit, sur la côte de Gênes,

(1) Henri de Merle, baron de La Gorce et de Salavas, vicomte d'Ève. Il avait épousé Anne Novi et laissa un fils, Mathieu de Merle, qui lui succéda.

les armes et l'argent que l'Angleterre et la Hollande envoyaient aux Camisards. Outre deux tartanes, qui furent prises, sur lesquelles étaient embarqués douze officiers et trois cents soldats, il y avait encore quatre frégates et deux petits bâtiments de transport, portant quarante officiers et quatre cent cinquante soldats, des munitions, des habillements et une caisse militaire. Les soldats et les officiers étaient presque tous français, et leur général avait deux cents commissions à distribuer, au nom du roi d'Angleterre, aux égorgeurs et aux incendiaires des Cévennes. On répandait, à la même époque, dans diverses provinces du royaume, où il y avait encore des huguenots, une médaille frappée en Hollande, qui avait d'un côté un écu couronné, dans lequel on avait représenté un dragon renversé et percé d'une flèche; on avait gravé au-dessus ces trois lettres en chef, C. R. S., qui signifient : *Christiani, romanos sacrificate ; chrétiens, sacrifiez les catholiques romains.* De l'autre côté, il y avait deux piques placées en sautoir et attachées ensemble, avec ces six lettres : J. O. V. R. S. M. : *Juvenes, offerte veræ religioni sacrificium magnum ;* jeunes gens, offrez à la vraie religion un grand sacrifice, animant vos frères à combattre pour elle par vos discours inspirés du ciel. C'était par de semblables moyens que les huguenots, réfugiés à l'étranger, encourageaient la fureur de ces fanatiques. Elle était montée à un tel point, que le roi ayant fait publier une amnistie en faveur de tous ceux de ces rebelles qui mettraient bas les armes et se retireraient dans leurs foyers, Salomon Couderc, un de leurs prophètes, demanda à un de leurs régiments assemblé ce qu'il pensait de cette amnistie. Aussitôt un sergent, nommé Saint-Louis, et un brigadier, nommé La Bonté, répondirent *qu'il fallait accepter ce parti.* Beaucoup d'autres furent du même avis; le prophète, craignant que tout le régiment ne suivît leur exemple, se jeta par terre, faisant des contorsions effroyables, et se releva ensuite en s'écriant :

que le Saint-Esprit condamnait à la mort Saint-Louis et La Bonté, pour avoir donné un si mauvais exemple aux enfants de Dieu, et qu'il exhortait ceux-ci à tenir ferme. Et tel était l'ascendant que ce misérable avait sur ses fanatiques compagnons de brigandage, que le brigadier et le sergent furent à l'instant fusillés.

Pourtant, en mars 1704, le maréchal de Villars, ayant été envoyé dans les Cévennes, ce grand capitaine s'aperçut bientôt qu'il lui était plus difficile de rencontrer les Camisards que de les battre ; après s'être fait redouter par quelques actes de sévérité, il leur proposa une amnistie qui fut enfin acceptée par les principaux chefs. Cavalier fut le premier à se soumettre, et cette soumission qui entraîna un nombre considérable d'officiers et de soldats, causa une grande désunion dans le parti. Villars sut en profiter habilement, en employant tour à tour l'indulgence et la force ; il eut la consolation de commencer la pacification du Languedoc, que le maréchal de Berwick eut plus tard la gloire de terminer. Cavalier fut envoyé à Versailles, Louis XIV ayant désiré le voir. On le plaça sur le passage du roi, qui, après avoir laissé tomber sur le chef camisard un regard dédaigneux, haussa les épaules et passa outre. Humilié par cette réception, Cavalier alla servir en Hollande, puis en Angleterre, et mourut gouverneur de l'île de Jersey.

Berwick vint, le 16 janvier 1706, remplacer le maréchal de Villars. Le choix de cet habile général prouve que Louis XIV était loin de regarder la guerre comme finie. En effet, Rolland, après le départ de Cavalier, avait réuni près de lui ceux des diverses bandes qui, trop compromis par leurs crimes, n'osaient croire que les engagements pris par le maréchal et l'intendant Lamoignon de Basville fussent sincères. Il proclamait hautement qu'il ne mettrait bas les armes que lorsque le roi aurait rétabli l'édit de Nantes et accordé des temples

aux huguenots du Languedoc. Les défaites de la France enhardissaient les rebelles, et la promesse d'un grand et prompt secours de la part de ses ennemis les encourageait à demeurer en armes. Ils avaient été instruits qu'une flotte anglaise et hollandaise, avec des troupes de débarquement, devait bientôt arriver sur les côtes du Languedoc. Mais Berwick, qui savait, comme Villars, allier la modération à la rigueur, contenait, d'une part, les rebelles, et veillait, de l'autre, à préserver la province de l'invasion des étrangers.

Rolland, dont la tête, ainsi que celle des autres chefs qui persistaient dans la rebellion, avait été mise à prix, fut enfin rencontré par un fort détachement de cavalerie et d'infanterie, contre lequel il essaya une défense désespérée. Après avoir abattu plusieurs soldats, qui s'avançaient pour le saisir, il fut tué par un dragon. Sa mort hâta la fin de la rebellion. Ravenel, un des chefs les plus audacieux, sachant que sa tête avait été mise à prix, avait eu la hardiesse, en 1704, de venir trouver le maréchal de Villars et lui demander les mille écus de récompense, en se découvrant. Le maréchal lui pardonna et lui fit compter la somme promise. Mais ayant de nouveau conspiré, l'année suivante, après avoir été, en outre, convaincu d'excès atroces, il fut brûlé vif, en réparation de ses crimes. « Ravenel et Catinat, dit le duc de Berwick, dans « ses excellents et véridiques mémoires, qui avaient été gre- « nadiers dans les troupes du Roi, furent brûlés vifs, à cause « des sacriléges horribles qu'ils avaient commis. — Billard et « Jonquet furent roués : le premier s'était chargé d'exécuter « le projet d'assassinat formé contre M. de Basville et moi; il « l'avoua et semblait s'en faire gloire..... Le même jour que « j'entrai dans la province, l'on prit un prédicant, nommé « Cartenet, qui fut roué à Montpellier, après avoir été con- « vaincu de toutes sortes de crimes énormes, et non pour « fait de religion, comme on a affecté de le publier..... Je

« sais qu'en beaucoup de pays on a voulu noircir ce que nous « avons fait contre ces gens-là ; mais je puis protester, en « homme d'honneur, qu'il n'y a sorte de crimes dont les « Camisards ne fussent coupables : ils joignaient à la révolte, « aux sacriléges, aux meurtres, aux vols et aux débordements, des cruautés inouïes, jusqu'à faire griller des prêtres, éventrer des femmes et rôtir des enfants. »

Quoique les Camisards professassent publiquement le calvinisme et qu'ils eussent, à chaque instant, ainsi que leurs ministres, l'Évangile à la bouche, ils n'en étaient pas moins de ceux de qui le roi prophète a dit, qu'ils ont reçu leur âme en vain, *acceperunt in vanum animam suam*, puisqu'elle ne leur servait qu'à se laisser aller à toutes sortes de brutalités charnelles. Les témoignages les plus authentiques nous apprennent que leurs assemblées, prétendues religieuses, ne servaient que de rendez-vous et de lieux de prostitution. Les incestes, les adultères, les fornications et la grossesse d'un très grand nombre de filles de toutes les paroisses, devenues enceintes en même temps, dans ces sabbats nocturnes, en fournirent trop souvent les preuves matérielles.

Si l'on veut se faire une juste idée des crimes dont les Camisards se rendirent coupables, et de la justice de la répression que l'on exerça contre eux, qu'on lise les lettres de l'illustre Fléchier, alors évêque de Nîmes, sur les atrocités qu'ils ont commises, et l'on jugera si l'on devait, *pour ne pas gêner leur conscience*, les laisser saccager le Languedoc et bloquer Fléchier lui-même dans son palais épiscopal. Personne, je pense, n'oserait accuser de fanatisme et de superstition ce prélat, aussi célèbre par ses lumières et par ses vertus, que par son éloquence. Cependant, il témoigne hautement le sentiment d'indignation dont le pénétraient les attentats dont il était le témoin oculaire. Dans son zèle apostolique, le pieux évêque employait des missionnaires pour convertir les Cami-

sards, tandis que Berwick et Lamoignon les réprimaient par la force des armes et recouraient aux juges criminels pour les punir. Mais ce zèle convertisseur de Fléchier, qui balançait les rigueurs de la justice, par la douce persuasion de la religion, a été repoussé avec force par notre siècle de lumières et dénoncé comme une tyrannie contre la liberté de penser.

Les bandes des Camisards étaient totalement dispersées, Cavalier était soumis, Rolland mort et les autres chefs arrêtés ou punis, lorsque les secours si souvent annoncés aux rebelles parurent sur les côtes du Languedoc. Il était heureusement trop tard, et la flotte anglaise ne fit qu'une inutile démonstration. Le maréchal de Noailles se porta avec célérité sur les ennemis, débarqués à Cette, et les força de regagner leurs vaisseaux, avant que la nouvelle de ce débarquement fût parvenue dans les Cévennes et eût causé peut-être une nouvelle insurrection. Personne ne répondit aux signaux ni aux sollicitations de Sessan, qui commandait l'armée d'expédition et s'en retourna avec une grande quantité d'armes et de munitions apportées pour entretenir la guerre civile. En l'année 1711, la paix était entièrement rétablie en Languedoc; c'était un peu celle des tombeaux, et cette province se ressentit long-temps encore des désastres de toute espèce que lui avait fait éprouver la dernière guerre civile que le protestantisme a pu exciter et soutenir en France. En vain on imputera cette rebellion à la révocation de l'édit de Nantes. Tous les historiens qui ont parlé de cet événement avec impartialité, ont déclaré que la révocation fut exécutée, comme le rapporte l'élève de Fénelon, *sans désordre et sans effusion de sang.* Les troubles des Cévennes n'agitèrent le royaume que quinze ans après la suppression de l'édit, et ces troubles eussent pris un développement bien plus formidable, sans le coup frappé par Louis XIV et sans la dispersion du parti protestant. Il n'y

a donc que la prévention, aveuglée par l'ignorance des faits connus de notre histoire, qui puisse intenter une pareille accusation.

Quatre ans après la pacification du Languedoc, Louis XIV mourut, et dans sa tombe furent ensevelis ses grands projets et ses grands principes d'administration.

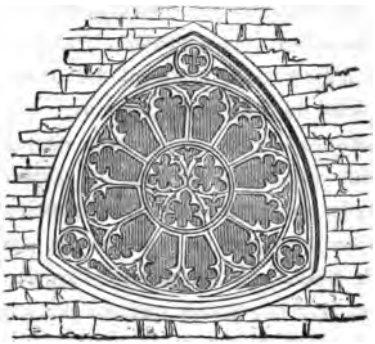

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LE CHATEAU DU CHAMP;

PAR M. DE CHAPELAIN,

Membre de la Société française d'archéologie.

D'après une ancienne tradition de famille, le château du Champ aurait appartenu aux Templiers, non qu'il fût une forteresse destinée à établir ou à maintenir la puissance de cet ordre célèbre, car ses dimensions ne permettent pas une pareille opinion; mais c'était, au dire de nos pères, un petit château où l'on envoyait de jeunes chevaliers, à leur entrée dans l'ordre, pour y attendre leur destination et faire une sorte de noviciat. Quoi qu'il en soit de cette tradition, il est certain que la fondation de ce château est de date reculée. La famille de Borne, qui l'a transmis à la mienne par héritage, et qui était très-ancienne, ne savait ni quand ni comment elle était devenue propriétaire du Champ, et comment cette seigneurie était sortie de l'ordre du Temple. Était-ce à la suite de l'arrêt de Philippe-le-Bel, était-ce par une cession antérieure? Nous l'ignorons. J'ajoute que l'ordre du Temple, ou celui de Malte, qui lui avait succédé dans ses propriétés, avaient de grandes possessions dans les environs. Le village *de l'Hôpital* touche à la terre du Champ. Le bois *du Commandeur* en est voisin, la commanderie du Gap-Français et celle de Jalès en sont à quelques lieues. On trouve, dans ces différentes contrées, beaucoup de blocs de pierre servant de

bornage, qui portent, gravée, une croix de Malte dont la forme est la même, du reste, que celle du Temple. Et y eût-il quelque différence, on pourrait croire que l'ordre de Malte devenu, par l'arrêt de Philippe-le-Bel, propriétaire des biens des Templiers, a pu vouloir en effacer le souvenir et y substituer le sien, comme il est peut-être arrivé pour le nom du village qui s'appelle aujourd'hui l'*Hôpital*.

Voilà ce que dit la tradition; voyons maintenant ce que disent les yeux.

Le château du Champ n'est pas né d'un seul jet tel qu'il existe aujourd'hui, mais son plan est toujours le même. Plusieurs parties ont été reconstruites à diverses époques: toutes ont été remaniées presque à chaque génération. Une seule est d'origine primitive et en conserve des traces.

Le plan de ce château se compose de trois corps; le plus considérable et le plus ancien est tourné vers l'Ouest; le second vers le Sud: c'est celui-là qui forme aujourd'hui la façade; au-devant se trouve une cour qui est le seul accès du château et dans laquelle on voyait autrefois un fossé, facile à remplir d'eau. Cette façade est flanquée de deux tourelles, dont le toit conique a été abattu en 1793, et remplacé par une toiture plate. Le troisième corps, parallèle à celui-ci, regarde, par conséquent, le Nord, et se trouve relié avec lui, du côté de l'Est, par un mur qui forme le quatrième côté d'une cour intérieure.

Nous allons, d'abord, examiner la partie Ouest, à peu près la seule qui offre de l'intérêt.

Le rez-de-chaussée présente trois salles voûtées à plein-cintre. La plus grande, celle du milieu, est éclairée par quatre fenêtres: deux à l'extérieur, deux prenant jour dans la cour intérieure. Les ouvertures extérieures ont été faites après coup, et avec d'anciens matériaux; les appareils ne sont point liés avec les murs, ils portent quelques vestiges

de moulures incohérentes et très-anciennes. Ces ouvertures sont de forme carrée et fort étroites. L'une des fenêtres, qui donnent dans la cour intérieure, a été autrefois une porte. Elle a, ainsi que la quatrième qui lui est parallèle, le caractère de toutes les ouvertures primitives du château, c'est-à-dire un large chanfrein qui règne tout autour et forme un évasement et une voûte d'embrasure à cintre surbaissé. Celles de cette salle sont un peu en pénétration dans la voûte, qui est en berceau tout uni. Entre les deux fenêtres extérieures, il y a une tourelle au tiers engagée.

L'extrémité Nord de ce corps-de-logis contient une salle plus petite que la précédente, voûtée, comme elle, en berceau à plein-cintre; elle est éclairée par une fenêtre plus moderne encore que les autres. Un faux plafond, en bois, et une boiserie sur toutes les parois, empêchent de voir si les murs offrent quelque chose à signaler. Entre cette pièce et celle que j'ai précédemment décrite, se trouve un passage, qui ne semble pas avoir eu de destination particulière; il est voûté à plein-cintre, très-bas. Au-dessus de cette voûte, il y en a une autre; plus haut, une troisième, et enfin une quatrième. Les appartements que recouvrent les deux voûtes intermédiaires, sont longs et étroits, et paraissent avoir servi, l'un de prison, l'autre de salle pour les archives. Je ne comprends pas l'ancienne destination du plus élevé.

A l'extrémité Sud de la salle principale, s'en trouve une autre qui avait quelqu'intérêt, il y a peu de temps. La voûte est semblable aux autres. Il y avait une ouverture dans le mur occidental, en forme de poterne ogivale. Les appareils étaient en pierre calcaire, régulièrement taillée. Je fus obligé de la démolir, il y a sept ans; ce fut bien à regret, mais elle était dans un tel état de vétusté qu'il ne m'était pas possible de la conserver, ni même de la restaurer. Je remarquai, en la faisant démolir, que les lits de chaque appareil portaient,

gravée en creux, une figure semblable à une arête de poisson, de 30 à 40 centimètres de longueur. Je crois que c'était une précaution pour retenir dans ces rainures une certaine quantité de ciment, afin de donner plus de solidité à l'œuvre. Il n'y avait, du reste, aucune trace de moulure ; les claveaux n'étaient qu'une continuation des montants. Cette poterne avait environ 75 centimètres de largeur sur 1 mètre 10 environ de hauteur sous la clef ; elle était placée à l'extrémité de la face Ouest du château, et presque contre une des tourelles de la façade Sud. Cette tourelle était, ainsi que toutes les autres, percée, dans tous les sens, d'archères ou arbalétrières. Elle porte, en outre, des traces évidentes d'un moucharabi d'où l'on pouvait assommer les assaillants qui se seraient présentés devant la poterne.

En faisant des réparations à cette salle, j'ai trouvé un vaste tuyau de cheminée, en forme de grande hotte, et dont les côtés étaient bordés de belles pierres de taille jusqu'à la voûte. L'emplacement de cet appartement et sa disposition me font penser qu'il devait servir originairement de corps-de-garde, ou, plus pompeusement, de salle des gardes.

Terminons l'examen de cet aile Ouest, et arrivons au premier étage. Au-dessus de la plus grande salle du rez-de-chaussée, nous en trouvons une pareille ; seulement la voûte qui la surmonte est de forme ogivale, plus ouverte que le tiers-point. Le mur extérieur ne présente aucune trace d'ouverture ancienne ; celles qu'on y voit aujourd'hui sont modernes. Du côté de la cour intérieure, il y a une fenêtre qui permet de fixer la date du château : elle est partagée en deux baies par une colonne monocylindrique ; une base épaisse et octogonale la supporte, un chapiteau de même forme la surmonte ; le tailloir est très-évasé et a huit pans ; les montants, ou pieds-droits, sont formés de simple appareil en pierre de taille, sous forme de colonnes ou de pilastres ; ils

sont seulement chanfreinés, et supportent un chapiteau de même forme que celui de la colonne, sauf qu'il ne règne pas sur le parement extérieur, mais seulement sur le tableau et sur le chanfrein ; la tablette est saillante et formée par un petit tore supportant une doucine et un filet ; la colonne soutient la retombée de deux arcs, de forme un peu ogivale, qui s'appuient, de l'autre côté, sur les chapiteaux des pieds-droits ; ces deux arcs sont surmontés par une rose dont on ne peut pas indiquer le caractère, non plus que celui des deux arcs, parce qu'ils sont remplis par une maçonnerie destinée à repousser la pluie. Je me propose de la démolir prochainement et de faire restaurer cette fenêtre. Au-dessus de la rose, on voit une espèce de corniche composée d'un gros tore, d'un congé et d'un listel ; cette moulure retombe verticalement, puis s'élargit à angle droit, au niveau des ogives, pour retomber encore jusqu'à l'imposte, formant ainsi comme un double encadrement, l'un pour la rose, et l'autre, plus large, pour les deux ogives ; aux deux angles supérieurs, il y a deux ornements assez grossièrement faits : ils offrent, en relief, un hexagone au milieu duquel se trouve gravée une fleur à six feuilles ; entre les retombées des deux arcs se trouve encore une fleur, mais à trois feuilles seulement. La tradition nous apprend que l'appartement que cette fenêtre éclairait, était autrefois la grande salle où l'on voyait, en permanence, un grand broc et des gobelets d'étain sur une immense table. Je n'ai vu aucune trace de cheminée à l'extrémité Sud de cette pièce ; et, dans un angle, il y avait une porte ogivale donnant accès dans une chambre voûtée en ogive. Cette partie a été détruite, il y a environ une trentaine d'années. A l'extrémité Nord de la grande salle est le local des archives dont j'ai déjà parlé ; il est éclairé par une fenêtre carrée, partagée en deux par un meneau qui me paraît roman. La base et le chapiteau se composent simplement d'un prisme

à six pans, sans autres moulures qu'un tore et un listel qui les séparent du fût qui, lui-même, est aussi à six pans ; les montants sont de simples pierres de taille chanfreinées, ainsi que le linteau: ce qui forme une espèce d'encadrement évasé ; la tablette est saillante et se compose d'un gros et d'un petit tore, séparés par une large et profonde fouillure ; après la salle des archives, cette aîle se termine par une autre salle ; celle-ci repose sur la voûte à plein-cintre du rez-de-chaussée. Il est probable qu'elle était autrefois couverte d'une voûte ogivale, comme les autres ; mais, comme elle touche à l'aile Nord, dont la construction est beaucoup plus récente, je suis porté à croire que le haut de cette salle a été détruit par le même incendie qui a renversé le corps-de-logis voisin, suivant la tradition, et qu'on les a rétablis ensemble vers la fin du XVIe. siècle. Cette supposition me paraît d'autant plus fondée que, dans la salle dont je parle, on voit des traces d'une œuvre ancienne : c'est une arcature géminée formant deux niches, à plein-cintre, séparées par un meneau ; le bas de cette arcature est à hauteur d'appui ; elle est construite en pierres de taille, grossièrement travaillées, mais bien appareillées. A voir le peu de soin qu'on a mis à façonner cet ouvrage, on doit croire qu'il était fait pour être recouvert par un enduit ou une tapisserie ; peut-être cette salle était-elle une chapelle et l'arcature une crédence.

L'aile Nord, en retour sur la précédente, est composée, à chaque étage, de deux salles ayant chacune une fenêtre ou croisée de pierre, fort simple, et donnant dans la cour intérieure. Ici nous ne trouvons plus de voûtes que celles des caves, qui sont sous terre et creusées dans le roc sur lequel est bâti tout le château. Je crois que ces voûtes de caves sont antérieures à l'incendie. Les plafonds des deux étages de cette aile, comme celui de la salle voisine, sont tout en bois, et à poutres et solives saillantes. Le mur extérieur montre des soudures qui annoncent sa reconstruction après l'incendie.

Les parties primitives n'ont aucune trace d'ouverture. Ce mur est flanqué, au Nord-Est, d'une tour plus grosse que les autres; elle a, comme elles, perdu son ancien toit, en 1793; mais elle a conservé une ceinture de machicoulis, dont les corbeaux sont en bel appareil et assez bien taillés. Tout au-dessous de cette défense se trouve une petite fenêtre chanfreinée, dont le linteau est en forme d'accolade surbaissée. Les différents étages de cette tour sont voûtés en demi-sphère; la plus basse voûte est percée, au centre, d'un trou carré qui donne accès dans une petite cave. Les murs de la tour montrent encore quelques arbalétrières. A l'angle correspondant, c'est-à-dire Nord-Ouest, on voit le cul-de-lampe d'une toute petite tourelle en encorbellement; mais, comme elle est placée au niveau du toit, et que son couronnement a disparu, il ne reste que les corbeaux couverts d'une toiture moderne; je serais tenté de croire que cette construction n'était qu'un ornement féodal, car elle est très-petite, et d'ailleurs cet angle du château, assis sur un rocher, a pu, surplombant la rivière, n'avoir pas besoin de défense.

La différence qui existe entre ce corps de bâtiment et celui de l'Ouest, ainsi que les soudures que l'on voit aux murs, justifient la tradition de reconstruction postérieure. Je puis en dire autant de la partie Sud qui fait la façade actuelle; il n'y reste de primitif qu'une salle, avec ses deux voûtes superposées : la plus basse, à plein-cintre, la plus haute, ogivale; au-dessous de l'ogive de cette dernière, du côté de la cour intérieure, il y a une grande rose qui montre les restes mutilés d'une ouverture à six lobes inscrits dans un cercle de 75 centimètres de diamètre intérieur. La bordure, composée de tores, doucines et plates-bandes, peut avoir 60 centimètres de largeur; elle est très-bien taillée; j'inclinerais à l'attribuer au commencement du XVe. siècle, ou même à la fin du XIVe.; elle est faite, évidemment, par un ouvrier

plus habile que ceux qu'on avait employés précédemment; au-dessous d'elle, on voit les traces d'un escalier, qui accédait au premier étage par un palier qui devait communiquer, tout à la fois, dans la grande salle et dans celle où était la rose, c'est-à-dire dans les deux ailes Ouest et Sud. Sous cet escalier se voit un arceau en pierre de taille, à plein-cintre, qui ressemble à une grande porte cochère; l'intérieur a été muré, il y reste seulement une porte vitrée moderne, qui donne accès, par la cour intérieure, dans la salle voûtée du rez-de-chaussée. Au milieu de la façade Sud, et en face de l'arceau dont je viens de parler, la tradition nous dit qu'il y avait une poterne, surmontée d'une meurtrière, dont les traces sont encore visibles; cette façade a pu être remaniée plusieurs fois; mais, positivement à la fin du siècle dernier, on lui a donné, à grands frais, une forme toute moderne, très-commode comme habitation, mais bien insignifiante pour l'archéologue. Il ne me reste plus à parler que de l'escalier; il est à vis et fort commode; on l'a construit dans une tour d'angle de la cour intérieure, à moitié engagée dans les ailes Nord et Ouest.

L'étude que j'ai faite de ce vieux château, et les données fournies par la tradition de famille, me font penser que cette construction date de la fin du XIIe. siècle. Le mélange du caractère roman avec l'ogive large me semble indiquer que l'architecte acceptait timidement les formes nouvelles; il faisait du plein-cintre partout où il recherchait la solidité, comme dans les salles inférieures, dans les embrasures des portes, qui ont à supporter la retombée des voussures, tandis que l'ogive, dont on semblait se méfier, n'était adaptée qu'aux parties supérieures et à l'ornementation de la grande salle; on n'aurait fait d'exception à cette règle, que pour les poternes, sans doute, parce que cette forme se prêtait mieux qu'une autre à ce genre d'ouverture. Si le château manque

d'ornements architectoniques, on doit attribuer cela à l'ignorance du maître des œuvres, ou au défaut d'habileté des ouvriers, et non à l'économie, puisqu'on a prodigué la pierre de taille dans un lieu où elle ne pouvait arriver qu'à dos de mulet, et par des sentiers très-difficiles dont on voit encore le tracé. Plus tard, la guerre ou l'incendie ont détruit plusieurs parties importantes de cette première construction; on les a relevées, suivant les formes en usage à ces différentes époques. Enfin, le XIXe. siècle est venu remanier le tout, et il résulte de cet ensemble de travaux un édifice incohérent, où l'on trouve un peu de tout.

RAPPORT

FAIT A M. LE PRÉFET DE LA LOZÈRE,

SUR LE

MONUMENT DE LANUEJOLS,

COMMUNIQUÉ AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

Par M. TOURETTE,

Architecte du diocèse de Mende.

MONSIEUR LE PRÉFET,

M. Janvier, votre prédécesseur, et M. le Président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, me chargèrent de relever et de dessiner le monument de Lanuejols, lorsque les fouilles en seraient terminées.

Les 2,000 francs alloués ont été employés à faire les fouilles nécessaires pour dégager ce petit édifice, et à construire un mur du côté du torrent. Les travaux dont il s'agit sont à peu près terminés en ce moment. Avant de décrire le monument, permettez-moi, Monsieur le Préfet, de vous faire observer que déjà, en 1814, M. Gamot, préfet de la Lozère, avait appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité de prendre des mesures pour le déblayer et le conserver.

M. Le Boullenger, ingénieur en chef, adressa à l'administration supérieure, à cette époque, un rapport détaillé appuyé de dessins. M. Cayx, géomètre en chef du cadastre, donna plus tard une variante de l'inscription relevée par M. Le Boullenger.

Le monument a, en outre, été dessiné, en 1813, par

M. Bance, pour faire partie du grand ouvrage sur les monuments de France, par M. Alexandre de Laborde; et, en 1828, par M. Jorand, peintre, membre résident de la Société des Antiquaires de France.

La *France pittoresque*, par M. A. Hugo, en a donné un petit dessin.

Si j'avais connu plus tôt les travaux qui ont été faits sur ce monument, je me serais abstenu de le reproduire moi-même. Toutefois, si mes dessins ne sont pas faits avec la même habileté, du moins je puis en garantir la parfaite exactitude dans toutes les parties du monument : plan, élévation, coupes, moulures et sculptures.

Ce monument est situé à l'Ouest du village de Lanuejols et à 11 kilomètres de Mende.

Le plan de cet édifice est un carré de 5 mètres 35 de côté dans œuvre, flanqué, au Nord, au Midi et à l'Est, de trois niches ou enfoncements de 1 mètre 30 de profondeur sur 2 mètres 75 de longueur.

Le mur Ouest est percé d'une porte de 2 mètres de largeur sur 2 mètres 575 millimètres de hauteur.

Cette porte est surmontée d'un linteau de 565 millimètres de hauteur, sur lequel est gravée une inscription à peu près illisible aujourd'hui, composée de 5 lignes de lettres en creux de 5 millimètres de hauteur sur 40 de largeur, espacées entre elles, ainsi que les lignes, de 2 millimètres.

Au-dessus de la porte et du linteau s'ouvre une baie semi-circulaire, de 1 mètre de rayon.

Cet arc est ceint, dans son développement, d'une archivolte de 38 centimètres de largeur, décorée d'une ornementation habilement tracée et sculptée, mais dégradée en partie. J'ai pu, cependant, en dessiner les contours et remarquer qu'elle est formée de génies ailés, reliés entr'eux par des

enroulements, de la volute desquels s'échappent des feuilles de vigne et des grappes de raisin.

Les retombées de cet arc, à droite et à gauche, sont décorées de figures allégoriques complètement dégradées. Le sujet de gauche est à peu près détruit. A droite, j'ai pu découvrir, non sans peine, une figure aux ailes éployées, aux oreilles effilées, s'appuyant d'une main sur une tête de chèvre ou de bélier (une des cornes existait encore il y a trois ans, dit-on), et de l'autre sur un torse dont la tête a disparu, mais qui m'a semblé couvert d'une cotte de mailles. Les traces de la sculpture du côté opposé, que j'ai tâché de reproduire, me prouvent que le sujet était à peu près le même, si on excepte la pose des figures.

A l'intérieur, en face de la porte d'entrée, la niche est terminée par un arc surbaissé, ceint d'une archivolte de 40 centimètres de largeur, ornée d'oves. Au milieu, se détachent, sur une saillie de 5 millimètres, six oiseaux à longue queue qui m'ont paru être des colombes, et trois vases de fruits. Je ferai remarquer que le premier voussoir, à droite et à gauche, est tellement dégradé, qu'il m'a été impossible de reconnaître les traces, soit d'un oiseau, soit d'un vase.

Les deux autres niches, au Nord et au Midi, ont exactement les mêmes dimensions que celle de l'Est. Toutefois, elles sont surmontées, l'une et l'autre, d'une plate-bande monolithe, brisée en deux parties qui ont été reliées, sans doute en 1814, par deux forts goujons en fer scellés dans la pierre.

Je me hâte d'ajouter que le linteau de la porte principale du monument est également brisé du côté droit du pied-droit de gauche, à tel point que, lors des dernières fouilles, on a cru devoir provisoirement l'étançonner au moyen d'un piquet en bois de pin.

La pierre employée est de nature calcaire, de très-bonne qualité. Cependant le linteau, qui porte l'inscription, m'a

paru d'un grain plus fin et d'une qualité plus tendre. C'est ce qui explique, en quelque sorte, l'état de dégradation de cette plate-bande.

L'épaisseur des murs est de 60 centimètres; ils sont construits en pierres sèches. L'appareil en est exactement reproduit sur mes dessins.

Les assises, d'inégale hauteur, n'ont pas moins de 57 centimètres de hauteur, quelques-unes en ont 80. La longueur de chaque pierre varie de 1 à 4 mètres. Les grandes dimensions des pierres de taille employées dans la construction de ce petit monument lui donnent un caractère sévère et imposant.

Les quatre angles du carré sont décorés de pilastres de 48 centimètres de largeur sur 6 millimètres de saillie; ceux de la face principale sont dégradés, mais paraissent appartenir à l'ordre corinthien. Les chapiteaux de ceux de la face Est sont semblables, quant aux dimensions, mais diffèrent d'ornementation, ainsi qu'on peut en juger par les dessins.

M. Le Boullenger a cru pouvoir les considérer comme une espèce de dorique, formé par des lames imbriquées. Je ne partage pas sa manière de voir sur ce point. Dans les dernières fouilles faites à Javols, j'ai pu constater la présence de plusieurs chapiteaux semblables qui m'ont paru terminés, à en juger par le fini de l'exécution. Ceux de Lanuejols, dont il s'agit, sont dégradés de telle sorte qu'il est difficile de reconnaître s'ils devaient affecter cette forme, ou si ce sont des chapiteaux corinthiens ébauchés.

Quant aux chapiteaux des pilastres qui ornent les angles des niches du Midi et de l'Est, ils ne sont pas d'ordre dorique, comme l'a annoncé M. Le Boullenger. Ces chapiteaux sculptés sont une réminiscence de ceux employés par les artistes grecs, et se rapprochent beaucoup de ceux du temple de Cora.

Les fouilles faites sous la surveillance de la Société d'agriculture de Mende ont été poussées jusqu'à 2 mètres 60 de profondeur, c'est-à-dire jusqu'au niveau des bases des pilastres.

Dans son état actuel, on peut circuler librement autour du monument, ainsi que je l'ai indiqué, sur le plan fait à 50 centimètres au-dessus des bases des pilastres. Au Nord, le mur de soutènement du chemin de Lanuejols à Mende a 5 mètres 25 de hauteur ; au Midi, celui qui a été construit en 1814 a 2 mètres 24 de hauteur ; et celui de l'Est, construit récemment, pour mettre le monument à l'abri des eaux du torrent, a 5 mètres 51 de hauteur.

La niche du Midi s'élève à 3 mètres 15 de hauteur. L'architrave, la frise et la corniche existent ; le fronton seul a été détruit et on en voit les traces sur le mur principal du monument. Le sommet du fronton se trouve au niveau du filet de l'architrave, à une hauteur de 2 mètres 8 millimètres, tandis que celui de la niche voûtée à l'Est, dont on voit les arrachements, ne dépassait pas le milieu de l'assise sur laquelle repose l'architrave. La corniche, dont il reste quelques fragments sur la face Sud et quelques débris sur le sol, est bien profilée et ornée de modillons consolés, de 25 centimètres de largeur.

En faisant les fouilles, on a rencontré, à l'angle Est du périmètre des murs d'enceinte, un filet d'eau assez important, que l'on a cru devoir conduire, par un aqueduc, dans le ruisseau qui serpente le long du pré des Clastres, propriété de M. Second, maire de Lanuejols.

Le soubassement de cet édifice, que j'ai fait rechercher, a été détruit, à moins qu'il n'ait pas existé : ce qui ne peut être admis, si l'on en juge par le peu de hauteur de la porte principale. A l'intérieur et à droite des niches, il existe des excavations, recouvertes de dalles de grandes dimensions. L'insuffisance des leviers en fer mis à la disposition des ouvriers n'a pas permis de les déplacer.

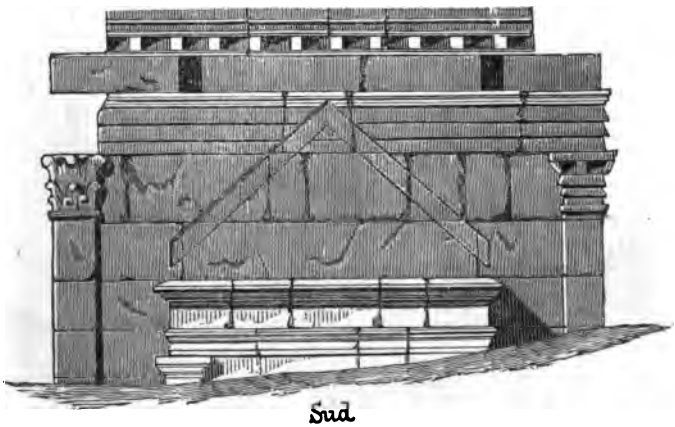

Sud

Ouest

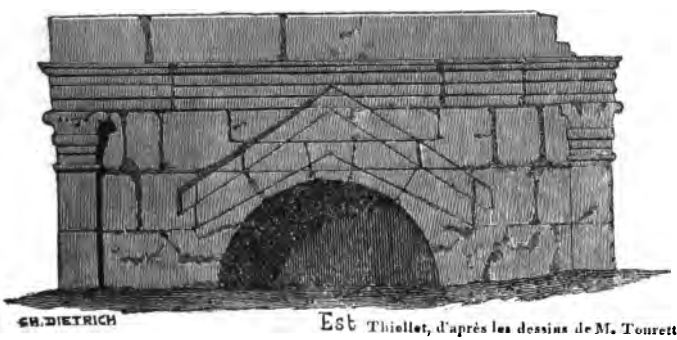

Est Thiollet, d'après les dessins de M. Tourette.

VUE DE TROIS CÔTÉS DU MONUMENT GALLO-ROMAIN DE LANUEJOLS, AVANT QU'IL EUT ÉTÉ DÉBLAYÉ.

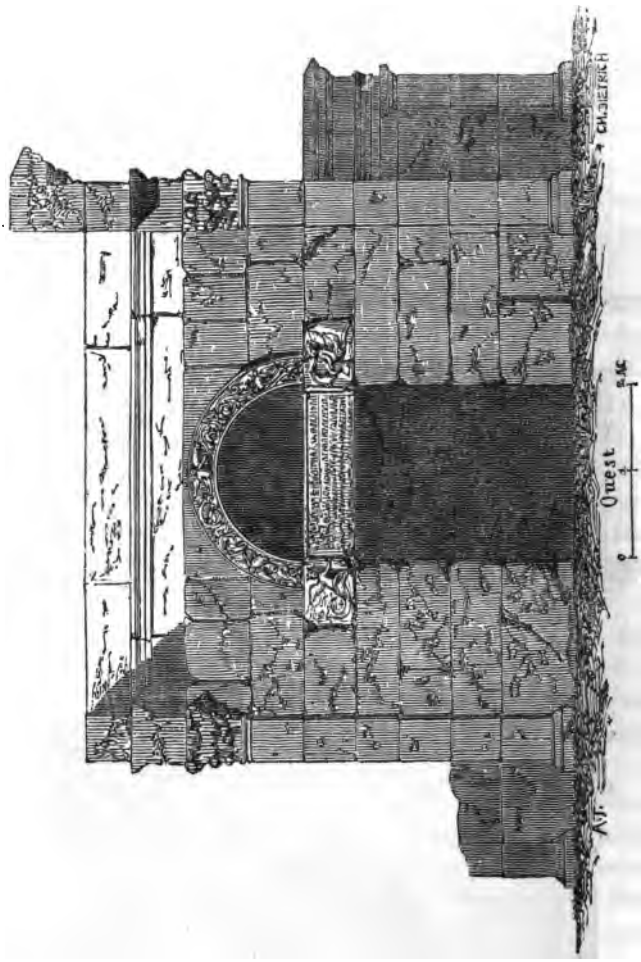

ENTRÉE DU MONUMENT DE LANUEJOLS, DEPUIS QU'ELLE A ÉTÉ DÉBLAYÉE.

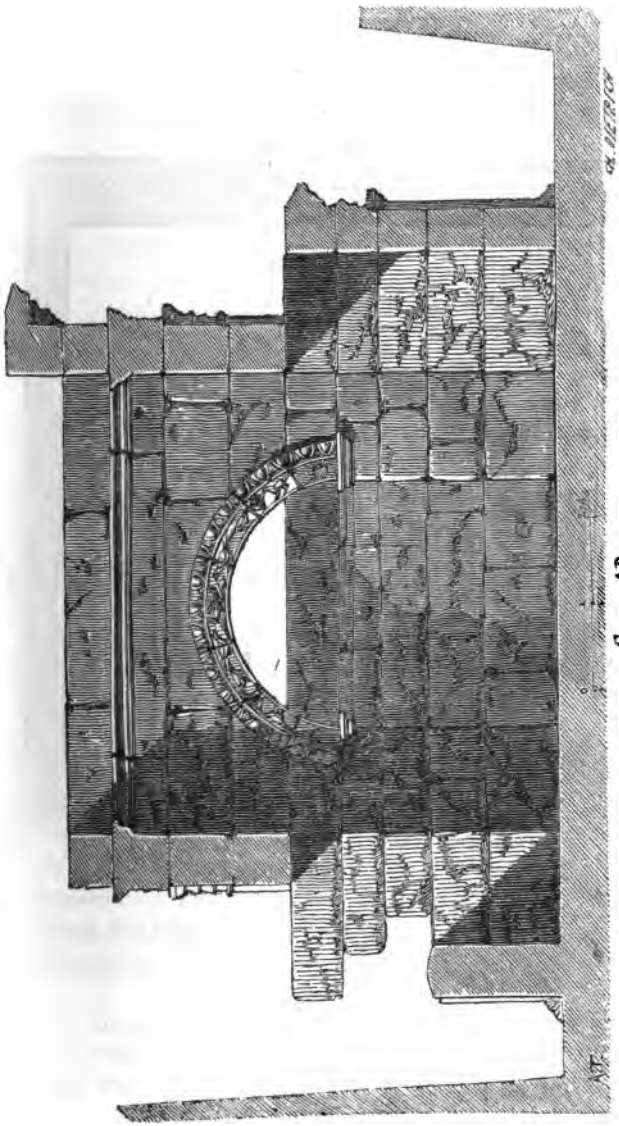

Coupe AB.

ARC A L'INTÉRIEUR DU MONUMENT.

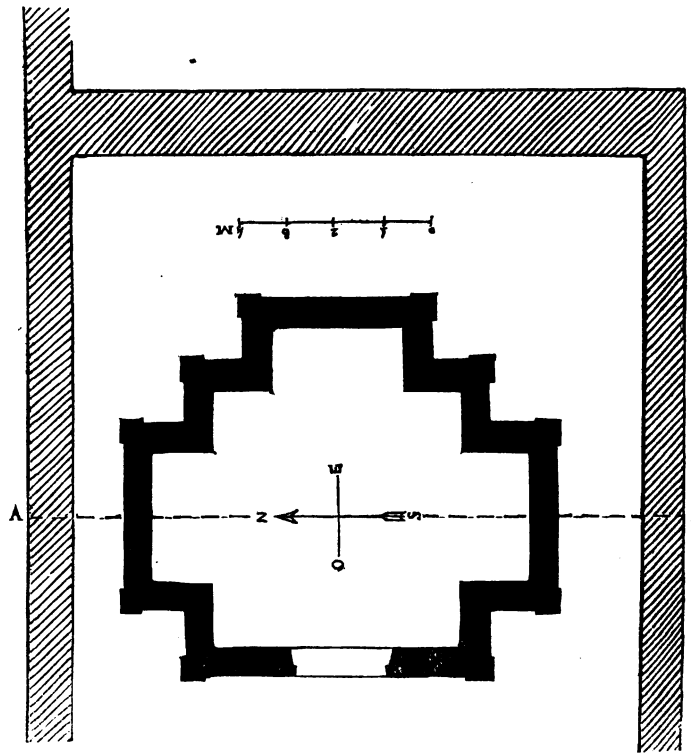

PLAN DU MONUMENT ROMAIN DE LANUEJOLS.

NOTICE

SUR LES

FOUILLES EXÉCUTÉES A JAVOLS

en 1857,

PAR M. DE MORÉ.

Il en est de la destinée des villes comme de celle des hommes : Javols, autrefois la ville la plus importante des Cévennes, la capitale des Gabali, n'est plus aujourd'hui qu'un village oublié aux bords de la Truyère. Pour retrouver des traces de cette ancienne splendeur, il faut fouiller la terre qui les recouvre depuis que les barbares ont porté par là le fer et le feu. Cependant, si l'on juge de l'antique cité par les fragments de colonnes, les débris de marbre, de statues, d'ustensiles et par les fondements multipliés de murs que l'on rencontre sous le sol, dans l'intérieur du bourg et aux environs, dans un rayon d'à peu près deux kilomètres, elle devait renfermer de nombreux et magnifiques édifices. Indépendamment de celui qui fut découvert en 1830 (1) par les soins du Préfet de la Lozère, et que j'ai décrit, de nouvelles fouilles exécutées, en 1857 (2), aux frais de la Société française d'archéologie pour la recherche et la conservation des monuments historiques, à côté de celles que j'avais déjà faites en 1855 (3), ont mis à découvert 43 compartiments, tous contigus, sur une superficie d'environ 90 ares.

(1) Voir le plan A.
(2) Voir le plan C.
(3) Plan B_1 et B_2.

Au midi, on remarque une piscine demi-circulaire de 3 mètres 8 centimètres de diamètre, sur une pénétration de 2 mètres 55 centimètres, avec une marche ménagée dans le béton lui-même. Elle est formée d'un mur revêtu, à l'intérieur, d'un épais crépissage, enduit encore d'une couche de mastic incolore.

Elle était ornée extérieurement d'une corniche à moulures. A côté de la piscine, était une pièce dont je n'ai point retrouvé le pavé; dans l'épaisseur des murs sont des retraits qui m'ont paru destinés à recevoir de grosses lambourdes. Le mur de façade se prolonge à 5 mètres 54 centimètres dans la direction de l'Ouest, où il tombe perpendiculairement sur un autre que j'ai suivi dans une longueur de 4 mètres 23 centimètres. Le jambage Est de la porte se relie à un mur qui fuit vers le Nord sur une étendue de 21 mètres 33 centimètres. D'autres viennent s'y appuyer de l'Est et de l'Ouest; mais dire à quoi ils étaient destinés serait chose difficile. Cependant il servait d'appui sur la façade de l'Est, à un parallélogramme de 5 mètres d'un côté sur 2 mètres 96 centimètres de l'autre, mais dont la voûte s'était affaissée; il était pavé en béton ordinaire. Parallèlement au mur de cet édifice, règne un aqueduc composé de parallélogrammes en granite, de 2 mètres environ de longueur sur une largeur de 80 centimètres et une épaisseur de 70 centimètres. La rainure creusée pour l'écoulement des eaux a 2 décimètres de largeur; elle était recouverte de dalles en granit de très-fortes dimensions. Au bout de 16 mètres 50 centimètres, l'aqueduc tourne à angle droit vers l'Ouest et semble se diriger vers une source d'eau minérale abondante, qu'il conduisait peut-être dans l'établissement de bains. Deux autres aqueducs ont été aussi découverts à l'Est du premier: l'un à 20 mètres 78 centimètres de distance et construit de la même manière que le précédent; l'autre, à 21 mètres environ de celui-ci, et bâti en béton sous

forme d'auge. Parallèles les uns aux autres, ces aqueducs vont directement du Nord au Sud; et, circonstance digne de remarque, les chenaux vont en s'élargissant à mesure qu'ils approchent des bâtiments.

Dans un des compartiments du Sud, où l'on descend au moyen de quatre marches formées de dalles épaisses, j'ai rencontré une caisse, de 70 centimètres d'un côté sur 50 centimètres de l'autre, remplie d'une chaux compacte, mais d'une éclatante blancheur. Exposée huit jours au soleil, le bloc que le marteau avait eu peine à briser d'abord, s'est réduit en poussière impalpable.

Il serait fastidieux de décrire chacun des compartiments que les fouilles ont mis à découvert; il me suffira d'en présenter le plan et de donner un aperçu sommaire des ustensiles et des médailles qui y ont été rencontrés :

Cinq tronçons de colonnes de grande dimension en calcaire exotique.

Quatre chapiteaux.

Un pied de statue de femme, de grandeur naturelle, en bronze massif.

Un doigt de statue colossale en bronze, mais creux.

Une partie du vêtement de la même statue.

Une meule de *pistrinum* en granite rose.

Un mortier en marbre noir avec son pilon.

Un grand nombre de débris de marbre de table, de corniches de toutes dimensions et de couleurs variées.

Un bracelet en bronze.

Un grain de collier en verre émaillé.

Une fibule en bronze.

Une petite épingle en or.

Quarante épingles ou styles en ivoire.

Trois en cuivre.

Six jetons en os.

Une agrafe de manteau, en ivoire.

Sept rondelles en terre cuite.

Un fragment de grand vase en bronze.

Un double crochet en fer.

Deux poignées de clefs en cuivre.

Une encoignure de meuble en bronze avec une tête de divinité soutenue par deux ailes, et des arabesques exécutées au burin.

Des poteries de tout genre, en terre rouge, blanche, noire, grise et quelquefois avec des lignes jaunes en travers.

Un fragment de poterie noire, avec des lettres perlées au pourtour.

Cent trente médailles romaines :

1 Caligula, moyen bronze.

4 Claude Ier., moyen bronze.

1 Néron, grand bronze, d'une parfaite conservation. Néron, tête laurée. A gauche : Imp. Nero Caesar Aug. P. max. T. R. P. P.

R. Pace P. R. terra marique parta Janum clausit. Temple de Janus fermé.

2 Domitien, moyen bronze.

2 Trajan, moyen bronze.

7 Adrien, dont un grand bronze, cinq moyen bronze et un en argent; ce dernier a, au revers, un croissant, au centre duquel est une étoile à sept pointes.

2 Antonin-le-Pieux, grand bronze.

2 Faustine la Mère, grand bronze.

2 Marc-Aurèle, moyen bronze.

3 Faustine-la-Jeune, grand bronze.

3 Commode, un argent, un moyen bronze et un grand bronze, dont le revers : Victoria. Victoire, assise sur un trophée, écrivant sur un bouclier : Ex. Vict. Br.

1 Lucile.

1 Geta.
3 Alexandre Sévère, deux grand bronze et un argent.
1 Marcia Otacilia Severa, moyen bronze.
4 Gallien, petit bronze.
1 Salonina Augusta, petit bronze.
54 Tetricus, petit bronze.
14 Claude II le Gothique.
1 Aurélien, petit bronze.
1 Dioclétien, petit bronze.
1 Constantinopolis, petit bronze.
13 Monnaies frustes.

Trente monnaies françaises, dont 24 royales:

1 Double-tournois de Philippe-Auguste. Moneta duplex regalis.
1 Denier tournois de Philippe-le-Bel.
1 Denier tournois de Philippe VI de Valois.
1 Liard au Dauphin de Charles VIII.
1 Liard de François Ier.
1 Douxain d'Henri IV.
5 Double-tournois de Louis XIII.
1 Double-tournois de Louis XIV.
1 Liard de Louis XIV.
2 Deux liards de Louis XIV.
1 Liard de France de Louis XIV.
8 Monnaies frustes.

Six pièces de monnaie baronnale :

1 Maguelone.
1 Liard de Bourgogne.
1 Urbain VIII, (1630).
1 Gaston de Montpensier.
1 Marie de Montpensier.
1 Monnaie indéterminée.

Grâce à l'allocation de la Société française d'archéologie et à la visite faite sur les lieux par M. le Directeur lui-même, en compagnie des membres du Conseil administratif, qui ont désigné les points où de nouvelles fouilles pourraient être faites, j'ai été assez heureux de répondre à la confiance qui m'a été témoignée en découvrant une partie d'un très-vaste établissement, de construction romaine; et j'aime à croire que, dans l'intérêt de la science, l'œuvre commencée ne restera pas inachevée. Les ruines d'un théâtre n'attendent peut-être que quelques coups de pioche pour apparaître au soleil.

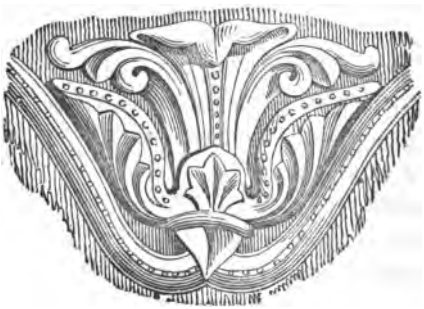

NOTICE

SUR

L'ANCIENNETÉ DU FROMAGE

DE LA LOZÈRE ;

COMMUNIQUÉE AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

PAR M. L'ABBÉ PASCAL.

En me livrant tout récemment à un travail spécial sur l'épiscopat de saint Séverin, évêque du *Gabalum* ou Gévaudan, au IIIe. siècle, j'ai eu occasion de relire la *Notitia Gallorum* d'Adrien de Valois, qui y fait mention de notre contrée Cemménique. Après avoir terminé le susdit travail, auquel je donne le titre de : *Défense de l'ancienne tradition de l'Eglise de Mende sur saint Séverin, l'un de ses premiers évêques*, j'ai pris un singulier plaisir à étudier un passage de Pline le Naturaliste, qui est cité par Adrien de Valois. Ceci n'a pas de rapport avec ma thèse ecclésiastique, mais toujours est-il que mes compatriotes peuvent y trouver quelque intérêt.

Voici le texte de Pline : « Laus caseo Romæ, ubi omnium gentium bona judicantur cominus, e provinciis « Nemausensi præcipua, Lesuræ Gabalicique pagi; sed brevis « ac musteo tantum commendatio. » On lit ce passage au livre XI, chapitre XLII, intitulé : *De diversitate caseorum.*

Il s'agit donc ici d'un objet très-vulgaire et fort banal dans notre pays, mais qui n'en a pas moins son côté sérieux. Pline parle du fromage de la Lozère. Je ne ferai pas diffi-

culté d'avouer que la traduction de ce passage m'a paru très-peu facile, surtout le dernier membre de phrase : « Sed « brevis ac musteo tantum commendatio. » Je soupçonnerais presque une altération de texte. Il y en a bien, en effet, une dans Adrien de Valois, car il a lu *indicantur* au lieu de *judicantur ;* mais tout le reste est exact.

Ne pouvant trouver aucun sens raisonnable dans mes essais de traduction, j'ai dû consulter les auteurs qui ont étudié le célèbre naturaliste du premier siècle de notre ère chrétienne. La bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville de Paris m'a fourni deux traductions : l'une de 1772, l'autre de 1830.

La première s'exprime ainsi : « A Rome, ce rendez-vous « des productions de toutes les parties du monde et où, par « conséquent, on peut comparer de près leur qualité, on « estime principalement, entre les fromages qui viennent « des provinces romaines, celui de Nîmes, et celui, tant du « mont de Lozère *(sic)*, au Gévaudan, que du pays circon- « voisin. Mais ces sortes de fromages ne se conservent pas « long-temps dans leur bonté et on ne les estime qu'autant « qu'ils sont frais. »

La seconde traduction, par Ajasson de Grandsagne, offre ce qui suit : « A Rome, où l'on juge les productions de « tous les pays, on préfère, entre les fromages qui viennent « des provinces, celui de Nîmes, de Lesure *(sic)*, et du « pays de Gabali (Gévaudan). Mais leur qualité est de « courte durée, et ils ne sont bons que frais. »

Ces deux traductions diffèrent très-peu entr'elles, seulement Ajasson de Grandsagne semble avoir ignoré : 1°. que la *Lesura* de Pline est la montagne que le premier traducteur nomme Lozère et qui est la Lozère ; 2°. que la Lozère dont il paraît faire une localité nommée *Lesure*, est, en d'autres termes, le *Gabalicus pagus*, ou Gévaudan de Pline.

J'avais, de prime abord, adopté le sens que ces deux

traducteurs affectent au mot *musteo*, sous-entendu *caseo*, ce qui met pour condition *sine qua non* à la bonté du fromage de Lozère la qualité de frais. Il faudrait donc croire qu'on ne portait, de la Lozère ou du Gévaudan à Rome, que du fromage mou, ce que nous nommons dans le pays, en patois, la *toumo*. J'ai peine à croire que les paysans du Gévaudan, il y a maintenant environ dix-huit cents ans!!! portassent ou envoyassent à Rome leurs paniers de *toumos* ou fromages mous. Avant de consulter les traductions susdites, j'avais incliné à penser que ce *caseus musteus* était ce qu'on appelle dans nos pays la *rhubarbe*, c'est-à-dire un fromage pétri avec du vin ou de l'eau-de-vie, du sel, du poivre et quelques autres ingrédients. *Musteus* vient nettement de *mustum*, qui signifie moût, vin non fermenté. Le fromage frais de nos traducteurs m'avait donc très-médiocrement satisfait.

Voici Columelle qui s'explique d'une manière si parfaitement claire sur le vrai sens du *caseus musteus* de Pline, qu'il est impossible à nos deux traducteurs de se justifier d'avoir commis un contre-sens. Ecoutez : « Caseum sic condiemus. « Casei aridi ovili proximi anni frusta ampla facito et in pi- « cato vase componito. Tum optimi generis musto adimpleto « ita ut superveniat et sit jus aliquanto copiosius quam caseus : « nam caseus combibit et fit vitiosus, nisi mustum semper « supernatet. Vas autem cum impleveris statim gypsabis : « deinde post dies viginti licebit aperiri. » Traduisons le plus littéralement qu'il nous sera possible :

« Nous assaisonnerons de cette manière le fromage. Coupez « en gros morceaux du fromage sec de lait de brebis, de « l'année précédente, et mettez-le dans un vase verni. En- « suite, remplissez-le de moût ou vin doux de bonne qua- « lité, tellement que le liquide couvre le fromage et qu'il « soit un peu plus abondant que celui-ci : car le fromage

« l'absorbe et deviendrait mauvais si le vin doux ne surna-
« geait constamment. Mais, quand vous aurez rempli le vase,
« vous le luterez avec du gypse (plâtre) ; puis, au bout de
« vingt jours, il vous sera permis de le découvrir. »

Columelle vivait sous l'empire de Claude, vers l'an 42 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire dans le même siècle que Pline. De la version qu'on vient de lire, il est aisé de conclure que le *caseus musteus* de ce dernier auteur n'est pas du tout le fromage frais de nos traducteurs. (Le passage de Columelle est pris dans le chapitre XLII du livre XII de son ouvrage, qui a pour titre : *De re rustica.*)

On a souvent représenté le Gévaudan comme une région exclusivement couverte de forêts et peuplée de loups, durant les quatre ou cinq premiers siècles de notre ère. Le passage de Pline démontre que ce pays rivalisait avec les environs de Nîmes pour fournir du fromage aux Romains, et que ce fromage n'était pas du tout celui qu'on a supposé, d'après les traducteurs de Pline, mais une denrée qui aurait le plus intime rapport avec ce qu'on appelle aujourd'hui la rhubarbe. On voit pourtant que ce n'est pas tout-à-fait cela.

Quoi qu'il en soit, il est évident que Pline n'a pas voulu parler du fromage blanc ou mou du Gévaudan, expédié à Rome il y a près de deux mille ans, mais bien d'un autre fromage, peut-être même très-sec, que l'on préparait à Rome selon les prescriptions de Columelle. Et puis, enfin, concluons que la Lozère et le pays du Gévaudan n'étaient rien moins qu'inconnus à ces superbes dominateurs du monde.

LA BÊTE FÉROCE

DITE

DU GÉVAUDAN ;

EXTRAIT

DU DICTIONNAIRE STATISTIQUE DU CANTAL, ARTICLE DE M. DE CHAZELLE,

communiqué au Congrès archéologique

PAR M. DE MORÉ.

L'animal vorace, auquel on a donné le nom de *Bête du Gévaudan*, avait répandu, il y a quatre-vingts ans environ, une terreur profonde et générale dans l'esprit des habitants des communes riveraines de la Truyère. Tantôt sur les appartenances du Gévaudan, son séjour habituel, tantôt sur les limites auvergnates, ses dévastations étaient incessantes, et, malgré toutes les mesures prises par l'Administration, elles durèrent près de deux ans. Aussi l'histoire sinistre de cette bête a souvent occupé les écrivains; sa légende a figuré sous les couleurs du roman, et fourni la matière de feuilletons dans plusieurs journaux.

La commune de Lorcières ayant été le théâtre principal de ses ravages, dans l'arrondissement de St.-Flour, nous allons rétablir ce qui la concerne dans sa vérité historique. Ce récit est pris dans les rapports officiels adressés alors à MM. les Ministres et les Intendants. Ils nous ont été communiqués par M. Cohendy, archiviste de la préfecture du Puy-de-Dôme, et les personnes qui voudraient entrer dans des détails plus

circonstanciés, les trouveront déposés dans la partie comprenant les archives de l'ancienne intendance.

Nous allons en donner trois descriptions principales, tirées des rapports envoyés, de différents points, aux autorités supérieures et contenant chacune des détails particuliers.

DESCRIPTION DE L'ANIMAL.

Cette description était accompagnée d'un portrait au lavis.

Cet animal est de la taille d'un jeune veau; il a les pattes aussi fortes que celles d'un ours, avec six griffes, à chacune, de la longueur d'un doigt, la gueule extrêmement large, le poitrail très-fort, le corps aussi long que celui d'un léopard, la queue grosse, le poil de la tête noirâtre, les yeux de la grosseur de ceux d'un veau et étincelants, les oreilles droites et courtes comme celles d'un loup, le poil du ventre blanchâtre, celui du corps rouge avec une raie noire, large de quatre doigts, depuis le cou jusqu'à la naissance de la queue.

DEUXIÈME DESCRIPTION.

L'animal avait le corps allongé, plus long que celui d'un loup ordinaire et beaucoup plus haut; ses pattes étaient fortes, extrêmement larges et armées de griffes fort redoutables. Sa tête était très-grosse; le front était large et allait en diminuant jusqu'au museau; la gueule était énorme, toujours ouverte, armée de dents larges et tranchantes : aussi séparait-elle une tête humaine en un instant; les oreilles étaient très-courtes et relevées, les yeux étincelants, le poitrail large, les jambes de derrière plus hautes que celles de devant; la couleur du poil du dos était brun varié et noirâtre; il avait les côtés du corps fort rougeâtres, le dessous du ventre blanc, la queue longue, fournie et retroussée; sa peau était dure.

Le portrait qu'avait fait faire, de cette bête, M. d'Enneval, et qui était très-ressemblant, fut envoyé à la cour. Il en existe une copie à la préfecture de Clermont.

TROISIÈME DESCRIPTION.

L'animal fut tué le 21 septembre 1765. Mesuré, après sa mort, on lui trouva 32 pouces de haut, 5 pieds 9 pouces et demi de long, 3 pieds de circonférence et 40 dents. Les loups ordinaires n'en ont que 26. Sur l'ordre exprès de M. l'Intendant, il fut embaumé et envoyé à Versailles.

CARACTÈRE ET HABITUDES.

Cette bête avait heureusement reçu de la nature une certaine lâcheté qui la portait à ne pas attaquer les hommes, et généralement toutes les personnes qu'elle supposait devoir lui opposer de la résistance. Elle se jetait donc, par préférence, sur les personnes du sexe, dont elle affectionnait les parties charnues, et sur les petites filles plutôt que sur les petits garçons.

Elle était fort rusée, d'une agilité surprenante et d'une extrême vitesse. Assise sur un point élevé, elle explorait la plaine; et, quand elle avait choisi sa proie, elle s'en approchait, le ventre à terre, en rampant. Arrivée près d'elle, sans avoir été aperçue ordinairement, et sans bruit, elle se précipitait dessus en bondissant. Ordinairement elle coupait la tête de sa victime avec une grande dextérité, et l'emportait au loin.

MESURES PRISES POUR SE DÉBARRASSER DE LA BÊTE.

M. de Saint-Florentin était alors contrôleur-général; il donna l'ordre, à M. de Balainvillier, intendant de la province d'Auvergne, de prescrire les mesures devant amener la de-

struction de la bête. En conséquence, M. l'Intendant rendit un arrêté ordonnant des chasses, des battues, et de marcher sur la réquisition de MM. les subdélégués, avec les armes que l'on pourrait avoir; de placer des hommes armés de fusils pour combattre la bête féroce, dans le cas où, par suite de chasse, elle viendrait se jeter sur le village. Il prescrivait, en outre, de choisir un certain nombre de chasseurs, bien armés, pour battre la campagne et les bois. Enfin, M. l'Intendant accordait, au nom du roi, une gratification de six mille livres à celui ou à ceux qui la détruiraient.

Ces mesures de précaution étaient nécessitées par les dégâts commis dès le commencement de 1764. En effet, à cette époque, une fille de la Bastide avait été dévorée, le 15 janvier de cette année.

Ce fut le 22 janvier que l'animal carnassier fit son apparition dans la commune de Lorcières. Il reparut encore le 2 février, mais sans commettre de meurtres, à cause de la quantité de neige qui couvrait le pays.

Passons au récit de ses attaques et de ses ravages, pendant 1764.

Cette année, le quinzième jour de février, M. Ollier, curé de Lorcières, quelques ecclésiastiques et plusieurs notables de la commune, se transportaient au lieu de Badavalle pour dresser un procès-verbal, sur l'attaque subie par la nommée Jeanne Delmas, femme Bourriol. Cette femme déclara qu'étant allée, sur les cinq heures du soir, le long du biez de son moulin, pour y diriger le ruisseau, elle avait été attaquée par une bête féroce qui l'avait mordue d'une manière cruelle; elle s'était défendue énergiquement, contre le monstre, avec un *fessou* (pioche) qu'elle tenait à la main; mais, malgré sa résistance, cette bête l'avait blessée dangereusement au bas de la joue droite, et lui avait fait une plaie de trois doigts de longueur sur un de largeur, perçant

d'outre en outre ; elle avait encore été blessée et meurtrie à l'épine du dos; son sein avait été déchiré par les griffes de l'animal ; elle avait enfin, tout autour du cou, l'empreinte d'une morsure, comme si la bête eût voulu lui couper la tête, suivant son usage, quand elle attaquait une personne du sexe.

Au mois de juillet, Marguerite Oustalier, âgée de 68 ans, fut attaquée par la bête, près du bois de Broussolles, où elle gardait ses bestiaux ; elle fut saisie par derrière, jetée par terre et traînée, eut une joue déchirée et deux trous faits au cou, près de la jugulaire ; mais, au bruit fait par des bergers, la bête se sauva. Les jours suivants, elle reparut vers les villages de Chadelle, de Pleaux, de Chabanolles, et enfin de la Fage.

Une autre personne, Marguerite Soulier, âgée d'environ 27 ans, ayant aperçu la bête de loin, courut au-devant d'elle pour mieux la voir ; ayant été attaquée, elle fut secourue à temps par Étienne Migné qui fauchait près de là, et qui mit l'animal en fuite avec sa faux.

Guillaume Lèbre et Étienne Crozatier, le premier âgé de 18 ans et l'autre de 16, gardaient leurs bestiaux sur les terres communales de Marcillat. Ils avaient chacun une hallebarde, et l'un d'eux avait planté la sienne en terre. Comme il faisait très-chaud, leurs habits avaient été quittés et déposés sur la hallebarde ; l'animal féroce vint à eux, par sauts et par bonds ; leurs bestiaux s'alarmèrent, se serrèrent autour d'eux, comme pour les défendre, et les chiens poussaient des hurlements si forts que la bête n'osa les attaquer ; elle se dirigea alors vers leurs vêtements, les déchira et mangea le pain qui était dans leurs poches.

Quelques jours après, Pierre Cellier et sa femme étaient à moissonner ; la femme, étant allée chercher son dîner, aperçut la bête ; sur ses cris, son mari vint à son secours et l'animal s'enfuit.

Isabeau Paschal, jeune fille de 18 ans, ramassait des lentilles lorsqu'elle vit venir la bête ; elle se sauva sur un char. Effrayée par les cris que les cultivateurs poussaient de toutes parts, la bête l'abandonna pour se jeter sur une jeune fille de 12 ans, qu'elle dévora ; elle se rua ensuite sur un homme qui gardait des bestiaux ; mais ce dernier ayant été secouru à temps, il fut sauvé, et elle disparut.

Dans le mois de décembre, elle reparut de nouveau et attaqua deux enfants qui gardaient des bestiaux. Ils se défendirent avec énergie ; mais l'un d'eux fut si maltraité, qu'il en resta malade long-temps.

Quelques jours après, elle assaillit encore deux femmes qui furent secourues.

Agnès Mourgue, jeune fille d'environ 12 ans, fut saisie, peu de temps après, par l'animal. Son corps fut mis totalement en pièces et dévoré; sa tête fut coupée et transportée loin du corps.

Une autre fille, âgée de 20 ans, était occupée à filer avec trois de ses compagnes ; elle était assise lorsque l'animal sauta sur elle, par derrière, et l'entraîna dans un petit bois, près de là; malgré toutes les recherches, on ne put la retrouver.

La renommée avait porté au loin le récit des ravages de cette bête redoutable. M. d'Enneval, écuyer, gentilhomme normand, et chasseur distingué, fut commis par Sa Majesté pour la destruction de cet animal vorace. Une chasse eut lieu, mais elle fut infructueuse : elle était à peine terminée que l'animal se jetait sur une jeune fille qui, quoique secourue à temps, fut blessée si fortement à la jugulaire qu'elle en mourut. Deux jours après, il dévora encore une autre fille âgée de 12 ans.

Des chasses continuelles avaient lieu, sous la direction de M. d'Enneval, mais sans succès; la bête fuyait devant les chasseurs avec une agilité sans égale. Il y eut des battues dans

lesquelles figurèrent jusqu'à quarante communes. Toutes les tentatives d'empoisonnement ne purent réussir ; la bête avait été frappée plusieurs fois ; elle avait essuyé, différentes fois, plusieurs coups de fusil ; mordue aussi par les chiens, et poursuivie fort loin, elle resta même un certain temps sans paraître. M. d'Enneval, dans la persuasion qu'elle avait péri, ayant été plusieurs fois frappée par des chasseurs très-habiles, se retira.

En 1765, notre bête féroce avait reparu avec les beaux jours, et son accompagnement de carnage avec elle. De nouvelles mesures, pour délivrer les pays ravagés, durent être prises, et, cette fois, la vénerie du Roi se mit en marche.

Voyons d'abord quelques-uns de ses nouveaux dégâts :

Marie Vallet, jeune fille d'environ 19 à 20 ans, avait auprès d'elle sa sœur, âgée de 17 ans, lorsqu'elle fut attaquée par la bête. Celle-ci l'assaillit en tournoyant, et, comme Marie, fort effrayée, s'était reculée de quelques pieds, au moment où elle voulut s'élancer sur elle, elle saisit cet instant pour lui enfoncer dans le poitrail une baïonnette qu'elle portait ; sur quoi la bête fit un cri assez fort, porta une de ses pattes de devant à la blessure qu'elle avait reçue, se jeta dans la rivière et s'enfuit.

Peu de temps après cette attaque, Jeanne Tanavelle, âgée de 35 ans environ, fut cruellement dévorée. Elle se défendit énergiquement, avec un mauvais couteau, pendant une heure ; enfin, ayant succombé, la bête lui coupa la tête qu'elle transporta à plus de deux cents pas de son corps. Elle lui dévora les mamelles jusqu'à la ceinture, et suça son sang. Étant revenue le soir, pour chercher sa proie, et ne la trouvant plus, elle poussa des hurlements affreux pendant toute la nuit.

Marguerite Bouy, âgée de 18 ans environ, gardait ses bestiaux lorsque la bête se jeta sur elle à l'improviste, la renversa deux fois par terre, lui enleva sa coiffe de la tête et son

mouchoir de cou. Mais, heureusement pour elle, un jeune garçon accourut à ses cris; armé d'une petite hallebarde, il assaillit la bête, la blessa plusieurs fois et lui fit lâcher prise.

Ces nouveaux dégâts exigeaient de nouvelles mesures; la terreur était à son comble, et personne, dans le pays, ne se croyait en sûreté. Cette fois, ce furent les officiers mêmes de la vénerie du Roi qui reçurent l'ordre de marcher. M. Antoine, porte-arquebuse du Roi et lieutenant des chasses de Sa Majesté, fut envoyé par M. le comte de Saint-Florentin, ministre d'État, et M. de Balainvilliers écrivit à M. de Montluc, son subdélégué, pour qu'il eût à mettre à sa disposition un cheval pour lui, un pour son fils, et sept bidets pour les tireurs de sa suite. M. Antoine menait avec lui un certain nombre de gardes-chasses des capitaineries de St.-Germain, des parcs de Versailles et de Fontainebleau, avec six bons limiers et six bons chiens courants. M. Duhamel, chef d'escadron de dragons, lui fut adjoint avec un nombreux détachement, et les cavaliers de la maréchaussée furent mis à sa disposition. De nombreuses battues eurent lieu, sans résultat.

Ce ne fut que le 21 septembre 1765 que M. Antoine parvint à tuer cette bête qu'il poursuivait depuis trois mois. Continuellement traquée, continuellement poursuivie sans relâche, elle passait des terres d'Auvergne sur celles du Gévaudan. Parfois on perdait ses traces; mais elle reparaissait inopinément et manifestait son retour en faisant quelque nouvelle victime. Depuis trois mois les poursuites se succédaient, lorsque M. Antoine fut prévenu que, dépaysée par les chasses continuelles, la bête s'était réfugiée dans les bois de Pommier, dépendant de la réserve de l'abbaye des Châses, près de Langeac. La nommée Jeanne Valette berçait, le 17 de ce mois, son enfant devant la porte de sa maison lorsqu'elle entendit du bruit et aperçut, à vingt pas, l'animal qui marchait accroupi vers elle. Saisissant aussitôt une baïonnette fixée au bout d'un bâton, lorsqu'il s'élança,

elle la lui plongea dans l'épaule en jetant de grands cris, ce qui le mit en fuite. Le 20, l'animal fut aperçu le long de la lisière du bois.

Prévenu de ces faits, M. Antoine, le 21, se mit en chasse accompagné de ses gardes parmi lesquels se trouvait un sieur Reinhard, très-bon chasseur et tireur excellent. Armés de leurs mousquets, ils pénétrèrent dans une gorge; à une vingtaine de pas de lui, le porte-arquebuse aperçut la bête qui lui présentait le flanc droit et tournait la tête pour le regarder; il l'ajuste immédiatement: le coup part, et elle reçoit une balle dans l'œil et plusieurs postes dans le côté. L'animal tombe; M. Antoine le croyait mort; mais il se relève et marche contre lui. Un second coup de feu se fit entendre; frappée en plein corps par Reinhard, la bête fit encore quelques pas et tomba morte.

Cette bête fut reconnue comme appartenant à l'espèce des loups. Son identité fut constatée sur-le-champ; toutes les autorités et les habitants du pays, appelés sur les lieux, la reconnurent comme étant celle qui avait commis tous les ravages mentionnés, et la blessure faite par Jeanne Valette, avec sa baïonnette, était encore fraîche. C'est à tort que la voix publique attribua sa mort au père de Jeanne Valette : cet homme ramait alors, sur les galères, pour un délit de pêche. Le courage et l'énergie de sa fille obtinrent sa grâce.

Nous devons, pour compléter l'histoire des dégâts de cet animal, dans l'arrondissement de St.-Flour, mentionner ce qu'il fit dans deux autres communes voisines.

CLAVIÈRES.

Le 17 août 1765, une petite fille, de 6 ou 7 ans, avait été enlevée et dévorée dans cette commune; on la nommait Maguerite Lébro.

VÉDRINE-ST.-LOUP.

La bête, après avoir passé par les bois de la Margeride, près du lieu de la Fuge, dévora une fille nommée Chastaug, âgée de près de 30 ans.

Au lieu de Gayx, même commune, elle dévora une fille et se jeta sur un jeune homme à qui elle enleva, avec ses griffes, toute la peau du crâne; il fut secouru à temps.

Les lecteurs ont compris que nous n'avons relaté que les dégâts faits en Auvergne.

Dès le lendemain de la mort de l'animal, son cadavre fut envoyé, par M. Antoine, sous la conduite de son fils, à M. l'Intendant de Clermont. M. de Balainvilliers le fit embaumer et transporter à Versailles pour être présenté au Roi, aux Princes du sang et aux Ministres.

M. Antoine déclara qu'il ne voulait profiter en rien des gratifications promises à ceux qui tueraient cet animal, et qu'il les abandonnait aux neuf gardes qui restaient encore avec lui, aux deux valets de limiers, et une petite fraction à ses domestiques. Les sommes devaient être divisées en douze parts.

UNE SECONDE BÊTE FÉROCE.

M. le duc de Choiseul écrivait de Versailles, le 8 octobre 1765, à M. de Balainvilliers, qu'il paraissait que la bête féroce s'était accouplée, qu'il en était né des petits, et qu'il était de la plus haute importance de détruire cette race cruelle. M. de Maupont écrivait aussi qu'il fallait exterminer la louve et ses louveteaux.

M. Antoine, avec ses gardes, se mit de suite en quête. Depuis la mort du loup, la louve faisait entendre des hur-

lements toutes les nuits. Une chasse fut organisée; un des louveteaux y fut atteint et alla mourir dans une carrière de roches impraticables.

Ayant été prévenu qu'au lieu du Besset, le 13 octobre, la louve et ses petits avaient dévoré six moutons, M. Antoine prit la détermination d'aller l'y chercher. Il ordonna qu'on ne tirât les louveteaux qu'après la mort de la mère. Au bout d'une heure et demie de chasse, dans des gorges profondes, le sieur Reinhard parvint à la blesser; elle fut ensuite achevée par des paysans de Saugère. On reconnut, à ses pis, qu'elle avait nourri plusieurs louveteaux. Pendant les vingt-quatre jours qui suivirent la mort du loup, personne ne fut dévoré ou attaqué, mais seulement des moutons, des chèvres et des cochons.

Enfin, le 19 octobre 1765, M. Antoine écrivit : « Ma car-
« rière est finie par la mort du dernier louveteau; il a été
« tué avant-hier, à notre dernière chasse. J'emporte avec moi
« la mère-louve avec un de ses louveteaux qui est plus fort
« qu'elle, et qui aurait peut-être égalé son père. »

Outre les gratifications, les frais occasionnés par les chasses, battues et embaumement, s'élevèrent, pour l'Intendance d'Auvergne seulement, à la somme de 6,108 livres.

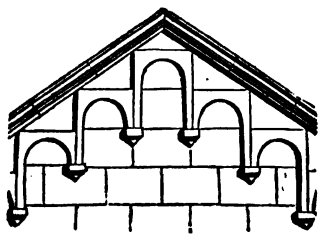

Sont proclamés membres du Congrès :

MM.

AILLAUD DE BRISIS, membre du Conseil général, à Nyons.

ALIVON, aumônier du Collége, à Forcalquier.

ALLÉON, ancien président du Tribunal de Commerce, à Annonay.

ARBALESTIER (le baron d'), au château de la Gardette, près Loriol.

ARSAC (l'abbé), curé-archiprêtre, au Buis-lès-Baronnies.

AUDIFFRET (le comte d'), receveur-général, à Valence.

BAILLY, architecte du Gouvernement, boulevard Poissonnière, 19, à Paris.

BARJON, ancien principal du Collége, à Valence.

BARRIN (de), à St.-Marcel-lès-Valence.

BEAUX (Furcy), à St.-Péray (Ardèche).

BEGOUEN, sous-préfet de Montélimart.

BELLE (l'abbé), chanoine, doyen du chapitre, à Valence.

BERANGER, ancien député de la Drôme, président à la Cour de cassation.

BERGERON (Paul), à Valence.

BERNARD, architecte, à Valence.

BERNES DE LA HAYE (de), au château d'Esguilles.

BESSET, architecte, à Tain (Drôme).

BIMARD (le marquis de), membre du Conseil général, à Chabeuil (Drôme).

BITH, membre du Conseil général, maire de Montélimart.

BLANC-MONTBRUN (Alfred), ancien capitaine d'artillerie, membre du Conseil général de l'Isère, au château de la Rolière.

BLANC-MONTBRUN (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, à Valence.

BONNET, juge de paix, à Valence.

BONNIOT (Jean-Antoine), négociant, à Valence.

BORD (le baron du), membre du Conseil général, à St.-Paul-Trois-Châteaux.

BORDARIER, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Valence.

BOUROULET (l'abbé), secrétaire de l'Evêché, à Valence.

BRISSET, ancien maire, à Pierrelatte.

BRUYÈRE, curé de St.-Martin, à Paris.

CANON (l'abbé), curé-archiprêtre de St.-Paul-Trois-Châteaux.

CHAMPION, aumônier de l'hôpital-général, à Valence.

CHAPOUTON, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

CHAIX (l'abbé), curé de Châteauneuf de Galaure.

CHAUFFEUR, architecte-voyer de la ville, à Valence.

CIROT DE LA VILLE (l'abbé), à Bordeaux.

CONSTANT, ancien notaire, à Valence.

COURCELLES (de), sous-préfet, à Die.

CRAISSON (l'abbé), vicaire-général, à Valence.

CURNIER (l'abbé), curé de Montfuron (Basses-Alpes).

CURNIER (Léonce), receveur-général, à Nîmes.

DALMAS, membre de la Société géologique de France, à Privas.

DELFORTRIE, à Loriol.

DIDELOT, aumônier de la Visitation, à Valence.

DUBOIS, juge de paix, à St.-Étienne-de-Lugdarès (Ardèche).

DUMAS (Joseph), professeur de mathématiques, à Valence.

DUPRÉ DE LOIRE, docteur-médecin, à Valence.

EMBLARD, avoué, à Valence.

EPAILLY, architecte, à Valence.

EYNARD (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit-séminaire, à Valence.

FAURE (Léopold), propriétaire, à Grignan.

FERLAY, préfet de la Drôme, à Valence.
FONTAINE, propriétaire, à St.-Laurent-en-Royans (Drôme).
FROMENT, membre de l'Institut historique, au Cheylard.
GAGNE, avocat, à Montélimart.
GAGNE (Mme.), née Elisa Moreau de Rus, id.
GALLIER (Anatole de), à Tain.
GARNIER, directeur des Contributions directes, à Valence.
GENTHON, ancien curé de Crest, à Valence.
GENTHON (M. et Mme.), à Montélimart.
GIÉLY (l'abbé), aumônier, à Valence.
GIRAUD (Aristide), président de la Chambre consultative des arts et manufactures, à Romans.
GIRAUD (Paul-Emile), ancien député, id.
JOHANNY, conservateur de la Bibliothèque et du Musée, à Valence.
JOUCARD (Louis), ancien ingénieur civil, à Valence.
JOUVIOU, inspecteur d'Académie, à Valence.
JOVIAC (le marquis de), à Chomeyrac.
LABRETONNIÈRE, payeur du département, à Valence.
LACROIX, rédacteur du *Courrier de la Drôme*, à Valence.
LARNAGE (de), membre du Conseil général, maire à Tain.
LAVARENNE (l'abbé de), chanoine, à Valence.
LEUTRE (de), inspecteur des monuments, à Gaillac (Tarn).
LONG, propriétaire, à Valence, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Die.
LUNEL (l'abbé), chanoine, à Valence.
LYON (l'abbé), curé d'Etoile.
LYONNET (Mgr.), évêque de Valence.
MARC-AUREL (Jules), à Valence.
MARC-AUREL (Edouard), à Valence.
MARTY, colonel d'artillerie en retraite, à Valence.
MENET, notaire, à Valence.
MICHELAS, sculpteur, à Valence.

MONIER DE LA SIZERANNE, président du Conseil général, à Tain.

MONTLUISANT (de), capitaine d'artillerie, rue St.-Dominique-St.-Germain, n°. 2, à Paris.

MONTROND (DE), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Valence.

MONTROND (DE), ancien capitaine d'artillerie, au château de Recoubeau (Drôme).

MONTROND (DE), capitaine d'artillerie, à Valence.

MORIN, député de la Drôme, à Dieu-le-Fit.

MORTREUIL, juge de paix, à Marseille.

MOURRAT (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Valence.

NADAL (l'abbé), chanoine, à Valence.

NUGUES (Alphonse), à Romans.

PERROSSIER (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

PISTRE (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Pierre-du-Bourg-lès-Valence.

PLANEL, président honoraire du Tribunal civil, à Valence.

PONCER, membre de la Société française d'archéologie, à Annonay (Ardèche).

PORT-ROUX (du), à Romans.

PROUST, procureur impérial, à Valence.

REYMONDON, architecte du département, à Privas.

ROMIEUX (l'abbé), curé de St.-Marcel de Valence.

RONZIER (Yves), avoué, à Valence.

ROSSET (l'abbé), aumônier du Collége, à Valence.

ROUCHIER, chanoine honoraire, aumônier du Sacré-Cœur, à Annonay.

SAINT-ANDÉOL (de), propriétaire, à Moirans (Isère).

SAINT-PRIX (Hector de), à Mirmande (Drôme).

SAINT-SAUVEUR (Constant de), à Gaillac.

SAPEY, député, à Valence.

SAUVAGEON (Hippolyte), avocat, à Valence.

SEGOND-CRESP, avocat, secrétaire de la Société de Statistique, à Marseille.

SÉGUIN (J.), membre de la Société française d'archéologie, à Annonay.

SERRES (de), conseiller de préfecture, secrétaire-général, à Valence.

SIÈYES (le marquis de), à Valence.

SMITH (Valentin), conseiller à la Cour impériale, à Lyon.

TABARET (l'abbé), curé de St.-Jean de Valence.

TARDIF DE MOIDREY, capitaine d'artillerie, à Valence.

THANNARON, maire du Bourg-lès-Valence.

THOMÉ, à Alleix.

TRACOL, architecte, à Valence.

TREILHOT (l'abbé), à St.-Péray.

URTIN, lieutenant-colonel du Génie en retraite, à Valence.

VACHER, membre du Conseil général, maire de Valence.

VALLENTIN (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

VERNET (Antoine), ancien instituteur, à Saulces.

VEYRENC (l'abbé), directeur des études au petit-séminaire, à Valence.

VINCENT (l'abbé) membre de l'Institut historique, curé de la Vache.

M. le chanoine Jouve ouvre la séance par le discours suivant :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

« Permettez-moi, dès le début de nos travaux, d'être l'organe des membres du Congrès, des habitants de cette ville, et du pays tout entier, en vous exprimant le sentiment de profonde reconnaissance qui nous anime, dans

cette honorable et intéressante réunion. Vous n'avez pas craint de quitter vos belles et riches contrées, de renoncer, durant un assez long intervalle, aux douceurs d'une noble et agréable existence pour venir, à cette extrémité de l'Empire, étudier notre sol, notre histoire et nos monuments; pour établir, entre les amis des sciences et des arts, ces communications intimes, ce merveilleux échange d'idées et de sentiments qui, tout en favorisant le progrès des connaissances humaines, ne laissent pas que d'exercer leur salutaire influence sur l'esprit et le cœur. « Il n'y a plus de Pyrénées, avait dit Louis XIV en recevant les adieux de son petit-fils qu'attendait la couronne d'Espagne, si chèrement achetée par tant de combats. » Aujourd'hui, époque des combats pacifiques de l'intelligence, on peut dire, avec plus de raison encore: il n'y a plus de Pyrénées, il n'y a plus de montagne, de barrière qui arrête l'essor de l'esprit humain. Où est la cause d'un tel prodige? sinon dans l'établissement de ces Congrès scientifiques qui, depuis plus de vingt ans, ont réuni successivement dans nos diverses cités, des points les plus opposés, comme en un seul faisceau, des savants, des artistes, des littérateurs, qui ne s'étaient jamais vus, et qui, au bout de quelques jours, se sont entendus, aimés, comme s'ils se fussent connus depuis long-temps, et ne se sont séparés qu'avec le doux espoir de se retrouver bientôt dans une autre cité. Aimable et doux commerce des nobles intelligences! Nous en sommes redevables à l'homme éminent que la science et l'archéologie nous ont appris de bonne heure à proclamer notre maître, et que ses qualités d'homme privé nous font aimer comme un ami. La postérité a déjà commencé pour lui, et le nom de Caumont sera désormais une des illustrations de la France et de l'Europe dans le monde savant.

« Sans doute, Monsieur le Directeur, vous ne retrouve-

rez pas à Valence l'accueil brillant, les fêtes splendides qui ont signalé votre présence dans nos grandes cités; mais vous y trouverez des cœurs où vit encore la reconnaissance pour les généreux dévouements. Vous y trouverez une sympathie réelle pour les belles conceptions de l'esprit humain, de cet esprit, émanation de Dieu lui-même, qu'il ne devrait connaître que pour l'aimer et le glorifier.

« Vous y trouverez encore des hommes sérieux et intelligents, au cœur bon et aux pensées élevées. J'en prends à témoin les cent dix adhésions de tant de personnes recommandables dont se forme notre liste, qui eût été certainement plus nombreuse encore, sans des retards et des contre-temps qu'il ne nous a été donné ni de prévoir ni d'empêcher.

« Puisse, Monsieur et Messieurs, ce bon vouloir des membres du Congrès, encouragé par le si bienveillant, le si empressé concours de nos magistrats, vous rendre moins fatigante la belle, mais pénible mission que vous venez remplir dans nos murs, et devenir pour nous-même un titre à votre indulgence pour nos modestes travaux! »

M. de Caumont répond à l'allocution de M. l'abbé Jouve. C'est à lui que l'on devra tous les résultats que le Congrès archéologique doit obtenir : car c'est lui qui a préparé cette réunion avec le talent et le dévouement qu'il apporte à toutes les choses utiles au pays. M. de Caumont explique l'origine de la Société française d'archéologie, qu'il a formée en 1831 et 1832, et définitivement constituée en 1834 pour la conservation des monuments. Pour se convaincre de son utilité, il suffit de jeter un coup-d'œil sur ses derniers travaux et sur les résultats importants qu'elle a obtenus depuis son origine.

M. le Secrétaire-général donne communication de la correspondance qu'il a reçue, à l'occasion du Congrès.

Mgr. Lyonnet, évêque de Valence, retenu aux eaux, ex-

prime à M. le chanoine Jouve ses regrets les plus vifs, et les plus flatteurs pour l'Assemblée, de ne pouvoir assister à la session.

Mme. Gagne, née Elisa Moreau, poète, envoie une pièce de vers au Congrès.

M. Charles Des Moulins, inspecteur divisionnaire de Bordeaux, fait agréer ses motifs d'excuse.

M. Victor Simon, inspecteur divisionnaire, signale à M. de Caumont le zèle de M. l'abbé Martin, curé à Metz, qui a fait décorer et restaurer son église paroissiale avec beaucoup de goût et d'intelligence. Il sollicite pour cet ecclésiastique une médaille d'argent. Renvoi de cette demande à une commission spéciale, chargée d'examiner les vœux qui seront émis pendant la session. Cette commission est composée de la manière suivante : MM. Roux, le baron d'Arbalestier, l'abbé Vinas, le chevalier de Berluc-Pérussis et Valère-Martin, secrétaire.

Une foule d'autres lettres, contenant des adhésions ou des regrets, sont déposées sur le bureau.

M. le Secrétaire-général donne un aperçu des communications qui ont été remises entre ses mains, en réponse aux questions du programme du Congrès archéologique; puis il donne lecture des 1re. et 2e. questions, ainsi conçues :

Quelles sont les parties du Dauphiné, de la Provence et du Comtat-Venaissin qui ont formé le département de la Drôme?

Exposer, en ce qui concerne ce département, les résultats physiques et moraux de cette organisation.

M. Lacroix répond à ces deux questions, en donnant la nomenclature des communes qui ont été démembrées des trois provinces citées, et qui composent le département actuel de la Drôme. Il fait l'historique de cette division, dans lequel

nous regrettons de ne pouvoir le suivre, à cause des limites qui nous sont imposées. M. Lacroix pense que les résultats physiques d'une telle organisation sont de peu d'importance ; quant aux résultats moraux, ils sont immenses : ainsi les priviléges des seigneuries, les singularités des cours de justice, ont disparu, toutes les communes ayant été soumises aux mêmes institutions et régies par les mêmes lois.

M. de Berluc-Pérussis demande la parole et s'exprime ainsi sur la même question :

On peut, à un certain point de vue, applaudir au partage de nos anciennes provinces en plusieurs subdivisions restreintes. Mais il n'est pas, je crois, un homme de sens qui puisse étudier, sans en gémir, la composition de nos départements méridionaux. Vous avez vu quelquefois ces *jeux de patience*, ces cartes géographiques découpées en sinueux contours, à l'usage des enfants ; le caprice le plus bizarre préside à ces découpures, dont les méandres hardis s'éloignent, autant que possible, des divisions traditionnelles. Ce que l'on a inventé pour l'amusement des écoliers, le pouvoir révolutionnaire l'a fait, par une sorte de moquerie douloureuse, en découpant au hasard une nouvelle France, sans tenir compte des exigences locales.

Le Dauphiné et la Provence ont été cruellement mutilés. Le département de la Drôme, celui des Basses-Alpes, celui de Vaucluse se composent d'éléments si divers, qu'ils forment comme une affligeante mosaïque.

Je dis affligeante. On ne peut nier, en effet, que nos anciennes divisions territoriales, si brusquement supprimées, ne fussent empruntées aux grandes divisions du sol. La nature avait d'avance tracé de grands cadres, et les populations s'y étaient enfermées comme de vivants tableaux. Toujours un fleuve, une montagne, quelque grand obstacle géographique, marquaient les limites d'une province : aussi, les relations avec

les provinces voisines étaient difficiles et rares. La loi qui a refondu nos divisions administratives, n'a pas fait disparaître les accidents du sol ; les impossibilités topographiques subsistent toujours ; les voies de communication sont, autant que jamais, d'une exécution hérissée de difficultés. Bien des communes, réunies dans le même département, n'en sont pas moins séparées de fait par la nature. Vouloir les astreindre à des relations forcées, en dépit des montagnes, des vallées, des habitudes et des traditions locales, c'est assurément la plus dure des exigences.

A un autre point de vue, d'ailleurs, ces morcellements doivent nous affliger. Les coutumes variaient jadis à l'infini, suivant les pays ; relevant de juridictions différentes et soumises à des législations souvent opposées, les communes qui relèvent aujourd'hui du même Tribunal, n'avaient jadis rien de commun au point de vue des institutions judiciaires. Leurs traditions et leurs usages héréditaires, que l'on invoque si souvent en justice, offrent donc bien des fois d'énormes variations. Embarrassé parmi des coutumes contradictoires, un juge se décide souvent d'après les usages du chef-lieu, méconnaissant les véritables traditions des communes qui ont fait partie d'une autre province. Ainsi, dans le département de la Drôme, quand il s'agit surtout des anciennes possessions seigneuriales, les questions de propriété, selon que la commune est provençale ou dauphinoise, doivent se résoudre pour ou contre les ayant-cause des anciens seigneurs. Un tribunal qui n'est pas complètement éclairé et édifié sur les vieilles différences coutumières, peut bien souvent se tromper et prouver ainsi combien est regrettable la réunion, sous une même juridiction, de tant d'éléments inconciliables.

M. le chanoine Jouve complète la protestation de M. de Berluc-Pérussis, prétendant que l'unité que semble avoir produit cette organisation n'est point réelle, mais factice ;

au contraire, elle aurait brisé toute unité de mœurs, de coutumes, de langage, etc.

M. de Caumont clôt la discussion en exposant que la division de la France en départements a été opérée brusquement, en vue de l'unité administrative, sans tenir compte des exigences morales, légales, agricoles, et que les observations de M. de Pérussis sont vraies, mais qu'aujourd'hui les faits accomplis doivent être acceptés, sauf à apprécier les vices de cette division départementale qui commence pourtant à entrer dans les mœurs, par suite du renouvellement de la population.

En réponse aux questions du programme, relatives aux anciens évêchés supprimés, M. le chanoine Jouve fait l'énumération rapide des anciennes villes épiscopales qui, depuis le concordat de 1801, ont été comprises dans le diocèse de Valence : il cite Die et St.-Paul-Trois-Châteaux et fait un tableau concis de la situation de ces villes durant l'époque gallo-romaine, au moyen-âge et dans les temps modernes.

Un mémoire de M. le chanoine Nadal répond à la 7e. question du programme, ainsi conçue :

A quel siècle doit-on rapporter les premières prédications évangéliques et la fondation des églises dans le diocèse de Valence ?

M. de Caumont demande que ce mémoire, plein d'érudition religieuse et de sage critique, soit inséré au compte-rendu.

M. Chapouton, juge de paix à Grignan, appelé à siéger au Conseil général, tenu pendant la séance de l'après-midi, est invité à communiquer les notes qu'il a recueillies sur Grignan, et qui se rattachent à la 16e. question du programme. Il décrit l'aspect, la beauté du site, le château auquel se rattachent de gracieux souvenirs. Après quelques détails sur la statistique de la contrée, il lit une notice sur

la famille d'Adhémar, qu'il fait suivre de la relation du siége et de la prise du château de Grignan. L'honorable membre termine ses intéressantes communications par la lecture d'une correspondance de l'époque, écrite à l'occasion de ce dernier fait, extraite d'anciens documents par les soins de M. Chapouton lui-même.

M. le Président lève la séance, en annonçant que la seconde séance aura lieu dans l'après-midi. En conséquence, il invite l'Assemblée à se réunir à deux heures pour la tenue de cette séance.

2e. Séance du 29 août.

Présidence de M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, le colonel *Urtin*, l'abbé *Pistre*, l'abbé *Jouve*, l'abbé *Le Petit*, *Valère-Martin*, *de Berluc-Pérussis*, *Gaugain*.

M. *Alphonse Nugues* remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Jouve lit une notice inédite sur l'église romane de Champagne (Ardèche), dont les murs renferment beaucoup de sculptures : têtes de bœuf, panthères, feuilles de lierre, de vigne, frises, corniches, etc. ; la notice de M. Jouve renferme encore un grand nombre de détails sur cette église. L'auteur blâme, à juste titre, l'ignoble badigeon multicolore dont on a souillé les murs de la basilique et en demande la restauration raisonnée.

M. l'abbé Jouve donne ensuite lecture d'une réponse à la 5e. question, concernant la statistique monumentale, par M. Lacroix, homme de lettres, à Valence. L'auteur propose

l'établissement d'un comité, composé de deux personnes, pour chacune des trois parties (historique, archéologique et religieuse) d'une statistique locale.

M. de Caumont, répondant au mémoire, pense que le Congrès ne doit s'occuper que de la partie archéologique et historique des statistiques. Il croit que trois ou quatre personnes seulement suffiraient pour un arrondissement; les opinions d'un plus grand nombre pourraient différer jusqu'à un certain point, et amener dans l'ensemble du travail une fâcheuse bigarrure.

M. Bernard, architecte, à Valence, membre de la Société, trouve les statistiques généralement beaucoup trop incomplètes.

M. P.-M. Roux fait remarquer qu'il n'est pas difficile de concevoir des projets, de faire de belles propositions, mais que l'essentiel, pour obtenir des résultats, est de viser aux moyens d'exécution, et il est très-difficile d'y arriver.

M. de Caumont pense que, pour savoir la vérité sur ces questions, il faudrait des hommes spéciaux, dévoués et peu nombreux, qui allassent prendre sur place les renseignements les plus exacts possible; mais on a reculé devant les difficultés.

La discussion étant terminée, on passe à la 6e. question, dont M. l'abbé Jouve donne lecture :

Quels sont les défauts de la plupart des livres qui ont été écrits sur les villes et la province du Dauphiné?

M. l'abbé Jouve trouve que, dans les différentes histoires modernes sur le Dauphiné, les auteurs ont trop cherché (défaut commun, du reste, à presque tous les historiens) à faire de l'histoire plutôt d'après un système adopté, que d'après les faits historiques : on a trop déclamé, dit-il, contre l'inquisition, la papauté, etc. Il blâme spécialement, chez les his-

toriens dauphinois, la partialité contre les catholiques, dont ont fait preuve les écrivains catholiques eux-mêmes.

M. Vallentin fait observer à M. l'abbé Jouve, dont il partage l'opinion en général, que l'on peut reprocher à d'autres écrivains la même partialité contre les protestants.

Il ajoute que la cause principale de ces erreurs vient de ce que les auteurs, en général, n'ont pas puisé aux sources originales; il émet le vœu que l'on mette en ordre les différentes archives.

On passe à l'examen de la 8e. question :

Une bonne histoire de Valence serait-elle à faire ? Quel serait le degré d'importance et le genre d'intérêt d'une telle publication? A quelles époques des annales Valentinoises devrait s'attacher particulièrement l'historien?

M. Lacroix dit que le travail de M. Jules Ollivier ne peut être considéré comme une histoire de Valence, cet ouvrage est donc encore à faire.

M. l'abbé Jouve rend justice au savoir et au talent de M. Jules Ollivier, tout en blâmant chez lui cette tendance à la partialité dont il a été fait mention plus haut; il donne un aperçu de l'histoire gallo-romaine de Valence, traite aussi le point de vue monumental et signale les sculptures de cette époque trouvées à Valence : cette ville, dit M. l'abbé Jouve, doit avoir eu une grande importance pendant la période gallo-romaine; il serait donc désirable que l'historien s'appliquât, en premier lieu, à cette époque.

M. de Caumont ayant demandé si Valence avait une enceinte gallo-romaine, cette question soulève une discussion entre MM. l'abbé Jouve, de Caumont, et Vallentin, qui, à ce propos, signale l'existence, à Die, d'une enceinte gallo-romaine entière, paraissant construite à la hâte, et renfermant un grand nombre de fragments d'édifices antérieurs.

Il ressort de la discussion que Valence avait une enceinte gallo-romaine.

La question étant épuisée, on lève la séance.

Le Secrétaire,

NUGUES.

1re. Séance du 30 août.

Présidence de M. VALÈRE-MARTIN, inspecteur des monuments de Vaucluse.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société ; *de Berluc-Pérussis ;* l'abbé *Le Petit ; Gaugain ;* l'abbé *Corblet ; Thibaud*, de Clermont ; l'abbé *Jouve ; Deleutre*, inspecteur du Tarn.

M. l'abbé Jouve donne lecture de la 9e. question, ainsi conçue :

Avons-nous des témoignages historiques et des fragments d'antiquités qui prouvent suffisamment la haute importance de cette ville sous la domination romaine? Pourquoi lui reste-t-il si peu de vestiges apparents de son ancienne splendeur? Donner l'indication raisonnée de ses monuments et principalement de ceux que lui a légués la Renaissance. Indiquer de même divers châteaux des environs qui se recommandent à l'attention de l'observateur, au point de vue de la légende, de l'histoire et de l'archéologie.

Aucun membre ne demandant la parole pour y répondre, M. l'abbé Jouve lit des notes sur Valence prises par lui dans les plus anciens auteurs, notamment dans l'*Itinéraire* d'Antonin, dans Ptolémée, Pline, Strabon, Ammien Marcel-

lin, etc., constatant l'importance de cette ville à l'époque romaine. — Il résulte, de ces documents, que c'est entre l'an 413 et l'an 440 qu'a commencé la décadence de Valence. — Les antiquités romaines sont assez rares à Valence, par suite des changements survenus après l'irruption des barbares; cependant M. l'abbé Jouve signale différents fragments antiques, notamment les tombeaux trouvés dans les substructions du clocher de la cathédrale, et deux mosaïques importantes dont l'une était enfouie à une profondeur de 2 à 3 mètres. M. l'abbé Jouve ne doute pas que, si l'on pouvait entreprendre des fouilles sur une grande échelle, on ne découvrît des restes beaucoup plus considérables.

M. de Caumont demande si l'on n'a pas essayé de lever le plan topographique de la ville de Valence sous la domination romaine. — Sur la réponse négative de M. l'abbé Jouve, M. de Caumont regrette l'absence de ce plan et émet le vœu que ce travail soit fait d'après le système employé par M. Artaud pour la ville de Lyon. — M. Deleutre ajoute quelques détails sur l'espèce d'intuition dont était doué M. Artaud pour la découverte des monuments antiques (1).

M. Bernard fait observer que, d'après la profondeur à laquelle se trouvaient les eaux qui alimentaient Valence, on peut conclure que le sol de la ville s'est considérablement exhaussé. — M. de Montrond ne comprend pas que Valence, étant sur un plateau élevé, le sol ait pu s'en ex-

(1) M. Deleutre fait incidemment part au Congrès d'observations sur la formule *Sub ascia* sur laquelle on n'est pas d'accord. M. de Boissieu, dit-il, pense que *ascia* signifiait l'instrument dont se servaient les tailleurs de pierres pour terminer leur ouvrage; la formule signifiait que le tombeau avait été terminé spécialement pour une personne et ne devait pas servir à une autre.

hausser beaucoup. — On lui répond que les faits sont là. — Cette question amène une discussion entre plusieurs membres du Congrès.

Un membre du Congrès pense que la cathédrale de Valence était, dans les temps reculés, à la place de l'église St.-Jean. — M. l'abbé Jouve ne partage pas du tout l'opinion de l'honorable membre et cite un travail détaillé, de lui, établissant, d'après des preuves irréfragables, la vérité de ses assertions : à savoir que la cathédrale a toujours été où elle est. — M. l'abbé Jouve lit des détails sur les débris antiques trouvés dans le cimetière du Bourg-lès-Valence; puis, entamant l'époque du moyen-âge, il dit au Congrès que la cathédrale actuelle a remplacé une ancienne basilique sous le même vocable. — Cet édifice est dans le style roman du XIe. siècle. Une grande partie en ayant été abattue par les protestants, tout fut rétabli fort habilement, quoiqu'à cette époque on ne se piquât pas d'une grande fidélité archéologique. On possède encore les pièces du marché fait pour cette reconstruction.

L'église St.-Jean était probablement du commencement de l'époque ogivale ; le portail qui subsiste paraît appartenir à une époque bien antérieure. — M. l'abbé Jouve signale l'existence, sous le porche, de peintures anciennes découvertes par M. Épally, architecte.

En 1575, dit M. l'abbé Jouve, les habitants de Valence firent faire un plan de la ville où sont figurés plusieurs édifices depuis lors détruits, entre autres une église nommée le Panthéon, ou Notre-Dame-la-Ronde. — M. de Caumont et M. Valère-Martin regrettent que l'on n'ait pas de détails sur cet édifice. M. Jouve parle de l'ancien clocher de la cathédrale, détruit, puis reconstruit à plusieurs reprises et, en définitive, entrepris sur une grande échelle avec toutes les chances de durée et de solidité pos-

sibles ; puis des remparts de la ville, en grande partie reconstruits sous François Ier., démolis presqu'entièrement. Il donne une description sommaire du pendentif, édifice funéraire de la Renaissance, portant la date de 1548, et qu'on voit près de la cathédrale.

M. de Caumont désirerait, pour l'insérer au compte-rendu, posséder un calque du plan de 1575 dont vient de parler M. l'abbé Jouve.

M. l'abbé Jouve, continuant la description des édifices remarquables de Valence, fait connaître au Congrès la maison des Têtes, de style de transition entre l'ogival et la Renaissance, bâtie probablement sous François Ier. ; il lit une note de M. Alexandre de La Borde à ce sujet, et concernant la maison Dupré-la-Tour, dont les sculptures ont le plus grand rapport avec celles d'Anet et de Gaillon.

Châteaux. — M. Lacroix cite le château de Rochechinard. — M. Jouve cite le château de Montélimart et la façade occidentale du château de Monteléger. — M. de Berluc-Pérussis donne, de son côté, d'intéressantes indications.

M. Vincent pense que l'on a tort de s'arrêter trop absolument à l'étymologie donnée à Montélimart. — Cette ville pourrait remonter beaucoup plus haut, et peut-être à l'époque romaine. — De nombreux documents portent l'appellation *Montilium acusium.* — On a trouvé, dans la ville, une colonne milliaire et quelques débris qui pourraient être romains.

Le Secrétaire,

NUGUES.

RAPPORT

SUR LA VISITE DES MONUMENTS DE VALENCE,

Faite le 30 août 1858,

Par M. E. Thibaut, inspecteur des monuments du Puy-de-Dôme.

Chargé, par notre honorable Directeur, de la tâche difficile de rendre compte au Congrès des impressions diverses que lui ont laissées ses promenades archéologiques à travers l'antique *Valentia*, restituée par la pensée dans sa splendeur passée, j'éprouvais une hésitation bien naturelle chez un étranger sans connaissance précise de l'histoire locale ; mais vous avez, avec ce don de seconde vue archéologique que vous attribue fort spirituellement un de nos collègues, sondé les six coudées de décombres accumulées par les invasions successives des barbares de l'extérieur et de l'intérieur, et vous avez mis à nu les vastes pavés de mosaïque, reconstruit les palais et les temples aux portiques de marbre dont vous alliez voir encore les précieux vestiges, et jusqu'aux tronçons des canaux qui conduisaient à la ville romaine ces eaux abondantes que la nouvelle, comme l'ancienne civilisation, aime à voir jaillir sur ses places et dans ses jardins.

La bibliothèque a eté l'objet de votre première exploration; vous avez pu constater que, parmi les 30,000 volumes réunis dans ce dépôt public, figurent les plus belles publications scientifiques connues. — La cour de la Bibliothèque contient un trésor d'antiquités romaines : 31 fragments de frises, architraves, chapiteaux et des cippes funéraires trouvés dans les diverses fouilles, mais surtout autour de la cathédrale. Un fragment de chapiteau en marbre, d'une dimension colossale, et l'autel Taurobolique, trouvé à Châteauneuf-

d'Isère, ont particulièrement attiré l'attention du Congrès, qui a constamment suivi, avec attention, les explications, pleines de science et d'intérêt, de M. l'abbé Jouve, notre honorable secrétaire-général.

Avant de quitter la cour qui renferme ces précieux débris, déjà altérés par leur exposition à toutes les injures de l'air, le Congrès exprime énergiquement le vœu que de promptes mesures soient prises pour former un abri, au moins provisoire, à ces antiquités et surtout à l'autel Taurobolique.

Le Musée est voisin de la Bibliothèque, vous y avez remarqué une précieuse collection de moulages de chapiteaux, pendentifs et autres reliefs des XIe. et XIIe. siècles. Ces moulages, obtenus à l'occasion de la reconstruction du porche de la cathédrale, peuvent devenir le noyau d'une précieuse collection, qui, bien cataloguée, rendra de véritables services à l'archéologie chrétienne. — Le musée a de bons et beaux tableaux anciens et modernes; les collections d'histoire naturelle sont bien classées, et l'administration se propose d'agrandir encore ce beau local et de le relier à la Bibliothèque.

Vous avez visité un peu rapidement l'église paroissiale de St.-Jean, reconstruction moderne dans le style roman, un peu trop moderne peut-être. Le porche et le clocher restent seuls de l'ancienne église et présentent un certain intérêt comme type d'architecture antérieure au XIe. siècle.

Le monument funéraire qui précède la cathédrale est suffisamment connu pour n'avoir pas à le décrire; son style et l'exécution des sculptures dont il est couvert, l'ont fait longtemps classer parmi les monuments de l'époque gallo-romaine; tous les doutes sont levés à cet égard, et vous avez confirmé son origine certaine.

La cathédrale a ensuite attiré l'attention du Congrès; une visite minutieuse et attentive a été faite sous la savante di-

rection de M. l'abbé Jouve, qui, mieux que nous, a su, dans ses descriptions, faire ressortir les beautés de cet édifice du XIe. siècle.

Parmi les objets qui ont attiré l'attention du Congrès, citons le monument de Pie VI, mort à Valence en 1799. Cet édicule de marbre, composé d'un cippe funéraire, avec des bas-reliefs finement exécutés, et surmonté d'un beau buste du saint Pontife, est attribué à Canova.

Dans une chapelle du transept, on a pu admirer une sainte Famille du Titien et un saint Sébastien de Carache.

Le Congrès a examiné avec attention les travaux de reconstruction du clocher, sur la façade ouest de la cathédrale.

Le clocher sera porté sur un porche d'une belle conception et dont vous avez admiré la construction, savament et scrupuleusement étudiée sur des monuments romans, par M. Bailly, architecte diocésain, avec la collaboration de M. Épally, de Valence.

Quelques-uns de vous, Messieurs, ont examiné les restes de fortifications de la ville, qui remontent seulement à François Ier., et ont cru retrouver les traces de substructions romaines en grand appareil, et d'autres constructions en petit appareil régulier, antérieures au XIIe. siècle.

Après une heure de repos, le Congrès a repris ses explorations, et sur les pas d'un guide aussi sûr que zélé, M. l'abbé Jouve, vous avez, Messieurs, complété votre enquête sur les anciennes maisons de Valence. Ici, Messieurs, comme dans toutes les grandes villes, vous avez pu constater la disparition presque générale de ces précieux vestiges du goût exquis de nos pères dans l'art d'embellir leurs demeures. Vous avez tous admiré cette belle maison connue ici sous le nom de la maison des *Têtes* (on devrait plutôt la nommer la maison des Sept-Sages), dont les bustes, admirablement sculptés, ornent le passage voûté qui conduit à la cour.

Cette maison date de 1530; on y voit les dernières traditions de l'art gothique se mêler avec l'art néo-païen apporté d'Italie. Mais c'est surtout dans une autre maison de la rue Pérollerie que ce style, dit de la Renaissance, déploie toutes ses fantaisies, toute son exubérance d'ornementation. M. de Laborde a cité et décrit ce monument; mais son interprétation, au sujet de la frise, serait contestée par la majorité d'entre vous, Messieurs; il ne s'agirait plus d'une histoire de chevalerie, mais simplement d'un sujet de la fable, assez reconnaissable, malgré l'accoutrement tout moderne des principaux personnages. Ces sujets seraient le jugement de Pâris, l'enlèvement d'Hélène, et une femme allaitant des enfants surprise par des Satyres; d'autres petites figures très-habilement sculptées se jouent dans des rinceaux en feuillages; les portraits supposés du maître et de la maîtresse du logis sont placés aux deux extrémités de l'impasse, où deux anges soutiennent un écu portant en chef une étoile et deux oiseaux affrontés. Ce blason pourrait peut-être donner quelques éclaircissements sur les anciens possesseurs de cette maison.

Il reste, à l'angle de la rue de l'Équerre, une maison d'une certaine importance, non encore signalée, mais en assez mauvais état. Cet édifice, malgré divers remaniements, a suffisamment conservé son caractère architectural pour que vous ayez pu lui donner, pour date archéologique, la première moitié du XIIIe. siècle.

Un édifice tout moderne, que l'on doit à la sollicitude éclairée de M. le Préfet pour tout ce qui se rattache à l'histoire du pays, a été vu avec intérêt par le Congrès: c'est le nouveau pavillon de la Préfecture, qui va être affecté au service des archives.

Enfin, longeant les casernes et l'ancienne citadelle, celle qui a eu l'insigne honneur de servir de prison au vénéré Pontife dont nous venions de visiter le tombeau, le Congrès

a parcouru le jardin botanique admirablement situé, mais attendant quelques améliorations qui le mettraient au niveau des créations du même genre, dans certaines villes de France.

Déjà, Messieurs, l'archéologie faisait place à un autre ordre d'idées, et la riche végétation qui étalait, sous nos yeux, toutes ses richesses, nous conviait à admirer les œuvres impérissables et toujours nouvelles du sublime Ouvrier de la création. C'est dans ces dispositions d'esprit qu'en suivant les prairies du bas de la ville nous arrivions à l'avenue du château de Valentin où nous attendait la gracieuse et cordiale hospitalité de M. le marquis et de Mme. la marquise de Sièyes. Le château a été construit par un évêque de Valence, du nom de Cosnac; il date du XVIIe. siècle; le parc est vaste et bien tracé; des eaux abondantes et limpides arrosent d'immenses et belles prairies, et la vue, au Midi, est un panorama admirable où se déploient, derrière un rideau de verdure, Valence et ses faubourgs, le Rhône et les dernières rampes de l'Ardèche et du Mézenc, couronnées par les ruines imposantes du château de Crussol, berceau des ducs d'Uzès.

Les derniers rayons du jour éclairaient ce tableau, et ainsi se terminait notre rapide, mais bien satisfaisante excursion (1).

(1) M. de Sièyes exploite lui-même cette importante propriété qui contient, dans un seul tènement, plus de cent hectares. Les amateurs d'agriculture ont vu, avec intérêt, le système d'irrigation des prairies, les belles plantations d'arbres fruitiers en espaliers et en cordon ou en pyramide, et enfin un système aussi simple qu'ingénieux de comptabilité agricole mise à la portée des plus grandes comme des plus petites exploitations.

1re. Séance du 31 août.

Présidence de M. Bouillet, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Clermont.

Siégent au bureau : MM. l'abbé *Le Petit*, *Valère-Martin*, *Roux*, *Thibault*, *de Berluc-Pérussis*, *de Caumont*, *Deleutre*, *Gaugain*, l'abbé *Jouve*, l'abbé *Corblet*.

MM. l'abbé *Giély* et *Alphonse Nugues* remplissent les fonctions de secrétaires.

La 11e. question du programme est conçue en ces termes : *Quelle est l'importance de certaines villes ou communes du département, telles que Die et Luc-en-Diois, sous le rapport des antiquités romaines? En décrire quelques-unes et notamment l'Autel Taurobolique.*

M. Valentin lit un mémoire intéressant de M. le docteur Long, de Die, et en fait le résumé suivant :

L'auteur énumère les différents peuples qui habitaient la Gaule au moment de la conquête romaine, et signale la difficulté, pour l'archéologue, de poser, avec certitude, les limites de leurs cantonnements respectifs. Des monuments authentiques établissent à Die l'existence des *Voconces*.

M. Long cite les divers écrivains du Dauphiné qui ont parlé des antiquités romaines de Die: Aymar du Rivail, M. Moreau de Vérone, l'abbé Chalieu, etc. Mais il les croit, avec raison, tous incomplets ou inexacts. Pour suppléer à leur insuffisance, M. Long a puisé aux sources antiques, et interrogé les monuments : c'est sur cette double base que s'appuient les inductions de son mémoire.

M. Vallentin lit la partie de ce mémoire qui renferme la description de la ville antique, de la porte romaine, de cinq autels Tauroboliques, et des appréciations sur la voie romaine et la déesse *Andarta*.

On ne trouve nulle part qu'à Die des preuves de l'existence de cette divinité. Des monuments irrécusables établissent le culte d'*Andarta* ; mais quelle était *Andarta*? Etait-ce Cybèle ou la déesse de la Jeunesse (1)? M. Long n'ose trancher la question, les documents sont insuffisants.

M. Vallentin passe aux antiquités de Luc. *Lucus Augusti* (bois sacré d'Auguste) donne évidemment l'étymologie de son nom. La description des ruines romaines qu'on observe dans la plaine nommée *le Lac*, parce que tout ce terrain était, en effet, le fonds d'un lac, subitement formé par les eaux de la Drôme, après l'éboulement d'une montagne ; la description de débris grandioses qui attestent cet éboulement, nommé *le Claps*, arrivé au XIIIe. siècle, intéressent vivement le Congrès, et lui font regretter de ne pouvoir se transporter sur les lieux.

M. l'abbé Jouve et M. Vallentin échangent quelques observations sur les deux peuples des Voconces.

M. l'abbé Jouve lit une lettre de M. l'abbé Belle, curé de Die, dans laquelle cet ecclésiastique discute l'authenticité des reliques de saint Etienne, évêque de Die, et signale l'existence d'une mosaïque, conservée dans l'ancien évêché. La mosaïque est grossière, mais chrétienne, car elle représente les quatre fleuves du Paradis terrestre. Le Congrès écarte la discussion sur les reliques de saint Etienne, et émet, par M. de Caumont, contrairement au curé de Die, le vœu que la mosaïque ne soit point transférée à l'église, car elle serait probablement brisée et perdue, par suite de cette translation.

(1) Ou le nom ancien de Die ?

Au sujet de la 11e. question du programme, dit M. de Pérussis, je signalerai, comme guide de la voie *Aurelia* dans le Dauphiné et la Provence, les *bidons* signalés par Mg^r. de Gap, et sur lesquels étaient inscrits les noms et les distances des stations de Madrid à Rome. Je signalerai aussi un ou plusieurs vases cylindriques, que j'ai vus à Rome, en 1856, dans le musée du Collége Romain, et sur lesquels le même itinéraire est gravé. Ces vases ont été trouvés, non loin de Rome, auprès d'une vieille source thermale, et avaient été offerts, sans doute, à la divinité de ces eaux, par un voyageur venu de Madrid. On peut, à l'aide de ces indications précieuses, vérifier et rectifier les assertions des divers itinéraires et reconstituer, par la pensée, la voie Aurélienne et la longueur véritable de ses étapes.

M. le Président donne lecture de la 12e. question, ainsi conçue :

Quel est le style d'architecture qui domine dans les églises de la région? Quels sont les principaux caractères de l'architecture romane de ces églises? Dire par où ces caractères se rapprochent et par où ils diffèrent du roman des autres parties de la France. Comparer, dans ce but, la cathédrale de Valence avec celle de St.-Paul-Trois-Châteaux.

Pour répondre à cette question, M. Raymondon, architecte de Privas, lit une notice sur les anciens monuments de l'Ardèche, appartenant à l'époque du moyen-âge. Il donne, sur l'église de Cruas (Ardèche), d'intéressants détails historiques et architectoniques. Ce monument, parfaitement orienté, et figuré dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, est une croix latine terminée par trois absides en cul-de-four, ayant une crypte souterraine, et supportant un clocher cylindrique placé au centre de la croix.

ENTRÉE DE L'ÉGLISE DE CRUAS (ARDÈCHE).

ABSIDE DE L'ÉGLISE DE CRUAS (ARDÈCHE).

Les différentes parties de cette église, toute construite en pierres très-dures, appartiennent à plusieurs époques de l'ère romane; la plus grande masse paraît être du XIe. siècle, la crypte du XIIe., tandis que certaines autres parties, présentant les caractères du style latin, sembleraient remonter à l'époque de la fondation primitive. M. Raymondon fait part au Congrès archéologique de la découverte, faite par lui tout près de l'église, d'une Vierge fort ancienne, et d'un pavé-mosaïque très-curieux, de l'an 1012, trouvé dans l'abside. L'honorable membre fait passer sous les yeux des membres du Bureau des dessins de ces différents morceaux.

M. de Caumont dit que les parties les plus anciennes de l'église de Cruas paraissent exister dans le centre de la nef, et que les deux extrémités Ouest et Est semblent d'une date postérieure. Passant à l'église de Tines, M. Raymondon donne sur cette église des détails historiques et architectoniques. La construction, d'après une tradition erronée, en serait attribuée à Urbain V. Quelques réparations ou additions ogivales pourraient seules appartenir à l'époque où vivait ce pontife; les traditions, du reste, sont nombreuses sur l'origine de cette église romane, qui est bâtie en granit provenant de carrières voisines. Entre autres morceaux remarquables, il signale l'autel, de la même époque, couvert d'un seul bloc de granit, de 3 mètres de long sur 1 mètre de large.

M. de Caumont signale l'église de Cruas comme très-curieuse, et montre les dessins qu'il en a publiés, d'après M. Victor Petit, dans son *Abécédaire d'archéologie.*

Indépendamment de l'église de Cruas, ajoute-t-il, il existe, dans la partie supérieure du château qui domine la ville, une chapelle intéressante en style de transition et voûtée en pierre, comme les églises de cette région. Cette chapelle est précédée d'une tour carrée dont chaque face est défendue par des machicoulis masqués par une ogive, comme

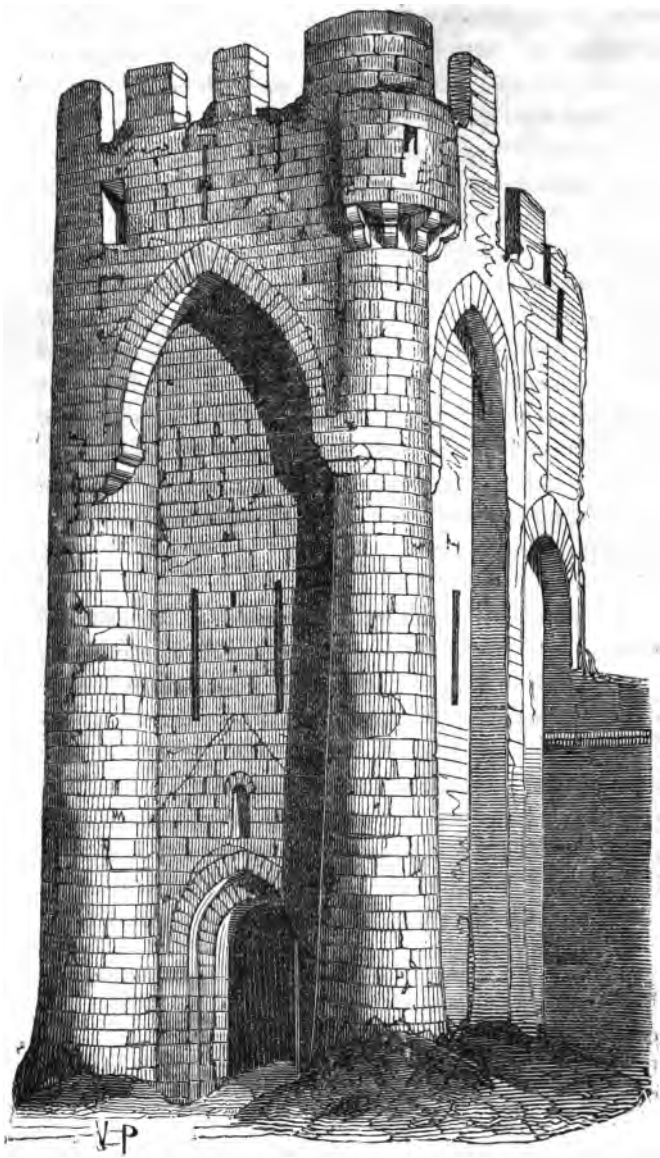

PORTE DE LA CHAPELLE DU CHATEAU DE CRUAS.

on en voit au palais des Papes, à Avignon (voir la page 261). Évidemment, cette tour qui occupe la partie élevée du château, servait à le défendre de ce côté; elle est crénelée et a la forme d'un donjon. Le château de Cruas est assez considérable et mériterait d'être étudié et décrit (1).

M. Raymondon fait ensuite la description de l'église de Mazan, abbaye fondée en 1100 par l'abbé de Monnevaux, ruinée au XIVe. siècle par les routiers anglais, puis au XVIe. par les protestants. Cette église, la plus grande de l'Ardèche (elle a 52 mètres de long), est construite en granit et en lave volcanique; elle possède une coupole et appartient au style roman ogival. Ce bel édifice, privé de ses voûtes, est malheureusement exposé à des dégradations continuelles; il sera bientôt, si l'on n'y met ordre, détruit par les habitants du lieu, qui le considèrent comme une carrière de pierre à bâtir. M. le Président félicite M. l'Architecte de son intéressante communication.

M. l'abbé Jouve, ayant obtenu la parole, fait connaître au Congrès les différents styles d'édifices romans et ogivaux du département de la Drôme. Il commence par signaler l'erreur dans laquelle tombaient naguère encore des architectes, prenant le roman aigu pour de l'ogival, la forme aiguë de l'arc roman pour l'indication d'une construction moins ancienne, comme si la forme brisée n'était pas souvent contemporaine du plein-cintre. Puis il indique dans le style roman méridional la tendance à l'imitation des édifices romains, cette tendance est sensible dans les églises du midi du département. L'église

(1) MM. de Caumont et Bouet, qui sont allés tout récemment à Cruas, ont trouvé dans la chapelle du château deux belles pierres gallo-romaines portant des inscriptions. Une colonne milliaire, avec son inscription bien conservée, a été placée le long de la rue qui passe devant l'église.

de St.-Paul-Trois-Châteaux offre ces caractères. M. l'abbé Jouve met en parallèle l'église cathédrale de Valence et l'église de St.-Paul-Trois-Châteaux, pour en faire ressortir les analogies et les dissemblances. Le cintre parfait règne partout à Valence, l'arc aigu se montre déjà à St.-Paul; les nefs latérales, à Valence, sont plus larges et plus élevées qu'à St.-Paul; à Valence, un déambulatoire existe autour du chœur; à St.-Paul, rien de pareil; l'ensemble de St.-Apollinaire est beaucoup plus élancé, plus dégagé. A St.-Paul, et dans les autres églises que M. l'abbé Jouve lui associe, et qui présentent le même style, la construction est plus massive et offre un caractère hiératique sévère plus marqué; à Valence, la cathédrale est éclairée par les ouvertures des bas-côtés, baies d'une dimension extraordinaire pour l'époque romane : ce qui n'a pas lieu dans les églises précédentes.

M. l'abbé Corblet croit que les dissemblances signalées par M. l'abbé Jouve entre St.-Apollinaire et St.-Paul proviennent simplement de la différence de grandeur de ces édifices. M. Jouve répond que les proportions ne sont nullement les mêmes. M. de Saint-Andéol signale encore de notables différences entre ces deux églises : à St.-Paul, différence de niveau de la nef et du chœur; le pilier dominant à St.-Paul; la colonne, à Valence, etc, etc. M. Jouve cite la forme de la voûte des bas-côtés, à St.-Paul, qui est en quart de cercle.

M. de Caumont émet le vœu que l'on s'occupe de faire une statistique monumentale de la Drôme; cette statistique renfermerait la description de tous les édifices importants, anciens et modernes.

M. l'abbé Jouve demande que ce vœu soit transmis à M. le Préfet, qui pourrait faire allouer quelques fonds pour cet objet par le Conseil général.

A titre de simple observation, M. Valère-Martin demande

à M. l'abbé Jouve si les baies des bas-côtés de St.-Apollinaire n'auraient pas été élargies. M. l'abbé Jouve répond négativement, s'appuyant sur l'autorité des titres et comptes de la reconstruction de la partie supérieure de l'église : il y est enjoint de ne rien changer dans l'ordonnance du monument.

M. de Caumont demande si, dans le diocèse, il y a des églises ayant une abside à pans coupés, l'intérieur du chœur étant circulaire. M. Jouve répond qu'il n'en connaît point ; du reste, il faudrait faire quelques recherches pour éclaircir cette question. M. Jouve continue la lecture de la notice historique de M. l'abbé Vincent, sur Montélimart, puis il donne oralement quelques détails sur Ste.-Croix, ancienne église collégiale, à Montélimart.

M. le Président donne lecture de la 13e. question, ainsi conçue :

A quelle famille architecturale peut-on rattacher les intéressantes églises monumentales de la Garde-Adhémar, de St.-Marcel-le-Sauzet, de Comps, d'Aleyrac, de Chantemerle, de St.-Jalle, de Notre-Dame-de-Lachau, etc., etc., toutes dans le diocèse?

Personne ne demandant la parole, M. l'abbé Jouve lit une notice sur l'église de la Garde-Adhémar, qui doit avoir été construite des deniers de la famille des Adhémar. Cet édifice roman est dans le même style que St.-Paul-Trois-Châteaux et le Bourg-St.-Andéol. L'architecture en est simple et digne : nulle moulure, nul ornement; voûte des bas-côtés en quart de cercle. M. Jouve donne des détails oraux sur Notre-Dame-de-Lachau, église offrant les caractères de l'élégant roman du XIIe. siècle; et sur l'église bénédictine de St.-Marcel-lès-Sauzet, dont les nefs sont remarquables par leur largeur, la nef centrale surtout. Cette église, comme les précédentes,

possède un dôme assez bien caractérisé. M. l'abbé Jouve lit une notice détaillée sur l'église de St.-Paul-Trois-Châteaux. Cette notice a été publiée dans le *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie.

M. le Président donne lecture de la 14e. question, ainsi conçue :

Quelles sont, dans le même diocèse, les églises qui ont été, pendant ces dernières années, restaurées ou reconstruites à neuf? Dans quel sens ont été exécutées ces restaurations et réédifications?

M. Chapouton présente un aperçu des travaux de restauration faits à l'église de St.-Paul-Trois-Châteaux, sous la direction de M. Questel, architecte des monuments historiques. Par les soins de M. Mérimée, l'appui du Gouvernement est assuré à la conservation et à la restauration de ce monument.

M. l'abbé Jouve fait la description du nouveau porche de la cathédrale de Valence, dont les chapiteaux sont faits d'après ceux de Chartres, Bourges (partie romane), et autres édifices.

2e. Séance du 31 août.

Présidence de M. Deleutre, inspecteur du Tarn.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Jouve*, le colonel *Marty*, *Valère-Martin*, *Bouillet*, *de Berluc-Pérussis*, *Gaugain*, *Roux*, l'abbé *Le Petit*, l'abbé *Giély*, secrétaire.

M. de Caumont propose, au nom de la Commission spéciale, la distribution suivante des 1,000 francs affectés par la Société française d'archéologie aux édifices publics :

100 fr. pour explorer la voie Aurelia.

100 fr. pour l'église St.-Mesme.

25 fr. pour la maison de Gassendi.

200 fr. pour l'église de Léoncel.

100 fr. pour celle de Jaillans.

50 fr. pour lever le plan gallo-romain de Valence.

100 fr. pour des fouilles archéologiques, à Valence.

100 fr. pour pareilles fouilles dans l'Ardèche.

100 fr. pour pareilles fouilles dans l'Hérault, sous la direction de M. L. Vinas.

100 fr. mis à la disposition de M. Vallentin, pour Die.

100 fr. pour contribuer à l'achat d'un beffroi, dit tour de Villars, à Villars, près Apt (Vaucluse). (M. Valère-Martin, commissaire).

Cette distribution est adoptée à l'unanimité.

M. de Caumont propose ensuite au Congrès, au nom de la Commission, de décerner, à titre de récompense et d'encouragement, pour services rendus à l'archéologie :

A M. le Curé de Metz, une médaille d'argent;

A M. l'abbé Terrasson (Basses-Alpes), une médaille d'argent;

A M. l'abbé André (Vaucluse), une médaille de bronze.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président lit ensuite la 18e. question du programme :

A quelles causes principales sont dus les noms des lieux?

En réponse à cette question, M. de Coston lit des fragments d'un bel ouvrage manuscrit, de sa composition; il cite une foule de noms dont il indique l'étymologie avec autant de justesse que d'érudition. Ses réponses, remarquablement écrites, satisfont pleinement au programme, et obtiennent l'assentiment unanime des membres du Congrès.

M. le Président pose la 19e. question, ainsi conçue : *Les noms propres ont-ils toujours été héréditaires ? Existait-il chez les Romains, et en France, des registres de l'État civil ?*

M. de Coston, en réponse à cette double question, continue la lecture de son travail. L'usage de l'hérédité des noms disparut avec l'Empire romain. Ce désordre dure jusqu'au Xe. siècle; vers cette époque, les noms commencent à devenir héréditaires.

M. de Berluc-Pérussis demande pourquoi certaines fafamilles ont eu deux noms employés alternativement dans les actes publics ?

M. Bouillet fait, sur cette question, une remarque intéressante : il fait observer que, dans les familles nobles, possédant des fiefs, il ne faut pas chercher l'identité des noms ; car les fils, en recevant l'investiture d'un fief, prenaient celui du fief qui leur était donné, lequel nom passait ensuite à leurs descendants, et servait à distinguer une branche d'une même famille des autres branches collatérales.

M. de Berluc-Pérussis émet le vœu que, pour faciliter des recherches généalogiques, on ajoute au nom du père d'un nouveau-né, dans les registres de l'État civil, celui du lieu de sa naissance. Ce vœu soulève une discussion à laquelle prennent part : M. le Président, MM. de Caumont, Bouillet, de Coston, et Valère-Martin.

On passe à la 20e. question, ainsi conçue :

Tous les noms propres sont-ils significatifs? Que désignent-ils le plus souvent ?

M. de Coston continue d'y répondre par la lecture de son manuscrit qui obtient de plus en plus l'assentiment du Congrès. Beaucoup de noms sont très-significatifs; ils rappellent, le plus souvent, des faits glorieux dont le souve-

nir est précieux à conserver. Ainsi, le titre du duc d'Isly, ajouté au nom du maréchal Bugeaud, rappelle le théâtre de sa gloire, aussi bien que le surnom d'*Africain* ajouté à celui du grand Scipion.

On passe à la 21e. question, qui est conçue ainsi qu'il suit :

Existe-t-il des analogies entre l'origine et la signification des noms et celles des armoiries?

M. de Coston établit l'affirmative par des exemples intéressants. Il cite heureusement le fait de sir Napier, introduisant dans ses armoiries le tambour d'un soldat qui, dans la guerre d'Espagne, sous Napoléon Ier., lui avait sauvé la vie.

Le Congrès, parfaitement satisfait des réponses de M. de Coston, émet unanimement le vœu que son ouvrage, aussi remarquable par le style et par la justesse des aperçus, que par l'étendue des recherches, soit bientôt livré à la publicité.

M. de Berluc-Pérussis fait une observation sur la restauration du porche de la basilique de St.-Apollinaire. Les dimensions de ce porche, supérieures à celles du premier, et son ornementation beaucoup plus soignée que celle de l'intérieur de l'église, ne nuiront-elles point à l'effet général de l'édifice ; et l'accessoire ne l'emportera-t-il point sur le principal ?

M. de Berluc-Pérussis donne cette observation comme celle de tout le Congrès qui a visité ce monument.

M. l'abbé Jouve justifie le travail intelligent de MM. les architectes qui en sont chargés, par des considérations que le Congrès paraît goûter et dont voici le court résumé : l'importance de cette construction répond à sa triple destination : de porche, de clocher et de façade occidentale de l'édifice sacré ; il en est le soutien nécessaire ; sa démolition

avait compromis la solidité de la voûte; il doit, par sa largeur et son ornementation, représenter les trois nefs de la basilique.

M. de Caumont propose d'émettre le vœu qu'un cours d'archéologie soit établi dans les séminaires de Valence et des diocèses voisins. — Adopté.

Le Congrès émet aussi le vœu qu'il soit fait, dans chaque paroisse, *un inventaire détaillé* de tous les objets antiques qui sont la propriété de la fabrique.

M. de Saint-Andéol commence la lecture d'une notice intéressante, sur les églises du Bas-Vivarais. Le Congrès regrette que l'heure avancée ne permette pas à l'auteur de l'achever.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

L'abbé GIÉLY.

1re. Séance du 1er. septembre.

Présidence de M. le colonel MARTY.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Urtin*, *Bouillet*, *Valère-Martin*, *Gaugain*, *Ricard*, l'abbé *Le Petit*, l'abbé *Jouve*, *Nugues*, l'abbé *Giély*, secrétaire.

M. l'abbé Jouve présente des observations sur le travail de M. de Coston, dont quelques fragments ont été lus la veille. Ce n'est pas aux registres des Etats romains, mais aux anciens registres religieux que les modernes ont emprunté les leurs.

On passe à la question ainsi conçue :

Décrire la double église de St.-Restitut, etc.

M. le chanoine Jouve y répond en lisant quelques pages d'une notice intéressante, publiée par lui, sur ce monument, dans le *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie. Il mêle à sa lecture quelques explications orales qui intéressent vivement le Congrès.

Après avoir rappelé la légende de St.-Restitut, d'après le bréviaire romain, le savant archéologue décrit les deux parties de cette église monumentale : le caveau où était le tombeau de saint Restitut, premier évêque de St.-Paul, et la chapelle supérieure, érigée en son honneur. M. Jouve, en signalant les caractères carlovingiens de cet édifice, en fait remonter la construction au siècle de Charlemagne.

La partie la plus intéressante du monument est, sans contredit, la frise sculptée qui en contourne tout l'extérieur, à la hauteur de la première corniche. Elle représente, en relief, des personnages, des animaux, et une partie des signes du Zodiaque.

M. l'abbé Jouve voit, dans ces sculptures bien conservées, la représentation du Jugement dernier, d'après l'*Apocalypse* (chap. IV et V). Les quatre chevaux de la frise représentent les quatre chevaux surmontés de leurs cavaliers qui, à l'ouverture de chacun des sept sceaux, doivent se montrer sur la terre. Ils sont entre-mêlés de diverses figures.

Les médaillons de la façade, au couchant, représentent les œuvres de miséricorde du Jugement dernier ; un personnage principal, qui ne peut être que Jésus-Christ, et trois autres personnages tournés vers lui, comme pour écouter leur sentence.

La façade Nord présente quatorze médaillons symboliques ; la façade du Midi, dix médaillons ; la façade du Levant, divers animaux, des arbres, des plantes et des fleurs qui

semblent représenter les occupations de la vie des champs et les productions de chaque saison.

M. de Caumont annonce que cette église sera dessinée par les soins de M. Bouet; il ajoute que l'appareil ne présente pas des caractères aussi précis qu'on pourrait le désirer, et que la frise décrite par M. l'abbé Jouve peut bien n'appartenir qu'au Xe. siècle.

A côté de St.-Restitut se trouve une très-jolie église romane du XIIe. siècle. M. Jouve regrette qu'on ne l'ait pas copiée dans la construction des petites églises paroissiales.

•

M. l'abbé Nadal présente un mémoire renfermant la description complète du château et de l'église de Grignan, d'après M. Epally, architecte. M. l'abbé Jouve rappelle que l'église paroissiale de Grignan, surmontée d'une terrasse d'une très-grande élévation, était autrefois la chapelle du château des Adhémar.

M. l'abbé Jouve, en l'absence de M. Emile Giraud, ex-député, et de M. Berthin, archéologue distingué, dont il regrette l'absence, donne une description orale de la belle église de St.-Barnard, ce nom est celui de son fondateur. D'abord, un des seigneurs révoltés contre Louis-le-Débonnaire, Barnard devint archevêque de Vienne, puis fonda la collégiale de St.-Barnard, dont il fut l'abbé. L'église monumentale, à une seule nef d'une grande élévation, est pourtant de deux époques et de deux styles différents. Le porche, orné de belles sculptures, malgré les ravages du temps, offre les caractères du roman byzantin du XIe. siècle. Le chœur est ogival, ainsi que la voûte : ces deux parties sont du XIIIe. siècle; l'extérieur est sobre d'ornements.

M. Nugues fait à M. Jouve et au Congrès quelques observations pleines de justesse sur les dates précises des constructions de l'église.

Il affirme que le porche est du XIe. siècle; la partie inférieure de la nef, le grand portail et la porte méridionale, du XIIe.; le chœur et le transept, de la première moitié du XIIIe.; la partie supérieure de la nef, d'une époque plus récente, quoique du même style que le chœur.

M. de Caumont demande s'il existe, autour de St.-Barnard, des édifices monastiques. M. Nugues répond qu'il existait, à côté de la collégiale, et au Midi, un cloître que l'administration vient de faire disparaître pour dégager le monument.

M. de Caumont exprime le regret qu'on ne décrive pas les abbayes, les évêchés et tout ce qu'il a appelé (dans son *Cours*) *architecture civile*, etc., comme les églises elles-mêmes; ces parties, aujourd'hui entre les mains de propriétaires, disparaîtront rapidement, sans laisser de traces pour l'archéologue, à moins qu'on ne s'empresse de les décrire et de les dessiner.

M. l'abbé Jouve remet aux secrétaires une notice de M. Poncer, d'Annonay, sur l'église de Vion.

Il lit une lettre de M. l'abbé Pardiac, membre de la Société française d'archéologie, à Bordeaux, sur la prétendue correspondance culinaire de saint Paulin avec Sidoine-Apollinaire. Le Congrès, pleinement satisfait de ce travail, en vote l'insertion dans le compte-rendu.

LETTRE DE M. L'ABBÉ PARDIAC.

« Dans le volume, paru dernièrement, qui contient les procès-verbaux des *Séances générales tenues à Nantes, en* 1856, on lit, p. 97 : « M. Lallemand, si versé dans la « littérature des premiers temps de notre ère, rappelle un fait culinaire de la fin du VIe. siècle :

« Sidoine-Apollinaire, qui était sénateur, avait abandonné « le monde et s'était fait portier de couvent.

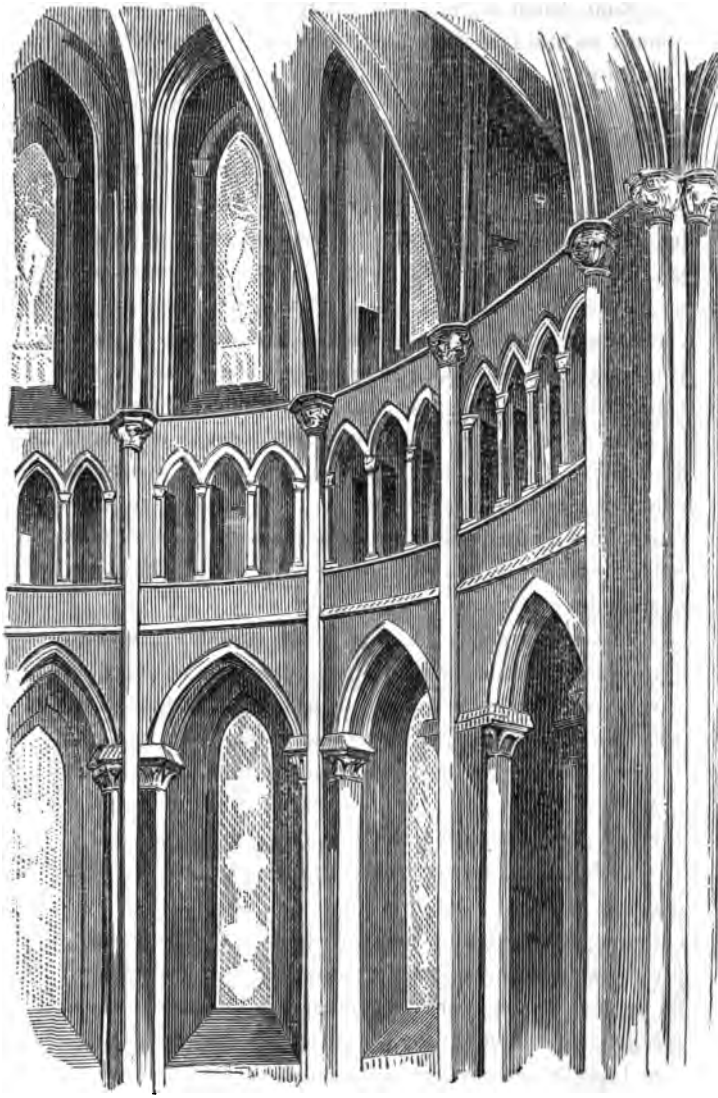

VUE DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE ST.-BARNARD DE ROMANS.

« Saint Paulin de Nole lui écrit qu'il lui envoie un cui-
« sinier sachant bien accommoder des fèves, avec une sauce
« au vinaigre, et faire une bouillie de betteraves excellente. »

« J'ai l'honneur de proposer au Congrès la correction des erreurs contenues dans cet article, et d'en demander l'insertion dans le futur procès-verbal de ses séances. Outre que Sidoine-Apollinaire n'y est pas qualifié du titre de saint qui lui est dû, il n'est pas même question de ce saint dans le fait culinaire, tel qu'il doit être cité. Ce fait si intéressant, je le trouve dans le tome LXIe. de la *Patrologie*, éditée par M. l'abbé Migne ; tome où sont contenues les œuvres de saint Paulin de Nole. A la page 255 de ce volume, on lit une lettre de Sulpice Sévère à son ami, saint Paulin de Nole, pour lui donner avis de l'envoi d'un cuisinier, dont il lui décrit les qualités. Ce n'est donc pas saint Paulin qui envoie un cuisinier à saint Sidoine-Apollinaire, il le reçoit, au contraire, de l'un de ses amis qui n'est pas saint Sidoine, mais Sulpice Sévère. Je traduis la partie de la lettre relative aux qualités de ce cuisinier :

« Je vous envoie un de nos jeunes cuisiniers, sachant
« très-bien accommoder des fèves, capable de préparer au
« vinaigre et au jus la betterave si méprisée, et de rassasier
« la faim des moines avec la bouillie la plus commune ; ne
« faisant aucun usage de poivre ni de suc de benjoin ; mais
« ami du cumin, et exercé à piler, dans un mortier
« criard, les herbes odorantes. »

« Cette lettre, dont on trouvera le texte original à la page indiquée plus haut, est de la fin de l'an 400. Elle est très-curieuse par les détails qu'on vient de lire et, en particulier, par les assaisonnements et les épices qu'elle mentionne. Parmi les légumes dont elle parle, je remarque la betterave plus appréciée aujourd'hui qu'au Ve. siècle, puisque Sulpice Sévère l'appelle *ignobiles betas*, d'accord, sur ce point, avec le

poète Martial qui la représente comme la nourriture du pauvre et de l'ouvrier :

> Ut sapiant *fatuæ*, *fabrorum prandia*, *betæ*,
> O quam sæpe petet vina piperque coquus!
>
> M. Val. Martialis *Epig.*, lib. XIII, p. 13 (édit. Lemaire).

« On me permettra encore de faire observer que *saint* Sidoine-Apollinaire, loin de se faire *portier de couvent*, mourut évêque de Clermont, le 21 août 482, après avoir désigné pour son successeur saint Apruncule, évêque de Langres.

« Je prie M. Lallemand de vouloir bien me pardonner ces critiques un peu minutieuses, mais uniquement inspirées par le zèle de la vérité. L'honneur de la *Société française d'archéologie* me paraissait intéressé à la rectification d'un fait qui a pour historien un auteur grave et estimé. »

Mme. Gagne (née Élisa Moreau) adresse au Congrès une pièce de vers que lit M. l'abbé Jouve. Le Congrès en agrée l'hommage, vote des remercîments à l'auteur, et adopte avec empressement la proposition, faite par M. de Caumont, de lire de nouveau cette pièce au Congrès scientifique de Grenoble.

M. l'abbé Jouve rappelle l'inscription, trouvée récemment, qui fixe la date de la consécration de l'église St.-Apollinaire, à Valence. Une difficulté s'élève au sujet de cette date, qui ne coïncide pas avec celle de la fondation de l'église.

M. Jouve demande que le plan de la nouvelle église de Loriol soit communiqué à quelques membres du Congrès. — Adopté. L'honorable membre exprime le regret que le temps manque au Congrès pour visiter l'atelier de M. Michelas, sculpteur intelligent de Valence, qui, en s'inspirant des plus pures traditions de l'art chrétien, a su produire de remar-

quables travaux ; ces travaux prouveraient, au besoin, les progrès de la sculpture hiératique dans le département.

M. Valère-Martin, à la fin de la séance, lit une adresse au Congrès, dans laquelle l'honorable inspecteur justifie, avec autant d'esprit que de modestie, la confiance que la Société archéologique a témoignée à son intelligent dévouement à l'art et à ses fonctions. L'Assemblée écoute avec intérêt quelques détails qu'il lui communique sur le rétablissement des religieux de Cîteaux dans l'abbaye de Sénauque.

M. Vallentin propose, au nom de tous les membres du Congrès résidant à Valence, des remercîments à M. de Caumont, et aux archéologues dévoués qui le suivent, pour le choix qu'ils ont fait de cette ville pour y tenir leurs séances. M. de Caumont renvoie ces remercîments à M. l'abbé Jouve qui a mis tout son zèle à préparer ces séances, et il invite l'Assemblée à suivre encore le Congrès l'année prochaine, à Périgueux, et à se trouver à Paris, à la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes. La circulation du Congrès dans les provinces, et l'arrivée à Paris des membres des provinces pour le Congrès central, forme, a dit spirituellement M. de Caumont, un double courant qui doit s'accomplir au profit de la vie du Corps académique.

La séance est levée à onze heures et demie.

Le Secrétaire.

L'abbé GIÉLY.

RÉPONSE

A LA QUESTION SUIVANTE :

A quel siècle doit-on rapporter les premières prédications évangéliques dans la province du Dauphiné, et en particulier dans les villes de Valence, Die et St.-Paul-Trois-Châteaux ?

PAR M. L'ABBÉ NADAL.

Il est difficile d'assigner une date certaine à l'établissement de la foi dans les Gaules, et, à plus forte raison, dans la province du Dauphiné. Parmi les critiques et les historiens, les uns, tels que de Marca, Pagi, Roncaglia, Maucachi, Jean Boudonnet, Chifflet, Baronius, Noël-Alexandre, etc., font remonter aux Apôtres, ou à leurs premiers disciples, la mission des fondateurs de nos premières églises. Les autres, parmi lesquels on remarque le fameux docteur Launoy, ont soutenu que la lumière de l'Évangile ne pénétra dans nos provinces que vers le milieu du IIIe. siècle. D'autres enfin, tels que Fleury, Tillemont, Longueval, adoptant l'existence des missions apostoliques, ont supposé que la religion chrétienne, prêchée d'abord timidement aux Gaulois et n'ayant pu s'établir au milieu d'eux d'une manière générale, n'était devenue florissante qu'après de longues luttes, et à la faveur des missions postérieures.

Quoi qu'il en soit de cette grave question, sur laquelle une sage critique répand de jour en jour de plus grandes clartés, il paraît certain que l'Évangile n'avait fait que de très-

faibles progrès dans les Gaules lorsque saint Polycarpe, évêque de Smyrne, y envoya saint Pothin vers l'an 140 de l'ère chrétienne. Saint Pothin, arrivé à Marseille, remonta le Rhône jusqu'à Lyon où il fixa le siége de son apostolat, et où saint Irénée vint s'associer à ses travaux, vers l'an 158.

Personne n'ignore les heureux commencements de l'Église fondée par ces généreux disciples de saint Polycarpe. Quelques années s'étaient à peine écoulées, et déjà Lyon était devenu, en Occident, ce qu'était Smyrne en Orient, le boulevard de la religion chrétienne, et l'école où venaient se former de nouveaux apôtres et des martyrs.

La persécution qui, en 177, désola cette Église naissante n'y ralentit point les progrès de l'Évangile. Le sang de saint Pothin et les travaux de saint Irénée furent bénis du Ciel, et bientôt l'Église de Lyon se trouva dans un état si prospère qu'elle put détacher de son sein plusieurs de ses ministres, et les envoyer vers les peuples voisins, à qui la foi chrétienne n'avait pas même été annoncée.

La ville qui, la première, fixa l'attention de saint Irénée fut celle de Valence. Félix, Fortunat et Achillée furent les trois apôtres qu'il chargea de l'évangéliser. Leur arrivée à Valence, les fruits de leurs prédications, les prodiges qu'ils opérèrent, leurs souffrances et leur mort, sont racontés en détail par plusieurs historiens, et ont été consignés par les savants Bollandistes dans le *Recueil des actes des Saints*, au 23 avril. Ce récit intéressant, traduit pour la première fois dans toute son étendue, se trouve dans l'*Histoire hagiologique* du diocèse de Valence. Il est suivi d'une dissertation, dans laquelle je me suis efforcé d'en établir l'authenticité contre les assertions de quelques écrivains qui l'ont révoqué en doute.

L'Église de Valence établie, comme nous venons de le voir, vers la fin du IIe. siècle, et cimentée par le sang de ses fondateurs, songea bientôt à s'organiser canoniquement

en appelant, au milieu d'elle, un chef pour la gouverner et de nouveaux apôtres pour l'affermir dans la foi. On ignore quels furent les premiers pasteurs à qui la conduite en fut confiée. On a perdu même jusqu'au souvenir de leurs noms, et l'histoire ne signale la présence d'un évêque dans notre ville que vers l'année 374. Si l'établissement de l'autorité épiscopale dans notre Église ne remontait point à une époque antérieure, il faudrait avouer que son enfance fut un peu longue, et que le christianisme ne s'y développa qu'avec beaucoup de lenteur; mais il est à présumer que les documents, chargés de nous transmettre des souvenirs si précieux pour nous, se sont perdus en traversant les siècles. Tout le monde sait, d'ailleurs, en quel état de conflagration les Gaules se trouvaient lorsque y arrivèrent les premiers prédicateurs de l'Évangile. C'était au moment où l'Empire romain, s'affaissant en quelque sorte sur lui-même comme un édifice ruiné de toutes parts, s'épuisait en vains efforts contre les peuples barbares qui l'avaient envahi. Ces luttes désespérées, et sans cesse renaissantes, avaient fait des provinces gallo-romaine le théâtre de toutes les horreurs. Valence, comme les autres cités, avait subi le fléau de l'invasion; mais la semence de la foi n'y fut point étouffée sous les pieds des conquérants; et, malgré les embarras de la guerre, malgré la violence des persécuteurs, notre Église, érigée de bonne heure en siége épiscopal, devint bientôt le centre d'une administration parfaitement organisée. Il faut bien qu'il en ait été ainsi, puisque, dès l'année 374, Valence eut l'honneur de voir se réunir dans ses murs l'un des conciles les plus célèbres de l'antiquité. Elle avait alors pour évêque saint Émilien, le premier dont l'histoire nous ait conservé le souvenir.

L'Église de St.-Paul-Trois-Châteaux a toujours cru que son fondateur était l'un des hommes apostoliques venus en Provence, vers la fin du Ier. siècle, avec sainte Madeleine

et saint Lazare. Elle lui donne le nom de saint Restitut que la tradition assure être le même que Célidoine, l'aveuglé-né de l'Évangile. Les nombreux auteurs qui ont parlé de la mission de saint Lazare, et de ses compagnons en Provence, n'ont fait aucune mention de l'apostolat de saint Restitut; mais, si l'histoire de cette mission est vraie, il est permis de penser que la cité des Tricastins ne fut point oubliée par les apôtres de la Provence. Colonie romaine depuis l'empereur Auguste, qui l'avait honorée de son nom, cette ville était l'une des plus riches et des mieux situées de la Provence. Ses nombreux habitants entretenaient des relations continuelles avec ceux d'Avignon, d'Arles, d'Aix et de Marseille; le paganisme y régnait sans rival. En fallait-il davantage pour la signaler à l'attention des apôtres de la Provence? Aussi, le savant auteur des *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Madeleine* a-t-il eu raison d'affirmer que l'on peut rapporter à cette époque l'établissement de l'Église Tricastine.

Quoi qu'il en soit, les pontifes qui gouvernèrent cette église durant les quatre premiers siècles sont peu connus, de nos jours. On place, après saint Restitut, saint Sulpice, saint Eusèbe et saint Torquat. Ce dernier mourut en 371, époque où commencent à se dissiper les ténèbres répandues sur l'antiquité de l'Église Tricastine, et sur les travaux de ses premiers pasteurs. Le siége épiscopal échut, en 372, à saint Paul qui a donné son nom à la ville de Trois-Châteaux.

L'Église de Die fut aussi gouvernée, dès son origine, par des pasteurs dont l'histoire est environnée de ténèbres que la critique ne dissipera jamais, faute de documents. On ignore même à quelle époque l'Évangile y fut prêché pour la première fois. Il est cependant très-probable que les missionnaires apostoliques pénétrèrent de bonne heure dans la vallée de la Drôme, et s'avancèrent jusqu'à Die.

Personne n'ignore que la fondation de cette ville remonte à une haute antiquité. L'une des principales cités des Voconces avant l'invasion romaine, elle devint, sous l'empereur Auguste, une colonie à laquelle sa population et ses richesses ne tardèrent pas d'assurer la prééminence sur les cités voisines. Elle fut le chef-lieu du district de la contrée; elle était traversée par la route de Milan à Vienne, passant par le mont Genèvre. Les Romains l'avaient embellie, et y avaient surtout organisé le culte des faux dieux avec une rare magnificence. C'en était assez pour signaler cette colonie à l'attention des premiers prédicateurs de l'Évangile. Elle offrait à leur zèle un champ trop vaste et trop bien situé pour ne pas y porter, au plus tôt, la bonne semence de la foi. En effet, s'il faut en croire de graves écrivains, la religion chrétienne fut annoncée à Die vers la fin du IIe. siècle. Le P. Colombi, fondé sur des renseignements que lui avait communiqués le docte Polycarpe de La Rivière, désigne saint Mars pour le premier évêque de cette ville : il siégeait en 220. On place après lui saint Higer et ensuite saint Nicaise. Ce dernier fut le seul évêque des Gaules qui assista au fameux concile de Nicée, en 325. Comme les erreurs d'Arius étaient encore peu connues à cette époque, dans nos provinces, les évêques gaulois crurent qu'il leur suffirait de se faire représenter au concile par l'un d'entre eux, chargé de rendre témoignage de la foi de leurs églises touchant la divinité du Fils de Dieu, et ce fut au saint évêque de Die qu'ils confièrent cette honorable mission. Telle est l'opinion de Longueval, du P. Colombi, du Bénédictin de Beauvoir, etc.

par de vastes prairies descendant jusqu'au fond du ravin ; au Couchant, était le petit chemin conduisant à la porte d'entrée, situé près des communs et de la grande cour.

En arrivant, le premier objet qui se présentait à la vue était le jardin potager, très-vaste et entouré de murs, dans les angles desquels étaient de petites tourelles ; puis venait un vivier, très-poissonneux qui séparait le potager des jardins d'hiver et d'été. Le sol de ces trois jardins était plus bas que celui de la terrasse, sur laquelle on parvenait au moyen d'un grand escalier à double rampe ; cette terrasse, plantée d'arbustes, était voûtée, et derrière elle était l'orangerie ou serre.

Venaient ensuite les constructions faisant face à la terrasse ; elles comprenaient la cuisine, les offices et dépenses, le réfectoire, la salle d'assemblée et les pièces nécessaires aux étrangers et aux domestiques.

Tous ces bâtiments étaient voûtés et construits sur cave ; une partie de la cour était également sur cave et destinée aux provisions. La construction en retour de la cuisine donnant sur le chemin était destinée aux écuries, vacheries, etc., etc., et à la suite de la grande porte d'entrée.

Ces bâtiments étaient très-solidement construits ; les murs très-épais avaient leurs parements en tuf et la maçonnerie de remplissage en cailloux. Les ouvertures, hautes et larges, laissaient pénétrer beaucoup de lumière, adoucie, dans certains endroits, par des vitraux blancs et jaunes.

Un cloître partant du réfectoire et pourtournant la grande cour donnait accès aux cellules, placées de distance en distance et ayant chacune un petit jardin.

Ces cellules, en très-grand nombre et habitées chacune par un père, se composaient d'une toute petite pièce formant vestibule, d'une chambre à coucher meublée d'un lit, d'un banc et d'une petite tablette servant de bibliothèque. A côté de cette chambre était un petit cabinet ou oratoire particulier.

La cellule était appuyée au cloître, et le jardin était entre la cellule et le mur de clôture.

L'église était placée dans la grande cour, sa longueur était d'environ 20 mètres sur 7 mètres environ de largeur ; elle était divisée en deux parties : celle du bas pour les fidèles et les valets de la ferme ; l'autre partie était destinée aux pères.

Le chœur avait une forme demi-circulaire ayant de riches stalles en bois dur. La construction de cette église était remarquable à plus d'un titre ; la grande porte d'entrée et la croisée au-dessus, gothiques toutes les deux, avaient une grande valeur artistique. La pierre avait été découpée avec art ; les nervures étaient d'un bel effet, les colonnettes d'une forme gracieuse et élancée ; en un mot, tout concourait pour faire de cette façade un petit joyau d'architecture.

La séparation du bas était dans le style gothique, tout à jour, avec de grands vitraux blancs ; enfin, les croisées latérales et celles du chœur, sobres d'ornementation, n'en étaient pas moins fort belles. La voûte était très-élevée et construite, ainsi que les murs, en tuf avec des cailloux en remplissage.

Par les fragments qui existent, il est facile de se rendre compte de la beauté de l'autel. C'est sous les marches de cet autel que fut enterré le Dauphin de Viennois, Humbert II. Ce prince pieux, à son retour de l'expédition contre les Turcs, signa, dans l'église de St.-Barnard de Romans, l'acte de cession du Dauphiné au royaume de France, le 16 juillet 1349 ; puis, abandonnant le monde, la cour, les plaisirs, pour se livrer à la retraite, il vint se réfugier à la chartreuse de Bouvantes, où il mourut le 22 mai 1355.

On montre encore aujourd'hui l'emplacement présumé où fut inhumé Humbert. Des arbustes, des plantes grimpantes, croissent aujourd'hui sur la tombe d'un des plus grands noms du Dauphiné. Espérons qu'un jour, grâce aux

démarches de M. l'abbé Cartier, curé de Bouvantes-le-Bas, les restes d'Humbert seront exhumés et recevront une sépulture digne du dernier des Dauphins de Viennois.

A quelque distance de la chapelle, sur la droite, était la tour de l'Horloge, de construction lourde, massive, avec de petites meurtrières, éclairant les divers étages, et une petite porte basse.

Cette tour est le seul des bâtiments qui aient résisté aux outrages du temps.

Telle est, en peu de mots, la description d'une abbaye dont l'importance, sans être égale à celles de Grenoble, de Cîteaux, de Cluny, et autres, n'était pas moins considérable. Les forêts, bois taillis, prairies, et les terres s'étendaient à plus de 8 kilomètres du monastère, et en faisaient un vaste domaine, arrosé par de nombreux ruisseaux descendant des montagnes.

Le séjour du Dauphin Humbert et de quelques autres personnages distingués à la chartreuse de Bouvantes attira, pendant long-temps, l'attention sur cette abbaye qui eut bien son époque de grandeur.

En 1790, le monastère fut déclaré propriété nationale : les terres furent divisées et vendues, les objets d'art pillés ou brûlés; néanmoins, les stalles du chœur furent sauvées et placées dans l'église de St.-Jean-en-Royan, où elles existent encore et produisent un bel effet. La croisée de la chapelle fut enlevée, quelques années plus tard, et placée sur la façade principale de l'église St.-Martin-le-Colonel.

Plus tard, l'industrie particulière s'empara des bâtiments du monastère et l'on vit bientôt les murs, dégarnis du tuf formant leurs parements, être vendus et présenter à l'œil leurs faces nues et décharnées. Le temps a achevé de détruire ce que les hommes n'avaient pas respecté.

Aujourd'hui, que voit-on à la place de ces bâtiments, au-

trefois si peuplés de religieux et de fidèles, ces cloîtres où tant de pères ont passé ; la chapelle où venait s'agenouiller une foule pieuse et recueillie?

Aujourd'hui, tout cela n'est plus qu'une ferme !

Tout a été bouleversé, détruit, anéanti ; la nature seule est restée la même : sauvage, triste, vraie.

NOTICES

SUR

LES ÉGLISES ROMANES DU BAS-VIVARAIS ;

PAR M. DE SAINT-ANDÉOL,

Membre de la Société française d'archéologie.

Tandis que je parcourais les villages si peu connus du Bas-Vivarais, je crus remarquer, entre plusieurs de leurs églises, un air de famille qui semblait les rattacher à une souche commune. Une observation plus attentive vint me confirmer dans cette opinion.

J'ai pensé qu'il ne serait pas hors de propos de vous entretenir des choses d'une province qui, bien que placée en dehors du siége de ce Congrès, est en communauté d'intérêts et en rapports intimes et quotidiens avec cette partie du Dauphiné ; et d'en faire connaître quelques types plus modestes que pauvres, et plus convenables que riches.

Ce qui m'a frappé dans ces églises, de dimensions minimes pour la plupart, c'est que le sentiment des convenances locales et de dignité y règne toujours, qu'il dépend surtout de justes rapports employés dans les proportions, et non du plus ou moins d'étendue et de surface ; en un mot, que le beau ressort de l'harmonie et non de la capacité.

Aux XIe. et XIIe. siècles, les églises du Bas-Vivarais relevaient, en grande partie, des puissantes et riches abbayes de Cruas et de Mazan.

On adopta, dans leur construction, non pas les dispositions générales de ces deux églises-mères, mais des proportions

plus en rapport avec le service de populations peu nombreuses, desservies par un clergé réduit souvent à un seul pasteur.

PREMIER TYPE.

CRUAS. — Trois types différents sont le sujet de cette notice. Les églises du premier sont filles de Cruas. Le souvenir d'un prieuré de Bénédictins s'est conservé chez plusieurs d'entre elles. L'emploi des colonnes, des chapiteaux ornés, de modillons variés, la courbe des lignes, l'élégance dans les détails, la grâce de l'ensemble, y rappellent le style riche et orné de Cluny, pour qui la maison de Dieu ne pouvait jamais être trop belle.

Quoique sorties d'un même moule et semblables dans leurs principales dispositions, ces églises varient dans les détails, elles sont plus ou moins riches, comme des sœurs ayant épousé des fortunes diverses.

Voici quelles sont les principales dispositions et proportions communes aux églises de ce premier type :

L'église est toujours orientée; la nef est composée de deux travées équilatérales, décorées de faux arcs et séparées de chaque côté par une colonne ou pilastre, supportant l'arc doubleau. La voûte est en berceau, à cintre plein ou brisé, selon son âge, et, plus tard, d'arête avec ou sans nervures.

Le chœur est un hémicycle allongé, son entrée présente un rétrécissement occasionné par l'application d'une colonne contre un pilastre. Il est éclairé par une ou trois fenêtres; la voûte est disposée en cul-de-four, elle est sensiblement plus basse que celle de la nef.

Sa largeur dans œuvre est de 12, 18 ou 24 pieds (1)

(1) Si j'emploie l'ancienne dénomination de pieds au lieu de mètres, c'est que les plans de nos anciennes églises furent tracés sur cette

(près de 4, 6 ou 8 mètres); sa hauteur sous clef de voûte a le double de sa largeur, et la longueur totale en a le triple.

La porte est toujours à plein-cintre, placée sur le côté et non sur la façade occidentale. Elle est ornée de plusieurs voussures décorées de creux et reliefs et disposées en retrait.

Les fenêtres sont aussi à plein-cintre, d'une hauteur égale à deux fois et demie environ leur largeur.

Celles de la nef n'ouvrent souvent qu'au Midi.

A l'extérieur, l'appareil est moyen, s'il est en pierres tendres (grès ou tuf), et plus grand, s'il est en pierres dures (calcaires). L'hémicycle du chœur est décoré d'une série de fausses arcades, s'appuyant sur des colonnes. Cette décoration se reproduit parfois à l'intérieur. Son principal effet dépend d'un relief plus ou moins grand. Le chœur est couronné d'une frise sculptée avec soin et d'une corniche élégante.

La plus remarquable de toutes est, sans contredit, l'église de Thines. L'ornementation reportée sur ses compagnes, elle l'a réunie sur elle seule. Malgré cela, je choisirai pour modèle à décrire une église plus simple, mais plus hiératique encore et d'un symbolisme plus enseignant, l'église de St.-Julien-du-Serre.

St.-Julien-du-Serre. — Cette église est construite dans les conditions mentionnées ci-dessus. Sa porte, placée au Nord, s'ouvre dans une triple voussure dont les retraits, ornés de tores multipliés, contiennent quatre colonnes. Deux de ces colonnes ont des chapiteaux à feuillages, et deux les ont historiés.

mesure. Avec elle, on trouve des nombres entiers qui aident à la mémoire, mieux que les subdivisions du mètre. Cluny, toujours en rapport immédiat avec le monde, procédait avec les multiples de 3, il usait du système duodécimal, tandis que l'austère Bernardin comptait sur ses doigts pour les multiples de 5.

A l'intérieur, deux colonnes, à chapiteaux historiés, séparent les deux travées qui composent la nef; à la hauteur des tailloirs qu'il rattache, règne un cordon qui, de chaque côté de la nef, indique la naissance de sa voûte en berceau à plein-cintre. Les deux colonnes de l'entrée du chœur présentent aussi des chapiteaux historiés. Le tour du chœur est décoré par cinq arceaux, portés sur des colonnes dont les chapiteaux sont ornés de rinceaux, d'anges et de volutes. La base de ces colonnes repose sur une marche ou degré, qui circule autour du chœur. Pareille décoration se reproduit, à l'extérieur, avec plus de relief. L'unique fenêtre du chœur se montre, sous l'arc du milieu, comme enchâssée, et en retrait, entre deux colonnettes supportant un arc trilobé.

Tous ces arcs, celui de l'entrée du chœur, celui de la nef, tous ceux des voussures de la porte, affectent la forme d'un tore. Le clocher consiste en un mur terminé en pignon, et percé d'une ouverture pour y suspendre la cloche; il s'élève sur le mur oriental de la nef. Au-dessus de l'abside, sur une pierre enchâssée dans le mur extérieur du sanctuaire, on voit sculptées d'une manière plus naïve que partout ailleurs deux colombes, se désaltérant dans une coupe surmontée d'une croix grecque épatée aux quatre bouts; elle provient, sans doute, d'une église antérieure et primitive. Si l'on veut bien se souvenir du symbolisme employé généralement dans les églises du moyen-âge, dont la forme, toujours éloquente, ne consistait pas seulement, comme celle de nos églises modernes, à les mettre à l'abri des injures du temps, je me bornerai à faire ressortir tout l'enseignement condensé dans six chapiteaux de la modeste église de St.-Julien-du-Serre.

Deux chapiteaux, placés dans les retraits des pieds-droits de la porte, sont historiés. Ils représentent les péchés capitaux, sous la figure de démons. On y reconnaît l'Avarice tenant d'une main un sac d'argent, et de l'autre le serpent de l'Envie

qui pique les lèvres de l'Orgueil se pavanant. La tête de la Colère mord la queue du démon de l'Avarice. Une grosse face à large bouche, brisée depuis peu de temps, figurait la Gourmandise; sur l'autre chapiteau, une diablesse, ou syrène, dans une posture extravagante, représente la Luxure, et aussi la Paresse, par les feuilles ou palmes qui remplacent les mains et les pieds. On remarque, sur l'un des deux chapiteaux de l'intérieur de la nef, des oiseaux de nuit. L'autre chapiteau représente deux personnages renversés, portés sur la tête et les mains, et comme fléchissant sous le poids du tailloir et de l'arc doubleau. Dans cette posture forcée, dans cette gêne douloureuse, ils expriment les mortifications et la pénitence.

Des deux chapiteaux qui ornent l'entrée du chœur, celui qui est du côté de l'évangile représente l'Annonciation. La Sainte Vierge est placée du côté de la nef, qui figure le monde, et l'ange vient du côté du chœur, qui figure le ciel.

Sur celui du côté de l'épître est figurée la Résurrection, sous les traits d'un personnage que vomit un monstre marin et que le Père-Éternel, placé du côté du chœur, recueille dans le giron de sa robe flottante. On sait que Jonas était considéré, par les Pères de l'Église, comme le symbole de la Résurrection. Ainsi, ces deux chapiteaux signalent les deux termes de la mission de Notre-Seigneur sur la terre, tandis que l'autel de pierre, qui occupe le centre du chœur, en rappelle chaque jour, par son usage, la scène dominante.

C'est donc un abrégé de l'Évangile compris dans les trois grands mystères de l'Incarnation, de la Rédemption, et de la Résurrection. A la porte de l'église, c'est l'enfer, le péché; à l'intérieur, dans la nef, c'est la terre, l'expiation; dans le chœur, c'est le ciel, la récompense.

Thines. — Le symbolisme caractérise l'église de St.-Julien.

L'ornementation riche, la profusion de détails, l'emploi simultané des arcatures et des corniches à modillons, de

deux teintes dans les assises, de colonnes supportées par des pilastres, sont le cachet de l'église de Thines. La voûte est en berceau.

Vessaux. — L'église de Vessaux, voisine de St.-Julien, est le produit d'un même travail. Elle a, de plus qu'elle, deux arcs ouverts dans la travée la plus proche du chœur, ce qui donne à son plan une forme approchant d'une croix.

Chacune de ces deux chapelles a un petit hémicycle au Levant. Cette église a trois travées. Cette ampleur était en raison de l'importance de la localité.

De même qu'à St.-Julien, une chapelle seigneuriale fut ouverte au XVe. siècle, et une seconde au XVIIe., de chaque côté de la travée voisine du chœur. Je mentionnerai ici, comme modification au plan primitif, un chœur de forme carrée, à voûte ogivale, éclairé, sur chaque face, par une fenêtre étroite et longue, tréflée au sommet, élevé au XVe. siècle pour remplacer l'ancien; et l'addition, à la porte, d'une énorme voussure recouvrant toutes les autres et contenant, dans son massif, le cœur de Béranger de Surville que sa femme Clotilde, de poétique mémoire, châtelaine de ces lieux, y fit placer lors de ces restaurations dues, sans doute, à ses largesses.

Chassiers. — Dans les églises jumelles de Chassiers, nous voyons accolées, sous un même toit, les XIIe. et XIIIe. siècles en bonne harmonie, malgré les différences amenées par le temps. Nous reconnaissons que la plus jeune des deux, malgré la brisure plus grande de ses arcs, est encore romane. Celle du Nord a le chœur plus abaissé que la nef; les murs sont décorés de faux arcs; les arcs doubleaux sont supportés par des pilastres à chapiteaux.

Dans celle du Sud, les pilastres sont plus saillants. Il y a plus de relief dans sa charpente de pierre.

Le chœur est aussi élevé que la nef. Son entrée est déco-

rée de deux colonnes prismatiques à huit pans. L'une des deux est pourtant cylindrique ; le tore inférieur de leur base est écrasé ; leurs chapiteaux sont composés de deux rangs de feuillages surmontés de crochets, avec ou sans billettes aux angles, tandis que, dans la chapelle du Nord, les chapiteaux des pilastres ne montrent qu'un rang de feuilles.

Chambonas. — L'église de l'ancien prieuré de Chambonas fait partie de la même famille. La voûte de la nef est en berceau brisé, tandis que l'arc du chœur est encore à plein-cintre. Ce système de voûte, produit à l'époque de transition, s'est perpétué, dans le midi de la France, pendant la période ogivale. C'est la forme du berceau en plein-cintre se brisant avec l'arc doubleau qui le supporte. Dans les ouvrages techniques, on fait succéder immédiatement à la voûte en plein-cintre la voûte d'arête à nervures ou ogivale. Cela peut être juste pour le Nord, mais nous devons tenir compte au Midi du berceau brisé, à cause de son emploi fréquent et prolongé. Ainsi qu'à Chassiers, les fenêtres, bien qu'ouvertes dans une large embrasure, n'ont guère que 20 centimètres de largeur sur 1 mètre 30 centimètres de haut. A considérer l'épaisseur de ses murs et l'étroitesse de ses ouvertures, on soupçonnerait une époque guerroyante. La frise extérieure du chœur étale, sculptée sur sa bande, toute une collection de plantes, de légumes, de fleurs, entre-mêlés d'outils de maçonnerie, d'instruments de musique. Cette frise est supportée par des modillons figurant des têtes d'animaux, des faces humaines de laideurs diverses, des volutes, battants engagés ; enfin, il ne s'y en trouve pas deux semblables. Sa nef a trois travées, dont le quatrilatère n'est déjà plus égal.

On ouvrit, après coup, deux chapelles dans la travée voisine du chœur. Les chapiteaux des colonnes y sont décorés de deux rangs de trèfles superposés, et séparés par un bandeau,

rappelant grossièrement la disposition usitée au XIVe. siècle.

Beaumont. — L'église de Beaumont imite celle de Chambonas ; c'est encore un travail tracé par la même école.

Vinezac. — On peut en dire autant de l'église de Vinezac. Son appareil est choisi ; le travail en est fini ; le tore règne dans ses arcs ; les chapiteaux extérieurs des fenêtres du chœur sont du goût le plus pur.

Balazue. — L'église de Balazue est remarquable par la solidité de ses assises et la sobriété de ses ornements. Balazue était ville de guerre, il fallait que son église pût, au besoin, servir à deux fins. Sa voûte est d'arête.

Coucouron. — La porte de l'église de Coucouron est une des plus curieuses de cè type. L'intérieur de l'église offre des divisions analogues à celles décrites plus haut.

Montpezat. — L'église de Montpezat possède, comme celle de Vessaux, trois absides au moyen de deux chapelles ouvertes de chaque côté de la nef, près du chœur.

J'appellerais cette disposition en croix, ou en transept, si la naissance de l'arc qui ouvre ces deux chapelles était au niveau de ceux de la nef, et si ces chapelles avaient une largeur égale à celle de la nef, ou approchant. Dans ce cas, l'église aurait vraiment la forme d'une croix latine; mais, alors, la travée qui fait transept serait nécessairement ou d'arête ou en coupole, le berceau ne permettant pas quatre ouvertures d'arcs d'égale hauteur. Dans les églises en question, le sommet des arcs des chapelles ne dépasse pas celui des chapiteaux des pilastres de la nef. De pareilles ouvertures peuvent toujours, ainsi qu'à St.-Julien, Vessaux et Chambonas, être faites après coup ; il n'en serait pas de même des bras d'un vrai transept.

Cependant, il y a, à Montpezat, une sorte de transaction entre ces deux moyens, grâce aux voûtes qui sont d'arête à nervures.

Les colonnes qui ornent l'entrée de ces deux chapelles, et sans que l'arc qu'elles supportent atteigne à la hauteur des voûtes de la nef, sont d'une hauteur égale à celles qui ornent l'entrée du chœur, dont l'arc est aussi abaissé relativement à la nef. Dans chaque chapelle, chaque abside est décorée de colonnes à chapiteaux ouvragés.

Les deux voûtes d'arête à nervures de la nef sont surhaussées dans le milieu, ou en bonnet. La nervure des arcs gouttereaux trace aussi le plein-cintre qui domine absolument dans cet édifice, malgré les nervures croisées de sa voûte.

Le Cros-de-Gévraud. — Je joindrai à cette nomenclature l'église du Cros-de-Gévraud qui n'est située, ni dans le Bas, ni dans le Haut-Vivarais, mais dans la minime partie de cette province adossée au versant de la Loire. Cet isolement la condamnerait à l'oubli. Elle offre, comme les précédentes, un tout homogène, un travail d'un seul jet. Il y a, à l'intérieur, des colonnes rondes et prismatiques. La façade occidentale, de même qu'à Montpezat, fut élevée au XVe. siècle, et couronnée aussi par un de ces clochers-arcades, à faîtage horizontal qui, malgré les comparaisons triviales que leur vue peut suggérer, n'en offrent pas moins un effet étrange.

Chapelle de Cruas.—La chapelle castrale de Cruas participe aussi par sa forme à ce même type, mais non plus par la sobriété de ses ornements et la dureté de ses lignes, imposées par les exigences de la défense du château fort.

DEUXIÈME TYPE.

MAZAN. — Le second type, bien différent de celui que je viens de décrire, se montre, dans le Bas-Vivarais, d'autant plus reproduit que son exécution était rendue plus facile par la simplicité des moyens et l'absence d'ornements imposés par la règle Cistercienne de l'abbaye de Mazan.

Ici plus de colonnes, plus de chapiteaux, plus de corniches moulées : le moëllon remplace la pierre appareillée ; le pilastre, la colonne ; le tailloir, tout le chapiteau ; le larmier biseauté, la corniche à moulures.

La porte, toujours à plein-cintre, s'ouvre carrément, dans la façade occidentale, sous deux à trois voussures à angle d'équerre. A l'intérieur, la nef se compose de trois à quatre travées d'une portée égale à la moitié de sa largeur qui mesure ordinairement 15, 20, 25, ou 30 pieds de large (5, 7, 8, ou 10 mètres).

La hauteur de la voûte est d'une fois et demie la largeur de la nef. Cette voûte est à berceau plein ou brisé. Chaque travée est indiquée par un pilastre, peu saillant, surmonté d'un tailloir grossier à la naissance de l'arc doubleau.

Rarement un cordon rattache les tailloirs entre eux ; une chapelle de peu d'élévation s'ouvre dans chacun des côtés de la travée la plus voisine du chœur ; le chœur, quoique aussi large et aussi élevé que la nef, s'accuse par la superposition d'un second pilastre au premier ; sa voûte est aussi en berceau. Il se termine carrément par un mur droit. Les fenêtres sont invariablement à plein-cintre, assez ouvertes, d'une hauteur égale au double de leur largeur ; elles s'évasent en entonnoir à l'intérieur, et non par des retraits successifs. Il n'y en a pas sur les côtés.

La nef est éclairée par l'ouverture circulaire percée au front de la façade occidentale ; et, si le vaisseau présente une certaine étendue, deux fenêtres, disposées en triangle sous cette ouverture, suffisent à l'éclairer. Chaque chapelle est éclairée par une petite fenêtre, et la disposition de celles de la façade se reproduit au fond du chœur. A l'extérieur, un contrefort d'une épaisseur égale à sa largeur correspond à chaque pilastre. Un clocher, composé d'un mur percé d'une à trois ouvertures et terminé en pignon, repose sur l'arc du

chœur. Ce type, ainsi que je l'ai fait observer, est partout multiplié. Il faut reconnaître que Cruas et Mazan avaient si bien satisfait aux besoins religieux, dans les campagnes du Bas-Vivarais, pendant la période romaine, qu'ils laissèrent peu à faire à la période suivante.

Mirabel, Villeneuve, St.-Andéol. — Je n'entrerai pas dans une longue énumération de ce genre d'églises. Je me bornerai à citer, comme spécimens, l'église de Mirabel; sur de plus vastes dimensions, celle de Villeneuve et la petite église de St.-Andéol, démolie depuis peu. Je mentionne à dessein ces deux dernières, parce qu'elles sont situées sur les terres de l'ancienne abbaye de Berg, dépendance de Mazan.

TROISIÈME TYPE.

Après avoir indiqué la provenance de ces deux genres de constructions, il me reste, afin de compléter cet aperçu, à parler d'un troisième type plus rare, et dont le caractère n'a rien de commun avec ceux que je viens de décrire. Petites ou grandes, les églises qui le composent s'en détachent fièrement.

Nous avons constaté plus haut que les abbayes de Cruas et de Mazan avaient doté cette province d'églises construites selon l'esprit de leur règle, mais non pour cela à l'image de leur mère.

Ainsi, la coupole, le transept et le clocher en tour leur étaient particuliers; elles ne les octroyaient pas à leur modeste famille; elles conservaient pour elles un signe de suprématie; d'ailleurs, à un chœur nombreux il fallait aussi les flancs d'un transept, et les voix sonores d'un clocher pour les offices conventuels. Il n'y avait enfin qu'un seul clocher pour l'abbaye et toutes ses mouvances. Ces quelques églises du troisième type offrent précisément le caractère que s'étaient

réservé les deux abbatiales à l'égard de leurs desservantes : transept, coupole sur transept et clocher sur coupole ; elles ont cela de remarquable que la nef est d'une simplicité de lignes et de moyens toute Cistercienne, tandis que le chœur en hémicycle, et le clocher, rapellent le mode élégant de Cluny.

Viviers. — L'église cathédrale de Viviers était sans doute à coupole et à transept. Comme il n'en reste que les deux murs latéraux, on ne pourrait pas l'affirmer ; je reste toutefois persuadé, par son analogie avec les principales églises élevées dans le diocèse, vers la même époque, toutes avec transept et coupole, qu'elle offrait cette disposition. Sa fondation date de 1106.

Le Bourg. — En 1115, un de ses saints évêques fit construire sur ce plan l'église du Bourg ; c'est la plus remarquable du troisième type, sauf les arcades sur colonnes disposées au fond de l'abside, et la décoration extérieure du clocher où l'on remarque l'emploi romain du pilastre cannelé ; tout, dans cet édifice, respire la simplicité chrétienne et proclame à la fois la majesté divine. Avec des moëllons et du mortier, et sans les ressources de l'art plastique, un évêque, avec le secours de la foi, éleva là un monument. Le plein-cintre y règne partout. Son seul ornement apparent est la fausse arcade. Elle est étroite, mais haute (20 pieds sur 60) ; avec cela nulle part, dans aucun autre édifice, la pauvreté des ressources et la simplicité des moyens n'ont produit de plus religieux effets.

Le fondateur, en donnant à cette église deux absides, n'avait-il pas l'intention d'en réserver une à son chapitre ? Nulle autre n'a été depuis des siècles plus souvent honorée de la présence de ses évêques ; elle partagea ce privilége avec Viviers jusqu'à la fin du siècle dernier.

Ruoins. — L'église de Ruoins, dont la fondation remonte à 1130 environ, présente une coupole sur pendentifs.

Comme celle du Bourg, elle a un transept avec abside en hémicycle moins élevée que la nef et surmontée d'une fenêtre circulaire dans le pignon. Mais, excepté dans les portes et les fenêtres, le plein-cintre est brisé dans tous ses arcs. Celui du transept est moins élevé que la voûte de la nef.

Dans le tympan, au-dessus de cet arc, s'ouvre une fenêtre géminée divisée par un pilier, et à travers laquelle on aperçoit la coupole dès l'entrée de l'église. Comme celle du Bourg, sa nef est étroite et haute et sa façade défigurée. Son clocher à base carrée, contenant la coupole, s'élève par deux étages en retrait, amortis par un mur plein et en saillie.

Le deuxième étage est percé d'ouvertures géminées à travers lesquelles circulent largement l'air et la lumière; il porte à son front une mosaïque en pierre blanche et lave noire. Ce clocher s'harmonise parfaitement avec la cité du moyen-âge qu'enveloppe encore son rempart quadrilatéral, muni d'une tour à chaque angle et de ses deux portes, et sur laquelle quatre siècles sont passés inaperçus.

Mélas. — La petite église de Mélas, reconstruite au XIIe. siècle par la pieuse reconnaissance des évêques pour leur refuge au temps des Vandales, présente aussi une coupole avec abside circulaire. Les bras du transept n'y existent pas, il est vrai, mais il suffit d'y jeter un coup-d'œil pour reconnaître que le plan les comportait, et qu'ils ont été supprimés, soit pour conserver à cette église un souvenir de sa forme primitive, soit parce que les atterrissements du sol encombraient le côté Nord, peut-être aussi eu égard à sa population très-minime.

Les travées de la nef sont divisées par des colonnes à chapiteaux ornés et à bases de formes diverses. Les trois premières, qui appartenaient à l'église primitive, sont décorées sur chaque face d'un faux arc ; la quatrième et le dessous de la coupole sont décorés de deux faux arcs sur chaque face ; ils

sont donc plus étroits et paraissent plus élancés. La différence de leur rayon concourt à l'heureux raccordement de la corniche courante de la nef avec l'arc moins élevé du chœur. La voûte est en berceau brisé. La porte s'ouvre carrée par un linteau sur consoles avec tympan uni, sous trois archivoltes à plein-cintre ornées de moulures de dessins différents.

Malgré son exiguité (12 pieds de large) (4 mètres), c'est un édifice gracieux et de bonnes proportions.

Sauve-Plautade. — Il existe cependant un modèle de ce genre de dimensions encore plus réduites. Il est si complet, si hiératique, qu'il mérite une mention.

La nef de la petite église de Sauve-Plautade a 10 pieds de large, 20 de long et 25 de haut (3m. 30c., 6m. 60c., 8m. 30c.). La voûte est en berceau à plein-cintre, divisée en deux parts par un arc doubleau sur consoles. Deux faux arcs s'ouvrent, de chaque côté de la nef, dans l'épaisseur du mur à une profondeur de 2 pieds (65c.). Ils contiennent chacun un banc de pierre. L'entrée du transept, resserrée de chaque côté par un pilastre et de plus par une colonne peu élevée, mais prolongée par un second pilastre, présente une largeur d'entrée de 6 pieds (2m.) seulement.

Au-delà, s'élève une coupole sur pendentifs entre deux bras de transept munis chacun d'un petit hémicycle au Levant, et dont on possède encore l'autel de pierre primitif; et enfin, au-delà de la coupole, l'hémicycle central. Les fenêtres sont très-petites, elles s'ouvrent au Midi. La porte est carrée, surmontée d'un linteau ménagé par un arc de décharge. Les deux colonnes qui séparent la nef du chœur ont des chapiteaux en trapèze, ornés de dessins circulaires et rayonnant, de peu de relief, obtenus par un simple grattage sur les pierres. L'un des deux étages du clocher est percé de fenêtres géminées, divisées par une colonne. Il est couvert, comme celui de Ruoins, par un toit à quatre pentes et en tuiles creuses, selon l'usage du pays.

Cet édicule, dont les murs mesurent de 3 à 6 pieds d'épaisseur, doit dater des premières années du XIe. siècle.

Il supporte assez vertement ses huit cents ans d'existence, pour ne mériter aucun dédain.

St.-Maurice-d'Ardèche.—L'église voisine de St.-Maurice-d'Ardèche fut construite d'après les mêmes données; mais la nef a été refaite. Elle renfermait un remarquable tombeau en marbre blanc des premiers siècles (1).

L'ignorance a démoli l'église de Rosiers. S'il ne s'agissait que du chœur, il reste de pareils modèles qui consoleraient de sa perte; mais celle de la nef est irréparable. Je partage l'opinion qui la considérait comme un travail du XIe. siècle. Ainsi qu'à la mosquée de Cordoue, les arcs doubleaux à plein-cintre ne supportaient pas la voûte en berceau. Un vide assez large les en séparait, ils ne supportaient rien, comme on le remarque dans l'architecture mozarabe d'Espagne.

Si, en divisant en trois familles les églises romanes du Bas-Vivarais, j'ai tracé le portrait de ses nombreux enfants, on aura remarqué peut-être que j'ai oublié celui de leurs mères. L'église de Cruas, les belles ruines de celle de Mazan et les restes de la cathédrale de Viviers! ces trois églises mériteraient une étude particulière et suffiraient, elles seules, à remplir les pages d'une notice plus développée. Il serait à propos d'y joindre, afin que rien d'intéressant de cette époque ne restât dans l'oubli, l'ancienne chapelle capitulaire et trésorerie de la cathédrale qui, par l'addition d'un étage au XVe. siècle, sert de clocher depuis lors.

Cette étude, pour être complète, devrait s'aider des archives de la province et de celles de l'évêché. Ce serait une œuvre achevée, au lieu d'une simple notice tracée de mémoire.

(1) Les deux cents paroissiens en ont fait hommage à la ville de Lyon. Un proverbe dit qu'on ne prête qu'aux riches. Ils ont fait plus, mais non pas mieux.

RAPPORT

SUR

QUELQUES MONUMENTS DE VAUCLUSE,

PAR M. VALÈRE-MARTIN,

Inspecteur de ce département.

Si l'exercice de mes fonctions d'inspecteur s'est peu manifesté encore par des écrits dans le *Bulletin* de la Société française d'archéologie, je n'ai pas moins exercé mon bon vouloir par des actes qui tendaient essentiellement au but de la Société, c'est-à-dire, à la conservation des monuments menacés. Et si mes démarches se sont heurtées plus d'une fois contre des obstacles insurmontables, j'ai eu, plus souvent, la consolation d'avoir abouti à un résultat satisfaisant; j'ai toujours eu du moins la conscience d'avoir fait mon devoir. Je cite quelques faits à l'appui.

L'arc romain, bien dégradé sans doute, mais bien précieux encore, qui s'élève à Cavaillon avait été sauvé il y a quelques années, en passant d'un enclos privé au domaine communal auquel il avait été joint par l'effet d'une expropriation. Croirait-on que ce monument, heureusement livré depuis lors au libre examen des archéologues, allait de nouveau disparaître de la statistique monumentale par une aliénation du terrain faite sans formalité préalable? Un mur de clôture s'élevait déjà pour le séparer de la voie publique. Malheureusement pour l'intéressé, la fraude se faisait sous les yeux d'un inspecteur. J'ai prié, j'ai agi, j'ai menacé de faire du bruit, et, quatre

jours après, la muraille tombait, comme par enchantement, par ordre de l'autorité départementale.

Plusieurs curés avaient des projets de restauration sur leurs églises paroissiales, qu'ils considéraient comme leur domaine. Vous savez, Messieurs, à quoi aboutissent souvent ces bonnes intentions qui ont été signalées par M. de Montalembert, et contre lesquelles M. de Caumont nous a mis quelquefois en garde avec la discrétion et l'urbanité qui le caractérisent. Ici, il ne s'agissait que de remplacer des autels qui s'harmonisaient avec l'église pour leur en substituer d'autres plus frais, mais qui en brisaient l'unité; d'abattre une abside d'un roman pur, mais insuffisante, pour la remplacer par une abside sans caractère, mais plus vaste, etc. Investi de ma qualité, et, après m'être assuré le bienveillant appui de l'autorité diocésaine, j'ai manœuvré de telle sorte, auprès de ces excellents ecclésiastiques, que j'ai arrêté l'essor de leurs *bonnes intentions*. — Si je parle sur ce ton, Messieurs, c'est que je connais l'esprit et l'élément dominant de cette Assemblée où tout doit se passer en famille, suivant l'expression paternelle de M. de Caumont, et d'où ne peut sortir aucune malveillante interprétation.

J'ai dû signaler à l'autorité une lézarde considérable qui sillonne l'abside de la belle église romane de Cavaillon, qui devrait être classée depuis long-temps au nombre des monuments historiques. Mais je fais trêve à ces détails pour dire un mot de l'un des joyaux de notre Provence monumentale, providentiellement sauvé des atteintes du vandalisme révolutionnaire et des convoitises de l'industrialisme : je veux parler de l'abbaye Cistercienne de Sénauque, rendue depuis deux ans aux fils de saint Bernard.

Il est vraiment consolant de voir passer, à travers les arcades romanes de ce joli cloître, si long-temps désert, les bons religieux qui sont venus reprendre possession de leur œuvre, et qui réveillent de leurs chants les échos d'une chapelle muette depuis soixante ans. Du produit de quelques quêtes

ils ont réparé les dégradations inévitables du temps ; mais quelques travaux d'agrandissement étaient devenus nécessaires, et les ressources manquaient pour achever cette restauration. Que fit-on ? On mit, il y a quelques mois, l'abbaye sous le patronage de M. de Montalembert, dont le zèle pour l'art religieux est bien connu de la Société française. L'honorable patron s'acquitta de sa mission avec ardeur. Il appela tout l'intérêt de la Commission des monuments historiques sur l'abbaye. L'affaire était en bonne voie. La Commission devait solliciter du Gouvernement un secours de 6,000 francs. Faut-il le dire ? Une indiscrétion de journal a tout gâté. J'ai protesté immédiatement contre cette indiscrétion, par une lettre que le coupable a publiée et que j'aurais apportée si j'eusse prévu que j'aurais quelques communications à faire. Mais l'indiscrétion avait porté son fruit, et tout espoir est désormais perdu. Ce fait est immensément regrettable, car il a pour conséquence de compromettre l'avenir de la communauté naissante qui allait redonner la vie à un monument du plus haut intérêt. Et, à présent, Messieurs, invoquerai-je les secours de la Société française en faveur de l'abbaye de Sénauque ? Mais ce serait vouloir absorber tous les fonds qu'elle consacre annuellement à des propositions de cette nature. Enfin, j'appellerai du moins sa protection sur l'intéressante abbaye.

Et puis, Messieurs, si vous le permettez, je profiterai de votre bienveillance pour vous faire une communication qui est digne de votre attention. Dans la commune de Villars, au milieu d'une place publique, en face de l'église, et entièrement isolée de toute autre construction, se dresse une tour carrée de 12 mètres au moins de hauteur, et dont chaque face présente un développement de près de 8 mètres. Cette tour, assise sur une base qui s'élargit en talus, pourrait bien remonter au XIIIe. siècle. On la connaît, dans la contrée, sous le nom de *Tour-d'Argent.*

Sauf quelques dégradations qui ont atteint le couronnement crénelé, à l'époque de la Révolution, et qu'on pourrait rétablir à peu de frais, l'édifice est assez intact, et il serait possible de l'utiliser comme beffroi en y plaçant la cloche de l'église qui manque de clocher; on pourrait y établir l'horloge de la commune, comme sur un point culminant; y classer les archives municipales, lesquelles seraient là à l'abri de toute chance d'incendie, et convertir le rez-de-chaussée, jadis prison seigneuriale, en secrétariat.

Il y a quelques années, l'autorité municipale tenta d'obtenir, des héritiers du dernier duc de Villars-Brancas, la cession gratuite de cette tour; un seul membre de l'hoirie s'y refusa.

Or, voilà que, vers le commencement de ce mois, on a appris tout à coup la mise aux enchères de la *Tour-d'Argent.* L'adjudication devait avoir lieu, à Paris, le 19 courant, sur une mise à prix de 500 francs.

Le Conseil municipal, dont le zèle exceptionnel est vraiment digne d'éloges, a aussitôt pris une délibération tendant à ce que l'autorité supérieure employât tous les moyens les plus propres à sauver cette construction, que tant d'autres communes auraient anéantie depuis long-temps comme un monument féodal.

En me rendant à Valence, j'ai visité M. le Préfet de Vaucluse, pour connaître ses dispositions touchant cette affaire. Ce magistrat a mis bienveillamment à ma disposition un dossier, dans lequel j'ai trouvé un plan de la tour dressé par l'architecte du département, en 1844. Ce dessin représente la tour, suivant un projet qui lui avait été demandé à cette époque. J'en ai pris le calque, à la hâte. A cette heure l'adjudication a eu lieu : à quelles conditions? je l'ignore; mais je suppose qu'elles sont bien inférieures à la mise à prix. En effet, quel intérêt la spéculation peut-elle avoir à une sem-

blable acquisition, les matériaux n'ayant qu'une très-minime valeur ?

Au point de vue de l'art monumental, l'édifice dont j'ai l'honneur de vous entretenir peut n'avoir qu'un intérêt limité ; mais il en a un bien grand au point de vue de l'histoire locale, lorsqu'on pense que sur la *Tour-d'Argent* résidait, depuis 1627, l'unique duché-pairie qui ait jamais existé sur la vaste terre de Provence. A ce titre, je ne crains pas d'invoquer encore, pour ce monument, la protection de la Société française, et j'oserai lui demander, en m'adressant à son bienveillant Directeur, s'il ne serait pas digne de la mission conservatrice de cette Société d'arriver à l'acquisition ou au rachat de la tour, dans le but d'en empêcher la destruction imminente, sauf à en opérer la revente à la commune de Villars, dans un moment où ses ressources le lui permettraient. Il me semble qu'il n'y aurait pas de plus légitime emploi à faire des fonds affectés à sauver les monuments.

J'aurais bien quelques autres communications à faire au bureau, mais je ne veux pas abuser de son attention. Avant de terminer, Messieurs, une crainte me vient, c'est que le début de mon exposé ne vous ait paru un tableau quelque peu pharisaïque de mes mérites. Cependant vous êtes trop bienveillants pour me prêter ce petit ridicule. Non, vous aurez compris sans doute que j'avais voulu faire un simple rapport de mes actes au Conseil, et prouver que je n'ai pas considéré mes honorables fonctions comme une sinécure : le traitement qui y est attaché serait trop lourd pour ma conscience.

J'ai la conviction, Messieurs, que la bonne volonté est plus profitable à la science que la plus haute science même. Il est vrai que je suis intéressé à soutenir cette proposition, car je n'ai qu'un peu de zèle ; mais, du moins, avec ce seul zèle j'ai pu faire quelque chose, et j'espère faire davantage. Aussi, pour y parvenir, suis-je venu exciter ce zèle auprès de vous.

Pardonnez-moi, si je m'y arrête trop. C'est qu'il est mon seul mérite, et il peut seul justifier la confiance dont m'a honoré le Conseil de la *Société française d'archéologie.*

Je déplore en terminant d'avoir à m'élever, comme on dit, sur les épaules de mes compatriotes ; mais je dois vous signaler tout bas un fait d'une malheureuse signification. Messieurs, croiriez-vous que l'on m'a pris en pitié en me voyant partir pour le Congrès de Valence ; que l'on m'a considéré presqué comme un Don Quichotte ? Un Don Quichotte !... eh bien ! soit. En compagnie de chevaliers tels que vous, Messieurs, j'accepte volontiers l'appellation. Ne sommes-nous pas aussi des chevaliers errants ? Mais, du moins, nous sommes de ceux qui sont faits pour leur siècle : nous nous escrimons contre le vandalisme, et la science archéologique est notre *Dulcinée.*

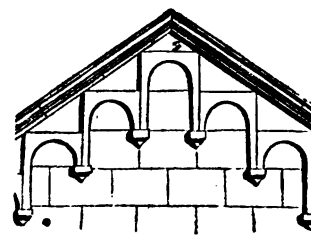

RENSEIGNEMENTS

Communiqués au Congrès

SUR QUELQUES MONUMENTS

DU DÉPARTEMENT DE LA DROME,

ET SUR LA VILLE DE VALENCE ET SES ENVIRONS,

En réponse à la 13e. et à la 9e. question du programme ;

PAR M. L'ABBÉ JOUVE,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Eglise de la Garde-Adhémar. — L'église de la Garde-Adhémar, posée sur une colline assez élevée, domine la magnifique vallée du Rhône, de Montélimar à Montdragon. C'était un prieuré appartenant autrefois, comme le nom l'indique, à la puissante famille des Adhémar, qui possédait en cet endroit un superbe château. Aujourd'hui c'est l'église paroissiale de la commune de la Garde, dans le canton de Pierrelatte. On y entre par un porche moderne et de mauvais goût. Quant à la façade proprement dite, surmontée d'une arcade en plein-cintre, avec une archivolte ornée de bonnes moulures et encadrée elle-même dans un fronton triangulaire d'une exécution non moins parfaite, elle offre une réminiscence assez frappante de l'église monumentale de St.-Restitut, dont il sera question plus tard.

Dans l'intérieur, une nef étroite, avec une voûte élevée, en forme de berceau, comme celle du Bourg-St.-Andéol, avec trois arcs doubleaux reposant sur des piliers carrés. Le dernier arceau présente un cintre légèrement aigu. Cette nef

est séparée de chacune des deux nefs latérales par trois arcs un peu surélevés. Elle se termine par un petit dôme octogone dont les pendentifs sont taillés en forme de coquillage. Cette forme est aussi celle du fond du sanctuaire, précédé d'un arc triomphal à deux cintres superposés, mais barbouillé d'un ignoble badigeon moderne.

Les deux bas-côtés, avec voûtes en quart de cercle, servent en même temps de contreforts. Les murs, à droite et à gauche, offrent chacun deux arcades romanes jumelles, séparées par un cul-de-lampe. Au fond de chacune des deux nefs latérales devait exister une absidiole.

Le monument, privé à l'intérieur de toute espèce de moulures et d'une simplicité en quelque sorte rustique, mais digne et sévère, a été dégradé par des chapelles et des fenêtres irrégulières qu'on y a juxta-posées à diverses époques. Son clocher octogone, surmonté d'une flèche, est remarquable par sa forme gracieuse et par les riches moulures qui en font l'ornement (1).

Eglise paroissiale de Jaillans. — Jaillans, petite commune ainsi nommée d'une bête féroce appelée *Jailles*, qui, d'après une tradition constante et une curieuse sculpture, aurait ravagé anciennement toute la contrée, possède une église, autrefois prieuré, qui se recommande à l'attention des archéologues. Je me contenterai, pour le moment, d'en indiquer les parties saillantes. Cette église, longue de 33 mètres 33 centimètres environ, appartient au style roman du XIe. siècle. Son porche, en partie d'une date postérieure, est fort curieux. Sa façade principale, dans un état de délabrement fâcheux, présente, à la gauche du spectateur,

(1) Ce monument vient d'être restauré en partie et avec intelligence, sous la direction de M. Questel, architecte du gouvernement.

une niche en arcature qui aurait bien pu être la fontaine où se lavaient les cathécumènes, et dont on voit encore le siége continu en pierre, à la droite du porche en entrant. La voûte, en plein-cintre, divisée dans sa longueur par trois arcs doubleaux qui retombent sur des piliers, offre une courbe gracieuse et d'un bon effet. Celle du chœur, moins haute, se termine en abside percée de trois fenêtres cintrées. A l'extérieur, l'appareil est remarquable; on le dirait romain. Le clocher est carré et affecte la forme romane, avec ses fenêtres à plein-cintre bien caractérisées.

Eglise paroissiale de Chantemerle, près de Tain. — Autrefois prieuré, cette église a le même style et les mêmes dimensions que celle de Jaillans, et elle n'offre pas moins d'intérêt. Nous nous bornerons à en décrire l'extérieur, pour cette fois. Sa façade, triangulaire, flanquée de quatre contreforts, est divisée, de bas en haut, en deux compartiments principaux. Au premier compartiment et entre les deux contreforts du milieu, on voit la grande porte romane, où l'on arrive par six marches. Cette porte est inscrite dans une arcade en plein-cintre avec archivoltes en boudin, surmontées et terminées par une autre grande archivolte sculptée en feuilles de chêne; le tout reposant sur deux colonnes, avec chapiteaux en feuilles de chêne et rosettes aux quatre angles. La porte d'entrée proprement dite, de forme carrée, est surmontée d'un linteau droit, avec deux rangs de moulures superposés et un tympan demi-circulaire à vide.

A droite de ladite porte, on voit une grande niche voûtée, de la même époque que l'édifice, et qui probablement servait jadis de baptistère.

Le deuxième compartiment de la façade, séparé du premier par une corniche richement sculptée, mais détériorée en partie, présente une fenêtre à plein-cintre avec des lobes

orientaux imités de l'architecture mauresque. Ce cintre repose sur deux colonnes dont les chapiteaux très-curieux représentent : celui de droite, une tête, au-dessus de riches moulures; celui de la seconde colonne, à gauche, deux têtes de grandeur disproportionnée avec le fût de la colonne, dont les traits et l'expression, fort accusés, offrent un type d'un genre totalement inconnu dans la contrée et se rapprochant des masques de théâtre de l'antiquité.

ANCIENNETÉ DE LA VILLE DE VALENCE.

Voici quelques-uns des témoignages historiques qui prouvent la haute importance de Valence sous la domination romaine :

1°. Elle est marquée sur l'*Itinéraire d'Antonin*, de Milan à Vienne, par les Alpes cottiennes.

2°. Ptolomée, dans son ouvrage : *De Gallis*, liv. II, cite Valence comme colonie et capitale des Ségalauniens.

3°. Pline-le-Jeune lui donne le même titre dans le livre III de son *Histoire naturelle*, intitulé : *De Gallia;* de même que Strabon, dans sa *Géographie.*

4°. Ammien-Marcellin s'exprime en ces termes : « La province Viennoise brille par la beauté d'un grand nombre de ses villes, parmi lesquelles excellent Vienne elle-même, Arles et Valence, auxquelles il faut joindre Marseille, que l'histoire nous apprend avoir plus d'une fois, en des circonstances critiques, aidé Rome de son appui et de ses forces : *Viennensis (provincia) civitatum exsultat decore multarum quibus potiores sunt Vienna ipsa et Arelatæ et Valentia, quibus Massilia jungitur, cujus societate et viribus discriminibus arduis fultam aliquoties legimus Romam* (*De Gallis*, lib. XV, cap. XI).

5°. En 407, d'après l'historien Zozime (*Hist.*, lib. VI,

cap. II), Constantin, qui venait d'être proclamé empereur dans la Grande-Bretagne, se réfugie, après la grande bataille remportée par Sarus sur ses généraux, dans les murs de Valence, qui « était à cette époque une ville importante et forte », dit M. Fauriel, dans son *Histoire de la Gaule méridionale sous les conquérants germains*, t. I, p. 64. Il y soutient un siége mémorable contre Sarus, général de l'Empire.

6°. Dans le *Chronicon Prosperi tyronis* (*sub Arcadio et Honorio*), § 19, il est dit qu'en l'an 413, Valence, ville très-noble des Gaules, où s'était retiré l'empereur Jovinus après sa défaite, fut détruite par les Goths : *Valentia nobilissima Galliarum civitas à Gothis effringitur, ad quam se fugiens Jovinus contulerat;* et, au rapport du même historien, vingt-sept ans plus tard, c'est-à-dire en 440 (*sub Valentiniano imperatore*, § 17), après le retour d'Aétius des Gaules en Italie, nous voyons les campagnes désertes de Valence partagées entre les Alains, par Sambiba, leur chef (1).

Quant aux fragments d'antiquités, il en reste assez pour confirmer les témoignages historiques que nous venons de citer en faveur de la haute importance de Valence, comme ville gallo-romaine. Ces fragments, provenant en partie de la démolition de la tour du clocher de la cathédrale St.-Apollinaire, en 1838, et des travaux de fondements du nouveau clocher, exécutés à une grande profondeur, consistent en fûts de colonnes; en corniches et frises du plus

(1) « Les campagnes avaient été ravagées et dépeuplées dans les deux guerres consécutives de Constant et de Jovinus ; mais l'événement prouva qu'elles n'étaient point désertes comme on pourrait le croire d'après une chronique du temps » (*Histoire de la Gaule méridionale sous les conquérants germains*, par M. Fauriel, t. I, p. 201).

beau marbre et d'un excellent style; en quatre cippes funéraires, dont j'ai publié ailleurs les intéressantes inscriptions, et surtout en un chapiteau colossal d'une belle exécution, qui suppose, ainsi que des restes de corniches de dimensions analogues, l'existence d'une colonnade qu'on ne peut attribuer qu'à quelque gigantesque édifice.

Les fouilles pratiquées depuis quelques années dans les fondations de l'ancienne et célèbre basilique de St.-Jean, aujourd'hui église paroissiale, ont révélé tout un système, jusque-là ignoré, de mosaïques exécutées sur une immense échelle et qui paraissent avoir existé sur une grande partie du sol, maintenant exhaussé de plus de 1 mètre, de la ville gallo-romaine. On a découvert également, sur d'autres points de la cité, des arcades souterraines qui ne permettent aucun doute sur l'établissement des fontaines auxquelles elles servirent d'aqueducs, en y amenant une partie des eaux de source si limpides, si abondantes, qui coulent dans les environs.

Maintenant, si l'on demande pourquoi il reste si peu, à Valence, de vestiges, du moins apparents, de son ancienne splendeur, je répondrai d'abord que c'est avec beaucoup de raison que la question ainsi posée distingue les vestiges apparents de ceux qui ne le sont pas. Nous venons de voir que ceux-ci sont encore assez considérables, et nous aurions même pu en grossir la nomenclature. Quant aux vestiges apparents, s'il en reste moins, on doit en attribuer la cause aux deux siéges terribles que cette ville eut à soutenir : l'un contre Sarus, général romain, envoyé par Stilicon, généralissime de l'empereur Honorius, pour combattre le nouvel empereur Constantin, qui s'était réfugié dans ses murs; l'autre, en 413, lorsque Jovin, qui venait de se faire proclamer empereur à Mayence, s'étant aussi enfermé dans ses remparts, y fut assiégé et pris, avec son frère Sébastien, par les Goths qui saccagèrent la ville de fond en comble. « Elle fut, dit

M. Fauriel, déjà cité, prise d'assaut et ravagée de manière à perdre, dès-lors sans retour, le rang qu'elle avait jusque-là occupé parmi les villes de la Gaule romaine (1). »

Sans doute, les monuments grandioses dont les Romains avaient embelli la cité ne furent pas tous anéantis, lors de cette déplorable catastrophe; mais, quand on considère tout ce qu'elle eut à souffrir encore des invasions des barbares, ensuite des Lombards, qui la prirent dans le VIe. siècle; des Sarrasins, qui la brûlèrent dans le VIIIe.; enfin, des guerres de religion qui la bouleversèrent, on s'explique aisément pourquoi il lui reste si peu de vestiges, au moins apparents, de son ancienne splendeur.

Plus riche en monuments de la Renaissance qu'en antiquités romaines, Valence nous offre la porte intérieure de la maison Dupré-Latour, vrai chef-d'œuvre de l'époque, par la finesse des détails de sculpture et par le caractère architectural de l'ensemble, qui rappelle les châteaux de Gaillon et d'Anet, et offre, par conséquent, un spécimen des plus purs, des mieux accusés de cette brillante époque de l'art. Dans son bel ouvrage intitulé *Monuments de la France*, M. Alexandre de Laborde en a donné une magnifique gravure et une description que j'ai reproduite ailleurs en grande partie (2).

Vous serez appelés, Messieurs, à visiter ce curieux spécimen de la Renaissance et à éclaircir la question, encore incertaine, de son origine et de sa véritable signification.

Celui que nous offre la « maison des Têtes » est beaucoup plus considérable, puisqu'il présente toute une grande façade, un vestibule fort remarquable et un cour intérieure

(1) *Histoire de la Gaule méridionale sous les conquérants germains*, t. I, p. 118, 119.

(2) Dans le *Guide valentinois*, pages 5 et 6.

au milieu de quatre corps-de-logis à trois étages, dont les croisées et les autres détails rappellent, à ne pas s'y méprendre, un véritable hôtel du temps de François Ier. En effet, à part certains motifs d'ornementation qui accusent encore le style ogival, alors à la dernière période de sa décadence, un œil tant soit peu exercé reconnaîtra facilement, dans les sculptures à réminiscences grecques et romaines, dans les figures en ronde bosse, dans les statues grotesques et dans les autres particularités du monument, le *faire* des architectes du roi de France, qui, en 1531, élevèrent cet important édifice. L'intérieur de l'hôtel répondait à cet admirable frontispice, comme nous le prouvent encore les trois façades de croisées à triple rang qui en ornent la cour et le vestibule, décoré de belles têtes à médaillons, qui y conduit. M. Alexandre de Laborde lui a consacré une intéressante description dans son ouvrage cité plus haut.

Un autre monument de la Renaissance, qui jouit d'une certaine célébrité, sous le nom de *Pendentif de Valence*, c'est ce petit édifice carré, aux quatre faces vermiculées et historiées, qu'on voit tout près de la cathédrale de St.-Apollinaire. Chacun des quatre angles est flanqué d'une colonne d'ordre corinthien; la frise qui règne au-dessus est d'un goût très-pur. La voûte en pendentif qui couronne l'édifice, est la première de ce genre qui ait été construite en France. Sur les parois de ses quatre faces, on remarque plusieurs salamandres dans les flammes, symbole favori de François Ier., sous le règne de qui ce monument funéraire a été érigé, comme il résulte de la date de l'inscription découverte en 1839. Cette date, il est vrai, est de 1548, tandis que François Ier. est mort en 1547; mais la différence est si peu de chose, que le monument a dû être commencé et même bien avancé du vivant de ce prince. C'était un oratoire funéraire érigé au centre du cloître canonial, aujourd'hui

démoli, dans les souterrains duquel on avait déposé les tombes de MM. de Mistral, famille parlementaire fort ancienne et maintenant éteinte. L'inscription, qui constate cette particularité en même temps que la date du monument, fut découverte, comme je l'ai dit plus haut, en 1839, époque où l'on en commença la restauration. Cette inscription est en lettres capitales romaines, avec des abréviations. J'en ai donné (*Guide valentinois*, p. 31) la traduction en lettres courantes et ordinaires.

Parmi les édifices religieux, celui qui occupe le premier rang, c'est la belle cathédrale romane à laquelle j'ai consacré une notice détaillée, publiée, en 1848, dans le tome XIV du *Bulletin monumental* de notre Société française d'archéologie, page 535 et suivantes.

Il résulte de la légende de saint Apollinaire, évêque de Valence aux Ve. et VIe. siècles, insérée dans le *Martyrologe gallican* édité par André de Saussay, en 1637, que l'église actuelle fut élevée, durant le XIe. siècle, plus grande et plus belle qu'une autre qui existait sur le même emplacement ou tout près de là, sous le vocable de St.-Étienne, et qui est qualifiée, dans le même *Martyrologe*, d'église majeure, *majoris ecclesiæ*. On sait que c'est sous ce nom qu'on avait coutume, à l'époque dont il s'agit, de désigner les cathédrales. La cause de la reconstruction de la nôtre fut, d'après le même *Martyrologe*, le désir d'ériger une basilique digne, par sa grandeur et sa beauté, de recevoir les reliques de saint Apollinaire, des saints martyrs Félix, Fortunat et Achillée. Elles y restèrent déposées sous un splendide maître-autel, jusqu'à l'invasion des protestants, qui les dissipèrent et qui endommagèrent gravement le temple saint où elles reposaient. Si j'entre dans quelques détails sur cette légende, c'est parce que je l'ignorais quand j'ai rédigé ma notice sur l'église à laquelle elle se rapporte. Mg^r^. de

Catelan paraît l'avoir également ignorée, lorsque, dans ses *Antiquités de l'église de Valence*, il distingue toutefois, sous la forme du doute, la cathédrale de l'église de St.-Étienne, dont il fait une chapelle; et lorsque, d'après l'opinion commune de son temps, il affirme sans preuves que l'église paroissiale de St.-Jean était jadis cathédrale. Je crois avoir suffisamment démontré combien cette opinion est erronée, au double point de vue de nos traditions ecclésiastiques et de l'archéologie, par une dissertation insérée dans l'*Annuaire de la Drôme*, 1848, sous ce titre : *Aperçu historique et archéologique sur les clochers et sur celui de la cathédrale de Valence en particulier.*

Cette église, trop long-temps oubliée, occupe, maintenant qu'elle a été explorée et admirée par nos architectes et nos écrivains les plus en renom, un rang distingué parmi celles de l'époque romane secondaire que le XIe. siècle vit commencer et terminer. Ce rang, elle y a droit autant par l'importance de ses dimensions que par la pureté, l'unité et le caractère franchement accusé de son style. Entièrement achevée en 1095, elle fut solennellement consacrée, le 6 août de la même année, par Urbain II, assisté de Gontard, évêque diocésain, et de onze autres prélats. C'est ce qui résulte de l'inscription commémorative de cet événement, gravée sur une table de marbre et conservée religieusement dans la basilique jusqu'à la deuxième moitié du XVIIIe. siècle. On vient de la retrouver.

Puisque la question du programme qui nous occupe maintenant ne comporte pas une description proprement dite de notre cathédrale, je me contenterai, Messieurs, d'appeler votre attention sur le magnifique porche du nouveau clocher en construction, tout récemment édifié d'après le plan de M. Bailly, architecte du Gouvernement, ainsi que sous sa direction et celle de M. Epailly, architecte du département.

C'est une conception des plus grandioses, une œuvre capitale en fait de restauration dans le style du roman (période secondaire) le plus pur, le plus relevé. Par son ordonnance générale, comme par le genre de ses colonnes et le caractère de ses moulures, il est, sauf la richesse de sa luxuriante ornementation et celle des matériaux, la reproduction exacte de l'édifice, y compris l'ancien clocher. Sur ses quatre faces, il est ouvert par autant de grandes arcades, chacune à plusieurs cintres décroissants, ornés des moulures caractéristiques de l'époque. Immédiatement au-dessous de l'imposte, les cintres ou archivoltes reposent sur des colonnes correspondantes aux chapiteaux variés et du plus beau travail. Il y en a trente-deux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Au-dessus des arcades, on voit un rang de fenêtres romanes géminées. Enfin, une magnifique corniche très-saillante, soutenue par des corbeaux ou modillons formés de figures grimaçantes et d'un haut relief, couronne ce vaste porche qui a 16 mètres 66 centimètres de hauteur, et qui est tout de marbre de Crussol. Il en existe peu qui offrent autant de richesse quant au choix des matériaux, de fini dans les détails de sculpture, d'ampleur dans l'ordonnance générale, de vigueur et de fermeté dans l'exécution. Les moulures sont dues au ciseau de MM. Aubin, choisis parmi les sculpteurs de Notre-Dame de Paris. Indépendamment des plus beaux modèles de chapiteaux qu'on a pu trouver sur les lieux, on en a fait venir de Bourges, de Chartres, et d'ailleurs. Rien n'a été épargné pour faire de ce porche un véritable type du genre. Il reste encore à sculpter le fronton demi-circulaire de la porte qui donne entrée dans l'intérieur de l'église. Ce fronton représentera Jésus-Christ au milieu des quatre symboles évangéliques, et, au-dessous, une frise sur laquelle seront figurés les douze Apôtres avec leurs divers attributs.

Voici les dimensions de notre cathédrale, prises hors

d'œuvre : la longueur totale, y compris celle du nouveau porche, est de 75 mètres 20 centimètres, ce qui donne plus de 225 pieds; sa largeur, également extérieure, est de 18 mètres 68 centimètres, soit 57 pieds 6 pouces; celle du transept ou nef transversale est de 36 mètres 50 centimètres, soit 106 pieds 2 pouces. La hauteur de la nef du milieu, sous clef de voûte, est de 16 mètres 5 centimètres, soit 49 pieds 4 pouces; la voûte a 92 centimètres d'épaisseur. Le dôme établi au point de jonction des deux croisillons et au-dessous duquel est le maître-autel, surpasse en hauteur, seulement de quelques pieds, la voûte du milieu. Celles des deux nefs latérales ont, sous la clef de voûte, 12 mètres 33 centimètres, soit 37 pieds. Je ne dirai rien, pour abréger, de la boiserie du double rang de stalles qui, au nombre de quarante-cinq, contournent le chœur; ni de celle de la belle sacristie dont la voûte, en style ogival, mérite l'attention des connaisseurs.

Église paroissiale de St.-Jean-Baptiste. — Elle existait antérieurement au IXe. siècle, et elle avait, dès-lors, l'importance d'une basilique dont elle portait le titre. Tout porte à croire qu'elle fut réédifiée, dans de vastes et belles proportions, vers le XIIe. siècle. Au rapport de Mg^r^. de Catelan, évêque et historien de Valence, elle était aussi remarquable, par sa grandeur et sa beauté, que par la vénération particulière que lui portaient les habitants de la ville, lorsque la fureur calviniste vint la détruire de fond en comble et n'en laissa que le clocher. Ce ne fut qu'en 1720 qu'elle fut réédifiée, à titre de provisoire, par Mg^r^. de Catelan, déjà cité. Grâce au zèle persévérant de M. l'abbé Tabaret, curé de cette paroisse, et au concours généreux et empressé des autorités supérieures et de la population de la ville, une nouvelle église vient d'être construite, par M. l'architecte

Épailly, dans le style roman secondaire qui régna long-temps dans notre pays. Les motifs principaux, quant à l'extérieur, ont été empruntés soit à la cathédrale St.-Apollinaire, soit à d'autres églises romano-byzantines en renom. Une maîtresse-voûte, jetée avec hardiesse sur deux rangs de piliers, est le morceau principal de l'œuvre. Mais il est à regretter que sa forme indécise, qui n'est ni du vrai gothique ni du vrai roman, ne se rapproche pas davantage des conditions de ce dernier style, puisque c'est celui que l'architecte avait en vue dans cette importante construction. Elle laisse donc beaucoup à désirer sous le rapport de l'homogénéité et de l'harmonie des proportions que des circonstances impérieuses n'ont pas permis à l'architecte d'observer plus exactement. Il avait, dans le principe, rédigé un excellent plan et devis, dans le style ogival, qui malheureusement fut rejeté, comme tant d'autres, en haine du gothique, par le Conseil des bâtiments civils. Voici les dimensions (hors-d'œuvre) de l'édifice : hauteur, 17 mètres; longueur, en y comprenant le porche, 52 mètres; largeur, 23 mètres 80 centimètres.

Une particularité digne de remarque, c'est que le premier des séminaires diocésains qui ait été érigé en France, en vertu du décret du Concile de Trente, fut établi près de cette église dont il suivit dès-lors le offices paroissiaux jusqu'au moment de la Révolution.

Église paroissiale (autrefois collégiale) de St.-Pierre du Bourg-lès-Valence. — Elle existait dès le VIe. siècle et était déjà célèbre. Guy Allard, dans son *Manuscrit du Dauphiné*, dit que cette église fut érigée, par la suite, en collégiale par Charlemagne. C'est, du reste, une tradition fort ancienne, qui a été consignée dans plusieurs écrits, et confirmée par tous les titres conservés à la Mairie, que cette église, dont le prieur était prélat, avait été, dès les temps les plus

reculés, une collégiale insigne dédiée à saint Pierre et décorée de nombreuses prérogatives, tant au spirituel qu'au temporel.

Ce fut à la même époque, et par les soins du pieux empereur Charlemagne, que le Bourg vit s'élever dans ses murs une nouvelle et splendide basilique, toujours sous le vocable du prince des Apôtres. C'est ce qu'attestent, outre une constante tradition et des titres positifs qui subsistent encore, les magnifiques débris ensevelis sous le sol, hélas! devenu aujourd'hui un cimetière, par le vandalisme de la Réforme, qui, en 1567, rasa cette basilique, « bâtie en marbre, pavée de mosaïques et soutenue par un nombre considérable de colonnes de marbre et de porphyre, » est-il dit dans un titre ancien déposé aux Archives de la Préfecture.

A côté de ces ruines amoncelées, qui, de temps en temps, révèlent aux yeux étonnés d'énormes tronçons de colonnes en marbre, des chapiteaux, des fragments de mosaïques, des débris de voûtes et de pilastres, admirables de grandeur, de forme et de finesse dans l'exécution, fut construite la modeste église actuelle, qui était encore collégiale en 1727, époque à laquelle son chapitre, composé alors de dix chanoines et de vingt-cinq bénéficiers, fut réuni, sur sa demande, à celui de la cathédrale.

L'église de St.-Pierre-du-Bourg, réduite au titre de simple paroisse, n'offre rien de monumental et n'est pas même l'ombre de celle qu'elle a remplacée. Néanmoins, les connaisseurs y remarquent un beau maître-autel en bois, orné de figurines d'un excellent travail, le tout redoré avec soin depuis peu; et au fond du chœur, nouvellement restauré, un tableau fort estimé, représentant saint Jean dans l'île de Patmos, attribué au célèbre Lebrun, ce peintre favori de Louis XIV.

Eglise (autrefois abbatiale) de St.-Ruf. — Parmi celles des églises, jadis si nombreuses à Valence, qui ont été conservées, mais non rendues au culte catholique, je dois citer en première ligne l'ancienne collégiale de St.-Ruf, parce qu'elle se recommande autant par l'importance de ses souvenirs que par la distinction de son élégante architecture.

En 1158, les chanoines de St.-Ruf d'Avignon, forcés d'abandonner le Comtat-Venaissin, alors en proie aux guerres sanglantes des Albigeois, vinrent s'établir à Valence, où l'évêque Odon leur vendit l'île de l'Eparvière; ils élevèrent dans leur nouvelle résidence une maison abbatiale et une église spacieuse. Le cloître était la partie la plus remarquable de l'édifice : il était soutenu par des piliers de marbre, surchargés de bas-reliefs représentant les principaux épisodes de l'Ancien et du Nouveau-Testament et de l'Apocalypse. Ce couvent ayant été ruiné, comme tant d'autres, pendant les guerres de religion, la maison abbatiale de St.-Ruf fut, en 1562, transférée dans l'enceinte de Valence. Cet ordre avait déjà fourni à l'Eglise un grand nombre d'hommes illustres, des cardinaux et plusieurs papes, entr'autres Jules II, qui avait été chanoine de St.-Ruf. Il était puissamment riche; l'abbé surtout jouissait de revenus considérables; il était crossé et mitré.

Quelques années avant la Révolution, l'ordre et l'abbaye de St.-Ruf furent supprimés, la mense canoniale unie à celle du chapitre de la cathédrale; les chanoines furent également réunis à ceux du chapitre de la même cathédrale, dans laquelle ils eurent des stalles particulières, ainsi que ceux de St.-Pierre-du-Bourg. Quant à l'église collégiale, elle fut affectée au service paroissial de la cathédrale, où ce service s'était fait jusque-là dans une des chapelles de la basilique.

Après le concordat de 1801, l'église de St.-Ruf devint temple protestant, et elle a conservé jusqu'à présent cette destination bien regrettable, sans doute, au double point de

vue de la religion et de l'art, mais à laquelle nous devons probablement la conservation de cet important édifice. Pour être complètement passé sous silence par la tourbe des guides et des touristes amateurs, qui en ignorent même l'existence, il n'en est pas moins, après la cathédrale, le temple le plus remarquable de la cité. L'époque précise de sa construction n'est pas connue d'une manière certaine : si elle ne remonte, comme quelques-uns le pensent, qu'à la première moitié du XVIIIe. siècle, qui fut, on le sait, une époque peu brillante pour l'art chrétien, elle en accuse bien moins les défauts qu'elle ne révèle la grâce, l'élégance et l'harmonie de l'architecture de Louis XIV. En un mot, cet édifice ressemble beaucoup plus, toutes proportions gardées, à la chapelle du château de Versailles qu'à telle ou telle église à la « Pompadour » qu'on pourrait citer. On y remarque avec plaisir une voûte en berceau dont la courbe rappelle fidèlement celle de St.-Pierre de Rome; on y admire la pureté des lignes, la richesse, le bon goût des moulures et autres ornements, l'élégance du double rang d'arcades ouvrant sur les chapelles latérales de l'édifice, le contour gracieux du chœur et de l'abside éclairés par un dôme transparent. Enfin, l'ensemble de cette charmante église est plein de distinction, et l'on devine en y entrant qu'elle a dû être desservie jadis par un chapitre riche et nombreux.

Eglise des Cordeliers, en face du nouveau Musée. — Cette église, d'une date assez récente, comme celle de St.-Ruf, en avait remplacé une beaucoup plus ancienne, dans le même couvent des Cordeliers, qui existait dès l'année 1231, ainsi que semble l'indiquer une vieille inscription trouvée dans leur nouveau cloître. La façade présente le caractère de l'architecture dégénérée du dernier siècle; néanmoins les diverses moulures en sont traitées avec soin et

offrent un ensemble qui n'est pas à dédaigner. L'intérieur de l'édifice, qui consiste en une seule nef, couverte par une voûte hardie, et ornée de chaque côté de chapelles régulières, est d'un style aussi pur que gracieux; il offre, comme celui de St.-Ruf, quoique dans de moindres proportions, un cachet de distinction qu'il est plus facile de saisir que d'exprimer. Il est regrettable que le chœur, trop écourté, n'ait pas été traité avec le même soin que la nef. Quoi qu'il en soit, l'église des Cordeliers, telle qu'elle existe, est un de ces rares édifices modernes, qui se distinguent, par l'unité de l'ensemble la régularité des lignes, la pureté des ornements, et l'harmonie des proportions. Les vrais connaisseurs visiteront toujours avec plaisir ces deux charmantes églises des Cordeliers et de St.-Ruf, et ils ne cesseront de faire des vœux pour qu'elles soient rendues l'une et l'autre au culte catholique.

Musée. — Il se compose de deux salles principales, celle des tableaux et celle d'histoire naturelle. La première est, sans contredit, l'une des plus remarquables de ce genre, soit par l'importance de ses dimensions, qui donnent une longueur de 26 mètres 66 centimètres et une largeur de 7 mètres 33 centimètres, soit par l'harmonie et le bon goût de son ornementation. Elle est toute parquetée et ne reçoit le jour que de deux grands ciels ouverts établis au centre du plafond. A chacune de ces deux extrémités sont établies deux grandes portes traitées dans le style riche de la Renaissance grecque, et en rapport avec l'importance du monument. On y pénètre par un vestibule destiné aux statues de marbre et de plâtre, parmi lesquelles on remarque la *Jeune captive*, en marbre, sortie du ciseau de Debay, un de nos plus habiles sculpteurs. Quant aux tableaux qui, déjà, couvrent presque toutes les parois de la vaste salle qui leur est affectée, je me contenterai de mentionner un *Ugolin*, signé David; une

Élévation de la Croix, attribuée à Rubens; un *Jeune mendiant*, d'après Murillo; un *Site romantique*, de Huet; une *Vue prise dans le Royans*, la *Mort de Jeanne Seymour*, de Dévéria, etc., etc.

La galerie des tableaux communique par un cabinet de modèles en plâtre à celle non moins vaste d'histoire naturelle. On voit réunis dans celle-ci de nombreux échantillons de *fossiles*, de *coquillages*, d'*oiseaux*, d'*insectes* et de *papillons*. La collection minéralogique, surtout, est remarquable par le nombre des échantillons : il y en a près de 8,000. Elle contient, en outre, la collection spéciale des terrains de la Drôme, les roches basaltiques de l'Ardèche, les roches métallurgiques d'Allevard, de Lavoulte et de Sayons. A côté du cabinet des modèles est celui de physique, offrant une belle collection des principaux instruments nécessaires pour les expériences. On trouvera de plus amples détails sur les salles du musée de Valence, dans la Notice que j'ai publiée sur cet établissement (*Courrier de la Drôme*, 4 avril 1849).

Bibliothéque publique. —Elle est, au rez-de-chaussée, au-dessous de la galerie d'histoire naturelle. On y compte plus de 25,000 volumes, provenant en grande partie de l'ancien chapitre de St.-Ruf et des autres communautés religieuses de la ville. Aussi, les éditions de la Bible, des saints Pères, des Conciles, des ouvrages de Droit canonique et de Théologie, y sont-elles multipliées sous tous les formats. On y distingue, en outre, les plus belles publications entreprises aux frais de l'Etat, telles que la *Statistique monumentale de la Seine*, les *Fresques de l'église abbatiale de Savenay*, *Piranesi* et les *Manuscrits de l'abbaye de St.-Martial de Limoges*, par le comte de Bastard.

Parmi les châteaux des environs qui se recommandent à

l'attention de l'observateur, au point de vue de la science, de l'histoire et de l'archéologie, nous remarquerons en premier lieu le Valentin.

Le Valentin. — Bâti, vers le milieu du XVIIe. siècle, par Daniel de Cosnac, qui fut d'abord évêque de Valence et de Die, ensuite archevêque d'Aix, ce château, situé sur le territoire de Bourg-lès-Valence, passa dans la maison de Veynes, l'une des plus considérables du pays, ensuite, par héritage, dans celle de Sieyès, qui en est actuellement propriétaire. Son parc, d'une contenance fort considérable, est remarquable par le nombre de ses allées, dont plusieurs ont des arbres séculaires, par ses belles pièces d'eau et par ses riches et vastes prairies. Le terrain en étant accidenté, il offre, sur la magnifique vallée du Rhône, des perspectives d'un effet inexprimable.

Sur le tympan de la façade principale du château, on distingue encore, malgré les mutilations qu'il a subies, un bas-relief représentant le duc de Bourgogne à cheval, en souvenir du séjour que fit ce prince au Valentin et des parties de chasse auxquelles il s'y livra, pendant son voyage dans le Midi.

Château d'Esguilles. — Au Nord du Valentin, et au sommet d'une petite éminence qui domine la grande route et le pont de l'Isère, on voit le château d'Esguilles, dont les terres embrassaient jadis une grande partie de la plaine qui s'étend au loin. Il appartenait à l'ancienne et puissante famille de Genas, qui a donné à l'Église plusieurs prélats et dignitaires, entre autres Hugues, qui fut prévôt de la cathédrale de Valence et vice-gérant d'Avignon sous le pontificat de Martin V.

Le château a été transmis par héritage dans la famille de

M. Alexandre de Bernes de la Haye, qui en est le propriétaire actuel. Sa position, sur une hauteur d'où l'on découvre à la fois les deux riches bassins du Rhône et de l'Isère, est des plus belles.

Dans sa campagne de retraite sur le midi de la France, en 1815, Mgr. le duc d'Angoulême choisit pour ligne stratégique de défense, s'appuyant au château d'Esguilles, le coteau sur lequel il est assis. La canonnade, dirigée de la rive droite de l'Isère contre l'armée royale, fit pleuvoir jusque sur le vieux manoir des projectiles meurtriers, dont quelques-uns y sont conservés comme témoignage de ce drame historique.

Château de la Vache. — C'est au XIIIe. siècle que l'on voit figurer pour la première fois dans les chartes des sires de Poitiers, sous le nom de *castrum de Vaca*, le village qui a donné son nom au château, objet de cette notice. Protégé par sa position topographique, ce village était alors entouré d'une ceinture de murs épais, flanqués de tours de distance en distance, et allant se relier à un formidable donjon qui s'élevait au sommet du coteau. Telle fut l'origine du château de la Vache, alors que les Poitiers, toujours en guerre avec les évêques de Valence, que les lois de la féodalité avaient faits seigneurs temporels, ne pouvaient laisser leurs terres exposées aux incursions d'un ennemi si rapproché. Toutefois, ces deux puissances rivales le possédèrent tour à tour, selon que le succès favorisait leurs efforts et leurs armes.

Sur les instances du pape Jean XXII, un traité eut lieu, vers l'année 1333, entre les parties belligérantes. Une des clauses portait que la terre de la Vache passerait sous la souveraineté d'Adhémar de Lavoulte, évêque de Valence. Quelques années plus tard, la châtellenie de la Vache rentra

dans le domaine des Poitiers, et forma, avec la belle terre d'Étoile, la vicomté d'Étoile. Au XVIe. siècle, la terre de la Vache, distraite de cette vicomté, fut érigée en baronnie en faveur des Poitiers de St.-Vallier. Après la mort de la fameuse Diane de Poitiers, la châtellenie de la Vache passa en diverses mains jusqu'en 1654, époque à laquelle elle fut inféodée à la famille de Bressac, en la personne de Charles-Jacques de Bressac, qui, par acte du 15 mai de la même année, en reçut l'investiture et reconnut, devant le sénéchal de Crest, la tenir en fief de Louis XIV. L'acte porte qu'il n'y avait alors à la Vache qu'une masure de château. Jacques de Bressac, qui voulait une demeure en harmonie avec les besoins du jour et à la fois digne de sa fortune et de sa haute position, fit construire à grands frais un nouveau château, dont le plan réalisait tout ce qu'un grand-seigneur pouvait réaliser au point de vue du beau, de l'utile et du confortable : forme élégante, situation admirable, solidité de construction, avenue plantée de marronniers, tout s'y trouvait réuni. Le bon goût qui a présidé au choix de sa position, l'étendue de son parc, l'abondance de ses eaux, le grandiose de ses longues allées d'arbres, ses massifs d'arbres verts, le charme de ses bosquets coupés par mille sentiers aux méandres gracieux, forment un puissant contraste avec ces lourds donjons habités par des gentilshommes en des temps déjà bien loin de nous. Le château, tel que l'avaient laissé les de Bressac, composait donc une résidence où s'étaient donné comme rendez-vous tous les avantages, tous les genres de beauté. Cependant il a subi, dans ces dernières années, d'importantes modifications soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Sous M. Justin de Mac-Carthy, dernier propriétaire de ce nom, il a été élevé d'un étage; son toit, construit d'après le système de Mansart, a fait place à une plate-forme, et ses murs ont été couronnés de créneaux qui, en

lui donnant une allure féodale, n'ont cependant rien d'alarmant, car vassaux et seigneurs ont passé (1).

Château de Monteléger. — Non loin de la Vache et sur la commune de Monteléger qui, en 1157, fut donnée à Odon, évêque de Valence, et à ses successeurs, on voit le château du même nom qui existait déjà en 1540, alors que Pierre Mayault en était seigneur. Mais il ne devait pas être de beaucoup antérieur, à en juger par le style de son architecture qui rappelle celle de la première moitié du XVIe. siècle. Vu du côté de l'Ouest, il s'offre sous un aspect vraiment original, avec ses deux étages de croisées divisés horizontalement par deux cordons en relief, avec ses deux tours cylindriques relevées à leur sommet par la ligne de créneaux ou machicoulis qui couronnent immédiatement, au-dessous de la toiture, toute la façade aux deux extrémités de laquelle s'élèvent les nobles tours. Cette belle façade occidentale, dont les pierres, habilement appareillées, ont emprunté aux âges écoulés cette teinte dorée qui va si bien aux anciens édifices, est rehaussée par un superbe massif de chênes, de sapins, de tilleuls et d'autres arbres vigoureux qui, durant la saison d'été, l'embellissent de leur vert feuillage et la protégent de leur ombrage épais.

Par suite des constructions ou reprises modernes qu'elle a subies, la façade méridionale qui ne paraît point, du reste, avoir jamais été achevée, ne reproduit que bien imparfaitement le style *moyen-âge Renaissance*, qui distingue celle de l'Ouest. Mais, quant à celle du Levant, elle a une immense

(1) Tout ce paragraphe est tiré de l'intéressante notice qu'a publiée, sur la commune de la Vache, M. l'abbé Vincent, curé de cette paroisse, à qui le Congrès archéologique et les Assises scientifiques de Valence sont redevables d'importantes communications.

terrasse qu'on vient de restaurer ou d'élever à grands frais. Ici la vue s'étend dans un lointain vaporeux, sur un vaste horizon qui embrasse le Rhône, le parc de la Vache avec son château, Upie, Montmeyran et plusieurs autres communes ou sites remarquables qui, en remontant le cours de la Drôme, aboutissent à l'importante montagne de Roche-Courbe, dernier arrière-plan de ce magnifique tableau.

Château de la Rolière. — Au Sud-Ouest de Montléger et sur la commune de Livron, ce château se recommande, au point de vue historique, par l'hospitalité qu'y reçut jadis un roi de France (on est sûr qu'un de nos rois, de la dynastie des Valois, Louis XI, alors Dauphin, s'est arrêté dans ce château) (1) ; et au point de vue agricole, par le vignoble qui y a été planté, en 1824, par M. Blanc-Montbrun, ancien magistrat, l'un des agronomes les plus distingués de la province, décédé, le 25 novembre 1849, en son château de la Rolière. Le sol de ce vignoble admirablement exposé, qui produit le *Xérès français*, vin blanc sec exquis, médaillé à Paris par le Jury international de l'Exposition universelle de 1855, est graveleux et perméable ; il contient une quantité considérable de cailloux roulés mêlés de silex et de détritus de granit. Avant d'avoir été défriché, de 1822 à 1824, par M. Blanc-Montbrun, le terrain actuellement occupé par le vignoble était inculte, couvert de broussailles et de quelques chênes. Cette création a donc enrichi la France d'une précieuse conquête vinicole due à M. Blanc-Montbrun, et révélée, en 1853, par M. Alfred Blanc-Montbrun, son fils.

Château de Montélier. — Possédé jusqu'à la Révolution par l'illustre famille de Sassenage, et aujourd'hui par M. de

(1) Voir l'*Annuaire de la Drôme*, 1856.

Monteynard, ce château, situé sur la commune du même nom, à 12 kilomètres de Valence, est un de ceux qui retracent avec le plus de vérité l'architecture des XIIIe. et XIVe. siècles, cette époque si brillante et si poétique de l'art. Les larges fossés toujours remplis d'eau qui l'environnent, sa forme ronde se terminant en pyramide, ainsi que les élégantes tourelles qui lui servent de contreforts, sa position isolée au centre du vaste domaine, tout y rappelle le donjon féodal. Il n'est pas jusqu'aux traditions de la féerie qui n'y aient laissé leurs poétiques souvenirs. Selon la merveilleuse légende conservée jusqu'à ce jour, la fée Mélusine, ce génie de la maison de Sassenage, syrène moitié femme et moitié serpent, serait devenue souvent l'hôte mystérieuse du château. On y voit encore le trou où elle avait coutume de se cacher, et la fontaine à laquelle elle avait donné son nom.

On admire, à cause de ses vastes dimensions et de l'habileté qui a présidé à son établissement, la charpente du grand comble qui surmonte le château et que l'on voit de loin poindre au-dessus des grands arbres dont il est entouré comme d'une gracieuse couronne.

Château-Double. — Situé sur la commune du même nom, à 9 kilomètres de Valence, ce château fut bâti, durant le XVIIe. siècle, par Pierre de La Beaume, seigneur de la châtellenie et doyen des Conseillers du Roi. Aujourd'hui, il est la propriété de la famille Du Bourg, qui en a fait sa résidence habituelle. On y pénètre par une grande cour d'honneur, d'un aspect noble et sévère. Construit en plein XVIIe. siècle, il en reproduit fidèlement l'architecture régulière et compassée, imposante et froide, mais après tout bien supérieure, dans son ensemble, à celle qui devait la remplacer sous le règne de Louis XV. Il est bâti en pierres de tuf, taillées sur moëllons, et d'une solidité à toute épreuve. On

compte un grand nombre de chambres, dont plusieurs sont ornées de légères peintures à fresque, très-bien exécutées par Mandona, artiste italien, et qui ont conservé toute leur fraîcheur.

Les appartements d'honneur, au rez-de-chaussée, sont remarquables par la richesse de leur décoration. Ils offrent, dans les larges panneaux de leur boiserie, d'admirables toiles dues aux pinceaux d'Annibal Carrache, de Paul Véronèse et de l'Espagnolet. L'authenticité de ces originaux est constatée par des inventaires notariés qui remontent à deux cents ans. De la terrasse du château, on a, sur l'immense vallée du Rhône et sur le rideau des montagnes du Vivarais, qui la bornent à l'Ouest, une de ces vues à part, dont on ne saurait exprimer, ni de vive voix ni par écrit, l'incomparable magnificence.

NOTE

SUR

L'ÉGLISE SAINT-RESTITUT,

PAR M. DE CAUMONT.

Quelques mois après la session du Congrès archéologique tenue à Valence, nous nous rendîmes, M. Bouet, M. Valentin et moi, à St.-Paul-Trois-Châteaux et à St.-Restitut, dont les églises avaient été décrites par M. l'abbé Jouve dans le *Bulletin monumental*, et dont ce savant archéologue avait entretenu le Congrès archéologique. Ce voyage avait particulièrement pour but de dessiner quelques parties de ces deux monuments, signalés à juste titre par M. l'abbé Jouve comme offrant un grand intérêt.

L'église St.-Restitut se compose de deux parties bien distinctes, dont l'une recouvrait le tombeau de saint Restitut et existait long-temps avant l'autre.

C'est un édifice carré, comme une grosse tour, dont la partie inférieure, voûtée, renfermait : 1°. le tombeau de saint Restitut, monument refait, à ce qu'il paraît, à une époque peu ancienne; 2°. une chapelle au-dessus du rez-de-chaussée voûté, laquelle se termine aujourd'hui par une voûte ou coupole un peu ovale. A l'extérieur, la partie supérieure de cet édifice carré offre une espèce de frise décrite par M. l'abbé Jouve dans le *Bulletin monumental* et dans laquelle on voit, d'un côté, des animaux quadrupèdes, des oiseaux, etc., etc.; le côté Ouest présente des personnages, et, au centre, une figure assise qui paraît être le Christ; toutes ces figures sont d'une extrême barbarie, et nous n'hésitons pas à les rapporter à une période qui ne peut remonter au-delà du

IXe. siècle. Selon nous, le Xe. siècle ou le commencement du XIe. pourrait leur convenir. L'appareil est allongé et moyen. Voici, du reste, un spécimen de cet appareil et de la frise des-

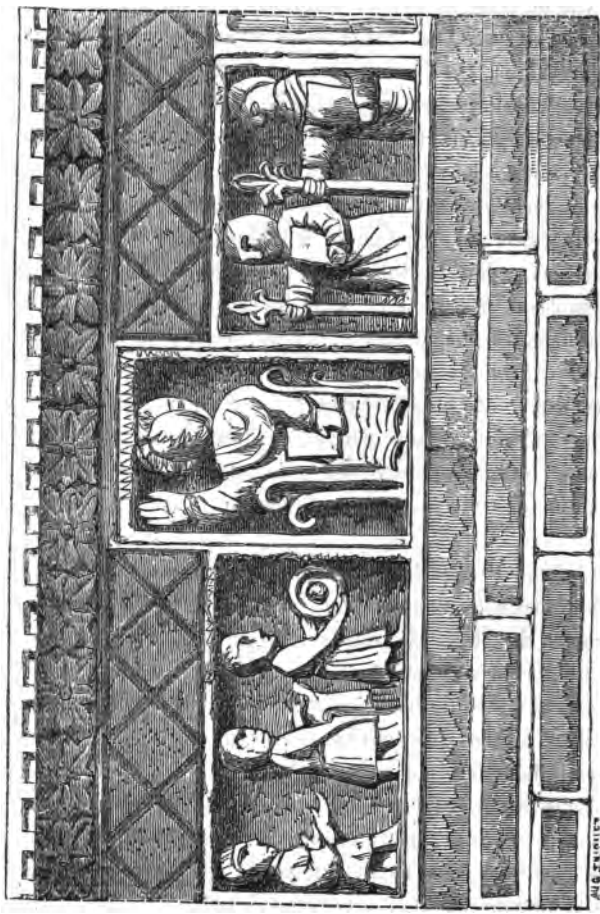

FRAGMENT DE LA FRISE DE SAINT-RESTITUT.

siné, du côté de l'Ouest, par M. Bouet.

Du côté opposé (à l'Est), l'édifice a été en partie masqué

par l'église romane, très-élégante, qui a été construite probablement au XIIe. siècle : de telle sorte que le tombeau de saint Restitut paraîtrait être la tour de l'église. Nous donnons une vue de cette portion du tombeau, telle qu'elle apparaît dans l'église quand on tourne le dos au sanctuaire (Voir à la page suivante). On distingue une partie de la frise, et ce qui est resté visible après l'application de l'église sur ce côté de l'édifice préexistant. L'ouverture ogivale qui unit le tombeau du Xe. siècle à la nef du XIIe. a été pratiquée récemment, lors des dernières restaurations faites à l'église.

Cette église est, comme je le disais, d'un style roman très-élégant, dont le Midi de la France nous offre beaucoup d'exemples, et caractérisé par des colonnes à chapiteaux corinthiens très-bien sculptés, quelquefois par des pilastres; par des cannelures sur le fût des colonnes et des pilastres; et par des voûtes semi-circulaires.

Nous avons lu, sous le porche, des inscriptions tumulaires anciennes qui mériteraient de figurer dans la collection épigraphique de cette partie de la France.

St.-Paul-Trois-Châteaux. — L'église cathédrale de St.-Paul-Trois-Châteaux appartient, comme celle de St.-Restitut, au roman du Midi. Les voûtes sont cintrées. Les sculptures sont traitées avec finesse. Le sommet des murs est orné d'une draperie sculptée formant une belle frise sous la corniche, et semblable à celles que nous trouvons plus tard dans quelques autres cathédrales, notamment à Metz.

L'église de St.-Paul, ayant été décrite par M. l'abbé Jouve, ne doit pas nous occuper autrement; elle renferme des peintures curieuses, et elle a été réparée, il y a peu de temps, sous la direction de M. l'architecte Questel.

M. Bouet a pris dans cette église plusieurs esquisses, que le temps ne nous a pas permis de faire graver avant l'impression de ce compte-rendu.

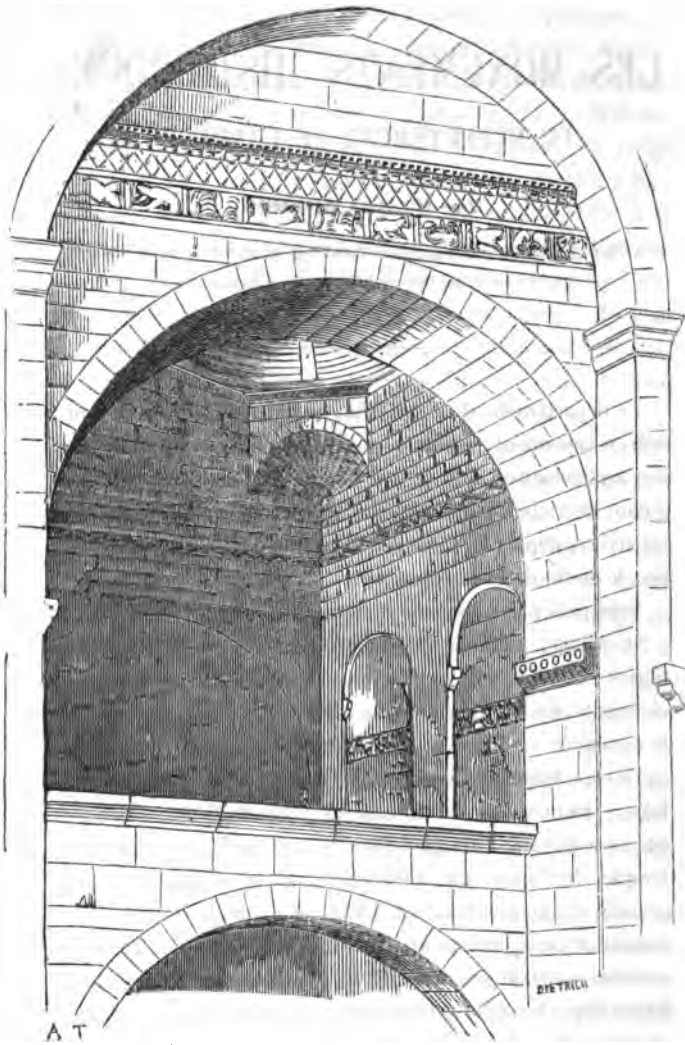

INTÉRIEUR DU MONUMENT DE SAINT-RESTITUT.

COUP-D'OEIL RÉTROSPECTIF

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE;

Par M. RAYMONDON,

Architecte du département de l'Ardèche et membre de la Société centrale des architectes de France.

Le département de l'Ardèche, si délaissé jusqu'à ce jour, mérite cependant, à plus d'un titre, de fixer enfin l'attention des archéologues. Peu de provinces, en France, renferment autant de richesses monumentales encore inédites dans tous les styles, depuis la période gallo-romaine jusques et y compris le siècle de la Renaissance.

Sans parler des dolmens remarquables qui existent encore à St.-Alban, sous Sampzon; de ceux de la montagne de Serres, commune de Gros-Pierre, et de Ruoms, qui sont en carbonate de chaux compacte; des deux beaux dolmens de la commune de Torsier, près l'Argentière, qui sont en grès; de divers fragments de fers de lances et de poteries gauloises, trouvés sur le chemin de Joyeuse à St.-Alban, et qui caractérisent l'ère gauloise; — sans parler des ruines du temple de Diane ou d'Hercule, à Désaigne, dont une grande partie a servi, en 1822, à bâtir le temple protestant de cette commune; des amas considérables de débris romains existant encore sur les lieux et qui prouvent la haute importance de cette colonie; — sans parler des tombes creusées dans le roc, à Veyras, près Privas, de celles

trouvées à Soyons; des pierres tumulaires innombrables découvertes sur tout le littoral du Rhône, à Champagne, à Cruas, à Soyons, au Bourg-St.-Andéol, à Viviers, à Aps, etc. ; des bornes milliaires de Cruas et de Privas; des cimetières romains, des urnes funéraires trouvés à St.-Andéol-de-Berg et sur le chemin de Joyeuse à St.-Alban; des restes de magnifiques villas romaines, découverts au Bourg-St.-Andéol; du dieu Mitra; des restes du temple dédié à la chienne Mera, dans la commune de Meyras; de la voie romaine de Montpezat; j'appellerai surtout l'attention du Congrès sur les monceaux de ruines rencontrés à Aps (à 15 kilomètres de Viviers), l'ancienne *Alba Augusta* des Romains, la capitale des Helviens, détruite, pillée et rasée de fond en comble, en 411, par Grochus, roi des Vandales.

L'emplacement de cette ville, le long de la rivière d'Escontuy, au milieu d'une riche vallée entourée de montagnes aux contours gracieux, ouverte seulement à l'Est et à l'Ouest, est magnifique. Capitale de l'ancienne Helvie, Rome, dans sa plus grande puissance, n'a jamais exercé sur elle qu'un droit de protection. Ses habitants, honorés du privilége du Droit romain, conservaient leurs franchises, leurs lois et leurs usages; ils étaient respectés de tout l'Empire.

Si l'on en juge par l'immense quantité de vieux débris de constructions qui bordent les champs, sur une longueur de 3 kilomètres, et sur les mamelons formés par les ruines des grands édifices qu'elle contenait, cette ville a dû avoir une très-haute importance. Elle possédait des monuments remarquables, des aqueducs, des fontaines, des thermes, un temple à Jupiter, et un collége de Flamines augustales créé sous l'empereur Tibère, qui lui a fait probablement donner le nom d'*Augusta*. Il ne se passe pas de jour que les cultivateurs, en travaillant leurs champs, ne découvrent quelque fragment antique, des médailles, des vases, des statuettes et des vestiges de mosaïque.

Des fouilles pratiquées avec une intelligente persévérance, à travers ces mamelons remplis de débris de toute sorte, amèneraient très-certainement des découvertes du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art monumental dans nos contrées.

La période latine offre aussi, dans l'Ardèche, des spécimens intéressants et curieux : 1°. dans les étages du soubassement du clocher de Viviers où l'évêque Auxonne, chassé d'Albe par Grochus, avait transporté le siége de l'évêché des Helviens; 2°. dans la crypte ou primitive église de Cruas, sous le chevet de l'église actuelle, bâtie vers la fin du VIIIe. siècle ou au commencement du IXe.

L'art roman apparaît dans toute sa splendeur, depuis son introduction dans le Midi jusqu'à son remplacement par le style de transition et le gothique.

Les églises de Cruas, celle du Bourg-St.-Andéol, arrondissement de Privas, celle de Champagne, arrondissement de Tournon, et celle de Thines, arrondissement de l'Argentière, sont les trois plus beaux types et les plus complets du département.

Les deux chapelles accouplées des Pénitents, à Chassier, plusieurs maisons particulières de ce village, la façade de l'église de Coucouron, l'ancienne chapelle du château-fort dépendant de l'abbaye de Cruas, les églises de Vinezac et de Vesseau, agrandies et mutilées par des mains barbares, méritent aussi de fixer l'attention.

Le style de transition se trouve représenté par deux édifices remarquables, dans le vaste vaisseau de l'église de l'ancienne abbaye de Mazan et dans l'église paroissiale de l'Argentière, l'un des types les plus gracieux et les plus parfaits que nous connaissions de ce genre d'architecture.

L'art gothique se montre digne aussi de sa splendeur dans le clocher monumental de Chassier, dans l'église paroissiale de cette commune; dans le clocher de Quintenas, dans

l'église et le clocher de Burzet, celle de Tournon, celle de Ste.-Claire, à Annonay, et enfin dans le chœur de la cathédrale de Viviers.

L'art féodal et l'art militaire se manifestent :

Dans les majestueux restes de la Chartreuse de Bonnefoy ;

Dans les ruines du château de Peyraud, près Serrières;

Dans celles du château d'Yserand, entre Andance et Tournon ;

Dans le château de Quintenas, près d'Annonay ;

Dans les restes de celui de Tournon;

Dans ceux du château de la Tourette, près Vernoux ;

Dans le château de Châteaubourg ;

Dans les ruines de Crussol ;

Dans la tour penchée de Soyons ;

Dans le château de Lavoulte ;

Dans les majestueuses ruines du château de l'abbaye de Cruas ;

Dans celles du château de Boulogne, près l'Escrinet;

Dans le château d'Ornano, à Aubenas ;

Dans le château de Roche-Colombe et Vogué;

Dans les restes du château du Pradel, d'Olivier de Serres, près Villeneuve-de-Berg ;

Dans l'imposante masse du château d'Aps ;

Dans la tour du Cel, à l'entrée de la vallée de Val; dans les immenses ruines du château de Ventadour, au pont de la Beaume ;

Dans les ruines de la Croissette de Meyra;

Dans celles du château de Pourcheyrolles, près Montpezat, si imposantes et si pittoresques ;

Dans celles de la Bastide, près Burzet ;

Dans le château de l'Argentière, et, enfin, dans un grand nombre de tours isolées sur des rocs escarpés, sentinelles perdues de la féodalité dans les vallées de l'Ardèche, de la Bosne, etc.

La Renaissance compte plus d'un chef-d'œuvre, dans le département : plusieurs maisons du Bourg-St.-Andéol ; le célèbre hôtel d'Albert Noë, seigneur de St.-Alban ; percepteur de taille et commandant de la place de Viviers ; dans le monument élevé à la mémoire du duc et de la duchesse d'Ornano, à Aubenas.

Divers fragments Renaissance très-remarquables sur les façades de quelques maisons, à Viviers, à Villeneuve-de-Berg, à Chafries, etc., achèvent le tableau incomplet, que nous venons de résumer, de l'art monumental dans notre département.

Nous allons maintenant essayer de donner quelques détails plus circonstanciés sur quelques-uns des édifices dont nous venons de parler, notamment sur l'église et l'abbaye de Cruas, sur l'église de Thines, sur l'église et l'abbaye de Mazan, et enfin sur la maison Renaissance du seigneur Albert Noë, de Viviers. Heureux, si ces renseignements, écrits à la hâte, pouvaient appeler l'attention du Congrès sur notre contrée : nous serions arrivé à notre but.

CRUAS.

L'abbaye de Cruas fut fondée, en 804, par Eribert, père d'Elpodorius, comte de Vivarais. Cruas n'était alors qu'un lieu aride et désert ; il faisait partie du domaine du prince Louis-le-Débonnaire, qui, devenu empereur, confirma la fondation de ce monastère, dont la *Vierge* et saint Gosserand, confesseur, étaient les principaux patrons. Ce dernier était religieux de cette maison ; mais on ignore l'époque où il a vécu. Ses reliques et celles de saint Torquat, évêque de St.-Paul-Trois-Châteaux, que l'on conservait dans l'abbaye de Cruas, furent brûlées, dans le XVIe. siècle, par les calvinistes.

En 817, Elpodorius, comte de Vivarais, profita de sa présence à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, pour obtenir de l'Empereur une charte en faveur de l'abbaye de Cruas fondée par Eribert, son père. Par cette charte, Louis prenait ce monastère sous sa protection, comme s'il en eût été le fondateur et comme s'il eût été doté de ses aumônes; il assurait en même temps aux moines le droit d'élire leurs abbés.

En 880, Bozon, roi de France, confirma en faveur de Rostang, archevêque d'Arles, les chartes par lesquelles l'empereur Lothaire avait soumis à son église métropolitaine l'abbaye de Cruas.

En 970, dédicace de l'église de Cruas par Ycterus, archevêque d'Arles, qui était venu à Cruas pour vérifier si l'observance était rigoureusement suivie dans le monastère qui dépendait, comme nous l'avons vu, de sa juridiction. Une dame du pays, nommée Gotolinde, vint prier le saint prélat de consacrer, sous l'invocation de saint Michel, l'église de la paroisse qu'elle avait fait bâtir sur la crypte de 804. L'archevêque consentit à la demande de la dame Gotolinde, à condition qu'elle doterait l'église suivant les saints Canons : ce qui fut fait par acte daté de Cruas, du 27 septembre, trente-unième année du règne de Conrad.

En 995, Rodolphe-le-Fainéant, roi de Bourgogne et de la partie du Viennois située sur la rive droite du Rhône appartenant au Vivarais, favorise l'union du monastère de Moirans, sur l'Isère, et de l'abbaye de Cruas, sur le Rhône, en faveur de Rostang, qui en était alors abbé.

Avant la révolution de 89, cette abbaye, en grande partie détruite par les guerres de religion qui ensanglantèrent nos contrées dans le XVIe. siècle, était devenue une succursale du grand-séminaire de Viviers qui y entretenait des prêtres pour la desservir.

Ce fut à l'époque de la Terreur seulement que le cartulaire, tous les papiers et toutes les chartes relatifs à la fondation et aux agrandissements successifs du monastère, soigneusement conservés dans les archives de la communauté par le secrétaire administrateur de ses biens, furent brûlés sur la place de Cruas, au milieu des vociférations de la populace. Quelques personnes se rappellent encore avoir vu la boîte en plomb qui contenait la charte de fondation du monastère.

Église de Cruas. — L'église de Cruas est, comme toutes les basiliques construites aux mêmes époques, tournée vers l'Orient avec une inclinaison de 20° seulement vers le Sud. Il paraîtrait que cette erreur d'orientation fut commise lors de l'exécution de la crypte sous le transept; car, en examinant attentivement les plans, on s'aperçoit que l'on s'est efforcé, dans la suite, de ramener la nef de l'église et les collatéraux dans la direction de l'Est.

La forme de l'église est une croix latine, terminée par trois absides, dont le transept et le sanctuaire occupent le bras transversal; la nef, le bras principal. Nous ne nous étendrons pont ici sur les dimensions de l'église, dont nous nous sommes assuré nous-même lors de l'exécution des plans, en novembre 1845.

Nous ferons seulement remarquer que les maçonneries de la façade latérale Nord ont des dimensions beaucoup plus fortes que celles de la façade opposée, notamment à partir du transept. Cette différence de dimensions doit être attribuée, sans doute, aux irruptions fréquentes du torrent qui longe cette façade, irruptions qui se firent sentir même à l'époque de la construction de l'église, et à celle du cloître servant d'arc-boutant à la façade Sud.

La pierre employée à la construction de la crypte sous le

chevet de l'église, du transept, des collatéraux, à l'extérieur, jusqu'au clocher actuel, est un calcaire marno-siliceux à cassure conchoïde, dont les nombreux gisements sont exploités avec grand succès pour la fabrication de chaux hydraulique renommée. Comme cette pierre est très-sensible à la gelée, cette partie de l'édifice est bien détériorée.

Les groupes des colonnes engagées et des piliers antérieurs, le nouveau clocher, le porche des Cathécumènes, dont on rencontre encore les traces, sont en calcaire crayeux, couleur jaune de Sienne, dont les nombreuses carrières sont exploitées avec un immense succès pour la décoration des principaux édifices actuellement en construction à Lyon et à Marseille. Cette pierre, débarrassée de ses eaux de carrière, se conserve indéfiniment, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par les ornements et les belles moulures du clocher actuel, qui semblent taillés récemment et dont les profils sont aussi vifs, aussi nets, que si l'on venait de les exécuter ; et, sans le vandalisme des guerres de religion du XVIe. siècle, on n'aurait pas à déplorer les mutilations qui existent sur la façade.

Quatre époques distinctes, correspondant à quatre exhaussements successifs du sol par les inondations du torrent voisin, semblent se partager entre elles la construction de l'église entière. Mais, chose remarquable ! elles n'ont pas influé sur le caractère simple et harmonieux de cet admirable édifice.

1re. *époque.* — La crypte, sous le chœur, éclairée par trois croisées en forme de meurtrière cintrée, avec ses trois absides surbaissées et décorées, à droite et à gauche, de bénitiers creusés dans des troncs de colonnes qui recélaient encore, il n'y a pas long-temps, des vestiges d'anciens autels, avec ses nombreux arcs doubleaux allongés, ses voûtes d'arête formant un ensemble de constructions solidement et

savamment combiné, ses colonnes sans bases dont les chapiteaux, sans astragale, ne sont décorés que de quelques animaux symboliques grossièrement sculptés et de quelques feuilles ou ornements à peine découpés, me paraît réunir, dans son ensemble et dans ses détails, tous les caractères du style latin; et l'on peut, sans crainte d'erreur, attribuer la construction de cette partie de l'édifice au commencement du IXe. siècle.

Cruas étant alors un endroit aride et désert, on a dû d'abord construire cette crypte, à cette époque, dans le but de la faire servir à l'exercice du culte pendant tout le temps que devraient durer les travaux de construction de l'église; et notre opinion se trouve corroborée par la Vierge que nous avons trouvée, le 24 novembre 1845, à quelques mètres seulement de l'église et qui porte, en caractères latins, le millésime de DCCVII. Comme le monastère, d'après la charte de fondation de 804, était dédié à la Vierge, l'opinion que nous venons d'émettre nous paraît prouver d'une manière catégorique la différence considérable du niveau (3 mètres 80 centimètres) existant entre le sol actuel du transept, qui n'a jamais varié, et l'ancien sol de la nef et des collatéraux.

2e. *époque.* — La construction du chevet, du transept et des trois absides supérieures, celle de la coupole ou clocher primitif où l'on remarque encore les points d'attache de la charpente supportant les anciennes cloches; celle de la nef et des collatéraux, dont le sol se trouve à 80 centimètres au-dessus de celui de la crypte servant de primitive église, avec leurs groupes de colonnes engagées dont les chapiteaux sont décorés de sphynx, de griffons, de sangliers grossièrement sculptés, jusqu'aux piliers des deux dernières arcades précédant le nouveau clocher, forment la deuxième période de construction de l'église et appartiennent, suivant nous, au Xe. ou au XIe. siècle.

La découverte que nous avons faite, le 11 juillet 1849, dans l'abside principale, d'une mosaïque curieuse contenant les deux grandes figures des prophètes Élie et Hénoc, divers attributs, l'arbre de vie, et portant la date de 1012, ne laisse aucun doute sur la seconde époque dont nous venons de parler.

3e. *époque.*—Les deux dernières arcades de la nef, correspondant à des arcs butant le clocher dans les collatéraux; les deux grandes arcades supportant le nouveau clocher dont les retombées, s'appuyant sur des colonnes ornées de chapiteaux à feuilles d'acanthe finement ciselées, reposent sur un soubassement qui a 60 centimètres de hauteur de plus que ceux des colonnes de la nef, ce qui ferait supposer un nouvel exhaussement du sol extérieur, par suite d'une nouvelle inondation; le clocher lui-même, avec son portail élancé, la rose couronnée d'une arcature circulaire et d'une archivolte à feuilles d'acanthe finement sculptées, ses belles corniches dentelées, et ses croisées géminées; la construction enfin du porche, détruit sans doute par une inondation: tout cet ensemble, qui se relie d'une manière si ingénieuse avec le reste de l'édifice, doit être attribué au XIe. siècle.

4e. *époque.*—Enfin, lorsque les travaux de l'église furent achevés et que le monument eut atteint toute sa perfection, une inondation terrible, traînant après elle une montagne de gravier, passe comme une avalanche sur les maisons de Cruas, s'attache avec fureur au cloître adossé au côté Sud de l'église et le renverse; l'église seule, avec ses murs inébranlables comme ceux d'une citadelle, lui oppose une vigoureuse résistance; mais le porche cède et disparaît; la porte principale est enfoncée; la voûte de la tribune, sous le clocher, ébranlée par la secousse, s'écroule, et toute la nef et les collatéraux sont à l'instant remplis de gravier jusqu'au niveau du sanctuaire.

La crypte primitive, dont les portes d'entrée fort étroites opposèrent une barrière à l'amoncellement des graviers, fut seule garantie de cette irruption; mais elle se remplit de limon. La violence du torrent fut telle que ses voûtes en furent ébranlées et qu'une lézarde assez large, partant du Sud au Nord, se manifesta sur toute la longueur de l'intrados et existe encore aujourd'hui.

Tremblant pour l'avenir, les religieux abandonnèrent le sol inférieur de l'ancien cloître, pour en faire construire un autre au niveau du nouveau sol; et, pour se garantir des irruptions fréquentes du torrent, ils l'entourèrent de murs d'une épaisseur considérable, dont la plupart existent encore aujourd'hui. Ils ne jugèrent pas non plus convenable, crainte de nouveaux malheurs, de déblayer tout l'intérieur de la nef et des collatéraux, ils déblayèrent seulement la nef; et, pour consolider l'église, dont les voûtes cependant n'avaient subi aucun mouvement qui pût donner de l'inquiétude, ils laissèrent les collatéraux pleins de gravier, relièrent entr'eux les groupes de colonnes de la nef par des murs de 80 centimètres d'épaisseur, qui n'ont qu'un seul parement (ainsi que nous avons pu nous en assurer nous-même par les brèches que nous avons fait faire), et construisirent dans la nef cette belle crypte, qui appartient évidemment au style du XIIe. siècle, en plaçant le nouveau sol de l'église à la hauteur du transept, niveau qu'il a conservé depuis lors.

La masse des graviers lancés dans l'église, dans le cimetière et dans l'enceinte du cloître, lors de cette crue extraordinaire, avait au moins 3 mètres 50 centimètres de puissance. Le sol, depuis lors, s'est encore exhaussé de 3 mètres autour de l'église; mais cet exhaussement n'a eu lieu que progressivement et à la suite de nombreuses inondations. Le sol du cloître, entouré de murs épais, n'aurait pas sensiblement varié, à en juger par les ruines provenant des vieilles maçonneries qui l'entourent.

A droite, en entrant dans l'église, on trouve les restes assez bien conservés du tombeau renfermant la dépouille mortelle du comte Adhémar. La statue couchée du comte devait être d'une bien belle exécution, si l'on en juge par la pureté des draperies et des détails de la cotte de mailles, qui n'ont pas été mutilés comme le reste. D'après la chronique, ce guerrier fut tué dans les premières guerres de religion. Sur le couvercle du tombeau, formé d'une seule pierre avec la statue, on lit l'inscription suivante :

HAC JACENT IN FOSSA ADHÆMARTIS COMITIS OSSA
NOBILIS ET POTENS VIRILITATE SUA.

L'autel actuel, avec ses emblèmes en bois doré en relief, est un don du marquis d'Argens, frère de l'abbé d'Argens, dernier abbé de Cruas sous Louis XIV ; cet abbé était communément appelé l'abbé d'Aiguille.

Dans l'enceinte de l'ancien cloître, on voit encore la statue colossale couchée d'un abbé crossé et mitré, qui a été trouvée parmi les décombres.

Des fouilles pratiquées dans l'enceinte de ce cloître amèneraient la découverte d'objets rares et curieux, enfouis par les inondations. Nous faisons les vœux les plus sincères pour que des fonds spéciaux soient alloués, dans ce but, pour Aps, Cruas et Mazan.

Eglise de Thines. — Si vous parcourez le chemin accidenté et pittoresque qui conduit des Vaus à St.-Laurent-les-Bains, lorsque vous aurez atteint le plateau élevé de St.-Jean-de-Pourcharesse, la voie suivra les ondulations d'une côte très-élevée, à laquelle viennent aboutir, comme les épines d'une arête de reptile, une série non interrompue de collines rocheuses très-aiguës et très-escarpées, entrecoupées de vallons resserrés et profonds. Ces collines et ces vallons

prennent naissance à la grande côte suivie par la route de St.-Laurent, et vont se perdre, par une pente très-brusque, dans la vallée formée par la rivière de la Borne, qui sert de limite en cet endroit aux départements de l'Ardèche et de la Lozère.

C'est à l'extrémité d'une de ces collines, plus élevée et plus escarpée que les autres, que se trouvent situées, sous forme d'amphithéâtre, les maisons du hameau et l'église de Thines. La distance de Thines à la route de St.-Laurent-les-Bains est d'environ 4 kilomètres; on y arrive par un sentier étroit et raboteux, pratiqué sur la crête rocheuse de la colline, dont l'inclinaison est d'environ 25°.

Ce sentier est coupé, à de très-courtes distances, par des escaliers de 50 à 80 centimètres de hauteur, formés par les retraites successives des diverses couches de la montagne. Rien n'est pittoresque comme la position de cette église, vue près de la route de St.-Laurent-les-Bains et de divers points du sentier qui y conduit; vue du fond de la vallée de la Borne, elle produit un effet bien plus imposant encore.

L'église de Thines est un beau type d'architecture romano-byzantine. Sa forme est celle d'une basilique à une seule nef, terminée par une abside des plus gracieuses; elle est assez bien orientée.

La porte d'entrée se trouve placée, comme dans beaucoup d'autres églises de la même époque, à l'extrémité du côté droit de la nef. Une raison majeure avait du reste motivé cette disposition: c'est que, pour l'établir du côté de l'Ouest, il eût fallu faire une terrasse en avant, dont les murs de soutènement auraient eu au moins 20 mètres de hauteur. Les fondations de cette façade sont au moins de 10 mètres au-dessous du sol de l'église, et le terrain a une inclinaison de 45° au moins.

En avant de la porte, ou plutôt du portail, sur une petite

place formée par des murs de soutènement très-hauts, s'élève une colonne surmontée de la figure de la Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras. Cette église a été, en effet, suivant la tradition, dédiée à la Mère de Dieu. Le pélerinage à l'église de Thines était très-fréquenté, comme l'on peut s'en assurer en ouvrant les registres de la paroisse, quelques années seulement avant la révolution de 89 ; elle était desservie par le curé, un vicaire et un chapelain commis par le couvent de Monestier.

A 100 mètres environ, côté Sud-Est de l'église, on retrouve encore les traces d'un petit château-fort dont la dernière tour a été démolie en 1806.

D'après une tradition assez répandue dans le pays, on attribue la construction de l'église de Thines au pape Urbain V, sorti de la famille de Grimoard, comte du Roure ; il aurait été chapelain de quelque oratoire ou église existant dans le pays. Mais Urbain V n'ayant été élu pape qu'en 1362, époque où régnait en souverain le style ogival, une semblable opinion ne peut être soutenue. Toutefois, nous ne serions point surpris que les réparations faites au portail et à quelques croisées fussent de cette époque. Les deux statues ornées du nimbe qui sont dans le tympan de la porte, celle qui est posée dans l'un des angles du portail et une quatrième, qui a sans doute été détruite, étaient toutes placées précédemment sous les retombées des arceaux du portail, sous forme de caryatides, où elles avaient remplacé les quatre colonnes romanes primitives servant de supports à l'imposte. Cet imposte, décoré de rinceaux fouillés à jour, d'un grès blanc très-fin pareil à celui des statues, a été évidemment aussi changé à la même époque, comme l'on peut s'en assurer encore par quelques fragments de l'ancien profil de l'imposte existant encore dans les piliers, à droite et à gauche du portail.

La colonne prismatique de marbre gris-cendré, qui sert

de meneau, le linteau en grès blanc qui se trouve au-dessus, représentant l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem, la Cène et la trahison de Judas, sont évidemment de la même époque. Ces bas-reliefs, ces statues et l'imposte à rinceaux de feuilles d'acanthe dont nous venons de parler, fouillés profondément, ne manquent pas d'une certaine finesse d'exécution, et appartiennent à une époque plus avancée de la Renaissance que le reste de l'édifice. Nous en dirons autant des petites colonnettes en grès blanc avec chapiteaux historiés, recevant la retombée des arceaux des croisées, et de deux des grands chapiteaux de la nef, dont l'un est décoré des quatre Évangélistes, supportant un tailloir à rinceaux de feuilles d'acanthe, et l'autre de quatre aigles couronnés de la même manière. D'après une autre tradition, transmise par feu l'ancien curé, M. Chapier, à son successeur, l'église de Thines aurait été bâtie par une princesse, probablement de la famille des comtes de Toulouse, exilée dans le château de Thines, à la suite d'une intrigue amoureuse; elle aurait fait construire cette église, en reconnaissance des bons offices qu'elle avait reçus des habitants pendant le séjour temporaire qu'elle fut obligée de faire, en expiation de sa faute, dans cette contrée isolée et solitaire.

Enfin, une troisième opinion et qui nous paraît la plus vraisemblable, quoiqu'elle ne soit corroborée par aucune tradition, c'est que l'église de Thines aurait été construite par les religieux du couvent de Monestier, dont elle était la succursale, puisqu'elle a été, pendant fort long-temps, desservie par des prêtres et un chapelain commis par la communauté de ce nom.

L'église de Thines, classée comme monument historique par le Gouvernement provisoire, en 1848, sur ma demande, est du plus haut intérêt, soit par ses admirables proportions,

soit par son ornementation des plus gracieuses, soit par le choix des matériaux divers qui ont concouru à son exécution. Tout le revêtement extérieur des murs de l'église, ses contreforts, son couronnement, ont été construits en granite gris à gros grains, extrait des carrières d'un village appelé *Vallie*, au pied de la colline sur laquelle est bâtie l'église, à 2 kilomètres de distance. Toute cette pierre a été apportée sur les lieux à bras d'homme ou à dos de mulet. Le transport de cette pierre de taille, dont l'appareil moyen est de 30 centimètres de hauteur sur 30 de largeur, celui surtout des niches formant l'appareil des arcatures dont les dimensions sont beaucoup plus considérables, celui des chapiteaux des grandes colonnes de l'intérieur, ont dû coûter des peines infinies et des sommes énormes.

La table du maître-autel, en grès-fin, qui a 3 mètres de longueur, 1 mètre de large, 30 centimètres d'épaisseur, et pèse environ 1,400 kilogrammes, est une preuve des prodiges que peut enfanter l'art, stimulé par la foi.

Les arcatures des croisées, celles de la porte, la voûte cylindrique de la nef, la voûte sphérique de l'abside, sont construites en grès blanc d'un grain très-fin, dont les gisements sont situés au haut du plateau de Lachamp de Montselgues, à 8 kilomètres au Sud-Ouest de l'église. Le grès rouge, qui alterne avec le grès blanc dans la composition des voussoirs, des archivoltes, des croisées et du portail, et par tranches horizontales successives, rouges et blanches, dans la construction de la voûte sphérique de l'abside, ne se trouve point dans les environs. Quelques personnes, auprès desquelles j'ai pris des renseignements, prétendent en avoir aperçu des échantillons sur le plateau de Montselgues, dans la commune de St.-Pierre-de-Chaustela; mais on n'a rien pu m'affirmer de précis à cet égard.

L'église est couverte en dalles ardoisées couleur bleu sale,

de 5 à 6 centimètres d'épaisseur, posées directement sur les reins de la voûte. Le gisement de ces dalles se trouve sur la route de St.-Laurent-des-Bains, entre Peyre et la Croix-de-Fer, à 8 kilomètres de Thines.

Le transport de tous ces matériaux à d'aussi grandes distances, par des sentiers aussi rampants, aussi raboteux, tient du prodige et témoigne hautement de la puissance et de la richesse du seigneur ou du monastère qui a entrepris la construction d'un semblable édifice.

Toutes les maçonneries de l'édifice, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont en général en bon état de conservation ; il n'y a que la façade, du côté du Nord, qui a un peu souffert de l'action corrosive du temps; mais, sur ma demande, elle a été réparée. Les arcatures du couronnement, abritées par le toit, sont parfaitement conservées. La façade Sud-Ouest, celle de l'Est (côté de l'abside) sont dans un état parfait. Les arêtes des profils des ornements sont aussi nettes que si l'on venait de les exécuter. Rien n'est gracieux comme l'ornementation extérieure de l'abside. Le couronnement circulaire est composé : d'abord, d'une doucine décorée de petits cylindres, de billettes, de figures fantastiques, d'ovoïdes géminées, de plantes grasses, d'oiseaux ; ensuite, d'un cordon de losanges en relief; et enfin, d'arcatures supportées par des modillons, des têtes de buffle, d'animaux. Ces quatre colonnes élancées, avec leurs chapiteaux historiés, ornés d'oiseaux et de figures allégoriques, reposant sur quatre pilastres déliés et sveltes, couverts de losanges et de plantes de lierre, produisent un effet ravissant et méritent de fixer l'attention du Congrès.

Par un hasard providentiel, l'église n'a été badigeonnée ni à l'intérieur ni à l'extérieur; elle était, quand nous l'avons vue, ce qu'elle avait toujours été : il n'y avait qu'une seule chose à regretter, c'était la séparation de l'abside, du reste de

l'église, par un mur de 3 mètres de hauteur contre lequel était adossé l'autel, afin de réserver une sacristie dans la partie basse de l'abside ; mais aujourd'hui ce mur doit avoir disparu.

Ancienne abbaye et église de Mazan. — L'abbaye de Mazan fut fondée, en 1121, par l'abbé de Bonneveaux en Dauphiné, monastère qui devait son origine, en 1098, à l'abbaye de Cîteaux. L'abbaye de Mazan est le douzième monastère de l'ordre de Cîteaux, et le premier de cet ordre dans la province du Languedoc. Il donna naissance à l'abbaye de Salvanes, dans l'Albigeois, en 1136, et à celle de Senauque, en 1148; c'est cette dernière qui fonda l'abbaye des Chambons; celle de Mérivire, celle de Belle-Combe, celles de Sauve-Bénite et de Clavas furent aussi fondées par l'abbaye de Mazan.

L'abbaye de Mazan devint très-riche et très-considérable, en 1284, comme l'on peut s'en assurer par le Cartulaire qui existe dans les archives de la Préfecture, traduit par l'Ecole des Chartes. Dom Falion, abbé de ce monastère, céda à la Couronne tout le territoire sur lequel a été bâtie la ville de Villeneuve-de-Berg; les abbés entretenaient, de concert avec la Couronne, chacun à ses frais, tout le personnel nécessaire au tribunal de justice de cette ville.

L'abbaye de Mazan fut détruite une première fois, dans le XIVe. siècle, par les Routiers anglais; réédifiée de nouveau, elle fut encore mutilée par les guerres de religion, dans le XVIe. siècle, et enfin par les vandales de 1793.

Eglise de Mazan. — Cette église, dont les proportions sont grandioses, puisqu'elle a plus de 52 mètres de longueur sur 19 de largeur, est certainement le plus vaste édifice du culte que possède le département de l'Ardèche, et mérite à tous égards de fixer l'attention de la Commission des monu-

ments historiques. Sa forme est celle d'une ancienne basilique, avec collatéraux et transept surmonté d'une coupole remarquable. Comme les églises de cette époque, elle est assez bien orientée. Le style de l'église est parfaitement en harmonie avec les belles dispositions de son plan. Les trois absides, le transept et la coupole qui le surmonte, se distinguent du reste de l'édifice par des arcs doubleaux, des colonnes, des pendentifs, des contreforts extérieurs, des croisées et autres ornements romans du style le plus pur. Les croisées de la nef et des collatéraux sont aussi romanes. La grande voûte de la nef, séparée à chaque travée par des arcs doubleaux, est légèrement ogivale; les voûtes et les arcs doubleaux des collatéraux le sont aussi; mais ce qui est surtout digne de remarque, c'est que les arcs ogivaux qui composent les collatéraux ne sont pas entiers : ceux contre la nef sont coupés aux deux tiers, disposition ingénieuse qui donne une solidité si grande aux voûtes de l'édifice que, malgré les injures des siècles, malgré le stupide vandalisme et la rapacité des habitants de la commune, qui ont eu l'impudence de démolir une à une toutes les pierres de taille des parements extérieurs des murs, toutes les corniches; qui ont arraché toutes les ardoises qui recouvraient cet édifice, et qui ont poussé le cynisme jusqu'à voler, en 1845, la couverture de la coupole, ces voûtes de l'église étaient encore intactes et parfaitement conservées, lors de notre dernière visite sur les lieux; mais, si l'on n'y porte un prompt remède, il est certain que d'ici à peu d'années la coupole et le transept, découverts depuis peu et plus exposés que le reste de l'église, seront bientôt avariés.

Les pierres de taille des parements extérieurs de l'église, qui n'ont point encore été enlevées, sont en granite. Les pierres de taille des piliers intérieurs, disposées par assises réglées de 40 centimètres de hauteur, et les parements

intérieurs des murs, sont en lave volcanique. Tous les claveaux des voûtes, disposés également par assises réglées de petit appareil de 25 à 30 centimètres, sont aussi en lave volcanique, d'un gris-rougeâtre, très-légères, très-poreuses et très-proprement taillées, avec ciselures sur les arêtes et pas une trace d'écornure. Il n'existait, lors de notre dernier voyage, aucune lézarde sensible, soit dans les murs, soit dans les voûtes de l'intérieur de l'édifice.

L'église est enterrée, à 4 mètres, par les débris de l'ancienne abbaye, du côté de sa façade, à l'Ouest, et à 2 mètres environ, du côté de l'Est. Un espace de 7 à 8 mètres la sépare, de ce côté, d'un ruisseau dont les eaux avaient été élevées, au moyen d'un barrage opéré par les œuvres mêmes d'un maire de la commune, au-dessus du niveau de l'église : de sorte qu'à la moindre crue le ruisseau pénétrait dans l'intérieur de l'église ; mais, sur ma plainte, l'autorité a fait disparaître ce barrage.

La commune a fait construire, il y a une douzaine d'années, à quelques mètres de l'ancienne église et dans l'ancienne boulangerie de l'abbaye, avec des matériaux volés aux belles ruines du monastère et même au monument, une église pitoyable, sans goût, sans proportions; si l'on eût consacré l'argent qu'on a employé aussi stupidement à faire recouvrir, fermer et daller l'ancienne basilique, on n'aurait pas dépensé 1 centime de plus, et elle serait aujourd'hui dans un état parfait de conservation.

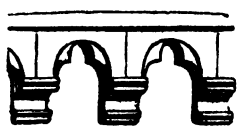

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A GRENOBLE,

En septembre 1857,

PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Les séances générales tenues à Grenoble, pendant la XXIVe. session du Congrès scientifique de France, ont eu lieu dans une des salles du Palais-de-Justice, dont nous donnons une esquisse (V. la page suivante). Elles se sont tenues, le soir, les 3, 6 et 9 septembre.

Séance du 3 septembre.

Présidence de M. Albert Du Bois, membre de l'Institut des provinces.

La séance est ouverte à 7 heures du soir.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Le Petit*, *Gaugain*, *Bouillet*, de Clermont ; *Ricard*, de l'Hérault ; *Thibault*, du Puy-de-Dôme, et *Macé*, professeur d'histoire.

M. de Caumont ouvre la séance, et prie M. Albert du Bois, membre de l'Institut des provinces, de la présider. M. Pilot remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont formule diverses questions relatives à la topographie de Grenoble, aux débris antiques et inscriptions trouvés dans cette ville et aux environs ; il demande quels sont ces objets et ces inscriptions ; s'il existe un musée lapidaire ;

VUE DU PALAIS-DE-JUSTICE DE GRENOBLE, PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

où il est, et quel est son état; quels sont les objets d'antiquité réunis dans les collections publiques ou privées; quelles mesures ont été prises pour obtenir le dénombrement ou l'inventaire des objets anciens qui existent dans les églises urbaines ou rurales; si la statistique monumentale de l'Isère a été commencée; quel mode d'exécution a été adopté; si l'on professe l'archéologie dans les séminaires ou dans quelques autres établissements d'instruction publique de l'Isère.

Il est verbalement répondu à ces questions par plusieurs membres et par le secrétaire, M. Pilot.

NOTE DE M. PILOT,

EN RÉPONSE AUX QUESTIONS DE M. DE CAUMONT.

Grenoble est une ville ancienne; ses débris gallo-romains ne consistent plus aujourd'hui qu'en quelques pierres tumulaires, deux autels votifs à Mars, un autel votif à Saturne et des restes des remparts primitifs, sur lesquels est assise une tour du moyen-âge adossée à l'Hôtel-de-Ville. On a trouvé, dans la démolition de la tour de l'Évêché, en 1805, des pierres sculptées qui n'existent plus, et un fût de colonne utilisé à l'une des quatre colonnes qui soutiennent un balcon au-dessus de la porte principale de la maison, à l'angle de la place Notre-Dame et de la rue Chenoise.

Grenoble a d'abord porté, comme on le sait, le nom de *Cularo*, qui lui est donné dans une lettre de Plancus à Cicéron, dans les itinéraires et sur des marbres: on croit généralement que cette ville a reçu ensuite de l'empereur Gratien le nom de Gratianopolis, d'où s'est formé son nom actuel.

Plusieurs auteurs et les principaux historiens du pays, tels que Chorier et Valbonnais, ont parlé de Grenoble; mais il n'y a eu jusqu'en 1829 aucun ouvrage spécial sur cette ville. En cette année, j'ai publié une *Histoire de Grenoble*, 1 vol.

in-8°. ; plus tard, en 1843, j'ai publié une *Histoire municipale* de la même ville. Dans ces deux ouvrages, j'ai mentionné les monuments anciens de Grenoble, ses débris antiques, ses inscriptions, etc., etc.

1°. *La topographie de Grenoble, sous la domination romaine, est-elle bien déterminée? Avait-elle une enceinte de murailles? A quelle époque peut-on rapporter cette enceinte?*

La topographie de Grenoble, sous la domination romaine, est parfaitement déterminée. On croit que cette ville fut d'abord un poste militaire, situé chez les Allobroges, sur la rive droite de l'Isère, à l'endroit même où est aujourd'hui la montée de Chalemont; ce poste s'accrut peu à peu. Il se bornait encore à la rive droite, l'an 40 avant l'ère chrétienne, ainsi qu'il résulte d'une lettre de Plancus à Cicéron, datée de ce lieu, du 8 des ides de juin de cette année; mais il s'étendit bientôt sur la rive gauche de la rivière, chez les Voconces; car on sait que l'Isère séparait les deux peuples. Grenoble, située ainsi sur les deux rives et connue dans l'origine sous le nom de *Cularo*, fut fortifiée d'une enceinte de murailles, percée de deux portes par les empereurs Dioclétien et Maximien, vers l'an 288; une inscription placée au-dessus de chacune des deux portes constatait ce fait, ainsi qu'elle rappelait à la fois leur nom et celui de la ville. Les deux inscriptions ont existé jusqu'au moment de la démolition des portes; d'un autre côté, la circonscription des remparts gallo-romains, parfaitement reconnaissable avant le dernier agrandissement de la ville, est suffisamment indiquée dans un ancien plan que j'ai publié en 1842.

2°. *Qu'a-t-on-fait pour conserver les débris antiques trouvés à Grenoble? En quoi consistent-ils? Les inscriptions ont-elles été publiées?*

Les débris antiques de Grenoble ont passé long-temps

inaperçus. L'on ne s'est guère occupé que des inscriptions. Chorier, dans le tome Ier. de l'*Histoire du Dauphiné*, en a publié trois ou quatre qui étaient à Grenoble ou dans le voisinage; d'autres inscriptions furent trouvées en 1683 dans cette ville. Cette année, Guy Allard les fit connaître; il y ajouta celles qui existaient déjà ou qui étaient rappelées dans le manuscrit d'Etienne Barlet, dont il se servit, et il en forma un recueil sous le titre de : *Lettre sur les anciennes inscriptions de Grenoble* (9 pages in-4°. de l'imprimerie de Jean Verdier). Cette publication de Guy Allard est devenue très-rare; beaucoup d'inscriptions qui y sont mentionnées paraissent fautives.

L'abbé Martin, en 1805, dans les notes qui suivent son *Histoire du baron des Adrets*, a publié de nouveau, et avec les mêmes erreurs, la plupart des inscriptions de Guy Allard.

La découverte d'autres inscriptions provenant de la démolition de la porte de l'Évêché, qui était une ancienne porte romaine, à Grenoble, a donné lieu à M. Champollion-Figéac de publier, deux ans après, ses *Antiquités de Grenoble;* recueil où cet auteur explique les inscriptions qu'il a vues, au nombre de trente-trois, en y en comprenant quatre qui appartiennent à la Terrasse, à Échirolles et à Gières. A la suite de son ouvrage, M. Champollion ajoute les inscriptions données, avant lui, par Chorier, Guy Allard, l'abbé Martin, et d'autres épigraphistes, tels que Barlet, Bimar et Charbot. Le nombre total des inscriptions, renfermées dans ce dernier recueil, est de quatre-vingt.

Depuis lors, plusieurs inscriptions qui étaient à Grenoble n'existent plus; d'autres y ont été trouvées, et je les ai rapportées dans l'*Histoire de Grenoble*, les *Antiquités Dauphinoises*, et les *Mémoires de la Société de statistique de l'Isère.*

3°. *Existe-t-il un musée lapidaire? Où est-il? En quel état se trouve-t-il aujourd'hui?*

Il existe un musée lapidaire, situé dans le préau, au-devant de l'église de St. Laurent. L'intention de l'Administration municipale est de transférer ce musée dans un local plus convenable, lorsqu'elle fera construire un nouveau bâtiment pour la bibliothèque publique; mais, en attendant, les pierres qui forment la collection de nos marbres antiques, sont trop exposées aux injures du temps, et à d'autres dégradations Il conviendrait au moins qu'elles fussent couvertes au moyen d'une toiture jetée contre le mur.

4°. *Quels sont les objets d'antiquité qui existent dans les collections publiques ou privées?*

La ville de Grenoble possède un cabinet d'antiquités composé de plusieurs bronzes anciens et de morceaux égyptiens, gaulois, indiens, péruviens, arabes, chinois et autres, de bronze, de pierre, de terre cuite, etc., etc. Les bronzes antiques proviennent, en grande partie, ainsi que deux belles momies égyptiennes, de l'abbaye de St.-Antoine, en Viennois, d'où ils furent transportés à Grenoble, lors de la suppression des Antoniens, en 1775.

Il n'existe pas à Grenoble, chez des particuliers, de collections d'objets antiques qui méritent d'être mentionnées.

Quelles mesures a-t-on prises pour obtenir le dénombrement ou l'inventaire des objets anciens qui existent dans les églises urbaines ou rurales?

Aucune mesure n'a été prise, à cet égard, par l'administration diocésaine; il serait pourtant à désirer que l'autorité supérieure prescrivît à MM. les curés et desservants, ou aux fabriques, de ne jamais se défaire de vieux objets mobiliers, sans lui en avoir fait part, afin de connaître quel prix et quel

intérêt peuvent être attachés à ces objets, sous le rapport de l'art et de la curiosité.

5°. *La statistique monumentale de l'Isère a-t-elle été commencée? Quel mode d'exécution a-t-on adopté?*

La statistique monumentale de l'Isère n'a été ni commencée ni exécutée. Dans un opuscule de 48 pages, intitulé: *Précis sur les antiquités du département de l'Isère* (1843), j'ai donné l'indication de tous les lieux où ont été trouvés des objets antiques, des inscriptions, des médailles, et où existent des châteaux, des ruines, d'anciennes tours, etc. Ce petit ouvrage est ainsi divisé: antiquités gauloises; antiquités romaines; antiquités du moyen-âge; on y voit aussi l'indication des lieux mentionnés dans les auteurs, et des mansions ou stations romaines des itinéraires.

6°. *Professe-t-on l'archéologie dans les séminaires ou dans quelques autres établissements d'instruction publique de l'Isère?*

On professe, depuis une dizaine d'années, un cours d'archéologie, assez succinct, dans le grand-séminaire de Grenoble.

M. de Caumont prend la parole. D'après ce qui vient d'être dit, le musée lapidaire actuel est placé dans la cour ou préau de l'église de St.-Laurent; il n'est point couvert, de sorte que les pierres y sont exposées à être plus facilement dégradées par la pluie. M. de Caumont demande si la Société française pour la conservation des monuments ne jugerait point à propos de voter une somme de 150 fr., afin que la Ville, en y ajoutant le surplus, se décidât à jeter au moins un toit sur ce Musée, et à le placer plus convenablement. Cette proposition sera transmise à l'Administration.

Dardiet sculp.

VUE DU MUSÉE ÉPIGRAPHIQUE DE GRENOBLE.

M. Macé raconte comment les inscriptions antiques étaient conservées à Grenoble, il y a quelques années.

Il est curieux de savoir comment les choses se passaient avant que M. de Gournay eût fait transporter ces pierres à St.-Laurent. Quelque mal installées qu'elles y soient, au moins sont-elles là derrière une balustrade fermée, et on ne peut s'en emparer.

Auparavant on les avait placées dans la rue qui entoure les bâtiments du Lycée, et adossées contre les murs. Elles étaient ainsi exposées à toutes les injures des passants; et, comme l'Administration municipale ne songeait même pas à faire respecter cette propriété, voici ce qui est arrivé : une maison étant en construction dans le voisinage, les maçons, qui avaient besoin de matériaux, trouvèrent tout simple d'aller, avec leurs charrettes, chercher quelques-uns des monuments épigraphiques de la rue. Tout y aurait passé peut-être avant que L'ADMINISTRATION S'EN FUT APERÇUE, si, par un heureux hasard, M. Macé, professeur d'histoire, qui habite le quartier, n'eût mis la tête à la fenêtre : il vit ce qui se passait et, dans son indignation de l'étrange liberté des maçons, il se hâta de sonner l'alarme et d'arrêter les vandales qui croyaient rendre service à la ville en débarrassant la rue des pierres qui la bordaient d'un côté. Ce fut alors que, pour remédier à un danger imminent, on accueillit la proposition de les ranger à St.-Laurent. Mais, si elles sont mises provisoirement en sûreté, il faut, pour l'honneur de la ville, comme le disait M. de Caumont, qu'on dispose un local tout exprès pour les contenir, qu'elles ne restent pas exposées à l'humidité et qu'elles puissent enfin avoir droit de cité. Les musées devraient tous être peu éloignés les uns des autres, dans une ville qui possède des Facultés.

M. Pichot, curé de Sermerieu, dans le canton de Cré-

mieu (Isère), présente à la Société une statuette (en bronze) de Mercure, trouvée en creusant la terre sur le territoire de cette commune, à peu de distance de l'église, et seulement à la profondeur de 60 centimètres environ; près du même endroit, à une distance moindre de 1 mètre, a été aussi mis à jour un espace demi-circulaire, revêtu d'un béton formé de morceaux de tuiles concassées et entouré de briques creuses, ou tuyaux. M. Pichot pense que c'était là un fourneau destiné à chauffer des bains.

M. Pilot, à l'occasion de la trouvaille de la statuette de Mercure, fait observer qu'il serait fort possible qu'il eût existé, dans le temps, un oratoire de Mercure à Sermérieu, et que le nom de cette commune, *Hermérieu*, prononcé Sermérieu, peut devoir son origine à *Hermes*. On sait que, dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin, et surtout le long du Rhône, beaucoup de noms latins de nos localités, terminés autrefois en *um* ou *us*, ont conservé dans le langage ordinaire la terminaison *ieu*.

M. l'abbé Pichot, au nom de M. Varnet, curé d'Amblagnieu, dépose sur le bureau un mémoire où ce dernier constate l'existence d'une pierre consacrée à Mercure par Servius Martius et Melius Martinianus. Cette pierre se trouve près de l'église de cette paroisse; elle est enchâssée dans le mur d'une maison particulière.

Dans ce mémoire, M. Varnet donne la description d'un médaillon placé au-dessus de la porte de la sacristie de l'église d'Amblagnieu, sur lequel est la date de 1510, qu'il croit être celle de l'achèvement de la reconstruction ou restauration de cette église ancienne. Il cite l'inscription de la cloche de la même église, qui est de 1526; il rappelle quelques objets du moyen-âge trouvés à Vernas, et qu'un fort riche propriétaire de cette commune (M. de Vernas) conserve chez lui dans un cabinet particulier.

La parole est donnée à M. Le Blanc, bibliothécaire de la ville de Brioude, qui dit quelques mots sur la découverte d'une cuisine de l'ancien monastère de Lavaudieu (Haute-Loire), fondé en 1050. Cette antique cuisine, qu'il a visitée avec soin, et dont il fait remonter la destination au siècle même de la fondation du monastère, est construite à sa base en appareil de petite dimension; elle est sans ornements, et n'aurait tout au plus, en largeur, que 5 mètres; il y a remarqué avec intérêt les traces d'une fresque représentant Notre-Seigneur avec les douze Apôtres.

M. de Gournay, invité à donner quelques détails sur la restauration de la crypte de St.-Laurent, déplore les lenteurs qui ont été apportées dans cette urgente restauration qui n'est point encore totalement achevée, puisqu'elle a nécessité la reconstruction d'une partie du chœur de l'église, au-dessus de la crypte, et à laquelle on travaille actuellement.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

PILOT.

Séance du 6 septembre.

Présidence de M. le vicomte DE GENOUILHAC, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

M. de Caumont engage M. le vicomte de Genouilhac, membre de l'Institut des provinces, à présider la séance.

Siégent au bureau les mêmes membres qu'à la séance précédente. M. Pilot tient également la plume.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Gustave Vallier présente au bureau le dessin d'un fragment de mosaïque, qu'il a vu servant de dalle à la porte d'entrée du presbytère de Veurey, et le calque d'un fragment d'inscription gothique, trouvé à St.-Ours, commune de Noyarey; il fait connaître qu'en ce dernier lieu, dans la propriété de M. Dupuy de Bordes, ont été aussi trouvés plusieurs tombeaux et des fondations d'un ancien bâtiment qu'on présume avoir été une chapelle.

NOTE DE M. GUSTAVE VALLIER.

Il y a environ deux ans, M. Dupuy de Bordes, ancien capitaine d'artillerie, trouva quelques tombes dans sa propriété de St.-Ours, près Veurey. Depuis lors, le cercle de cette exhumation s'est élargi ; et maintenant, ce n'est plus seulement de quelques tombes isolées que j'ai à entretenir l'Assemblée, mais bien d'un certain nombre, d'un système complet de sépultures, et d'une église ou chapelle qui les abritait en partie.

Je fis, il y a quelques mois, à la Société de statistique de l'Isère une communication à ce sujet ; mais mes incertitudes sur l'époque de ce monument ne pouvaient alors être levées.

Je suis heureux de pouvoir offrir aujourd'hui au Congrès des suppositions moins hasardées.

En l'état où se trouvent les choses, M. Dupuy de Bordes, avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, a fait surgir de terre les fondations à peu près complètes de cette chapelle et a mis au jour 32 tombes, parmi lesquelles on en remarque 4 en pierre de l'Échaillon et d'une seule pièce, et 10 en tuf, d'une seule pièce aussi; les autres sont en tuiles

plates et à rebords; une seule est composée de pierres plates prises dans la localité, espèce de *loze* en roc de l'Échaillon. Enfin une vingtaine de tombes en briques, pareilles aux précédentes, ont, en outre, été trouvées dans la prairie qui confine à la chapelle; mais je ne les ai point vues.

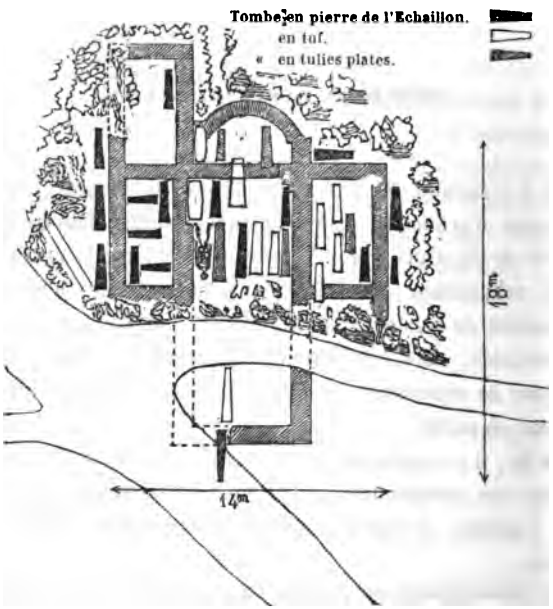

PLAN DE LA CHAPELLE ET DES TOMBES DE SAINT-OURS, PRÈS GRENOBLE.

Il m'avait été impossible d'assigner, devant la Société de statistique, une époque ou un nom à ces vestiges du passé qui viennent ainsi de ressusciter. Aucun titre n'en parle. — Il est plus exact de dire que je n'ai pas été assez heureux pour en

trouver un jusqu'à présent. Les tombes elles-mêmes sont restées muettes. Pas une inscription, pas une médaille, pas un seul objet qui puisse mettre sur la voie.... Je me trompe : un fragment de niche, portant un fragment d'inscription, semblerait faire remonter cet édifice religieux du IX°. au X°. siècle. Il existe encore quelques fragments de décoration architecturale, dont on pourra aussi faire surgir peut-être quelques éclaircissements.

Nous sommes donc certain qu'il a existé à St.-Ours quelque communauté religieuse, quelque maison de retraite, qui a disparu dans nous ne savons quelle révolution : les guerres de religion, peut-être, qui ne respectaient rien de ce qui touchait à la religion. Cette attribution ressortira, pour tout le monde, soit du nombre des tombes découvertes dans l'intérieur des murs de la chapelle, soit des matériaux dont elles sont faites et qui sembleraient indiquer une sorte de hiérarchie dans la mort : les plus belles sont les plus rares ; la matière la moins coûteuse a servi au plus grand nombre. Quant aux ossements, mes connaissances ne me permettent point de juger s'ils appartiennent à des hommes ou à des femmes; je ferai néanmoins remarquer que plusieurs de ces tombes indiquent, par leurs dimensions, qu'elles ont reçu des corps d'une taille élevée ; d'autres, des corps d'enfants. J'ajouterai enfin que toutes renfermaient des ossements, une seule exceptée, quoique la terre dont elle était remplie fût encaissée dans une sorte de revêtement de chaux, et que, dans la plupart d'entre elles, les ossements ne fussent point à leur place respective ; ce qui indiquerait d'une manière positive que ces tombes ont déjà été fouillées à une époque plus ou moins éloignée, et probablement lors de la démolition de l'édifice qui les recouvrait.

Depuis lors, la végétation avait recouvert cette ruine, qui

avait même complètement disparu sous les arbres qui l'avaient envahie.

M. le Président demande s'il existe dans le département de l'Isère des églises incontestablement antérieures au XIe. siècle, et quels sont ces édifices religieux les plus anciens du pays.

Il est répondu par M. le Secrétaire que si, à part de l'église de St.-Laurent, il ne connaît rien d'une construction complète antérieure à cette époque, il existe plusieurs églises qui conservent de nombreux restes de l'architecture romane : telles sont celles de Voreppe, de Moirans, de St.-Sixte, sur la commune de Merlas; de St.-Firmin, près de Vizille; d'Arcisse, sur la commune de St.-Chef; on croit même que cette église d'Arcisse date du VIIe. siècle.

On demande quel est l'âge de l'église de St.-André de Grenoble.

M. le Secrétaire répond que cet édifice a été élevé, vers l'an 1223, par le dauphin Guigues André pour en faire la chapelle de son palais, et que cette église, où ce prince établit ou transféra un chapitre de chanoines, en 1227, n'était point encore terminée neuf ans après, en 1236, puisqu'on lit dans le testament de ce même prince, daté de cette époque, qu'il laissait une somme de 30,000 sols viennois par an, et pendant trois années, pour en achever la construction.

Le clocher et sa flèche sont postérieurs.

M. de Caumont pose les questions suivantes :

Y a-t-il d'anciennes cloches dans le département?

Il est rare de trouver des cloches d'une date antérieure au

XVIe. siècle. Les guerres de religion sont une des causes principales de la destruction de ces cloches. On a cité, dans la séance précédente, la cloche d'Amblagnieu qui porte la date de 1526.

Existe-t-il dans le département d'anciens châteaux-forts bien conservés ?

Il y avait dans le département de nombreux anciens châteaux-forts ; mais, pour la plupart, ils ont été détruits ou n'offrent plus que des vestiges ; quelques-uns cependant présentent des ruines remarquables qui méritent d'être visitées : telles sont celles de Beauvoir-en-Royans et de Bressieux, où l'on voit trois tourelles en briques très-anciennes et encore assez bien conservées.

M. Deleutre soumet au bureau le dessin d'un bel et ancien rétable qui était à Gaine (Tarn), et qu'il a été assez heureux de pouvoir soustraire au marteau des maçons ; il se rappelle avoir vu un rétable du XVe. siècle dans la chapelle du château de Bonrepos, à Jarrie (Isère).

On discute ensuite sur les voies romaines du pays.

M. Ducis présente un plan d'une de ces grandes enceintes, parfaitement reconnaissables, appelées dans le pays camp d'Annibal et situées dans la Tarentaise.

M. Vallier dit qu'il existe dans une partie de la vallée de Graisivaudan, sur la rive droite de l'Isère, une ancienne route appelée Chemin de l'Empereur.

M. Pilot confirme ce fait, ajoutant que cette route passait au Touvet, à la Terrasse et à Chaparaillau, pour de là se joindre à la route de Chambéry-aux-Échelles ; que c'est la route qu'aurait suivie, dit-on, l'empereur Aurélien, lorsqu'il vint dans les Gaules, et qu'à ce sujet les gens du pays racontent que cet empereur aurait campé à Chaparaillau même,

d'où cette localité aurait tiré le nom de *Campus Aureliani*.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

PILOT.

Séance du 9 septembre.

Présidence de M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, inspecteur du Var.

Le bureau est composé comme à la séance précédente.

M. le Président fait connaître que, dans le département du Var, à 4 kilomètres de St.-Maximin, a été trouvée une colonne milliaire, érigée en l'honneur de l'empereur Claude, et qui devait être sur la grande voie appelée depuis Aurélienne. Cette colonne, d'un diamètre de 65 centimètres, est de la hauteur de 2 mètres 45 centimètres.

En parcourant le même département, M. Rostan a vu avec plaisir le retour de l'art à la belle époque ; il cite, à ce sujet, la construction d'une chapelle élevée, près de Toulon, pour servir de tombe de famille, et où l'on remarque un groupe de Pradier; cette chapelle, qui a coûté 200,000 fr., est un ouvrage de M. Fontaine, de Lyon.

M. Rostan apprend aussi que, dans l'Hôtel-de-Ville de Grasse, a été trouvé un ancien cartulaire fort curieux de l'abbaye de Lérins, pour l'impression duquel le Conseil général a voté des fonds.

M. Rostan communique le dessin d'un dolmen découvert près de Draguignan.

M. l'abbé Ducis présente les dessins de quatre tabernacles monolithes qui existent dans les églises de Grand-Cœur, du Bois, de St.-Martin-de-Belleville et de St.-Laurent, dans la Tarentaise.

M. Le Blanc parle des décorations extérieures des portes de diverses églises de la Haute-Loire, principalement de la porte de l'église de l'ancien monastère de Pebrac ; de chandeliers du XIIe. siècle ; de fragments de tapisserie ; de pierres tombales et d'une chape conservée dans la même église de Pebrac ; il expose que le Bosquet est un lieu où pourraient être faites des fouilles fructueuses ; il a réalisé, à cet effet, une modique somme de 50 fr. ; il demande qu'on veuille bien lui venir en aide dans ce but. Un secours de 50 fr. est voté.

M. Bouillet dépose sur le bureau plusieurs deniers d'argent de Louis-le-Débonnaire, trouvés près de Valence ; il remet cinq de ces deniers à M. Gariel, pour être déposés dans le médaillier de la ville de Grenoble à laquelle il en fait don.

M. l'abbé Trépied donne des détails sur les recherches qu'il a faites dans les procès-verbaux de visites épiscopales, déposés dans les archives de l'évêché de Grenoble. Il apprend que généralement, au XVe. siècle, le *Corpus Christi* était encore déposé dans une armoire en bois, derrière l'autel ; qu'on peignait une croix sur la porte de ce tabernacle, et qu'il résulte des renseignements puisés dans ces archives, qu'il n'y avait guère, dans la plupart des églises de campagne de cette époque, que deux chasubles : l'une en soie pour les dimanches, et l'autre en futaine pour les jours ordinaires

M. Vallier présente un couteau ancien, qu'il croit être celtique, trouvé sous les voûtes d'un aqueduc dans les travaux du chemin de fer de Lyon à Montluel (Ain). Dans le même lieu ont été trouvés des médailles romaines et un os de mastodonte.

Il présente aussi des fragments d'un plat en argent qui paraît antique.

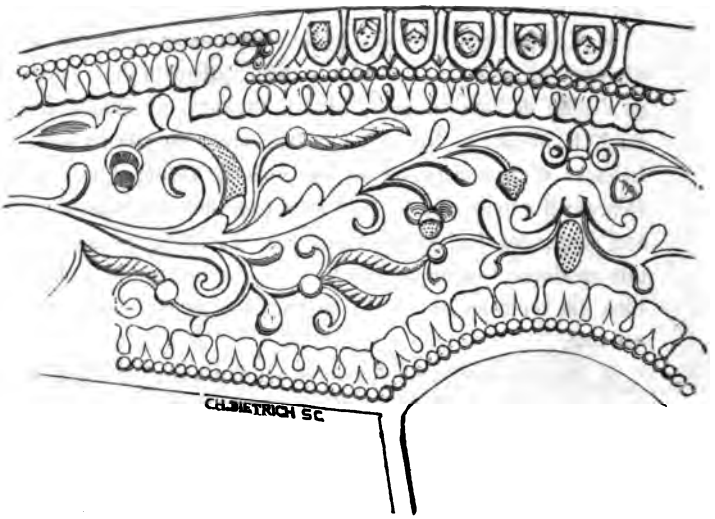

FRAGMENT D'UN PLAT EN ARGENT.

M. de Caumont prend la parole pour inviter de nouveau les archéologues de Grenoble à veiller à la conservation des débris anciens de leur ville. D'après les recherches de M. Pilot, quatre-vingts inscriptions antiques ont été signalées ; combien en reste-t-il aujourd'hui ? A peine le quart ! Il est temps que les administrations se préoccupent davantage de ces objets, qui ont une plus grande valeur que ne le supposent habituellement les administrations municipales. Celle de Grenoble, ville possédant des Facultés, chef-lieu académique important, ne peut rester plus long-temps dans l'inaction, et doit immédiatement s'occuper de créer un local pour le Musée lapidaire.

M. de Caumont, rappelant l'importance des Mémoires

archéologiques publiés par la Société de statistique, émet le vœu qu'on attache plus de prix encore à la continuation de ces travaux, et que l'on réunisse enfin les documents complets d'une statistique monumentale de l'Isère.

Plusieurs membres se font recevoir de la Société française d'archéologie, et sont proclamés par le bureau.

La séance est levée.

Le Secrétaire,
PILOT.

VISITE DES MONUMENTS.

Présidence de M. de Caumont.

La Société française d'archéologie a visité les monuments de Grenoble, accompagnée d'un grand nombre de membres du Congrès scientifique de France. L'église de St.-Laurent a d'abord été visitée.

Cette église est située à l'extrémité du faubourg, au pied de la montagne de la citadelle ; elle renferme une crypte mérovingienne. On doit beaucoup à M. Radulph de Gournay pour les démarches et les réclamations qu'il a faites, dans le but d'obtenir le déblai de cette crypte. Les travaux sont aujourd'hui terminés.

« Quatre murs, disposés en forme de parallélogramme ou de carré long, dirigés de l'Est à l'Ouest, en constituent le corps. A ces deux points opposés, on a pratiqué un enfoncement circulaire qui est répété aux deux côtés du Nord et du Sud, mais rapproché de la face orientale. A une égale distance de la face occidentale se voient deux ouvertures cintrées, ménagées dans les murs de ces mêmes côtés (Nord et Sud). La première (H) (voir le plan, p. 379) sert à présent d'entrée, et l'autre (C) conduit à un escalier qui se prolongeait, à l'Ouest, sous une voûte de près de 40 pieds (A). Dix-huit colonnes d'ordre corinthien, à base attique, distribuées à

l'intérieur sur les quatre faces du monument, en soutiennent la voûte, qui s'élève à 20 pieds. Deux fenêtres, prises à l'Est et au Nord, donnaient le jour nécessaire : cette dernière

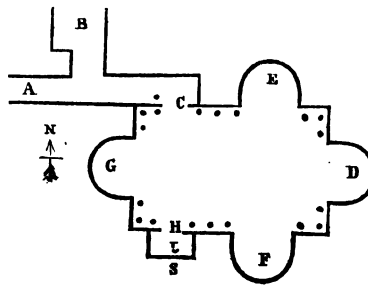

PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-LAURENT.

n'existe plus. La longueur de l'édifice est de 25 pieds, la largeur de 15, et chaque enfoncement ayant 5 pieds de profondeur, on a pour la plus grande longueur 35 pieds, et 25 pour la plus grande largeur. »

M. de Caumont a pris la parole :

Je crois, a-t-il dit, la crypte de St.-Laurent antérieure au VIIe. siècle. Je ne parle ici que de la crypte, l'église supérieure étant une addition du XIe. ou du XIIe. siècle.

La crypte a des transepts arrondis. On en voit aussi à l'église de Germiny-les-Prés et à quelques autres; mais ce sont les colonnes et les chapiteaux qui donnent à ce petit édifice un caractère incontestable d'ancienneté, et ils suffisent, selon moi, pour faire attribuer à la crypte St.-Laurent une date fort reculée : ce sont, en effet, les sujets symboliques que nous avons toujours rencontrés sur les monuments des premiers siècles du christianisme, notamment sur les sarcophages chrétiens de marbre, que l'on voit dans diverses

églises et dans des musées. Ainsi, parmi ces sujets, on remarque deux oiseaux devant la croix, portant au bec une guirlande de fleurs ou un épi de blé; plus loin, deux agneaux en regard, sous un arbre : sujet que nous retrouvons à Ravenne, sur des tombeaux chrétiens des Ve. et VIe. siècles; un vase d'où sortent des pampres ou des guirlandes. Souvent les mêmes sujets sont répétés sur les chapiteaux, en regard les uns des autres.

L'un des chapiteaux de la crypte de St.-Laurent est en style corinthien, avec le vase à pampres sur le tailloir; l'autre offre le sujet dont je viens de parler : deux oiseaux portent devant la croix *une espèce de palme ou épi de blé.* Ce sujet est répété plusieurs fois sur les chapiteaux de St.-Laurent. Ces chapiteaux, à l'exception de quelques-uns, qui ont été refaits dans la restauration qui vient d'avoir lieu, sont en marbre blanc. Les fûts sont en marbre de diverses natures.

Les restaurations faites à la crypte de St.-Laurent laissent à désirer : on n'a copié exactement dans les parties qui ont été refaites ni les tailloirs anciens, ni les fûts des colonnes; ces différences indiqueront, au reste, les parties faites à nouveau; et, en somme, le mal n'est pas aussi grand qu'on pourrait le supposer.

La cathédrale est un monument dont les murs renferment des pierres romaines, portant des inscriptions, dont plusieurs parties remontent à l'époque carlovingienne : son charmant *ciborium*, du XVe. siècle, a été décrit dans le *Bulletin monumental.*

L'église, située près du Palais-de-Justice, offre des parties du XIIIe. siècle et des chapiteaux de ce style, très-bien sculptés. Ce fut là que le Congrès entendit la messe du St.-Esprit qui fut dite pour lui par Mgr. l'Évêque de Grenoble. La Préfecture et la Mairie touchent à cette église. On voit,

DIETRICH

UN DES CHAPITEAUX MÉROVINGIENS DE SAINT-LAURENT DE GRENOBLE.

à l'extrémité et à l'angle de l'édifice qui renferme les deux administrations, une tour cylindrique dont les parties basses paraissent formées de matériaux anciens.

Plusieurs maisons encore ont été remarquées par le Congrès, qui a visité également la Bibliothèque publique et les objets d'antiquité qu'elle renferme.

TABLE.

Liste générale des Membres IX
Compte de M. le Trésorier LI

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

XXIVe. SESSION,

A MENDE ET A VALENCE.

PREMIÈRE PARTIE DE LA SESSION, A MENDE.

Séance d'ouverture, présidence de M. de Caumont, directeur . 1
Liste de MM. les Membres qui ont pris part aux séances . . 2
Allocution de M. de Moré, secrétaire-général 5
Discussion de la première question du programme, concernant les monuments celtiques dans le Gévaudan 8
Mémoire de M. de Moré sur les voies romaines du Gévaudan, en réponse à la deuxième question. 11
Liste de médailles romaines trouvées dans le domaine de Mas-Neuf, non loin de la voie romaine. 15
Note sur le monument romain de Lanuejols, par M. Théophile Roussel 17
Examen de la quatrième question : Le Gévaudan a-t-il eu des ateliers monétaires spéciaux? par M. de Moré . . . 29
Examen de la cinquième question, concernant les inscriptions connues, et de la sixième, relative aux églises les plus remarquables de l'époque romane et de l'époque ogivale, dans le Gévaudan 30
Mémoire sur l'église de Langogne, par M. l'abbé Ollier . . 31

Première séance du 25 *août*, présidence de M. le baron de Chapelain, inspecteur de la Société française d'archéologie. 41
Détails donnés par M. le baron de Chapelain, sur l'itinéraire que suivit César pour aller combattre Vercingétorix. . 42
Deuxième séance du 25 *août*, présidence de Mgr. l'Evêque de Mende, assisté de Mgr. l'Evêque du Puy 44
Mémoire sur la cathédrale de Mende et sur ses clochers, par

M. l'abbé Bosse, vicaire de la cathédrale. 45
Observations de M. de Caumont, sur la septième question : Etudier les villes et les châteaux fortifiés dont il reste des vestiges 63
Vue du mur extérieur de l'évêché de Mende 65
Vue du mur extérieur du cloître de la cathédrale de Mende. 67
Sur les anciennes caves et les fontaines publiques de Mende, par M. de Caumont. 68-69
Vue d'une des fontaines publiques de Mende. 70
Note de M. de Moré, sur le château de Tournel 71
Note de M. l'abbé Pascal, sur l'origine de l'église du Gévaudan, sur saint Martin, apôtre de l'Aquitaine, et sur l'introduction du christianisme en Gévaudan 73
Des causes des diverses translations du siége épiscopal dans le Gévaudan 78
Formule des actes des notaires apostoliques qui ont résidé à la Canourgue . . . . . *Id.*
Remarque de M. l'abbé Pascal, sur cette église 79
Tombeau d'Urbain V dans l'église de Bedouès 80
Note de M. l'abbé Vinas, sur un ancien missel de l'église de Mende 81
Géographie religieuse et féodale du Gévaudan. 85

Excursion à Javols et à Serverette, le 26 août. 86
Rapport sur les antiquités gallo-romaines de l'ancienne province du Gévaudan, par M. de Moré . . . . . *Id.*
Vue de l'emplacement des constructions romaines de Javols. 100

Séance du 27 août, présidence de M. le baron de Chapelain . . 111
Notice de M. Roussel, sur la puissance temporelle des évêques de Mende . . . . . *Id.*
Observations sur le Gévaudan, par M. l'abbé Brun 115

MÉMOIRES.

Notice sur l'église St.-Martin de la Canourgue ; par M. l'abbé Girou. 122
Notice sur l'église Notre-Dame de Quezac ; par M. le baron de Chapelain 140
Notice sur d'anciens tombeaux ; par M. J.-J.-M. Ignon 165

Notice sur la guerre des Camisards; par M. le comte de Resie . 168
Notice archéologique sur le château du Champ; par M. le baron de Chapelain 191
Rapport fait à M. le Préfet de la Lozère, sur le monument de Lanuejols, communiqué au Congrès archéologique par M. Tourette, architecte du diocèse de Mende . . . 200
Vue de trois côtés du monument gallo-romain de Lanuejols, avant d'être déblayé 205
Entrée du monument de Lanuejols, depuis qu'elle a été déblayée 206
Arc à l'intérieur du monument 207
Plan de ce monument 208
Notice sur les fouilles pratiquées à Javols en 1857; par M. de Moré 209
Notice sur l'ancienneté du fromage de la Lozère, communiquée au Congrès archéologique par M. l'abbé Pascal . . . 215
La Bête féroce du Gévaudan, notice communiquée au Congrès archéologique par M. de Moré 219
Plan général des constructions récemment découvertes à Javols (aux frais de la Société française d'archéologie). 230

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

XXIVe. SESSION.

SECONDE PARTIE DE LA SESSION, A VALENCE.

Première séance du 29 août, présidence de M. de Caumont . . 231
Liste des membres qui ont assisté aux séances. 232
Discours d'ouverture, par M. l'abbé Jouve 236
Réponse de M. Lacroix aux deux premières questions, concernant les résultats physiques et moraux produits par l'organisation du département de la Drôme, formé de parties du Dauphiné, de la Provence et du Comtat-Venaissin. Discussion à ce sujet. 239

Seconde séance du 29 août, présidence de M. le docteur P.-M. Roux, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie 243

Réponse de M. l'abbé Jouve à la sixième question, relative aux défauts à signaler dans la plupart des livres qui ont été écrits sur les villes et la province du Dauphiné. 244
Examen de la huitième question, sur l'importance d'une bonne histoire de Valence. 245

Première séance du 30 *août*, présidence de M. Valère-Martin, inspecteur de Vaucluse 246
Lecture, par M. l'abbé Jouve, de notes établissant l'antiquité de Valence sous la domination romaine (neuvième question). . . . . *Id.*
Détails donnés par plusieurs membres sur la question . . . 247
Rapport sur la visite des monuments de Valence, faite le 30 août, par M. E. Thibault, inspecteur des monuments du Puy-de-Dôme 257

Première séance du 31 *août*, présidence de M. Bouillet, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie. 255
Résumé d'un Mémoire de M. le docteur Long, de Die, sur l'importance de certaines villes ou communes du département, telles que Die ou Luc-en-Diois, sous le rapport des antiquités romaines. . . . . *Id.*
Discussion de la question : Quel est le style d'architecture qui domine dans les églises de la région? Quels sont les principaux caractères de l'architecture romane de ces églises ? 257
Vue de l'entrée de l'église de Cruas. 258
Vue de l'abside de la même église 259
Vue de la porte de la chapelle du château de Cruas. . . 261
A quelle famille architecturale peut-on rattacher plusieurs églises intéressantes du diocèse (treizième question)? . 264
Quelles sont, dans le diocèse, les églises qui ont été, depuis peu, restaurées ou reconstruites à neuf (quatorzième question)? 265

Deuxième séance du 31 *août*, présidence de M. Deleutre, inspecteur des monuments du Tarn 265
Examen des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième questions, concernant les noms propres de lieux. 266
Réponse de M. Coston à la vingt-unième question : Existe-t-il

des analogies entre l'origine et la signification des noms et celles des armoiries? 268

Première séance du 1er. septembre, présidence de M. le colonel Marty. 269

Réponse de M. l'abbé Jouve à la question : Décrire la double église de St.-Restitut 270

Lettre de M. l'abbé Pardiac, sur une prétendue correspondance culinaire de saint Paulin avec Sidoine-Apollinaire 272

Vue du chœur de l'église de St.-Barnard de Romans . . 273

MÉMOIRES.

Réponse de M. l'abbé Nadal à la question suivante : A quel siècle doit-on rapporter les premières prédications évangéliques dans la province du Dauphiné, et en particulier dans les villes de Valence, Die et St.-Paul-Trois-Châteaux ? 277

Notice sur la petite Chartreuse de Bouvantes-le-Bas (Drôme); par M. Louis Besset, architecte de la ville. 282

Notice sur les églises romanes du Bas-Vivarais; par M. de Saint-Andéol. 288

Rapport sur quelques monuments de Vaucluse; par M. Valère-Martin, inspecteur de ce département. 303

Renseignements communiqués au Congrès, sur quelques monuments du département de la Drôme, et sur la ville de Valence et ses environs (neuvième et onzième questions); par M. l'abbé Jouve. 309

Note sur l'église St.-Restitut; par M. de Caumont 334

Vue d'un fragment de frise à St.-Restitut. 335

Coup-d'œil rétrospectif sur les monuments historiques du département de l'Ardèche; par M. Raymondon, architecte du département 338

—

SÉANCES GÉNÉRALES TENUES A GRENOBLE,

EN SEPTEMBRE 1857,

PENDANT LA DURÉE DE LA SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Séance du 3 septembre. 358
Vue du palais de Grenoble pendant cette session. . . . 359
Note de M. Pilot, en réponse aux questions posées par M. de Caumont. 360
Vue du Musée épigraphique de Grenoble 365

Séance du 6 septembre, présidence de M. le vicomte de Genouillhac. 368

Séance du 9 septembre, présidence de M. L. Rostan. . . . 373

Visite des monuments, présidence de M. de Caumont. . . . 378

ADDITION A LA LISTE DES MEMBRES.

M. Husson, propriétaire, rue Meslay, à Paris.

M. Lamaille (Ferdinand), propriétaire, rue de la Ferme-des-Mathurins, id.

Caen, imp. de A. Hardel.

FINE ARTS LIBRARY
3 2044 039 160 775

This
the Lib
stampe
A fi
by ret
time.
Ple

FA 30.244 (24) 1857
Congrés Archeologiques de Fran

DATE	ISSUED TO

FA 30.244